

Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre à Paris

Société du Berry (Paris). Auteur du texte. Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre à Paris. 1856.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

CHAPITRE VI.

BIBLIOGRAPHIE.

Tout le monde lira avec le plus grand plaisir, nous n'en saurions douter, le charmant article que M. Just Veillat a bien voulu écrire pour notre compte rendu. La Société du Berry ne saurait elle-même lui en témoigner assez de reconnaissance. L'an dernier, dans notre préface, en disant un mot du legs de M. Bourdillon, nous avons commis plusieurs erreurs. La vérité se trouve aujourd'hui rétablie. Rien n'est plus touchant que ce souvenir du *Berceau de la famille*, comme le dit le testateur; rien de plus original que la forme de ce testament, rien de plus précieux que les objets dont la ville de Châteauroux vient d'être mise en possession. Personne ne pouvait parler de toutes ces choses aussi bien que notre savant et spirituel collègue, et le travail que nous publions devra figurer au frontispice de cette collection, pour servir d'indication à ceux qui voudront en prendre une connaissance approfondie.

Notice sur le testament et la bibliothèque de M. Bourdillon, par M. JUST VEILLAT, membre du conseil général de l'Indre.

Le principal but de la *Société du Berry* étant de mettre en relief les hommes et les choses qui concourent au bien ou à l'honneur de notre pays, je ne doute pas de voir accueillir favorablement la notice suivante, écrite dans l'intention de perpétuer le souvenir d'un bienfait dont la ville de Châteauroux a été l'objet.

Au commencement de juillet 1856, le maire de Châteauroux recevait une lettre de maître Salomon Binet, notaire à Genève, lui annonçant qu'un citoyen de cette ville, M. Jean-Louis Bourdillon, venait de mourir, laissant sa fortune à la ville de Châteauroux, à la charge de remplir certains legs et certaines conditions.

Faut-il le dire? Le premier mouvement de M. le maire fut l'étonnement

et le doute. Chacun savait bien que plusieurs membres d'une honorable famille du même nom de Bourdillon habitaient encore Châteauroux ; mais personne, pas même les membres de cette famille, ne put fournir le moindre éclaircissement sur l'individualité, la filiation et l'existence même du bienfaiteur inconnu qui se révélait d'une façon si imprévue à une ville, hélas ! peu habituée à de pareilles surprises.

Pourtant la lettre de maître Binet était là, appuyée d'une expédition en bonne forme du testament, dûment légalisée par le chancelier de la république et canton de Genève, et par le consul de France, à la date du 28 juin 1856.

Dans cette conjoncture, M. le maire prit le seul parti raisonnable, celui d'envoyer à Genève un mandataire spécial, chargé d'éclaircir et de vérifier la nature du legs, son importance et les circonstances dans lesquelles il s'était produit.

La lumière se fit bientôt, et les renseignements recueillis sur place confirmèrent en tous points l'énoncé du testament.

M. Antoine-Jean-Louis Bourdillon, né à Genève en 1782, et décédé le 12 juin 1856, appartenait à une famille protestante, originaire de Châteauroux, qui paraît avoir quitté le Berry pour n'y plus reparaitre, il y a trois siècles environ, à l'époque et à l'occasion, sans doute, des grandes querelles de religion.

En effet, en compulsant la généalogie directe de cette famille, on trouve que, vers 1585, Abraham Bourdillon, fils de Jean Bourdillon, originaire du Berry, arriva à Genève, où il sut rendre des services publics assez grands pour se voir conférer, en 1613, le titre de bourgeois de cette ville.

D'Abraham naquit, en 1600, Jacques Bourdillon qui, en 1637, eut pour fils Bernard, à son tour père d'Ami, en 1670.

Le fils de ce dernier, né en 1700, porta le même nom d'Ami, et fut en 1738, père de Gédéon, qui eut, de sa femme, Marie Mussard, Antoine-Jean-Louis Bourdillon, objet de cette notice.

Tous les membres de cette famille naquirent et moururent à Genève, sans donner, pendant cette longue période de temps, le moindre souvenir apparent au Berry, et l'on conçoit sans peine la surprise de notre municipalité en lisant la première ligne du testament, où un citoyen genevois déclarait instituer pour héritière universelle la ville de Châteauroux, *berceau de sa famille*.

Et même aujourd'hui que les faits sont éclaircis, n'y a-t-il pas lieu d'accueillir avec un étonnement mêlé d'émotion ce retour de la pensée à

l'ancienne patrie, ce suprême souvenir adressé au *berceau* inconnu des aïeux, à travers l'espace et l'obscurité de trois siècles ?

Cependant, avec un peu de réflexion, peut-être en trouverions-nous l'explication dans une phase importante de la vie de M. Bourdillon. Je veux parler de son retour à la religion catholique, qui fut sans doute une des causes de sa rupture avec sa famille protestante, et qui ne contribua pas peu à reporter ses regards vers cette modeste ville du Berry, où ses ancêtres avaient vécu paisiblement dans le culte de la patrie et des vieilles croyances.

Mais avant d'examiner de plus près les dispositions du testateur, il n'est pas inutile de donner quelques détails sur ses goûts et sa valeur personnelle, qui, en joignant l'estime à la reconnaissance, ne peuvent manquer de rehausser le prix du bienfait.

Issu d'une famille de négociants, M. Jean-Louis Bourdillon commença lui-même par suivre la carrière du commerce, tant à Genève qu'à Paris. En feuilletant sa correspondance, nous le voyons, dans les premières années de la Restauration, participer à la direction d'une maison établie à Paris sous la raison sociale de Bovart et Bourdillon.

Tout en conduisant ses affaires, il ne tarda pas à se laisser entraîner vers ses goûts dominants, les arts et les bibliographies, et à jouir, à Paris comme à Genève, d'une certaine notoriété par ses collections de livres et sa fréquentation des ventes publiques.

L'acquisition qu'il fit, en 1822, d'un manuscrit du poème de Roncevaux, plus communément appelé la *Chanson de Roland*, paraît avoir décidé de sa vocation. Ce beau manuscrit du XIII^e siècle, qui avait fait partie de la bibliothèque particulière de Louis XVI, dont il porte encore les armes, était placé, on ne savait comment, dans le cabinet de M. le comte Garnier, préfet de Versailles sous Napoléon. Mis en vente après la mort de M. Garnier, il fut immédiatement acheté par M. Bourdillon, qui le guettait depuis longtemps et qui en avait flairé le mérite.

Le Chant de Roncevaux, qui ne vivait qu'à l'état de vague tradition, venait de prendre corps par cette trouvaille, et, de l'aveu même de ses rivaux, qui le distancèrent plus tard, M. Bourdillon peut à juste titre en revendiquer la découverte.

Nous en trouvons une preuve dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} juin 1852, qui contient une remarquable critique de M. Vitet sur les diverses éditions de la *Chanson de Roland*.

Tout en rappelant que ce poème fut pour la première fois mis en lumière en 1832 par M. Monin, élève de l'École normale, soutenant sa thèse

en Sorbonne, M. Vitet constate qu'avant la publication de cette thèse « un »
» littérateur de Genève, M. Bourdillon, s'était épris, lui aussi, du roman
» de Roncevaux; que, dès 1822, il avait eu la chance d'acquérir un ma-
» nuscrit de ce poème, manuscrit du XIII^e siècle, dont la Bibliothèque
» possède une copie récente, et que c'est un des textes dont s'est servi
» M. Monin.

» A force de contempler son trésor, poursuit M. Vitet, M. Bourdillon
» en avait deviné l'importance; à force d'en copier tous les vers, il les
» avait appris par cœur. Bientôt il se décida à ne les plus garder pour
» lui seul et s'imposa la tâche de publier et de traduire son poème. Ayant
» appris que quelques bibliothèques publiques possédaient des manu-
» scrits analogues, il entreprit plusieurs voyages, n'épargnant ni son
» temps ni sa peine pour comparer ces manuscrits au sien. Enfin, après
» dix-huit années, en 1840, il publia sa traduction, puis le texte un
» an après, en 1841 (1). »

Malheureusement, après cette justice rendue à M. Bourdillon sur la
priorité de la découverte, sinon de la publication, M. Vitet l'abandonne
pour se ranger du parti de ses rivaux. Il le représente aveuglé par sa
qualité de propriétaire, faisant fi des autres textes, se passionnant pour
le sien, le proclamant le meilleur, le plus ancien, et s'écriant dans sa
préface : « O mon poème, ce sont bien véritablement tes vers qui ont été
» chantés en 1066, à la bataille d'Hastings. » Exclamation arrachée, sans
doute, par la publication du manuscrit d'Oxford, faite en 1837, d'après
les ordres de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, par
M. Francisque Michel, qui, lui aussi, avait gagné de vitesse et réclamait
également l'antériorité pour son manuscrit (2).

L'apparition de cette édition fut un cruel déboire pour M. Bourdillon,
qui regardait le poème de Roncevaux comme sa chose, son enfant, et
l'on regrette de le voir s'emporter contre son rival en violentes diatribes,
qui excusent, sans les justifier, celles dont il fut plus tard l'objet.

Une autre édition, que M. Génin publia dix ans après celle de M. Michel,
fut une nouvelle source de chagrins. Attaqué dans ses plus chères illu-
sions par ce second rival, M. Bourdillon s'empresse de rendre coup pour
coup, de publier une nouvelle défense en forme d'*addenda* à son poème,

(1) *Le Poème de Roncevaux*, traduit du roman en français, par Jean-Louis Bourdillon, Dijon, 1840. — *Roncivals* mis en lumière par Jean-Louis Bourdillon, Paris, 1841. Chez MM. Treuttel et Wurtz.

(2) *Chanson de Roland ou de Roncevaux*, du XII^e siècle, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, par Francisque Michel. — Paris, Silvestre, 1837.

sans compter l'intercalation dans l'édition ennemie d'une de ces notes manuscrites qu'il avait l'habitude de placer en tête de presque tous ses livres et dans lesquelles il ne se faisait pas faute d'apostropher les auteurs qui heurtaient ses goûts et ses convictions.

Cette fois au moins il eut pour soutien un membre de l'Institut, M. Paulin Paris, qui, dans une lutte corps à corps avec M. Génin, trouva l'occasion de venger M. Bourdillon des superbes dédains de son compétiteur.

« Que M. Bourdillon, dit M. Paris, ait été à l'épreuve de toute illusion, » je me garderais bien de le soutenir : il s'était enfermé dans l'étude trop » exclusive d'une seule composition ; il ne l'avait pas assez confrontée aux » autres productions du même temps et du même caractère. Mais en dé- » pit des erreurs assez nombreuses qui le déparent, il faut avouer que son » texte offre une lecture suivie, et forme un poème abondant en vérita- » bles beautés. La traduction se recommande par une simplicité noble, » élégante et facile ; elle suffit déjà pour nous permettre de compren- » dre l'ancienne célébrité du poème original. On reconnaît dans un pa- » reil travail le littérateur sincèrement passionné pour une œuvre digne, » après tout, du plus vif intérêt. Et quelle admirable persistance, quelle » généreux dévouement dans ses nombreux voyages, dans ses frais d'ac- » quisition et de publication entrepris dans l'unique espoir de rendre à » la France son plus beau, son plus ancien poème ! Tout cela ne méri- » tait-il pas l'hommage d'un véritable respect ? Au lieu de respect, » M. Génin trouve l'occasion d'une froide raillerie, fondée sur une cita- » tion tronquée.... Le mauvais ton dans ces lignes le dispute à la mau- » vaise foi. »

Comme bien on pense, M. Génin ne resta pas en arrière, et, dans sa verte réplique à M. Paris, ne négligea pas de frapper de nouveau sur M. Bourdillon, qui, avec une honorable impartialité, a eu lui-même le soin de colliger et de nous transmettre toutes les pièces de ce mémorable procès.

Il est à croire, toutefois, que ces divers assauts ne laissèrent pas que de fatiguer et d'ébranler sa foi ; car sous la couverture de son précieux manuscrit de *Roncisvals*, légué avec le reste de sa fortune à la ville de Châteauroux, M. Bourdillon a écrit cette note empreinte de découragement :

« Ce manuscrit n'a point de valeur appréciable. Aux yeux de certaines » personnes, il peut valoir cent mille francs ; aux yeux d'autres per- » sonnes, vingt sous. »

Bien qu'il ait été son œuvre de prédilection, l'enfant gâté, cause de

tant de bonheur intime et de petits chagrins, le poème de *Roncivals* n'est pas le seul titre littéraire que puisse invoquer M. Bourdillon. Nous trouvons encore de lui, parmi ses livres, une traduction des *Niebelungen* (1), un petit recueil de maximes (2) où perce à chaque instant la tournure originale et excentrique de son esprit. De plus, sa correspondance avec les savants, avec les amateurs les plus éminents, la déférence que ceux-ci semblent avoir pour sa personne et ses avis, prouvent que M. Bourdillon était une de ces natures privilégiées, un de ces hommes qui, à défaut de célébrité et de succès bruyants, n'en restent pas moins les élus de l'intelligence par leur culte dévoué aux lettres, par leurs nobles aspirations vers tout ce qui ennoblit l'âme et l'esprit.

Complétons maintenant cet aperçu par un coup d'œil sur le testament de M. Bourdillon, qui achèvera de nous révéler sa physionomie et son caractère.

Dans cette pièce, précédée de la formule catholique : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, le testateur commence par instituer son héritière universelle la ville de Châteauroux, *berceau de sa famille*, où il compte encore, dit-il, de nombreux parents, sous réserve de certains legs et conditions.

Ainsi, après quelques dispositions en faveur de ses gens de service, il lègue une somme de 4,500 fr. aux hôpitaux de Genève; 4,000 fr. aux filles de charité de l'institut de Saint-Vincent de Paul de la même ville; 1,000 fr. au curé de Genève, pour les pauvres catholiques de sa paroisse; pareille somme au bureau de bienfaisance, et 500 fr. aux sapeurs-pompiers.

De plus, dans un codicille, qui n'est pas la partie la moins curieuse de ses dispositions, M. Bourdillon laisse, avec une maxime sur les avantages de la politesse, la somme de 10,000 francs à un sien petit-cousin qui, seul de la famille, a eu l'heureuse idée de lui faire une fois visite.

Arrivant ensuite aux libéralités qui profitent à la ville de Châteauroux, M. Bourdillon veut en consacrer le souvenir par l'obligation de conserver à *perpétuité* ce qui a fait la joie et les préoccupations de sa vie, ses objets d'art et sa chère bibliothèque, et de fournir à cet effet un local autant que possible à l'abri du feu.

(1) *La fin tragique des Nibelons, ou les Bourguignons à la cour d'Attila*, poème traduit du thyois ou du vieux allemand, et mis en lumière par J.-L. BOURDILLON. Paris, Cherbuliez; 1852; et, à Genève, même maison.

(2) *Maximes et Pensées*, par J.-L. BOURDILLON. Paris. Dentu. 1844.

Cet établissement devra être doté pour 99 ans : 1^o d'une rente annuelle de 600 fr. pour servir à l'achat de nouveaux livres, *lesquels seront choisis parmi ceux réputés classiques dans toute la force du mot*; 2^o d'une autre rente de 800 fr. pour les honoraires d'un préposé à ladite bibliothèque.

Il stipule, en outre, qu'au fur et à mesure de la rentrée de ses biens, les capitaux devront être placés par première hypothèque sur des immeubles du département et non ailleurs; enfin, qu'après avoir satisfait aux obligations susnommées, Châteauroux donnera l'excédant des revenus à son hôpital.

S'il n'est pas possible de se prononcer aujourd'hui sur le chiffre de la fortune de M. Bourdillon, dont la liquidation n'est pas terminée, il n'est pas plus facile d'apprécier la valeur de sa bibliothèque et de ses objets d'art, qui, de même que toutes les choses du domaine du goût, subissent les caprices du temps et de la mode.

Toutefois, les rares éditions, le parfait état, les belles reliures de 2,500 volumes dont se compose la bibliothèque, démontrent qu'elle a dû coûter des sommes considérables (1). Comme il serait trop long d'entrer dans le détail de ces richesses, je me bornerai à mentionner quelques pièces importantes, objets particuliers de l'affection de M. Bourdillon; savoir :

Le portrait de la duchesse de La Vallière, émail de Petitot placé sur une boîte d'écaïlle doublée en or;

Une pierre gravée, montée en bague et représentant Milon de Crotone qui porte un bœuf sur son épaule. Cette pierre a été gravée à Rome par Pikler, qui l'a signée;

Une gravure de la Cène de Léonard de Vinci, par Morghen, belle épreuve avant la lettre;

Une bonne copie réduite du Saint Jérôme du Corrège;

Une table de marbre noir avec une mosaïque de Rome au milieu;

Le poème de Roncevaux, dont il a été longuement parlé, et plusieurs autres manuscrits plus ou moins curieux, parmi lesquels *le Chevalier de la Tour*, roman du moyen âge;

Et enfin un splendide Bréviaire sur vélin avec miniatures, véritable trésor qui, à lui seul, suffit pour appeler l'attention publique sur la Bibliothèque de Châteauroux et qui demande une mention toute particulière.

(1) M. Bourdillon portait tant d'affection à ses livres, qu'il avait appris l'art du relieur, ainsi que l'ont prouvé les fers et ustensiles trouvés chez lui après sa mort.

Ce précieux manuscrit est un Bréviaire parisien, comme l'indique la phrase suivante qu'on lit en tête des rubriques du psautier : *Sequitur ordo psalterii ferialis ad dictum usum Parisiensem.*

Une note placée sous la reliure et qui est signée d'une autorité bien connue, de M. Van Praet, ancien conservateur de la Bibliothèque royale de Paris, le fait remonter aux premières années du xv^e siècle et ne laisse rien à ajouter sur le mérite et la richesse de son exécution, en l'attribuant à l'auteur du fameux Bréviaire du duc de Bedford.

Comparé au bréviaire parisien moderne, ce manuscrit offre, avec la majeure partie des textes, les mêmes grandes divisions, sauf quelques légères différences dans le classement.

On sait que les bréviaires actuels se divisent ordinairement en quatre volumes, un pour chaque saison : *Pars verna, pars æstiva, pars autumnalis, pars hiemalis.* Chacun de ces volumes commence et finit par des textes communs à toute l'année, seule et même édition au milieu de laquelle on intercale, suivant la saison, une autre partie variable qu'on appelle *les Propres du temps* et *les Propres des Saints.*

Cette division du bréviaire en quatre volumes a pour principal but de rendre commode et portatif un livre qui doit accompagner le prêtre partout ; mais, on le comprend sans peine, rien ne s'oppose à ce qu'un bréviaire soit en deux ou même en un seul volume. Il ne s'agit pour cela que de réunir les *propres* de deux ou des quatre saisons au milieu de la partie commune, qui, dans la dernière hypothèse, sera unique et servira pour toute l'année.

Le manuscrit Bourdillon n'a qu'un seul volume. Il donne en entier la partie commune ; mais il ne contient que les *propres* de deux saisons, l'été et l'automne, qu'il confond dans la dénomination unique de *Tempus æstivale.*

En effet, on voit que les *propres du temps* commencent à la Trinité et finissent à l'Avent (*ab Octabis Pentecostes usque ad Adventum*), et que les *propres des saints* commencent à la fête de saint Germain, évêque de Paris (28 mai), pour finir à celle de saint Saturnin (29 novembre), ce qui fait juste six mois. Enfin, et pour complément de preuve, on n'y retrouve aucune des époques des six derniers mois, Noël, l'Épiphanie, l'Annonciation, Pâques, la Pentecôte, pas plus que les fêtes d'aucun saint d'hiver ou de printemps.

Cette lacune laisse évidemment désirer une seconde partie des *propres* qui, sous le nom de *Tempus hiemale*, aurait compris l'hiver et le printemps. Cette partie existe-t-elle, a-t-elle jamais existé ? ou plutôt l'au-

teur a-t-il succombé à la peine? ce qui arrivait le plus souvent pour ces œuvres gigantesques, qui demandaient toute la vie d'un homme.

Quant à la provenance de notre manuscrit, elle est des plus illustres. Sorti de l'abbaye de Prémontré, il entre plus tard parmi les livres du duc de La Vallière et se trouve décrit de la façon suivante, sous le n° 251 du Catalogue dressé en 1783, lors de la vente de cette célèbre bibliothèque. (Voy. ce Catalogue, t. I^{er}, p. 79.)

« *Breviarium Parisiense*, cum calendario, in 4° ; M. R. dent. Tabis.

» Très-beau manuscrit sur vélin, du milieu du xv^e siècle, écrit en
» lettres de forme sur 2 colonnes, contenant 454 feuillets ; il est enrichi
» d'un grand nombre de belles *tourneures* (1) historiées, peintes en or
» et couleurs, et de 57 superbes miniatures, dont les plus grandes ont
» 5 pouces de hauteur sur 4 de largeur, et les plus petites environ
» 2 pouces en carré. Les 12 signes du zodiaque, les attributs de
» chaque mois et des dentelles légères ornent très-agréablement le ca-
» lendrier, lequel contient 12 vers qui indiquent dans chaque mois les
» jours égyptiaques ou malheureux. Ces vers sont très-anciens. »

C'est à cette même vente des livres du duc de La Vallière que la Bibliothèque royale fit l'acquisition du fameux Bréviaire du duc de Bedford, qui figure au Catalogue sous le n° 273 et qui a servi de point de comparaison à M. Van Praet.

Jaloux de faire moi-même cette comparaison, j'ai demandé et obtenu la permission d'examiner ce manuscrit unique. En le voyant tirer de son étui, j'ai pu croire un instant qu'on allait me mettre dans la main le Bréviaire Bourdillon, ou tout au moins son frère et son complément, tant il lui ressemble par les dimensions et la reliure. Même maroquin rouge, mêmes fers de relieur, même dentelle, mêmes caractères d'inscription, même *tabis* ou garde intérieure en moire bleue ; en un mot, complète ressemblance d'uniforme prouvant au moins que le duc de La Vallière tenait les deux manuscrits dans une même affection, dans une même estime.

Mais le premier coup d'œil jeté dans l'intérieur suffit pour démontrer que ce sont deux ouvrages bien distincts, et, il faut se hâter de le dire, que l'avantage reste d'une façon incontestable au Bréviaire de Bedford, sinon pour l'exécution, qui est souvent la même, du moins pour l'innombrable quantité de ses miniatures.

(1) On appelle *tourneures* des lettres capitales ornées de sujets et d'arabesques. Celles du Bréviaire Bourdillon sont au nombre de 250 environ et placées le plus souvent en tête des fêtes de chaque saint.

Le Bréviaire du duc de Bedford, à l'usage de l'église de Salisbury, est composé suivant l'ancienne liturgie anglicane : *Breviarium secundum usum Sarum, sive ecclesie Sarisburiensis*. Une note, placée dans le calendrier, indique qu'il fut commencé en 1424, par les ordres et aux dépens du célèbre duc dont il porte les armes et le nom.

Comme le nôtre, il est inachevé, du moins quant à la partie décorative. Bien que, dans son état actuel, il soit orné de 4,000 miniatures, il en aurait contenu 2,000 autres s'il eût été complet. La mort du duc de Bedford, arrivée à Rouen en 1435, empêcha vraisemblablement qu'il fût entièrement terminé. On trouve un nombre considérable de pages veuves de miniatures, avec des marges en voie de préparation ou complètement blanches.

A part cette profusion peut-être excessive d'ornements, qui en fait une pièce unique, ce Bréviaire n'a pas de supériorité appréciable pour le mérite de l'exécution. Miniature pour miniature, on tombe dans l'embarras du choix, qui a amené M. Van Praet à déclarer qu'il y voyait des œuvres du même artiste.

Cette ressemblance est surtout frappante dans les grands sujets, et j'ai pu la vérifier au moyen d'un calque relevé sur la miniature de notre manuscrit qui représente la mort et l'assomption de la Vierge. Rapproché du même sujet traité dans le Bréviaire de Bedford, il ne laisse aucun doute. Les dimensions sont identiques ; les deux encadrements cintrés s'adaptent l'un sur l'autre. Malgré quelques variantes, le sujet est le même dans sa triple disposition : en bas la mort de la Vierge, au milieu l'assomption, dans la partie supérieure la réception au ciel. Les types des figures se retrouvent avec la même distribution de couleurs et de plis dans les vêtements. Un personnage surtout, celui qui tient le bénitier, offre une similitude si complète de traits et de costume, qu'il devient pour ainsi dire la signature de l'auteur.

En résumé, la supériorité du manuscrit de la Bibliothèque de Paris n'est qu'une question de chiffres. Il a plus de 4,000 miniatures, quand le nôtre n'en renferme que 300. De même il s'est vendu, en 1784, 5,000 livres, tandis que le nôtre n'a atteint que le chiffre de 600 livres. La proportion est gardée, et il est probable qu'elle se retrouverait si les deux manuscrits étaient aujourd'hui remis aux enchères, avec cette différence seulement que les prix illusoires de la première vente seraient plus que décuplés de part et d'autre.

Nous en avons un exemple récent. Au moment où la bibliothèque de M. Bourdillon nous arrivait de Genève, un amateur ou un spéculateur de Paris fit savoir que si la ville de Châteauroux consentait à se défaire de

son manuscrit, il en offrait immédiatement la somme de 10,000 francs. On ajoutait que l'on ne voulait pas user de surprise; que le consentement une fois donné pour la vente, la ville de Châteauroux pourrait demander une expertise; que si le chiffre de cette expertise dépassait la somme offerte, on le compléterait; que, s'il restait au-dessous, on maintiendrait la somme de 10,000 francs.

Inutile de dire que la proposition n'a pas été et ne pouvait être acceptée. A supposer que la lettre du testament ne s'opposât pas à cette aliénation, la ville de Châteauroux tient trop à respecter les intentions de l'homme généreux qui a bien voulu confier à sa garde, avec le souvenir de son nom, ce qui avait été sa joie en ce monde : ses livres et ses manuscrits.

Il y a plus : si je suis bien renseigné, les désirs du testateur seront sans doute dépassés; car, aujourd'hui que Châteauroux est sur le point d'avoir la complète jouissance de son hôtel de ville, par la translation du palais de justice dans un autre local, l'installation de la bibliothèque Bourdillon doit être le noyau d'un musée local, à la prospérité duquel seront appelées à concourir toutes les personnes de goût et de bonne volonté.

Sans rien pouvoir affirmer à ce sujet, je fais des vœux pour que cette pensée se réalise, et mette la ville de Châteauroux, trop longtemps indifférente, au niveau des villes voisines. Avec un point de départ moins favorable, celles-ci ont su se créer, en peu d'années, un foyer artistique, où, de temps à autre, vient s'allumer l'intelligence de leurs enfants, qu sans cela continuerait de sommeiller.

C'est ainsi qu'ont fait Tours, Blois, Bourges, Guéret, etc., etc. Ne tardons pas davantage à les imiter!

Châteauroux, 14 juillet 1857.

CHAPITRE VII.

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE.

Dans notre dernier compte rendu, nous avons publié une savante étude de M. le vicomte F. de MAUSSABRÉ sur les seigneurs de Brenne. Il a bien voulu, cette année, en retirer encore deux autres non moins intéressantes du grand ouvrage (1) qu'il prépare depuis longtemps. L'une concerne la maison de Vierzon, l'autre la maison de Ceris. Chacun des deux départements qui constituent la division du Berry trouvera ainsi un article qui le concerne.

*Ad probandum,
Non ad narrandum.*

MAISON DE VIERZON (2)

ARMES : ÉCARTELÉ DE SINOPLÉ ET DE GUEULES (3).

I.

Une charte d'André, abbé de l'église de Saint-Pierre de Vierzon, datée du règne de Hugues (Capet) et du pontificat de Dagbert, archevêque de Bourges, au mois d'août, indiction IV, date qui correspond, suivant

(1) *Le Berry féodal ou Histoire généalogique des principales familles du Berry et d'une partie des provinces voisines.* Ce recueil contient mille généalogies.

(2) Cette généalogie complète et rectifiée, sur un grand nombre de points, celle qu'a donnée la Thaumassière, en son *Histoire de Berry*, livre V, pages 386 à 391. Nous en avons recueilli les principaux éléments dans un très-ancien cartulaire original de l'abbaye de Dèvre et Vierzon, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds des cartulaires, n° 97, et de nombreux extraits, tant d'un autre cartulaire beaucoup plus étendu de la même abbaye, que de celui de l'abbaye de Masçay, qui en était voisine, extraits conservés dans la même bibliothèque, parmi les manuscrits de du Chesne, vol. XXII, pages 128 et suivantes, 313 et suivantes. Les autres sources auxquelles nous avons puisé seront indiquées, chacune en son lieu, dans le cours de cette notice.

(3) La ville de Vierzon portait : *d'azur à une tour penchante ou chancelante*

les auteurs du *Gallia Christiana*, à l'année 991 (1), nous apprend qu'un chevalier, nommé Humbaud, venu, depuis peu, du château de Belesme (2) vers les religieux du monastère de Vierzon, s'était, dans leur intérêt, exposé aux plus grands périls en combattant leurs ennemis, qu'il avait soumis et fait rentrer dans le devoir; que, depuis, rendant chaque jour de nouveaux services aux religieux et leur témoignant son zèle de toutes manières, ceux-ci, jaloux de lui donner une marque de leur amitié et une récompense de ses services, lui avaient, à sa prière, concédé une portion des biens de leur église, à savoir le terrain contigu à l'église de Sainte-Marie, pour qu'il y construisit une habitation fortifiée naturellement par le vallon; une terre au voisinage pour planter des vignes, dont Humbaud et ses successeurs paieraient néanmoins la dîme aux religieux, *afin de chanter des messes*; le cours de l'eau au bas desdites vignes, et la forêt y joignante; enfin l'église de Neuvic (*novus vicus*), avec sa paroisse, et celle de Saint-Georges, sur la rivière de Molon. ●

Enrichi par les libéralités des religieux, Humbaud, surnommé le Tortu (*cognomine tortus*), parvint, avec leur aide, à étendre son pouvoir sur toute la châtellenie de Vierzon; toutefois vassal de ces derniers, à raison du bénéfice ou fief qu'il en avait reçu, il leur rendit foi et hommage et leur prêta serment de fidélité, afin, ajoute la charte en terminant ce récit, que sa conduite fût imitée par ses successeurs à l'égard des futurs abbés de l'église de Vierzon.

Humbaud-le-Tortu est qualifié seigneur de Vierzon dans une charte du temps d'Arnoul II, seigneur de Vierzon, son arrière petit-fils, qui rappelle tous les faits que nous venons de mentionner et nous apprend, en outre, qu'Humbaud avait, à son tour, inféodé aux ancêtres du nommé Eudes Burdin, les deux églises de Neuvic et de Saint-Georges qu'il avait reçues des religieux.

d'argent. — L'ablaye de Saint-Pierre de Vierzon : *d'azur à une épée d'argent en pal, et à deux clefs d'or, en sautoir*. Ces armoiries ont été enregistrées dans l'armorial de la généralité de Bourges, en 1698. (Bibl. imp.)

(1) Cette charte rectifie une erreur de la Thaumassière, au sujet de l'élection de Dagbert au siège archiépiscopal de Bourges. Suivant cet historien (*Histoire de Berry*, p. 299 et 300), après la mort de l'archevêque Hugues, en 982, le siège fut vacant plusieurs années, et Dagbert, son successeur, n'en fut pourvu qu'en 1005. Or il résulte de la charte ci-dessus, que Dagbert l'occupait déjà sous le règne de Hugues Capet (987-996). — Ailleurs, la Thaumassière, se contredisant lui-même, fait consacrer par le même Dagbert l'église collégiale de Graçay, en 1002. (*Ibid.* p. 641.)

Suivant le *Gallia Christiana*, Hugues mourut en 985 ou 987, et avait pour successeur, dès 987, Dagbert, abbé de Déols.

(2) Bellême au Perche.

Il est fort présumable, et c'est le sentiment de la Thaumassière (*Histoire de Berry*, page 385); de M. Raynal (*Histoire du Berry*, I. 346), et de M. Cartier (*Monnaies chartraines*, p. 157), que la domination d'Humbaud sur la châtelainie de Vierzon eut un fondement moins contestable que celui que nous lui voyons attribuer par les religieux, ses protégés en même temps que ses bienfaiteurs, et que cette seigneurie lui fut concédée, à foi et hommage, par Eudes I^{er}, comte de Blois et de Chartres, dont il était vassal, et qui possédait le château de Vierzon à la suite de son père, Thibaud le Tricheur, comte de Blois et seigneur de Vierzon, en 926 (1).

En effet, le cartulaire des fiefs de Champagne nous apprend que le seigneur de Vierzon tenait cette châtelainie et celle de Menetou-sur-Cher, en fief du comte de Blois, qui les relevait, avec son comté, du comte de Champagne.

Humbaud-le-Tortu laissa deux fils :

- I. Humbaud, deuxième du nom, surnommé le Riche, qui succéda à son père en la seigneurie de Vierzon. Il souscrivit avec les seigneurs de Château-Gordon (Saint-Satur), de Montfaucon, des Aix, de Meun et autres, des principaux du pays, la charte de Geoffroy III, surnommé le Noble, vicomte de Bourges, et d'Eldeburge de Déols, sa femme, pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Ambroise, près de la ville de Bourges, en 1012. (Labbe, *Histoire abrégée de la ville de Bourges*, p. 187.)

Il prit sous sa protection le prieuré de Dèvre, reconstruit, en 1007, sur les ruines de l'ancienne abbaye de ce nom, par un nommé Evrard (Evrard d'Issoudun), qui y avait placé plusieurs religieux de Vierzon; confirma les restitutions et donations que ce dernier avait faites à ce prieuré, notamment de tous droits seigneuriaux et de toute justice audit lieu, et souscrivit avec Geoffroy de Firmeta (de la Ferté?) la charte qui constate cette libéralité, et par laquelle il est qualifié Humbaud le Riche, seigneur de Vierzon, Martin étant alors abbé du monastère de ce lieu.

Il ratifia encore et souscrivit *avec ses barons* : Rainbaud Potin, Francon, Rainauld, Guérin de Masçay, un acte d'échange entre les religieux de Vierzon et le seigneur Étienne de Meun, daté de l'an 1025, sous le règne de Robert et l'épiscopat d'Aimon (2).

(1) Et non en 826, ainsi que l'avance la Thaumassière (*Ibid.*, p. 386). — Voyez aussi Bernier, *Histoire de Blois*, p. 241 et suiv.

(2) Ce ne fut donc point en 1030 qu'Aimon de Bourbon fut élu archevêque de Bourges, ainsi que le prétend la Thaumassière, sur la foi d'un anonyme et de Chenu.

Par une autre charte, datée de la même manière, et dans laquelle il est encore qualifié Humbaud le Riche, seigneur de Vierzon, (*Humbaudus cognomine dives, Virzionensis dominus*), il fit plusieurs dons à l'abbaye de Vierzon en s'y faisant moine, sous l'abbé Martin ; amortit les héritages qui lui seraient donnés par ses vassaux, et institua pour héritier son *très-cher neveu* Arnoul, en présence et du consentement de *ses barons* : Francon, Garnier de Salenges, Raimbaud Potin, Renardin, Renaud, sénéchal, et Etienne, clerc.

La Thaumassière date cette dernière charte de l'an 22 du règne de Robert, ce qui, suivant lui, revient à l'an de notre salut 1031 ; mais il se trompe doublement : d'abord, la charte, de même que celle qui précède, est datée expressément de l'an de l'incarnation 1025, Robert régnant et Aimon étant archevêque de Bourges ; puis, Robert ayant commencé à régner en 996, la 22^e année de son règne correspond à 1018.

Suivant le même historien, Humbaud fut abbé de Vierzon, et, après avoir longtemps gouverné son abbaye, mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. Le nécrologe de l'abbaye en parlait en ces termes : *Depositum domini Humbaldi abbatis, VI Kalend. augusti.*

L'exactitude de cette assertion nous paraît douteuse. Nous ne connaissons, à cette époque, qu'un seul abbé de Vierzon du nom de Humbaud, lequel gouverna le monastère depuis l'an 1082 environ, époque où il reçut du vicomte de Bourges le don de l'abbaye de Saint-Gondon, jusqu'en 1095, date d'une transaction entre lui et les religieux de Saint-Florent de Saumur, relativement au même lieu de Saint-Gondon, que ceux-ci prétendaient leur avoir été donné par nos rois, et dont *Villencus*, leur abbé, fit cession à Humbaud, moyennant que les abbés de Vierzon paieraient, chaque année, à perpétuité, aux moines de Saumur, deux onces d'or, le jour de la fête de Saint-Florent.

Suivant le *Gallia Christiana*, cet abbé Humbaud mourut le XI des calendes de décembre, et avait Herbert pour successeur, en 1112.

S'il fut le même personnage qu'Humbaud le Riche, il était au moins centenaire lors de son décès.

2. Geoffroy, qui continua la postérité.

II.

Geoffroy de Vierzon, 1^{er} du nom, épousa Béatrix, fille unique et héritière d'Étienne, seigneur de Meun-sur-Yèvre, et d'*Amabilis*, sa femme. Ils eurent pour enfants :

1. Arnoul, dont l'article suit ;

2. Humbaud, seigneur de Meun, marié avec Erenborge ou Arambour (1) (*Erenburgis*), qu'on présume avoir été fille de Gimon, seigneur de Château-Gordon (Saint-Satur), et avec laquelle il donna à l'abbaye de Vierzon le prieuré de Vouzeron, par charte sans date. Il reçut des religieux, à cette occasion, cinquante sous, monnaie de Blois ; sa femme, Erenborge, cinq sous, et ses deux filles, six deniers.

Par une autre charte, également sans date, Humbaud délaissa à la même abbaye deux arpents de terre près du château de Vierzon, du consentement de Geoffroy et Robert, ses frères. — Il restitua avec Arnoul, seigneur de Vierzon, Guillaume, leur autre frère, et Béatrix, leur mère, à Herbert, abbé de Vierzon, l'église de Neuvic et toutes ses dépendances, par charte datée du pontificat de Léger, archevêque de Bourges, c'est-à-dire de 1098 à 1120, suivant la chronologie de la Thaumassière (*ibid.*, p. 303 et 304), qui assigne ailleurs à cette charte la date de 1040 (p. 375, général. de Meun), et qualifie, à tort, Herbert, abbé de *Déols*.

Humbaud souscrivit encore avec son frère, Arnoul, et son neveu, Geoffroy, une quatrième charte datée du règne de Henri (1031-1060), contenant le don fait par Robert de Meun à l'abbaye de Vierzon, et est nommé Humbaud de Vierzon et de Meun, dans des lettres que lui adressa, en 1078, ainsi qu'aux principaux seigneurs du Berry, le pape Grégoire VII, au sujet de Wormond, abbé de Déols, qu'ils avaient chassé de son abbaye, pour mettre à sa place un nommé Gautier, et dans lesquelles ce pontife les qualifie : princes du pays de Berry. (*Scriptores Franciæ*, tome XIV, p. 632.)

Enfin, du consentement d'Arembour, sa femme, de Gimon et Guillaume, ses enfants ; d'Arnoul, seigneur de Vierzon, son

(1) La Thaumassière en fait deux personnes distinctes, qu'il donne successivement pour femmes à Humbaud.

frère, et de l'avis de ses chevaliers et vassaux, il remit à l'église de Notre-Dame de Meun toutes les coutumes et droits qu'il exigeait injustement des hommes et terres qui en dépendaient ; permit aux chanoines de cette église d'acquérir de ses hommes et vassaux, et leur donna les dîmes d'Aloigny, par charte non datée.

La Thaumassière constate son existence en 1069 ; nous avons vu qu'elle avait été de beaucoup postérieure à cette date. Il ne peut donc avoir eu pour successeur son fils Gimon, en 1072, ainsi que le prétend cet historien.

Humbaud de Vierzon, seigneur de Meun, a été la tige de la maison de Meun.

3. Robert ;

4. Guillaume ;

5. Geoffroy, mentionné avec ses frères dans les chartes que nous venons de rapporter. Il donna à l'abbaye de Marmoutier, en s'y faisant moine, ses aleux de Vieuvy, et fut père de :

Humbaud, cleric, auquel Albert, abbé de Marmoutier, donna six livres et deux arpents de vigne sur la garenne de la Loire, pour sa vie seulement, en reconnaissance de ce qu'il avait abandonné ses prétentions sur les aleux de Vieuvy, en présence de Rainaud Basset, de Guillaume Blon, d'Hildemar des Roches, l'an 1061. (Archives de Marmoutier, prieuré de Vieuvy.)

III.

Arnulphe ou Arnoul, 1^{er} du nom, seigneur du château de Vierzon, succéda, ainsi que nous l'avons déjà vu, à Humbaud le Riche, son oncle. Il eut, pendant longtemps, guerre avec Regnaud, seigneur de Graçay, son voisin, et, après avoir conclu la paix avec lui, alla trouver l'abbé de Vierzon, nommé Béranger, afin d'en obtenir l'argent nécessaire pour payer les chevaliers qui lui avaient prêté leur concours ; mais l'abbé ne consentit à lui accorder 500 sous qu'à la condition qu'Arnoul, de son côté, promettrait qu'à l'avenir tous les dons faits à l'abbaye par les personnes qui étaient sous son pouvoir, chevaliers, bourgeois, paysans, colliberts et serfs, ne seraient contestés ni par lui ni par ses descendants. La charte est datée du règne de Henri et de l'épiscopat d'Aimon, l'an 1052.

Arnoul avait épousé Berthilde, Bertelde ou Bertaut, ainsi nommée dans trois chartes. Elle vivait encore en 1071, suivant du Bouchet. (Hist. de Courtenay.) Ils souscrivirent ensemble la donation, faite au mois de mai par une dame nommée Ansgarde, du consentement de Laurent du Château, son mari, à l'abbaye de Vierzon, de ce qu'elle possédait à Salengat, par charte datée du règne de Philippe (1060-1108), et de l'épiscopat de Richard (1071-1092), Humbaud étant abbé de Vierzon.

Arnoul existait encore en 1075, en 1082, et même postérieurement à 1098, puisque nous l'avons vu concourir, avec son frère Humbaud, à une restitution opérée par eux en faveur de l'abbaye de Vierzon, sous l'épiscopat de Léger.

De son temps, l'an 1067, le château de Vierzon fut brûlé, ainsi que nous l'apprend la chronique de ce monastère, dont Béranger était encore abbé. (Labbe, *Bibl. nova manusc.*, t. II. — *Scriptores Franciæ*, t. XVIII.)

On ne connaît à Arnoul de Vierzon qu'un seul fils :

IV.

Geoffroy, II^e du nom, seigneur de Vierzon après son père, souscrivit avec ce dernier, Humbaud et Robert, ses oncles, une charte datée du règne de Henri (1031-1060), au mois de février, et contenant le don fait par Robert de Meun d'un homme serf, nommé Foucaud, à l'abbaye de Vierzon. — Il souscrivit encore la charte de fondation de l'anniversaire de Garnier de Salenga, et, avec son père Arnoul, celle par laquelle Etienne, vicomte de Bourges, qui les y qualifie *optimates et fideles*, délaissa aux religieux de Vierzon, du consentement de sa sœur, Ildeburge, épouse de Gilon, *très-puissant seigneur de Seuly et de beaucoup d'autres châteaux*, de son aleu, l'abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire (*Sancti Gondulphi*), au diocèse de Bourges. La charte est datée de Vierzon, l'an 1082 (1), le IV des calendes de mai, « *Arnulpho castro Virzionensi principante, Humbaldo omni strenuitate semper imitanda in Virzionensi abbatiâ gregis sibi crediti custodiam agente.* »

Geoffroy fut encore présent, avec son fils Arnoul, l'an 1095, à l'accord fait entre *Villencus*, abbé de Saint-Florent de Saumur, et Humbaud, abbé de Vierzon, relativement à ladite abbaye de Saint-Gondon, accord dont nous avons indiqué plus haut les conditions.

(1) Le *Gallia Christiana*, qui cite cette charte, la date par erreur de l'an 1092.

Geoffroy de Vierzon eut pour enfants :

1. Arnoul, qui suit ;
2. Hervé, nommé par la Thaumassière, et dont nous n'avons pu vérifier l'existence ;
3. Robert, cleric, en 1147.

V.

Arnoul, II^e du nom, seigneur de Vierzon, nommé avec son père dans l'accord concernant Saint-Gondon, en 1095, restitua aux abbé et religieux de Saint-Sulpice de Bourges les églises de Teillay et de Sallebris, qu'il tenait d'eux en fief, par charte de l'an 1110, dans laquelle il prend la qualification de prince de Vierzon. — Il eut un différend avec Léger, archevêque de Bourges (1098-1120), pour avoir rompu la trêve dite du Seigneur, et fait la guerre à un de ses voisins, ainsi qu'il résulte d'une lettre d'Yves, évêque de Chartres, à ce prélat, par laquelle il l'exhorte à modérer la rigueur de la sentence qu'il avait rendue contre le seigneur de Vierzon. (Voir à ce sujet la Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 388.)

Arnoul fit le voyage de Jérusalem ; pour l'aider à subvenir aux frais, l'abbé, Arnoul, et les religieux de Vierzon, lui donnèrent la table d'argent qui était devant l'autel de Saint-Pierre, dans leur église, et, en récompense, il leur délaissa la dîme de vin de Vierzon et plusieurs autres droits, en présence de son fils, Geoffroy, de son frère, Robert, cleric, et d'un grand nombre de ses chevaliers.

Il mourut en 1142, suivant la chronique de Vierzon, ayant eu de son mariage avec une dame, nommée Berthe :

1. Geoffroy, mentionné ci-après ;
2. Humbaud.

VI.

Geoffroy, III^e du nom, seigneur de Vierzon, succéda à son père en 1142, et mourut en 1144, suivant la chronique de Vierzon, laissant un fils :

VII.

Hervé, I^{er} du nom, seigneur de Vierzon, Lury, la Ferté-Imbaud et la Ferté-Gilbert, qui nomme Arnoul, son aïeul, Geoffroy, son père, Robert,

frère d'Arnoul, et Guillaume de Celle, fils d'Hum baud de Meun, dans une charte de l'an 1147, par laquelle il confirme les dons faits par ledit Arnoul, partant pour Jérusalem, à l'abbaye de Vierzon.

Il prit l'abbaye de Masçay sous sa protection, en 1152, et amortit le fief que Robert de Masçay tenait de lui et qu'il avait donné à cette abbaye : — se croisa en l'année 1163, et partit le jour de Saint-Vincent, après s'être rendu au chapitre pour demander pardon aux religieux des torts qu'il pouvait leur avoir faits, et leur faire plusieurs dons. — De retour de ce voyage, il bâtit et fonda, en 1164, l'église collégiale de la Ferté-Imbaud, en l'honneur de Saint-Taurin, dont le prieuré fut uni à l'archidiaconé de Sologne, en l'église de Bourges. (Bernier, *Histoire de Blois*, p. 247.)

En 1177, Hervé seigneur de Vierzon, et Evrard, seigneur de Prungé, accensèrent à Barthélemy, abbé, et aux moines d'Olivet, en Berry, trente arpents de marais, à la mesure de la Ferté-Gilbert, entre la Ferté-Gilbert et la ville appelée Dio, à la charge de leur payer quatre deniers de cens annuel, *monnaie de Vierzon*, en présence d'Aimeri Coraus d'Argenton, de Regnaud Morrel, de Raoul, fils d'Evrard de Prungé, qui reçut cinq sous ; de Raimond Potin, de Pierre de la Porte. (*Arch. de l'Indre*, abb. d'Olivet, liasse 2^e.)

Hervé affranchit les habitants du château de Lury, ainsi qu'il conste d'une charte de l'année 1213, mentionnée plus loin ; vivait encore en 1189, et permettait l'établissement de chanoines dans l'église de Saint-Barthélemy de Vierzon. (Du Bouchet, *Hist. de Courtenay*.)

Il ne mourut donc pas en 1184, ainsi que l'avance un de nos historiens.

De son mariage avec Ænor, dame de la Ferté-Imbaud, sont issus :

1. Guillaume, 1^{er} du nom, seigneur de Vierzon, Lury, Menetou-sur-Cher, la Ferté-Imbaud, la Ferté-Gilbert, qui fut fait chevalier en 1192, suivant la chronique de Vierzon. (*Script. Franciæ*, XVIII, 247.) L'église de cette ville fut bâtie l'année suivante, et le château détruit de fond en comble par le roi d'Angleterre, en 1196, selon Rigord : en 1197, selon ladite chronique. M. Raynal nous explique en ces termes la cause de cette catastrophe, racontée par plusieurs de nos anciens chroniqueurs (1) : « Richard, roi » d'Angleterre et comte de Poitou, avait fait citer à comparaitre » devant sa cour Guillaume de Vierzon, son vassal, puisque

(1) Guillaume le Breton, Rigord, Chronique de Sigebert, Nicole Gilles.

» Vierzon, à cette époque, relevait de la seigneurie d'Issoudun,
» dont l'hommage avait été attribué à Richard par le traité
» conclu entre ce prince et Philippe-Auguste, en 1196 Guil-
» laume déclina la juridiction qu'on voulait lui imposer, et vint
» à Paris se plaindre au roi de France. Pendant son absence,
» Richard, malgré la parole qu'il lui avait donnée de ne lui
» faire aucun tort, envahit ses domaines, pilla Vierzon, mit le feu
» à la ville, détruisit également le château de Lury, et se retira
» emportant beaucoup de butin. » (*Hist. du Berry*, t. II, p. 99.)

Guillaume de Vierzon permit au chapitre de la Ferté-Imbaud d'établir une foire et d'en percevoir les droits, par charte de l'an 1197, et mourut la même année, suivant la chronique de Vierzon, sans postérité de Mahaud de Clermont, sa femme, fille de Raoul, comte de Clermont, connétable de France, et d'Alix de Breteuil. Elle décéda également en 1197.

2. Hervé, qui continua la postérité ;
3. Hersende, femme de Guillaume III, seigneur de Lignières, dont enfants. Etant veuve, elle fit plusieurs dons aux religieuses de Menetou-sur-Cher, par charte du mois de février 1227. (Tit. original aux archives de M. le comte Jules de Menou.) Le *Gallia Christiana* la date, par erreur, de l'an 1226.

Ce fut, probablement, par suite de cette alliance, que les seigneuries de la Ferté-Gilbert, de Menetou-sur-Cher et de Pruniers, entrèrent dans la maison de Lignières.

4. Mahaud, femme de Raoul de la Chastre, était morte en 1237 (du Bouchet, *hist. de Courtenay*, 106), ayant eu pour fils :
 - A. Hervé de la Chastre ;
 - B. Philippe, chanoine de l'église de Bourges ;
5. Alix, mariée : 1^o à Gautier de Villebeon, III^e du nom, dit le Chambellan, fils d'Adam, seigneur de la Chapelle-Gautier, Villebeon, etc. ; 2^o à Geraud, III^e du nom, seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, avec lequel elle vivait en 1248. (Du Bouchet, *ibid.*)
6. Marguerite, dame de Pruniers, en Berry, qui, en exécution du testament de sa sœur Mahaud, donna vingt sous à l'abbaye de la Prée, près Issoudun, à prendre sur le revenu de Vierzon, pour le soulagement de l'âme de cette dernière, l'an 1237.

VIII.

Hervé II, seigneur de Vierzon, Lury, Menetou-sur-Cher et la Ferté-Imbaud, après son frère Guillaume, confirma le don que celui-ci avait fait à l'abbaye de Vierzon des droits et coutumes du marché dudit lieu; — fit, en 1205, le voyage de Saint-Jacques en Galice, et, avant son départ, se présenta dans le chapitre de Vierzon, se recommanda humblement aux prières de l'abbé et des religieux; reconnut qu'ils avaient droit de lever une certaine coutume sur ses hommes, et amortit tout ce qui leur serait donné par ces derniers. Il fit, également, plusieurs dons aux ermites de la Magdeleine, établis dans le bois de *Badèvre* (Yèvre), et aumône à l'abbaye de Masçay de quatre sextiers de seigle pour son anniversaire.

En janvier 1209, il affranchit les habitants du village de Linerolles; les déchargea de tous les droits et coutumes qu'il levait sur eux, à la réserve du droit de cornage et de celui de taille, en cas de ruine de son château, de voyage d'outre-mer, de prison et de mariage de sa fille (La Thaumassière, coutumes locales, p. 714); — remit, la même année, aux abbé et religieux de Vierzon, tous les droits qu'il percevait sur quelques-unes de leurs terres et la dîme de leurs porcs, et leur donna vingt sous de cens sur les étaux de Vierzon, à la charge de célébrer, à perpétuité, une messe pour le repos de l'âme de son frère Guillaume, et un anniversaire pour Alix de Vierzon, sa sœur.

Il ratifia, au mois d'avril 1213, la franchise du château de Lury, qu'Hervé, son père, et Guillaume, son frère, dont il était successeur, avaient, le premier établie, et le second confirmée (Coutumes locales, p. 79); — accorda, la même année, aux abbé et religieux de Masçay, le droit d'usage dans le bois de *Badèvre* (Yèvre), et à Girard, abbé, et aux religieux de Vierzon, celui de prendre, chaque jour, une bâtelée (*unam navatam*) de bois mort en ladite forêt de *Badèvre*; — fonda ou rétablit encore, la même année, un monastère de filles dans sa ville de Menetou-sur-Cher; tira les religieuses de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, et leur donna ses dîmes de Lury, du Mesnil, de Theillay et autres biens, mentionnés dans la charte de fondation.

Il fut un des seigneurs qui se rendirent garants envers le roi Philippe-Auguste de la fidélité de Guillaume de Chauvigny, seigneur de Château-roux, au mois de mars 1213, et figure, avec la seule qualification de seigneur de Vierzon (*dominus de Virsone, d. Virsoni*), parmi les chevaliers bannerets institués, la même année, par ce prince, et, en même temps, parmi les barons qui florissaient à cette époque. Il fait, avec le

comte de Sancerre, les seigneurs de Montfaucon, d'Issoudun, de Char-rôt, de Bomiers, de Lignièrès, de Meun-sur-Yèvre et autres, partie d'une série de vingt seigneurs berruyers, mentionnés, par erreur, parmi les chevaliers bannerets du Vexin, dans le cartulaire de Philippe-Auguste, coté 172 (Bibl. Imp.), ainsi que dans la liste publiée par du Chesne. (Historiens de Normandie).

Hervé de Vierzon se croisa contre les Albigeois (1), et, avant son départ, fit divers dons à toutes les églises de ses terres. — Il fut, en 1217, un des pleiges qu'Henry, sire de Seuly, donna au Roi en garantie de sa fidélité (cartul. de Phil.-Aug.), — et accordait, en 1218, au prieur de Saint-André-de-Theniou, cinq sous de rente sur le censif de la même paroisse, à la charge de célébrer, chaque semaine, durant sa vie, une messe du Saint-Esprit, et son anniversaire tous les ans, après sa mort; à la charge, en outre, de faire commémoration de lui tous les dimanches.

Il fit aussi le voyage d'outre-mer avec Simon de Montfort, suivant la chronique de Vierzon, et fut tué devant Damiette, en 1219, au rapport de Jacques de Vitry, quoique ladite chronique ne place son départ qu'en 1221. — Il est rappelé, comme défunt, dans la charte de donation faite par sa sœur aux religieuses de Menetou, en 1227.

Hervé de Vierzon avait été marié deux fois : la première, avec Mathilde ou Mahaud, dont la maison est inconnue; la seconde, avec Marie, fille de Guy, sire de Dampierre, et de Mahaud, dame de Bourbon. Elle lui survécut et donna vingt sous à l'abbaye de Vierzon sur le festage de cette ville; se remaria, en 1220, avec Henry I^{er}, sire de Seuly, qui, à cause d'elle, se qualifie seigneur de Vierzon dans plusieurs chartes, et, la même année, augmenta la fondation du monastère de Menetou-sur-Cher, et transigea avec l'abbé et les religieux de Masçay sur le différend qui s'était élevé entre eux et Hervé, seigneur de Vierzon, pour certains hommes de condition servile que celui-ci prétendait lui appartenir. Il est fait mention d'Henry de Seuly et de sa femme dans le titre de la franchise des Aix, du mois d'avril 1221 (et non de mars 1227, comme le dit La Thaumassière, p. 390), et dans une charte de l'an 1232, par laquelle ils approuvent l'engagement fait par Raoul de la Chastre, leur vassal, au chapitre de l'église de Bourges, d'une dîme qu'il tenait d'eux en fief. (Du Bouchet, *Hist. de Courtenay*.)

(1) Suivant la chronique de Vierzon, ce fut Guillaume, seigneur de Vierzon, qui se croisa contre les Albigeois en 1213, mourut en 1216, et eut pour successeur ledit Hervé. On voit par là combien elle est inexacte.

Du mariage d'Hervé II, seigneur de Vierzon, et de Marie de Dampierre, sa seconde femme, sont issus :

1. Guillaume, dont l'article suit ;
2. Hervé ;
3. Girard, prieur de Levroux, nommé dans un accord passé, en l'année 1243, entre Guillaume II, son frère, et le chapitre de l'église de Bourges.
4. Thibaud ou Théobaud, qualifié chevalier dans un titre de l'an 1261. Il jura la commune et la trêve à l'archevêque de Bourges, en 1262. (Coutumes locales.)
5. Alix ;
6. Ogande.

IX.

Guillaume, II^e du nom, sire de Vierzon, Lury, Menetou-sur-Cher et la Ferté-Imbaud, ratifia la vente que Pierre Coraud, chevalier, avait faite au prieur de Reuilly (membre de l'abbaye de Saint-Denis-en-France), de deux hommes qu'il tenait de lui en fief, et exempta ledit prieur du droit de gîte, par charte du mois de mai 1235, qu'il fit sceller par noble homme Archambaud de Bourbon, son oncle, n'ayant point lui-même encore de sceau, parce qu'il n'était *ni marié, ni chevalier* (1), et promettant de la sceller aussitôt qu'il en aurait un, ce qu'il fit au mois de février 1238. Le roi saint Louis confirma cette donation en 1235. (Archives de l'abbaye de Saint-Denis, trésor de dom Villeveille.)

Guillaume donna à l'abbaye de Vierzon, au mois de novembre 1240, vingt sous parisis de rente sur le festage de cette ville, afin de prier Dieu pour

(1) L'opinion universellement admise que les chevaliers, seuls, avaient le droit de se servir de sceaux, opinion fondée sur ce que l'on voit, dans mainte circonstance, des écuyers remettre, pour sceller leurs actes, à l'époque où ils seront promus à la chevalerie, ou bien les faire sceller par des chevaliers, doit donc se modifier en ce sens que le mariage conférait également cette prérogative. Aussi pouvons-nous, à l'appui du témoignage de la curieuse charte que nous venons de mentionner, signaler plusieurs exemples d'écuyers usant de sceaux qui leur étaient propres, tels que : Morice Savari (breton), en 1269 ; Geoffroy Payen ou Péan, seigneur de Montbason, en 1272 ; Jean de Ceris, seigneur d'Orfons, fils du célèbre Borgne de Ceris, en 1341 ; Robert de Chârost, seigneur de Chârost, en Berry, 1355 ; Imbaud du Peschin (seigneur du Peschin, Levroux, Bouge, etc.), 1359 ; Jean de Boissimon (seigneur de Corgueil), 1395 ; Guillaume de Voudenay (de la maison de La Motte-Feuilly), 1396 ; Guillaume Maussabré (seigneur du Bois-Saint-Père) 1407 ; Guillaume du Puy (seigneur de Baigneux), 1468.

le repos de l'âme de feu Marie, sa mère, et, au mois de juillet 1248, le samedi après la fête de sainte Marie-Magdeleine, étant sur le point de partir pour la croisade avec le roi saint Louis, il confirma les donations que feu Hervé, seigneur de Vierzon, son père, alors dangereusement malade, avait faites au prieur de Theniou, aux ermites de la Magdeleine et à l'abbaye de Vierzon, tant pour le repos de son âme que pour celles de son frère Guillaume, de ses autres parents et de sa fille Alix, notamment, à ladite abbaye, de sa part des moulins à foulon situés sur l'Yèvre, de l'usage dans ses bois de Vierzon, pour réparer les écluses et les moulins, et de l'établissement d'une foire par an, le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre (*sancti Petri in cathedrâ*), ce qu'il ratifia sous la réserve, toutefois, du péage. Il confirma également l'accord fait entre son père et le sacristain de l'abbaye de Vierzon, touchant la dîme de ses vignes, et scella la charte de son sceau, puis se rendit à Bourges, accompagné de son fils, Hervé, d'Eudes de Mareuil, d'Etienne Aguilun, chevaliers, d'Herbert de la Chastre, damoiseau, d'Evrard, abbé de Vierzon, et de quelques prieurs; fit hommage, entre les mains de l'abbé de Saint-Sulpice, le dimanche après la Magdelaine, pour les fiefs qu'il tenait de l'abbaye, et, le même jour, après que l'abbé lui eut donné l'écharpe et le bourdon, il partit de l'église de Saint-Sulpice pour rejoindre les autres croisés, « sanz rentrer ou chastel, jusques a sa revenue. » (Cartul. A de Saint-Sulpice, p. 88. — Joinville, Ed. Michaud, 1^{re} série I, 199,— cités par M. Raynal, *Hist. du Berry*, II, 225.)

Guillaume de Vierzon avait affranchi les habitants de Vierzon avant l'année 1248 (Coutumes locales, p. 89), — et fit aumône de trois sextiers de seigle à l'abbaye de Loroy, en 1250.

Il avait épousé Blanche, fille de Guillaume II, comte de Joigny; elle lui survécut et donna, avec son fils Hervé, au chapitre de l'église de Bourges, quelques droits qu'elle avait en la terre de Chéry, pour fonder l'anniversaire de son mari, au mois d'octobre 1252. (La Thaum.) Elle se qualifiait, en 1261, veuve dudit Guillaume, et tutrice de leurs enfants. (Du Bouchet, *Hist. de Courtenay*.)

Du mariage de Guillaume II, seigneur de Vierzon, et de Blanche de Joigny, sont issus, entre autres enfants :

1. Hervé, qui suit ;
2. Guillaume de Vierzon, qualifié damoiseau, frère du seigneur de Vierzon, et messire Théobaud de Vierzon, chevalier (son oncle), étant à la Ferté-Humbert (*sic*), jurèrent la commune et la trêve

à l'archevêque de Bourges, le jeudi après la Nativité de N. S. l'an 1262. (*Coutumes locales*, p. 722.)

Guillaume affranchit les habitants de Menetou-sur-Cher, ce qui fut confirmé, après sa mort, par Hervé, son frère et successeur, au mois de novembre 1269. (*Cout. loc.*)

3. Marie, femme de Jean, comte de Sancerre, dont postérité. Hervé de Vierzon, son frère, lui donna les seigneuries de Soësmes et de Menetou-Salon, en 1259.

4. Agnès, qui épousa Guillaume de Chauvigny, baron de Château-roux, mort en 1270.

X.

Hervé, III^e du nom, seigneur de Vierzon, Lury, Theniou, Menetou-sur-Cher, Menetou-Salon, Soësmes, la Ferté-Imbaud, accompagnait à Bourges son père, partant pour la croisade, en 1248; — consentait, en 1252, à la donation faite par sa mère, alors veuve, au chapitre de Bourges; — et, par charte du mois d'octobre 1258, assignait sur ses moulins de la rivière d'Yèvre, la rente de six livres, due aux religieuses d'Orsan.

Il contracta mariage, vers l'année 1260, avec Jeanne de Brenne, fille aînée et héritière de Guillaume de Brenne et de sa femme, nommée Mathilde, que nous croyons avoir été de la famille de Blazon. Jeanne de Brenne apporta à son mari les seigneuries de Mézières-en-Brenne et de Rochecorbon, près Tours.

Hervé de Vierzon, qualifié chevalier, seigneur de Vierzon et de Rochecorbon, et Jeanne de Brenne, sa femme, consentirent, en 1261, à la donation qu'Isabelle de Brenne, sœur de Jeanne, avait faite au prieuré de Moncé, en Touraine. (*Voy. Brenne.*)

Il est qualifié seigneur de Vierzon et du château de *Moneto*, dans une charte du mois de novembre 1269, par laquelle il confirma avec Jeanne, sa femme, et jura sur les saints évangiles de maintenir l'affranchissement et les coutumes écrites concédées par Guillaume, son frère et prédécesseur, aux habitants du château de Menetou et de sa banlieue, de telle sorte que ceux-ci lui paieraient, annuellement, pour chaque hébergement, cinq sous de monnaie ayant cours dans sa terre, et pour chaque maison, en sus de leurs hébergements, cinq autres sous. (*Coutumes locales*, p. 94.)

Il fit deux fois le voyage d'outre-mer. Le jour de son premier départ, fête de Saint-Vincent, l'an 1263, il vint au chapitre de Saint-Pierre-de-

ierzon, et demanda pardon à l'abbé et aux religieux des torts qu'il leur avait faits. — Sept ans après, se disposant à retourner prochainement à Jérusalem, il affranchit de toute servitude les habitants de Lignerolles et de Lenay, sous la réserve d'une certaine taille (*cornagium*), dans le cas où son château de Vierzon serait ruiné par la guerre, et dans ceux où le seigneur de Vierzon prendrait la croix, se marierait, marierait sa fille aînée et serait fait prisonnier de guerre. Dans cette chartre, datée du mois de mai 1270, et dans laquelle il prend le titre de chevalier, Hervé rappelle les donations faites à l'abbaye de Vierzon par son aïeul Hervé, en 1205 et 1218; celle faite par son père Guillaume, seigneur de Vierzon, fils de Marie, lors de son départ pour Jérusalem, en juillet 1248, et les confirme toutes.

Cette chartre prouve de la manière la plus évidente qu'Hervé II^e était fils, et non frère, de Guillaume II, et qu'il n'avait point succédé, vers l'an 1258, ainsi que le prétendent du Bouchet, et, après lui, la Thaumassière, à un autre Hervé, son neveu, fils dudit Guillaume, et décédé pendant sa jeunesse.

Hervé III commença la construction du couvent des Cordeliers, en la ville de Bourges, avant son second voyage outre-mer, où il mourut au siège de Tunis, en 1270, laissant de son mariage une fille unique, Jeanne de Vierzon, dont la postérité a été rapportée à l'article consacré aux seigneurs de Brenne.

Du château de Vierzon relevaient : les fiefs de Plotard et Champigny ; — l'hôtel et grange (métairie) de Senay ; — l'hôtel de la monnaie, à Vierzon ; — la maison de Dornon ; — les seigneuries de Champrot, Sainte-Solange, Solangy et du pré Courtilh ; — celle de la Motte-d'Aisy ; — le lieu et manoir de Quincy ; — l'hôtel du château, sis à Méreo ; — le fief de Mozay ; — l'hôtel et manoir de Chevilly ; — ceux de Saragoce et de Coulon ; — la motte de Chaillou ; — la maison de la Fougère ; — l'hôtel de Brinay ; — la seigneurie de la Vernuce ; — Champeigny ; — autres petits fiefs, dîmes, etc. (Arch. du Cher, mouvances d'Issoudun, 1541. — Chaumeau, *Hist. du Berry*, p. 272.)

MAISON DE CERIS,

EN BERRY.

Le nom de Ceris, quelquefois orthographié Seris, Seriz et même Sery, a été commun à un assez grand nombre de localités, et, par conséquent, à plusieurs familles. Nous donnerons plus loin la nomenclature de toutes

celles que nous avons pu découvrir. Faute d'avoir su établir cette distinction, et par un abus trop habituel en pareille matière, les historiens de la seule famille de Ceris qui existe encore de nos jours, celle des seigneurs de Château-Couvert, en Angoumois et en Poitou, font précéder la généalogie qu'ils en ont dressée d'une liste, par ordre chronologique, de tous les individus du même nom dont ils ont eu connaissance, et qu'ils considèrent, indistinctement, comme ayant appartenu à cette maison. On rencontre donc, dans cette étrange mêlée, les Ceris de l'Orléanais, ceux de Champagne, ceux de Berry, et même un seigneur de Cerez, près du Blanc, transformé en homonyme. Le présent travail, encore fort incomplet, par suite de la rareté des documents relatifs à une race que nous croyons éteinte depuis près de trois siècles, a pour but de mettre un terme à cette confusion, et de revendiquer, pour notre province de Berry, une famille qui n'a pas le moins contribué jadis à sa renommée, quoiqu'elle n'ait obtenu jusqu'à présent, tant de ses historiens que de ses généalogistes, qu'un silence inexplicable.

Le fief et seigneurie de Ceris, situé à deux kilomètres, au sud, de la ville de Cluis-Dessus, de laquelle il relevait, a été le berceau de cette famille, et lui a communiqué son nom. Dès la fin du XI^e siècle, nous la voyons concourir à la fondation, par les seigneurs de Cluis et de Gargillesse, du chapitre de Saint-Martin-de-Maillé (aujourd'hui Maillet, paroisse), et l'enrichir de ses dons. Possessionnée également, à une époque un peu postérieure, aux environs d'Issoudun, elle impose, vraisemblablement, suivant un usage très-fréquent alors, le nom de son principal fief à ses nouvelles possessions. Le village de Seris, aujourd'hui les Maras, en la paroisse de Saint-Ambroise-sur-Arnon, non loin de l'abbaye de la Prée, a été le sujet d'un des nombreux opuscules de notre érudit compatriote, Nicolas Catherinot. (La rente de Seris, Bourges, 20 janvier 1683.)

Dès le commencement du XIV^e siècle, la famille de Ceris prend place parmi les plus considérables. Si l'histoire nous laisse ignorer par quels mérites de simples gentilshommes surent s'élever aux charges les plus éminentes, la seule énumération des récompenses de leur valeur ou de leur savoir sera assez éloquente pour suppléer à cet oubli. Les qualifications de chevalier du roi, de chevalier banneret, de sénéchal de Beaucaire, de sénéchal de Rouergue, de souverain maître de l'hôtel du roi (grand maître de France), de capitaine souverain pour Sa Majesté en Poitou et en Saintonge, de chambellan du roi, de premier président et de conseiller au parlement de Paris; trois promotions à la dignité d'abbé de Déols, l'une des abbâyes les plus illustres et les plus opulentes de ce temps, et où l'on n'admettait, comme religieux, que d'anciens gentils-

hommes; des dons de nos rois, motivés par la reconnaissance de longs services; des alliances considérables dont l'une lui procure l'honneur d'avoir donné, dans la personne d'Iseul de Ceris, dame de Varennes, en 1368, une aïeule à la reine Catherine de Médicis et à plusieurs de nos princes de la maison de Valois, sont autant de témoignages assurés de l'illustration que cette famille avait acquise.

Quant au fief dont elle portait le nom et qu'elle possédait encore au **xiv^e** siècle, il appartenait, dans la seconde moitié du **xvi^e**, probablement par suite du mariage de Huguette de Ceris avec Pierre d'Oradour, vers 1350, à la famille d'Oradour, de laquelle il passa, nous ignorons à quel titre, à un puiné de la maison de Gaucourt de Cluis. Une alliance le fit entrer ensuite dans celle de Magnac, qui le transmit successivement, toujours à titre héréditaire, aux maisons d'Assy, de Saint-Julien, de la Marche et d'Argier de Saint-Vaulry.

Noms isolés.

Richard, archevêque de Bourges (de 1071 à 1092), ayant fait don au chapitre de Saint-Barthélemy de Bénévent, au diocèse de Limoges (1); d'une église de son diocèse et de sa juridiction, nommée Maillé, située à trois milles du château de Cluis, du consentement d'Eudes de Lignières et des comtes de Gargillesse (2), seigneurs du territoire concédé, plusieurs gentilshommes du voisinage s'empressèrent, à l'envi, de doter la communauté naissante. Parmi leurs noms, conservés jusqu'à nous par le cartulaire de l'abbaye de Bénévent, figurent au premier rang, immédiatement après ceux des seigneurs dominants que nous venons de mentionner :

Gauthier *de Cereis*, ses fils, non nommés, et Geraud *de Cereis*, qui firent aux chanoines l'abandon de leur dime de Châron (*Carrucaë*), et du cens des maisons que construiraient en leur terre les hommes *qui se seraient donnés auxdits chanoines*. — De plus, ils permirent à ceux-ci, du consentement de leurs hommes de Maillé, de construire un four en ce lieu, à condition que personne, dorénavant, ne pourrait en établir d'autres.

(1) Bénévent, chef-lieu de canton du département de la Creuse, à cinq myriamètres, environ, au sud-ouest de Guéret.

(2) L'ancienne seigneurie de Gargillesse a appartenu successivement à la famille de Gargillesse, éteinte dès le **xii^e** siècle, et à celles de Naillac, de Prie, de Châteauneuf, de Rochefort et du Breuil du Bost. Ses premiers seigneurs reçoivent, dans les chartes de la fin du **xi^e** siècle, les titres de *virî consulares*, *virî comitales*, *contors*, qui disparaissent avec eux.

Le même Geraud *de Cereis*, en faisant recevoir chanoine son fils, Giraud, donna au chapitre de Bénévent, pour en jouir après sa mort, la moitié de tout ce qu'il possédait à Saint-Martin de Maillé et dans la paroisse, à savoir la moitié de ses hommes et femmes, de la dîme et des maisons, prés et terres qu'il y possédait; tout ce qui lui appartenait dans l'aleu de cinq pieds (*de quinque pedibus*), le bois du Vivier (*del Viver*), et la moitié des enfants de Geoffroy Girard, à condition, toutefois, que si ledit Giraud venait à mourir avant son admission, il serait remplacé par un autre fils du donateur. La charte, non datée, eut pour témoins : le seigneur Eudes de Lignièrès, Pierre, son fils, Pierre Labotha, Pierre Isambert et autres.

Geraud *de Cereis* et son frère, Aimeric, donnèrent également à l'église de Saint-Martin de Maillé tout ce qu'ils avaient en la dîme de Maillé, plus le fief de Seguin, leur servant, après la mort de ce dernier et celle de son fils, Benoît, en présence d'Eudes de Lignièrès, de Ranulphe de Saulzet, de Pierre Isambert et autres. Cette donation fut ensuite ratifiée à Cluis par Geoffroy et Gautier *de Cereis*, frères de Geraud et d'Aimeric, en présence de Ranulphe de Saulzet, de Pierre Isambert, d'Aimeric *Graf*, etc.

Geoffroy et Gautier *de Cereis*, frères, donnèrent encore aux chanoines établis à Saint-Martin de Maillé, le fief de la dîme de Maillé, qu'Emeuz, fille de Benoît Séguin de Maillé, tenait d'eux, en présence de Géraud Boza, d'Aimeri, prêtre de Maillé.

Geoffroy *de Cereis*, qualifié chevalier, fut aussi témoin d'une donation faite à Saint-Martin de Maillé par Pierre Dellarz.

Aimeric *de Cerys* fut, avec Pierre Isambert et Géraud, vicaire, chanoines de Bénévent, témoin d'une donation faite à leur monastère par Geoffroy de Boësse (Bouesse), en y faisant recevoir chanoine son frère, Anrid, de ce qu'il possédait en la dîme de fèves de la paroisse de Saint-Martin de Maillé, ainsi que des emplacements qu'il avait audit lieu, et pour lesquelles les chanoines lui payaient six deniers. Ledit Geoffroy de Boësse confirma également aux chanoines la possession de ce qu'ils avaient à Cinq-pieds, du consentement de Gautier, son fils.

Enfin, Aimeric *de Ceris* fut témoin de la donation que Garnier de Cluis (petit-fils d'Eudes de Lignièrès) fit aux chanoines de Bénévent, en la main de Pierre, archevêque de Bourges (de 1140 à 1171) (1).

(1) Tous les documents qui précèdent ont été empruntés au cartulaire de l'abbaye de Bénévent, Bibl. imp., manuscrits de Gaignières, volume 183, pages 114 et suivantes, et Archives de l'Indre, titres de la cure de Maillé.

Au XII^e siècle, Haimery *de Cerys* et ses fils, ayant eu un différend avec Robert, abbé de la Vernusse, au sujet d'une terre appelée Vignoles, située vers Rechestin (Richetin), qu'Haimery prétendait faire partie de son domaine, renoncèrent à toutes leurs prétentions, moyennant six livres qui leur furent payées par l'abbé. (Archiv. de l'Indre, fonds de la Vernusse, charte originale du XII^e siècle.)

Geoffroy *de Cereis*, chevalier, et son frère, Evrard, donnèrent, en 1201, à A..., abbé, et aux religieux de la Préhée (près Issoudun), en présence de Guillaume, archevêque de Bourges, deux arpents de prés, situés au-dessous de Vieille-Gravette, et les prés de Palu-Martin, au-dessus de Rechestin, ceux de Primole, etc., à condition que les religieux leur payeraient, annuellement, treize sous, monnaie de Gien. Ils ratifièrent, en outre, l'aumône que G. *Luscus*, leur oncle, avait faite auxdits religieux, leur concédant, en un mot, toute la terre de la Gravette, de quelque manière qu'elle dépendit de leur domaine, à l'exception des cens et des rentes. (Archives de l'Indre, fonds de la Prée, liasse 36.)

L'année suivante, Geoffroy et Evrard *de Cereis* donnèrent aux mêmes religieux de la Prée deux setiers de blé de terrage, au territoire de la Gravette, paroisse de Montierchaume (1). (Fonds de la Prée, n° 36.)

Geoffroy *de Cereys*, chevalier, légua, par testament, à ladite église de la Prée vingt sous de rente, à condition qu'on y ferait ses obsèques, et qu'on y célébrerait son anniversaire et celui de Philippe, sa chère épouse. Il ordonna que les vingt sous fussent employés à la pitance du couvent, le jour dudit anniversaire, et ne pussent être consacrés à un autre usage. Il voulut aussi que douze livres tournois fussent employées pour l'acquisition de ladite rente de vingt sous (2). (Fonds de la Prée, n° 29; *vidimus* de 1278.)

Etienne de Ceris, chevalier, reçut, à Bruges, de Geoffroy du Bois, clerc du Roi, pour ses services en Flandre, 23 livres 10 sous 4 deniers, le 18 janvier 1299 et en donna quittance sous son sceau, représentant *un losangé, chargé d'un lambel de quatre pièces* (Biblioth. de l'Arsenal, à Paris, manuscrit coté 705, hist.). Nous verrons ce même lambel figuré sur le sceau du Borgne de Ceris, en 1318:

Il est qualifié noble seigneur Etienne de Cerys, chevalier du Roi et sénéchal de Beaucaire, dans un *vidimus* par lui fait de certaines lettres patentes du Roi, le 30 janvier 1318. (Bibl. imp., manusc., recueil de Doat, vol. VIII, p. 105.)

(1) Il existe encore, dans la paroisse de Montierchaume, un lieu appelé Cerès.

(2) Le taux de l'intérêt était donc, à cette époque, de huit et un tiers pour cent.

Enfin, dans l'acte de partage fait, en 1318, entre Odonet et Dauphin de Magnac, frères, seigneurs du Repaire et de Châron, près Cluis, sont attribués au lot du premier, entre autres hommages : ceux du seigneur Etienne de Cerys, chevalier, et du nommé le Borgne de Cerys, aussi chevalier. (Arch. de l'Indre, tit. du Chastelier.)

Messire Guy de Ceris, chevalier, et dame Jeanne *dou Couraux* (1), sa femme, firent une vente aux religieux de Varennes, près Cluis, en 1306. (Tit. de l'abbaye de Varennes, Bibl. imp., manusc. de Gaignières, vol. 181) — Ce fut ce seigneur qui, sous le surnom de *Borgne de Ceris*, dû sans doute à une glorieuse blessure, s'acquit tant de renommée. — Il était chevalier et chambellan de Monseigneur Philippe de France, comte de Poitiers et de Bourges (depuis Roi, sous le nom de Philippe V, dit le Long), qu'il servait en 1314, et dont il était un des chevaliers-bacheliers en 1315. (Bibl. imp., manusc. coté : Suppl. français, n° 2341.) — On le voit, au mois d'août de la même année, en compagnie de Renaud de Lor, comme lui qualifié *maréchal*, faire, à Arras, la montre de compagnies d'hommes d'armes. (Bibl. imp., manusc., recueil de l'abbé de Camps, vol. 83.) — En 1317, le roi Philippe-le-Long lui fait don, en considération de ses services et pour en jouir, lui et ses hoirs, de la terre et seigneurie d'Orfons (2), située en la châtellenie de Loches. (P. Anselme, *Hist. des*

(1) Les Couraux, fief situé dans le voisinage et la mouvance de la baronnie de Sainte-Sève, la première du bas Berry, avec celle de Cors.

(2) Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de donner ici quelques documents sur une localité qui avait jadis de l'importance, et dont la situation est, aujourd'hui, presque problématique.

En 1262, un arrêt du Parlement de Paris attribua l'hébergement d'Orfons (*de aureo fonte*), avec la sergenterie de *la forêt de Bois-Oger* et ses dépendances, à Geoffroy Guerrier, fils de Robert Guerrier, après qu'il eût prouvé qu'il était le plus proche héritier de feu Geoffroy Brisehaste, chevalier, cousin-germain dudit Robert. (Rég. *olim* du Parlement.) — Ledit Geoffroy Guerrier, seigneur d'Orfons, fit don, en 1293, d'un setier de froment de rente à l'abbaye de Baugerais, où il élut sépulture. (Rec. de Gaignières, tit. de Touraine.) — Enfin, Pierre Guerrier, seigneur d'Orfons, de la paroisse de Ferrières, verdit en 1305, par acte passé à Tours, à Raoulet de Senlis, dit la Porte, varlet du Roi, 30 livres et 10 muids de froment de rente sur Orfons et autres lieux, ès châtellenies de Loches et de Châtillon. — Devenu seigneur d'Orfons, le roi Louis-le-Hutin manda à son bailli de Tours, en juillet 1315, de faire payer lesdites rentes à Raoul de Senlis. (Invent. du trésor des chartes du Roi.) — Le Borgne de Ceris reçoit de Philippe V le don d'Orfons, en 1317, et transmet cette terre à son fils, Jean, dont l'arrière-petite-fille, Jacqueline du Peschin, comtesse de Boulogne, la possédait encore en 1422 (Gaignières, vol. 678.) — On trouve ensuite que Jeanne, veuve d'Étienne Arnault, fit hommage de la moitié, indivise, d'Orfons, le 22 décembre 1479 (*ibid.*) ; — que Jean d'Orfons, écuyer, fit hommage d'Orfons, le 15 octobre 1484 ; — que Jean Arnault, écuyer, fit aveu de la seigneurie d'Orfons, mouvante de Loches, en 1606. (Gaign. *ibid.* Noms féod., p. 29). — On trouve encore Louis Dubet, seigneur d'Orfons, en 1644, 1654, oncle présumé de Louis Le

grands officiers de la couronne, vol VIII, p. 313. — Dufour, *Dictionnaire hist., géogr., etc.*, du département d'Indre-et Loire, vol. II, p. 225, 226). — Son hommage, ainsi que nous l'avons déjà vu, et celui d'Étienne de Ceris, sénéchal de Beaucaire, son frère ou son proche parent, sont attribués, en 1318, à Odonet de Magnac, seigneur du Repaire, paroisse de Malicornay, près Cluis, ce qui prouve que l'un et l'autre étaient possédés dans la mouvance de cette terre. — Au mois de juillet de la même année 1318, le Borgne *de Seriz*, qualifié chambellan du Roi, donne quittance de ses gages et de ceux de ses gendarmes en Flandres, servant en la compagnie de M. le comte d'Évreux, et la scelle de son sceau représentant *sept losanges posées 3, 3 et 4, avec un lambel de 4 pièces*, brisure que nous avons remarquée sur celui d'Étienne de Ceris. (Rec. de Gaignières, vol. 773, page 252). — Le roi Philippe-le-Long, par lettres du 24 avril 1320, lui fait don de la terre de la Vove, à vie, avec quatre cents livres de rente au plus près, en récompense de celle de Cussy, en Nivernais, ce qui lui est confirmé, au mois de mai 1328, par le roi Philippe-de-Valois, qui la lui accorde à perpétuité, avec droit d'usage en la forêt d'Orléans, en la garde de Chaumontois. (P. Anselme, vol. VIII, p. 313.)

Le Borgne de Ceris est nommé parmi les officiers de la maison du Roi, en 1321 (rec. de de Camps, vol. 83), et est qualifié, la même année, chambellan du roi, clerc de monseigneur de la Marche, fils de France (Charles, comte de la Marche, frère de Philippe-le-Long, et son successeur au trône sous le nom de Charles-le-Bel, en 1322). (Bibl. Impér., Suppl. franç., vol. 2341.) — Il était chambellan de ce prince en 1326, et chevalier banneret (*Ibidem*). — C'est probablement de lui qu'un vieil armorial manuscrit fait mention, sous le nom de seigneur de Sery, berruyer à bannière, lui attribuant pour blason un *losengié d'or et de sable* (Bibl. impér., manuscrit, coté 9815, 3, 137).

Vaillant, seigneur d'Orfons, en 1702, fils d'Anne Dubet. — Enfin, François Lothier, chevalier, seigneur de Saint-Genou, ayant vendu le fief d'Orfons et la sergentise y annexée, à Louis de Chaban, chevalier de Saint-Louis, ce dernier en fit aveu en 1723. (Noms féodaux, p. 220.)

Orfons était situé dans la forêt de Loches, (*Bois-Oger*) paroisse de Ferrières, à une demi-lieue de Cornillé. On y voit encore la fontaine d'Orfons, et, au voisinage, des ruines fort antiques, avec des caves ou souterrains auxquels se rattachent de fabuleuses légendes. (Études statistiques, hist., etc., sur le département d'Indre-et-Loire, par le comte de Croy.)

Les seigneurs d'Orfons avaient un *logis d'hiver* entre les villes de Loches et de Beau-lieu. Ce fut de cette maison d'Orfons que Messire Antoine Ysoré, prieur du château de Loches, fit abandon, avec une somme de 1,200 livres, lorsqu'il fonda le collège de cette ville, par acte du 30 janvier 1575. (Archives de la mairie, à Loches.)

Le Borgne de Seris, chevalier, fut avec Louis, comte de Clermont, l'évêque de Chartres, le seigneur de Seuly, Aymar de Poitiers, le comte de Sancerre et autres seigneurs, choisi comme témoin par André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, pour déposer dans une enquête ordonnée par le parlement, le 7 mai 1326. (La Thaumass., Histoire de Berry, p. 521.) — Il servait en l'ost de Flandres, en 1328, et est désigné dans les rôles sous le nom de Guy, sire de Ceris, autrement dit le Borgne de Ceris (Rec. de de Camps, vol. 83).

Il est qualifié noble homme et puissant messire Guy de Ceris, chevalier, souverain maître de l'hôtel du roi (1), capitaine souverain établi de par S. M. ès-parties de Poitou et de Saintonge *sur le fait de la présente guerre* (contre les Anglais), dans une quittance qu'il donna à Renaud Croullebois, receveur desdits pays, à Saint-Jean-d'Angély, le 16 décembre 1337, sous son sceau représentant un buste d'homme armé, la tête passant dans le timbre, tenant d'une main une épée, de l'autre un écu *losangé de onze pièces*, et, sur l'épaule gauche, *une bannière aux mêmes armes*. (Bibl. Impér., rec. de Gaignières, vol. 781, p. 222. — Bibl. de l'Arsenal, vol. coté 705, hist.). — Il prenait les mêmes qualifications dès le 27 novembre 1337. (Rec. de Gaignières, vol. 781.)

Ayant remis au sire de Seuly deux cent soixante-quatre livres de rente sur celle dont nous avons vu qu'il jouissait, le roi Philippe de Valois lui laissa les moulins qu'il avait en la ville de Bourges, par lettres du 2 août 1339, et ayant été fait prisonnier des Anglais, il abandonna la terre de la Vove à Philippe de France, duc d'Orléans, pour le paiement de sa rançon; la veuve de ce prince en disposa le 12 octobre 1375. (P. Anselme, *ibid.*)

Il était, encore, capitaine souverain en Saintonge, en 1340 (Courcelles, généalogie de Mathas), et est qualifié Guy, sire de Ceris, souverain maître de l'hôtel du roi, dans une quittance qu'il donna à Jean Louvet, à Noyon, le 7 août 1342, sous son sceau représentant encore un homme en buste, armé, la tête dans le timbre, tenant une épée et un écu *losangé*, avec une bannière d'armes sur l'épaule (Bibl. de l'Arsenal, manuscrit coté 705, hist.), ainsi que dans un certificat qu'il donna à Cambrai, le 20 des mêmes mois et an, sous son sceau *chargé de neuf losanges posées 3, 3, 2 et 1*; légende : Guy de Ceris; l'écu tenu par un buste d'homme, le casque en tête, ayant au-dessus une tête de dragon, et en la main droite une épée levée, la pointe en haut. (Cabinet de M. de Clairambault, p. Anselme, *ibid.*). — Il vivait encore en 1369, suivant le père Anselme.

(1) La charge du souverain maître de l'hôtel du roi, nommé depuis grand maître de France, était une des premières de la Couronne.

Guy, sire de Ceris, d'Orfons, de Cussy, de la Vove, etc., chevalier du roi et chevalier banneret, chambellan de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, souverain maître de l'hôtel de Philippe de Valois, et capitaine souverain pour ce prince en Poitou et en Saintonge, eut pour fils :

Jean de Ceris, surnommé le Borgne, comme son père, peut avoir été le même qu'un Jean de Ceris, écuyer, qui fut payé à Pons par Renaud Croullebois, receveur de Saintonge, *pour ses services en la présente guerre*, le 25 septembre 1341, et dont le sceau représente *un losangé avec un franc quartier chargé d'un croissant, pour brisure*. (Bibl. de l'Arsenal, vol. 705.)— Quoi qu'il en soit, notre Jean de Ceris, seigneur d'Orfons, et capitaine, c'est-à-dire gouverneur de Dun-le-Roi, en Berry, obtint rémission, au mois de février. 1357, de la mort d'un habitant de cette ville. (P. Anselme, *ibid.*) — Il fut troublé, après la mort de son père, en la jouissance de la terre d'Orfons, par les officiers du roi de Sicile, duc de Touraine; mais s'étant retiré vers ce prince, il en obtint délivrance et lui en fit hommage. (P. Anselme, Dufour, *ibid.*)

On trouve un Jean de Ceris qui fit montre comme chevalier, le 13 janvier 1370. (Bibl. de l'Arsenal, vol. 705.)

Du mariage de Jean de Ceris, dit le Borgne, seigneur d'Orfons, avec l'héritière de Varennes, près Valençay, en Berry, qu'il avait épousée vers 1345, fille de Pierre de Varennes, seigneur dudit lieu, et d'Iseul de Mornay, naquit une seule fille :

Iseul de Ceris, dame d'Orfons et de Varennes, qui épousa, en 1368, Guillaume de Seuly, seigneur de Vouillon, Saint-Août, Cors et la Chappelette. De ce mariage est issue, entre autres enfants :

Iseul de Seuly, dame de Varennes et d'Orfons, qui épousa Louis du Peschin, chevalier, seigneur du Peschin, du Monteil, de Banassat, de Levroux, de Bauldre, de Moncel, d'Artonne, etc., chambellan du duc de Berry et d'Auvergne. Leur fille unique :

Jacquette du Peschin, dame du Peschin, du Monteil, de Banassat, de Bort, de Champfromental, de Besson, de Moncel, d'Artonne, d'Albiac, de la Buxière, de Saint-Bauzile, de Croc, de Saint-Aignan, de Sermur, de Saint-Jean-d'Angély, de Levroux, de Bauldre, de Bouge, de Liniers, de Bretagne, de la Champenoise, de Varennes, de Bellefonds, d'Orfons, etc., épousa, en 1416, Bertrand de la Tour, seigneur de la Tour et de Montgascon, devenu comte de Boulogne et d'Auvergne. Ils eurent pour fils :

Bertrand de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, qui eut de Louise de la Trémouille :

Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Lauraguais, qui, de son mariage avec Jeanne de Bourbon, eut pour fille :

Madelaine de la Tour, mariée à Laurent de Médicis, duc d'Urbain. Leur fille :

Catherine de Médicis, épousa Henri II, roi de France. (Généalogies de Varennes, de Seuly et du Peschin.)

Guillaume de Ceris, abbé de Déols en 1313, mourut le 17 des calendes de novembre 1325, et eut pour successeur :

Geoffroy de Ceris.

Simon de Ceris fut aussi abbé de Déols et mourut en 1459. (*Gallia Christiana.*)

Aimeric de Ceres, chevalier, était mort lorsque son fils :

Hélie de Ceres, damoiseau, reconnut tenir de noble homme Louis de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, un pré appelé pré Chevalér, auprès de la fontaine de Lévy; une terre au mas de Messison; tout ce qu'il possédait en la terre de feu Marguerite, femme de noble homme messire Jean Le Groyn, chevalier, ainsi que dans la terre de Crevant et dans la châtellenie de Sainte-Sévère, cens, rentes, hommes taillables, dîmes en la paroisse de Saint-Priest-la-Marche, tous les bois de Fonthonin, ceux de l'Alleu, etc., par acte du mercredi après la Saint-Vincent 1318. (Tit. origin. en latin, aux archives de M. le comte de Villaines, à Sainte-Sévère.)

Hélion de Céris fournit également un dénombrement au seigneur de Sainte-Sévère, le mardi avant la Chandeleur, 13.. (*ibid.*)

Jean de Céris, damoiseau, comme tuteur de Pierre de Ceris, aussi damoiseau, fit hommage-lige, au nom de ce dernier, du lieu de Fontonin (1) et de ses dépendances, au seigneur de Sainte-Sévère, en 1374 (*ibid.*)

Robert de Ceriz était clerc (2) de M. le connétable, le 8 mars 1337. (Rec. de Gaignières, vol. 781.)

Guillaume de Ceris, chevalier, fut député au roi Jean, prisonnier à

(1) Fontonin, depuis Fonteny, près Crevant, appartenait aux du Breuil, en 1394, puis aux Barbançois, aux du Mont, aux Béraud de Murat.

(2) C'est-à-dire secrétaire particulier. Nous avons vu que le Borgne de Ceris, déjà chevalier, chambellan du roi et capitaine d'hommes d'armes, se qualifiait, en 1321, clerc de monseigneur de la Marche, fils de France.

Calais, par la ville de la Rochelle, en 1366; lisez 1356. (Diction. des familles du Poitou, par M. Beauchet-Filleau, t. I, p. 549.)—Il est qualifié « amé et féal conseiller messire Guillaume de Seriz, chevalier, » dans des lettres que ce prince lui adressa, ainsi qu'à ses autres procureurs et messagers de la Rochelle, pour la délivrance de cette ville au roi d'Angleterre, en date du 24 octobre 1360. (Bibl. imp., Monum. de l'histoire de Touraine, d'Anjou et Maine, rec. man. de dom Housseau, vol. VIII, n° 3637.)—Devenu sujet d'Édouard III, *le noble monseigneur* Guillaume de Seris, chevalier, publia à Bordeaux l'ordonnance de ce souverain, par laquelle il était enjoint à tous les barons, chevaliers, gentilshommes et autres, du duché d'Aquitaine, de faire foi et hommage au prince de Galles, son fils, auquel il avait donné ce duché, le 9 juillet 1363, et lui-même, tant en son nom que pour Bonne Marquese, sa femme, rendit hommage au roi d'Angleterre, au château de Benon, le 1^{er} septembre suivant. (Bibl. imp., Bureau des finances de Bordeaux, trésor de dom Villevieille.) — Enfin, Guillaume de Ceris, chevalier, était, au mois de décembre 1366, gouverneur des terres que possédait, en Poitou et en Saintonge, très-haut et très-puissant prince Thomas Wadestock, fils du roi d'Angleterre. (Archives de l'abbaye de Charroux, manuscrits de dom Fonteneau, cités par M. Beauchet-Filleau.)

L'identité des noms, le rapport des temps, la parité de position, la qualification de conseiller donnée par le roi Jean, dès l'an 1360, au personnage que vous venons de faire connaître, nous autorisent à ne pas le distinguer de celui qui va suivre, et, par conséquent, à le revendiquer comme membre de la famille de Ceris, en Berry, dont nous avons vu qu'un autre membre, Guy de Ceris, dit le Borgne, avait été capitaine souverain en Poitou et en Saintonge, en 1337 et 1340.

Guillaume de Seris, chevalier, conseiller du roi et premier président en son Parlement, reçut, à Paris, de Renaud de la Chapelle, la somme de mille livres, le 8 mars 1371, et scella la quittance de son sceau, représentant *un cerf issant en plein scel*. (Bibl. de l'Arsenal, manusc. coté 705, hist.) — Il fut père de :

Guillaume de Seris, conseiller au Parlement de Paris, en 1400 et 1404: Il portait : *d'azur à trois fusées de sable* (1). (Blanchard, conseil. au Parlem.) — On trouve un Guillaume de Ceris, conseiller au Parlement, qui épousa Hélène de Marle. (P. Anselme, t. IV, p. 382.)

(1) Les fusées sont des losanges allongées, et nous avons déjà vu que les losanges *de sable* caractérisaient l'écusson des Ceris de Berry. Il est fort présumable que le cerf, représenté sur le sceau du premier président, père du conseiller, était un emblème à lui personnel, et ne constituait nullement un signe héraldique.

Perrin de Ceris et Marguerite de Preugne ou de la Prugne (1), sa femme, reconnurent devoir aux religieux de Varennes, près Cluis, 125 setiers de blé d'arrérages, en 1362. (Tit. de l'abbé de Varennes.)

Jeanne de Ceris, veuve de Simon de Deuilly, chevalier, depuis l'an 1374, se remaria avec Charles du Châtelet, seigneur de Fontenoy. Elle portait : *d'argent à trois fusées de sable mises en fasce*. (La Chesnaye-des-Bois, t. IV.)

Jean de Ceris, écuyer, fit hommage au duc de Berry pour son hôtel en la ville de Mehun et dépendances, de plusieurs dîmes, hommes et femmes, serfs en la terre de Mehun-sur-Yèvre, en 1380. (Arch. du Cher, état des fiefs de Berry.) — Il est nommé parmi les vassaux de Jean-de-Saint-Palais, seigneur de Mareuil-sur-Arnon (2), à la même époque. (*Ibid.*)

Les hoirs de feu Perrin de Ceris l'étaient, alors, de Philippe, seigneur de Lignières, et

Pierre de Ceris l'était de Jean de Vendôme, seigneur de Charôt. (Etat des fiefs de Berry, 1380.)

Jean de Ceris, damoiseau, au nom de Marguerite Pote, sa femme, reconnut tenir en foi et hommage-lige de noble et puissant seigneur Gilbert, chevalier, seigneur de Dome et de Cors, à cause de dame Mathe de Pons, femme de ce dernier, et dame dudit lieu de Cors, le lieu et manoir de Bobaon (Boubon), avec le guaignage à quatre bœufs arables, la garenne, les prés, vignes, le village de l'Etang et ses habitants, les tailles, dîmes, terrages et autres devoirs appartenant audit de Ceris sur ledit village; le bois appelé bois Chebreo; *item* le fief de Puy-Grueau, par acte passé devant Guillaume de Bonceil, prêtre, juré sous le scel de noble et puissant seigneur monseigneur de Châteauroux, dont était garde Nicolas de Cibone, clerc, le vendredi, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, au mois de septembre 138... (Archiv. de l'Indre, tit. de Longefonds, liasse 14.)

Marguerite de Ceris, dame de Boubon, qualifiée noble damoiselle, était mariée, en 1444, avec noble homme Georges de Vouhet, écuyer, seigneur de Vouhet. (Invent. des tit. de Longefonds.) — Du Bouchet, en sa généalogie de la maison d'Aubusson, fait Marguerite de Ceris

(1) Geoffroy de la Prugne avait fait une donation à Varennes sur ses dîmes de Fougères, en 1253. — Sibille de Preugne, dame de Gournay, était veuve d'Hardouin de Magnac, vers 1340.

(2) Mareuil, près de l'abbaye de la Prée, dont nous avons vu les Ceris bienfaiteurs, au XIII^e siècle.

fille de *Guillaume*, seigneur de Varennes et d'*Iseul de Seuly*. Ce que nous avons dit plus haut des seigneurs de Varennes fait suffisamment justice de cette assertion, qui, malheureusement, n'est pas la seule inexacte que nous puissions signaler dans le tableau des 128 quartiers du comte de la Feuillade.

Huguette de Seris était veuve de Pierre d'Oradour, chevalier (seigneur de Nouzerines, près Boussac, et du Bouchet, en Brenne), en 1384. (Gén. d'Oradour.)

Jeanne de Ceris, fille de Guy de Ceris, sénéchal du Rouergue (général imp. de la maison de la Châtre), était dame de Rhodes, en la paroisse de Mouhet, près Saint-Benoît-du-Sault, et épousa Raoul Pot, chevalier, seigneur de Puy-agu, gouverneur d'Orléans, après la mort duquel elle transigea avec Louis du Peschin et Isabelle ou Iseul de Seuly, sa femme, fille de Guillaume de Seuly, seigneur de Vouillon, et d'Iseul de Ceris, dame de Varennes, sur le maniement que ledit Guillaume avait eu de ses biens comme son tuteur, le 18 janvier 1390. (La Thaum., *Hist. du Berry*, p. 633.) Cet historien attribue, par erreur, à Jeanne de *Scery*, les armoiries suivantes : *De gueules sans aucun ameublement.*) — De ce mariage sont issus les seigneurs de Rhodes, du nom de Pot.

Demoiselle Marie de Ceris, femme de Jean de Maignac, seigneur de la Roche, obtint d'André, abbé de Varennes, l'autorisation d'être inhumée dans son église, *auprès de ses prédécesseurs*, et promesse d'un anniversaire solennel tous les ans, moyennant quoi elle lui accorda, du consentement de son mari, 4 setiers de seigle et 2 autres d'avoine de rente, sur le terrage de messire Malbue de Rochedragon, appelé le terrage Trousebois, le 6 février 1408. (Titres de Varennes, Gaignières, vol. 181.)

Dauphin de Seris, maître particulier des eaux et forêts de Berry, mourut vers 1420. (Catherinot, *les Illustres du Berry*, p. 11).

Relevaient de la châtellenie de Cluis-Dessus, en 1423 : le fief du seigneur de Ceris, le fief de Guyot de Ceris, le fief de Perrin de Ceris. (Dénomb. de Cluis.)

Hélis de Seris épousa Hélioze de Laigue, dit Turpin, écuyer, seigneur de Forges. Leur fille épousa, en 1427, Perrichon Poute, écuyer, seigneur de Château-Dompierre, près Magnac. (Généal. de Poute).

Guyot de Ceris, écuyer, au nom de Marguerite de Maugivray, sa femme, fille de feu Huguet de Maugivray, fournit au seigneur de Châteauroux et de la Châtre le dénombrement de plusieurs héritages, situés en la paroisse de Maugivray, près la Châtre, et de divers cens et dîmes

en d'autres paroisses, le mardi, jour de la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe, 1368. (Invent. des titres du duché de Châteauroux, t. II, p. 54.) — Le même, au nom de ladite Marguerite de Maugivray, fournit encore, le 18 octobre 1411, à Jean de Prie, seigneur de Buzançais et de Gargillesse, à cause de sa seigneurie de Villaine, le dénombrement du fief de l'Eguillon et ses dépendances, en la paroisse de Luant. (*Ibid.*, t. II, p. 43.)

Huguette de Ceris et Huguet de Chavaing, seigneur du Breuil, son mari, arrentèrent le moulin de l'Eguillon, le 4 juillet 1437. (*Ibid.*, t. II, p. 48.)

Pierre Beaulac, écuyer, au nom de Jeanne *de Suret* (1), sa femme, fournit un dénombrement au seigneur de Châteauroux, pour le lieu, forteresse, fief et seigneurie du Plessix-Palluau, paroisse de Velles, le 27 juillet 1437. (*Ibid.*, t. II, p. 273.)

Demoiselle Catherine de Seres, veuve de Pierre Courault, écuyer, donna procuration à l'effet de rendre hommage au seigneur de Châteauroux pour le fief et seigneurie de Breuilbrun, paroisse de Velles, le 9 août 1473. (*Ibid.*, t. II, p. 268.) Le Plessix-Palluau et Breuilbrun passent dans la famille de Boisbertrand.

Hélion de Seris, seigneur de la Ricelle (la Ravelle?), comparut, équipé en brigandier et à cheval, à la montre des gentilshommes du Berry qui eut lieu à Bourges, en 1491. (Bibl. imp., manusc.)

Frère Hélié de Seris et Pierre de la F..., comme procureurs fondés d'Antoine et de Jean de Seris, écuyers, vendirent aux abbé et couvent de Saint-Gildas, près de Châteauroux, 9 livres de rente annuelle assignées sur toute la chevance que lesdits Antoine et Jean avaient en la ville, terre et baronnie de Châteauroux, le 4 juillet 1496. (Invent. des tit. de Chât., t. III, p. 114.)

Jean-Arnauld de Seris possédait, en 1503, l'hôtel, fief et justice de Bourreau ou Beaupré, paroisse de Martizay.—Il en fit aveu au seigneur de Mézières-en-Brenne, en 1508.—Philippe de Seris le renouvela en 1547. (Rec. de Gaignières, vol. 678.)—Lionne de Mauméchin, dame de Beaupré, épousa, en 1570, Joachim de Montléon.

(1) L'inventaire des titres du duché de Châteauroux reproduit souvent les noms d'une manière fort inexacte. Il n'existait point, dans la contrée, de famille *de Suret*, et nous croyons que l'on doit substituer à ce nom celui de Ceris, avec d'autant plus de raison que le fief de l'Eguillon, possédé par Guiot de Ceris, en 1411, dans le voisinage du Plessix-Palluau, appartenait, en 1530, à Claude de Beaulac, issu, vraisemblablement de Pierre de Beaulac et de Jeanne de Ceris.

François de *Cery*, écuyer, seigneur du Bois-Herpin, paroisse de Luçay-le-Mal (1), en 1525, à la suite de Louis Herpin, qui l'était en 1507, avait pour femme, en 1539, Henriette de Pons, veuve de François de Trachelion, seigneur de Sennevières, dont elle avait un fils, François de Trachelion, marié avec Antoinette de Seris, que nous présumons avoir été fille d'un premier lit de François de Seris. Ce dernier était mort en 1554, et Henriette de Pons, sa veuve, se qualifiait dame du Bois-Herpin et de Sennevières. (*Généal. de Trachelion.*)

François de Seris, écuyer, seigneur du Bois, peut-être fils du précédent, épousa Jeanne Prévost de Sansac, dame de Frampalais, dont il eut :

Jeanne de Seris, mariée à Louis de la Cropte, écuyer, seigneur de la Motte-Saint-Privast, de Sallebeuf, de Chassagne, le 28 novembre 1576. (*D'Hozier, Généal. de la Cropte.*)

Bertrande de Seris, veuve de Pierre de Leffe, et François Philippe, écuyer, époux de Madeleine de Leffe, sa fille, vendent à Jean de Vignolles, seigneur de Besses, près Châteaumeillant, partie de la seigneurie de Peudun, paroisse de Notre-Dame de Pouligny, près Sainte-Sévère, consistant en une tour carrée audit Peudun, etc., le tout à eux advenu par partage avec Marquise de Seris, sœur de Bertrande, et femme de Jean du Fournay, écuyer, le 30 avril 1551. (*Arch. de Sainte-Sévère.*) — Claude du Fournay, écuyer, seigneur du Coret et de Peudun, affranchit Pierre, Denis, Marguerite et Marie Mayet, du village de Maugenest, paroisse de Pouligny, le 9 octobre 1564. (*Arch. de l'Indre.*)

Jeanne de Seris épousa Jacques d'Arnac, écuyer, seigneur de la Fournerie, qui, à cause d'elle, fit hommage au seigneur de Sainte-Sévère pour le fief de la Ravelle (2), paroisse de Saint-Martin-de-Pouligny, le 13 juillet 1519. — Etant veuve dudit d'Arnac, elle vendit à François Boutet, marchand, demeurant à Saint-Martin, ledit fief de la Ravelle pour 900 livres, du consentement de ses enfants, le 2 avril 1554. Elle était alors dame de la Baulle, près Baugency, et y faisait sa résidence. (*Arch. de Sainte-Sévère.*)

Louis de la Roche, écuyer, seigneur de la Mesnardière, exempt des gardes du corps du roi, demeurant au Landais, paroisse de Menestréol, tant pour lui que pour les héritiers de feu dame Jeanne de Cery, veuve de Louis Fournier, sieur du Pavillon, sa mère, constitua aux chanoines

(1) Anciennement Luçay-le-Mau, c'est-à-dire le Mauvais, et non le Mâle, ainsi qu'on l'écrit de nos jours.

(2) Il existait aussi un lieu nommé la Ravelle, près de Celon, terre possédée par une branche de la maison de Ceris.

de Saint-Aoustrille de Châtillon une rente de 60 sous, en considération de ce qu'ils avaient laissé inhumer ladite dame dans leur église, en 1612, (Arch. de l'Indre, tit. du chapitre de Châtillon, liasse 9.)

On trouve, dans l'inventaire des titres du duché de Châteauroux, t. IV, p. 238, la mention d'une commission du bailli de la Châtre pour faire arrêter Antoine et Hélion de Seris, écuyers, à raison de violences par eux commises. La date indiquée est le 26 septembre 1686; nous croyons qu'elle est inexacte et qu'on doit lui substituer celle de 1486 époque à laquelle nous avons vu qu'existaient un Antoine et un Hélion de Seris.

**SEIGNEURS DES TERNES, PRÈS SAINTE-SEVÈRE, ET DE CELON, PRÈS ARGENTON.
EN BERRY.**

Hélie de Ceris, chevalier, seigneur de *las Ternas*, épousa, le 20 juillet 1398, Marguerite Foucaud, morte sans enfants en 1416. Elle était fille unique de Guillaume Foucaud, seigneur de Saint-Germain, en Marche, et d'Agnès des Ages. (Généal. de Foucaud.)

I.

Noble homme Jean de Ceris, écuyer, seigneur des Ternes et de Celon en 1458; maître d'hôtel de la comtesse d'Angoulême en 1474, du comte d'Angoulême en 1476, exerça ces dernières fonctions jusqu'au dernier décembre 1476. (Bibl. imp., manusc. coté *Suppl. Franç.*, n° 2344.) Il eut de son mariage avec Catherine de Rochedragon :

1. Christophe, ci-après;
2. Marie, qui épousa, par contrat passé le dernier février 1481, François de la Motte, écuyer, seigneur de Douay;
3. Anne, femme de Pierre de Vignolles, écuyer, qualifié seigneur des Ternes, dans une transaction du 15 mars 1504, avec Mathurin Le Groing, écuyer, seigneur de Rongières.

II.

Christophe de Ceris, écuyer, seigneur de Celon, épousa, vers l'année 1500, N. d'Ars, fille d'Hélion de Bourges, dit d'Ars, seigneur d'Ars, de

la Ferté-Sainte-Fauste, d'Aizes et de Pruniers, en bas Berry, l'un des cent gentilhommes de l'hôtel du roi, et de Françoise de Fontenay. Elle était sœur du célèbre Louis d'Ars (1), de Marguerite d'Ars, femme de Jean de Conflans ou de Confolant, et de Gabrielle d'Ars, mariée à Jean de Saint-Maur, seigneur de Bonhus. — Christophe de Ceris jouissait, en 1536, de la terre d'Aizes, près Vatan, à la suite de Louis d'Ars, et n'existait plus en 1540. Il fut père de :

1. Louis, qui suit ;

2. Bertrande, femme de Jean de Barbançois, seigneur de Châron, dont :

A. Claude de Barbançois, seigneur de Châron, chevalier de l'ordre du roi ;

B. Marguerite de Barbançois, mariée, en 1554, à Claude de Maussabré, seigneur de la Sabardière et de Badecon, dont postérité.

3. Louise, qui épousa André de Boisay, seigneur de Courcenay, dont, entre autres enfants :

Françoise de Boisay, mariée, en 1561, à François de Douhault, le jeune, seigneur de Rançay, fils de François, seigneur d'Bois-Douhault, et de Jacqueline d'Illiers, veuve en premières noces de Louis de Ceris, seigneur de Celon.

III.

Louis de Ceris, écuyer, seigneur de Celon, près Argenton, de la Ferté-Sainte-Fauste, près Issoudun, et d'un tiers d'Aizes, près Vatan, épousa

(1) L'une de nos illustrations berruyères, le chef et l'ami de Bayard. Il était, en 1490 et 1492, l'un des cent gentilhommes de l'hôtel du roi; en 1494, lieutenant de la compagnie d'ordonnances de Louis de Luxembourg, comte de Ligny ; en 1506, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cinquante lances fournies de ses ordonnances. Sa retraite de Venozze, en Italie, suffirait pour immortaliser son nom. Il fut tué à la bataille de Pavie, en 1525, sans laisser de postérité, et sa succession, dont faisaient partie les seigneuries d'Ars, près la Châtre, de Montlevic, de la Ferté-Sainte-Fauste et d'Aizes, fut recueillie par Louis de Ceris, son neveu, et Marguerite et Gabrielle d'Ars, ses sœurs. Louis d'Ars possédait encore en Berry les terres de Vouillon et de Sacierges, dont Louis XII lui avait fait don en 1513. Il se qualifie, dans un acte passé sous le scel de la Châtre, le 22 janvier 1519, par lequel il fonde une messe quotidienne dans l'église des Carmes de cette ville : Loys d'Ars, duc de Therme, marquis d'Ars, comte de Vauguèze, de la Géroille, et seigneur de plusieurs autres seigneuries. (Voghèze, dans le Milanais.) Une rue de la ville de La Châtre, dans la direction du château d'Ars, porte encore aujourd'hui le nom de rue de Venozze.

Jacqueline d'Illiers, fille de Charles, seigneur de Chantèmesle, gouverneur de Dunois, et de Perrette d'Avaugour de Courtalain. Il rendit hommage au seigneur de Levroux, le 24 septembre 1538, pour une rente de quatre muids (576 boisseaux) de blé sur les dîmes de Bouge, possédée, en 1501, par Françoise de Fontenay, veuve d'Hélion d'Ars; — assista, avec la qualification de seigneur de Celon et de Bois-Robert, à la rédaction des coutumes de Berry, en 1539 (procès-verbal); — partagea, le 20 juin 1540, en trois parties, avec Marguerite et Gabrielle d'Ars, la seigneurie d'Aizes, consistant en maison forte, justice veherrière, etc., et celle de Plaisance, — et renouvela son dénombrement au seigneur de Levroux, le 2 juillet suivant.

Jacqueline d'Illiers, sa veuve, était remariée, en 1547, avec François de Douhault, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur du Bois-Douhault et de la Tour-de-Rançay. Elle avait eu de Louis de Ceris :

1. François de Ceris, mineur en 1548. Il nous semble le même qu'un François de Seris, porte-manteau du duc d'Anjou en 1569.
2. Renée de Ceris, dame de Celon et de la Ferté-Sainte-Fauste, épouse de Pierre de Douhault, fils aîné d'un premier lit de François de Douhault, seigneur du Bois-Douhault. Ils vendirent, en 1573, la Ferté-Sainte-Fauste à Pierre de Mareuil et à Renée de Boisay, sa femme, fille de Louise de Ceris. Leur fils :

Silvain de Douhault fut seigneur de Celon, et vivait encore en 1604. Après sa mort, la terre de Celon passa à Louis de Barbançois, seigneur de Châron.

SEIGNEURS DE LA VALLAS, près La Châtre,

ISSUS DE CEUX DES TERNES.

Jean de Ceris, écuyer, fournit au seigneur de Sainte-Sévère le dénombrement de ce qu'il tenait de lui en la justice de Crevant, le fief de la Cour, paroisse de Chassignolles, etc., le 6 octobre 1447. Nous croyons qu'il épousa Gilberte de Cluis, dont il eut :

1. Jean, ci-après;
2. Isabeau, mariée : 1° à N. . . . de Bienassis, écuyer, seigneur de Coulanges, près Vierzon, du Cluzeau-Bienassis et de la Mai-

son-Neuve, près Sainte-Sévère; 2^o vers 1490, à Jean Bertrand, écuyer, seigneur du Chassin, paroisse de Pérassay. Elle eut de son premier lit :

Jeanne de Bienassis, dame desdits lieux, qui épousa, vers 1495, Raimond Bertrand, seigneur du Chassin, fils du premier lit de Jean.

Jean de Ceris, écuyer, seigneur de la Vallas, fournit au seigneur de Sainte-Sévère le dénombrement de l'hôtel et fief de la Cour, les 15 août 1473 et 20 novembre 1476. Il est nommé, avec Isabeau de Ceris, dame de la Cour, sa sœur, et Jean de Ceris, seigneur des Ternes, dans un aveu de la seigneurie du Gué, paroisse de Crevant, rendu par Jacques de Bri-diers au seigneur de Sainte-Sévère, en 1476. (Archiv. de Sainte-Sévère.)

— Il peut avoir été père de :

1. Jean, qui suit :
2. Guillaume de Ceris, seigneur de la Vallas, qui se présenta, en 1491, à la revue des gentilshommes du Berry, faite à Bourges, équipé en brigandinier et à cheval. (Montre de 1491.)

Jean de Ceris, III^e du nom, seigneur de la Vallas en partie, en 1490, fut un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, depuis 1494 jusqu'en 1502 (Bibl. impér., *Suppl. franç.*, n^o 2343), et fit aveu avec Anne Brulonne, sa femme, de la maison et place forte de la Brulonnière, en Marche, l'an 1506. (Arch. de l'Emp., rég. 452.) — Anne Brulonne se remaria avec Jean de Greuille, seigneur de Chanteloube, dont elle était veuve, avec enfants mineurs, en 1513. (Arch. de l'Indre.)

Jean de Ceris put avoir pour enfants :

1. Antoine de Ceris, écuyer, seigneur de la Vallas, témoin de reconnaissances faites au terrier de la baronnie de Sainte-Sévère, en 1520;
2. Gabriel de Ceris, seigneur de la Vallas, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, de 1528 à 1533, épousa Anne Esmoin, de la maison du Moutier-Malecar, qui se remaria, en 1538, avec Pierre Chardon, écuyer, seigneur d'Hommes (Généal. d'Esmoin);
3. Perrette, dont le mandataire, Jacques de Neuchèze, seigneur de Chanteloube, arrenta à François Grimault, de Saint-Maur, une terre située près du moulin de Noë, le 6 juin 1523 (Invent. de Châteauroux, t. II, p. 71);
4. Andrée, au nom de laquelle René de Mausson, écuyer, seigneur de Martigny, arrenta au même une terre proche dudit moulin, le

27 mai 1527. (*Ibidem.*) Elle était dame d'un fief situé près de Châteauroux, nommé fief de la Vallas, c'est-à-dire fief du seigneur de la Vallas, et épousa, vers l'année 1520, Raoul des Aubus, écuyer, seigneur du Plessix-Greffier, avec lequel elle vendit à Pierre d'Aumont, comte de Châteauroux, ladite seigneurie et chevance de la Vallas, avec toutes ses dépendances, cens, rentes, droits et devoirs, par acte du 16 décembre 1535. (Invent. de Châteauroux, t. I.)

Le fief de la Vallas, paroisse de Champillé, près la Châtre, appartenait, en 1540, à la famille de Barathon.

Celui de la Cour, à *prudent homme* François Carcat, marchand, en 1557.

Armes de la famille de Ceris, en Berry.

Suivant Gilles le Bouvier, dit Berry, premier héraut du roi Charles VII, en son armorial de la noblesse du Berry, *ceux de Seris* portent : *lozangié d'or et de sable*. (Bibl. imp.)

Un armorial du XVI^e siècle attribue les mêmes armes aux seigneurs de Ceris. (Bibl. de l'Arsenal.)

Un manuscrit, déjà cité, de la Bibliothèque impériale, les assigne également au seigneur de Sery, Berruyer à bannière.

Le sceau d'Etienne de Ceris, en 1299, représente *un losangé, chargé d'un lambel de quatre pièces*.

Celui du Borgne de Ceris, en 1318, *sept losanges posées 3, 3 et 1, avec un lambel de quatre pièces*; — en 1337, *un écu losangé de onze pièces*; — en 1342, *un écu losangé*; — la même année, *neuf losanges posées 3, 3, 2 et 1*.

Le sceau de Jean de Ceris, fils du précédent, en 1341 : *un losangé, avec un franc quartier chargé d'un croissant*.

Suivant du Bouchet, Ceris porte : *losangé d'or et de gueules*. (Gén. d'Aubusson.)

Suivant la généalogie de la famille Pot : *d'or à neuf losanges de gueules*.

Suivant Blanchard (*conseill. au Parlem.*), Segoing (*Trésor héraldique*), et la Chesnaye des Bois : *d'azur ou d'argent à trois fusées de sable*.

Autres familles du nom de Ceris.

La seigneurie et paroisse de Ceris, en Angoumois, a été le berceau d'une famille qui existe encore de nos jours, et porte : *d'azur à la croix alésée d'argent*. (Lainé, nobil. de la Rochelle.) Saint-Laurent-de-Ceris appartenait, au xvi^e siècle, à Marguerite Poussard-de-Fors, d'une famille de l'Angoumois.

Les titres du château de Saint-Martin-Lars, en Poitou, constatent l'existence de cette famille de Ceris, depuis :

Boson de Ceris (en latin : *de Cereso, de Ceraso*), chevalier, seigneur de Menet, qui fit un échange avec le prieur de Montberouf, le lundi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1280.

Aimery de Ceris, damoiseau, eut de Catherine *Passagana*, une fille, Aude de Ceris, mariée avec Hélié Constantin, clerc, en 1321.

N. de Ceris, seigneur de Menet, fut père de :

1. Aimeri de Ceris ou Menet, valet (1), qui fit don à sa nièce Marguerite, le 25 juillet 1364, de certains droits qu'il avait acquis à Blanzac et à Bouteville;
2. Robert, qui suit :

Robert de Ceris, nommé aussi de Menet, n'existait plus en 1362, et eut pour enfants :

1. Boson de Ceris, vivant en 1362, fit hommage-lige au roi d'Angleterre, à Angoulême, le 21 août 1363, et était possessionné à Montberon, en 1374;
2. Hélié de Ceris, écuyer, seigneur de la Motte, en 1374;
3. Marguerite, mariée par contrat du 25 juillet 1364, avec Arnaud de la Faye, du diocèse de Bordeaux. Elle fut aïeule de Jeanne de la Faye, dame de Menet, mariée avec François de Lambertie, dont elle eut : Raimond de Lambertie, seigneur de Menet, marié en 1594 avec Madeleine de Ceris de la Motte.

Aimeri de Ceris, valet, et Boson de Ceris, son frère, vivaient en 1435. Ils avaient pour oncle, en 1447, un autre Boson de Ceris, clerc.

Claude de Ceris, écuyer, seigneur de la Motte, rendit aveu au seigneur de Montonneau, le 3 janvier 1440.

(1) Qualification qui se donnait aux jeunes gentilshommes.

Edme-Jean de Ceris, de la Motte-Saint-Claud, vivait en 1469.

Madeleine de Ceris de la Motte-Saint-Claud épousa, vers 1480, Hélion de Refuge, seigneur des Bordes.

La filiation de cette famille est établie, sans interruption, depuis Hélié de Ceris, écuyer, seigneur de la Motte-Saint-Claud, vivant en 1525 (descendu de Boson de Ceris, seigneur de Menet). Sa postérité a possédé les seigneuries de Châteauouvert, de Chenay et autres, en Saintonge, Poitou, etc. On peut en prendre connaissance dans le nobiliaire de Saint-Allais, et le dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, par M. Beauchet-Filleau.

Il existait en Bourbonnais une troisième seigneurie de Ceris ou Cery, qui avait également communiqué son nom à ses possesseurs.

Perrin et Guillaume de Cery, damoiseaux, fournirent en 1300 le dénombrement de l'hôtel, des dîmes, bois et arrière-fiefs de Cery, paroisse de Saint-Beraing.

Johannet de Sery, damoiseau, le renouvela en 1347 et 1350.

Jeanne de Sery, en 1350.

L'Orléanais avait aussi son fief et sa famille de Ceris :

Thibaud, comte de Blois et de Champagne, avait un droit de deux sextiers d'avoine sur *chacun hostel de la ville de Ceris*, en 1250. (Chambre des comptes de Blois.)

Rosc et Regnaud de Ceris paraissent comme témoins dans une charte de Simon de Baugency en faveur de l'abbaye de Marmoutier, en 1149.

Jacques de Thiville, seigneur de Ceris, près Baugency, vivait en 1208. Sa postérité a possédé Ceris pendant plusieurs siècles.

Il existait encore en Velay un château de Ceris (*de Cereis*) qui devait son nom à un temple autrefois dédié à Cérès, et l'avait communiqué, à son tour, à une ancienne famille dont faisait partie Geraud *de Cereis*, abbé de Pébrac, au diocèse de Saint-Flour, pendant quinze ans, mort en 1217. (*Gallia Christiana*.)

Bernard *de Cereis*, damoiseau, fut témoin, en 1248, d'une vente faite au chapitre du Puy par Pons de Polignac. (Arch. de l'église du Puy.)

La Champagne avait également sa famille de Ceris, dont nous constatons l'existence du XIII^e au XIV^e siècle, par une série de documents qu'il serait trop long de mentionner ici. Il nous suffira, pour faire con-

naitre son rang dans cette province, de signaler le nom d'Arnould de Ceris parmi les chevaliers bannerets qu'y avait institués Philippe-Auguste, en 1213.

Enfin, il existait en Valois une seigneurie de Cery, apportée en mariage par Marie de Vé à Jean Thibault, écuyer, au commencement du XIV^e siècle, et transmise par eux à leurs descendants (Blanchard, conseil. au Parlement), et, en Agenais, une famille de Serris, sur laquelle nous avons trouvé plusieurs titres de la fin du XIII^e siècle. (Bureau des finances de Montauban.)

CHAPITRE VIII.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Des sujets très-variés sont contenus dans ce chapitre. On y trouvera un rapport de M. de la Tramblais sur un ouvrage des plus curieux que vient de publier notre savant compatriote, M. Grillon des Chapelles, concernant l'abbaye de Déols ; un article de Duplan fils, sur des débris de monuments antiques trouvés à Bourges, et sur le siège de cette ville par César ; une notice sur l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, par M. Royet. M. de la Tramblais a bien voulu encore nous présenter un rapport sur un travail relatif aux anciennes monnaies de Déols, de Château-roux et d'Issoudun, travail qui avait été offert, l'an dernier, à la Société, par M. Henri Crochet. Nous insérons, à la suite, une note de M. Gemähling sur le château Gordon et la place Gordaine ; une autre note de M. Le-maigre sur des monnaies anciennes ; et, enfin, une proposition de M. Ulrich Richard-Desaix pour établir un musée dans la tour d'Issoudu.

1° Rapport de M. de la Tramblais, sur un livre intitulé : Notice sur l'abbaye de Déols, par M. GRILLON DES CHAPELLES (1), lu dans la séance d'août 1857.

Les historiens n'ont point manqué aux nations qui ont brillé sur la scène du monde, non plus qu'aux personnages qui se sont fait un grand nom par leurs exploits. Nous aimons le bruit des armes, le récit des combats, le dénombrement des morts sur les champs de bataille ; nous nous plaisons à suivre les conquérants dans leur marche dévastatrice. Les émouvantes péripéties que présente l'histoire des vicissitudes des peuples qui guerroyent ou des empires qui s'écroulent, donnent à ses

[1] 1 vol. in-12, imprimerie et librairie de Napoléon Chaix et C^o, rue Bergère, n^o 20.

narrations un mouvement et une couleur bien propres à captiver notre attention.

Les plus puissants États de l'antiquité ont disparu, démembrés par les divisions ou absorbés par la conquête : d'autres leur ont succédé qui ont subi le même sort. De quelques-uns même nous ne pouvons qu'à grand'peine retracer les limites; les opulentes cités qui faisaient leur gloire n'ont laissé que quelques vestiges enfouis dans le sol, et la place qu'elles occupaient est souvent même incertaine. Mais le souvenir de ces grandes choses nous a été conservé, et l'histoire de nations qui ne sont plus nous est souvent plus familière que celle de la nôtre.

Mais les peuples dont la vie tout entière s'est écoulée sans agitations, sans démêlés avec leurs voisins; qui n'offrent guère d'autres faits que celui de la fin d'une existence pacifique par leur asservissement souvent violent au joug d'envahisseurs plus forts ou plus entreprenants, ceux-là ne sauraient avoir d'histoire qui leur soit propre ou n'ont que des annales sans intérêt. Des listes chronologiques de gouvernants dont les noms sont pour la plupart inconnus, l'indication plus ou moins vague des dates de leur avènement ou de leur mort, celle de la durée de leur règne, voilà à peu près ce qu'on nous donne sur certains États presque voués à l'oubli.

Telle est aussi la condition de plusieurs de nos grands établissements monastiques, qui pourtant ont tenu dans l'État une place considérable; qui furent célèbres par leur opulence, par les grands privilèges dont ils jouissaient, par les nombreux bénéfices qui y étaient attachés. La monotonie de leur existence donnait peu à dire à leur égard; aussi l'histoire n'en a parlé qu'incidemment en s'occupant des affaires générales du pays; elle ne leur a que très-rarement consacré ses travaux d'une manière particulière.

Dans nos contrées du bas Berry, l'abbaye de Déols tenait certainement le plus haut rang. L'antiquité de son origine, son indépendance de toute autorité autre que celle du saint-siège, une prospérité de plus de six siècles, ses immenses richesses, lui assuraient ce rang privilégié. L'éclat même et le retentissement de sa ruine ont contribué à sa renommée. Et cependant aucune histoire particulière ne nous a retracé les vicissitudes de ce célèbre établissement religieux. A part l'*Histoire du Berry*, de M. Raynal, où nous trouvons une foule de particularités sur notre célèbre abbaye, c'est à peine si des mentions succinctes ou éparses se rencontrent dans les autres ouvrages consacrés à notre province ou ailleurs; la *Chronique de l'abbaye de Déols*, recueillie et imprimée par le père Labbe, n'est elle-même qu'une assez sèche nomenclature des abbés qui ont gouverné successivement ce monastère, et les faits y

sont rapportés de la manière la plus concise ; les autres documents qui le concernent sont restés isolés et enfouis à l'état de manuscrits dans nos archives.

Nous regrettons de n'avoir jusqu'ici aucun ouvrage particulier sur notre abbaye de Déols. L'un de nos collègues, M. Grillon des Chapelles, nous a donné, dans un petit volume, sous un titre assurément bien modeste, une étude historique pleine d'intérêt sur « cette noble abbaye, noble » par son ancienneté, par son blason (1), par sa longue illustration, et » enfin par sa prétention exclusive, puisqu'il fallait, dit-on, être noble » de quatre races pour y faire admettre ses vœux d'humilité. »

Si, dans son bel ouvrage, M. Raynal est entré dans de précieux développements au sujet de notre abbaye, il ne pouvait, dans une histoire générale, rapprocher et réunir tous les documents que présente une monographie ; nous devons dire, en outre, que la comparaison suivie de l'état de l'abbaye avec celui de l'Église, offre au lecteur, dans le livre que nous examinons, des points de vue dont n'avait point à s'occuper l'historien du Berry.

M. Grillon des Chapelles a pensé qu'il ne devait pas se borner à écrire la vie particulière et intérieure d'un couvent. Il a considéré que « la biographie d'une abbaye comme celle de Déols est un peu celle de » toute l'Église, » et il a su rattacher avec beaucoup d'art à l'histoire de notre abbaye celle de l'Église entière et des grandes institutions monastiques qui ont surgi aux diverses époques de l'histoire ecclésiastique. D'une autre part, les affaires de l'abbaye se sont nécessairement trouvées liées avec celles de ses fondateurs et bienfaiteurs, les princes de Déols ; de fréquents démêlés ont eu lieu entre elle et l'archevêché de Bourges ; les grandes querelles agitées entre les rois de France et d'Angleterre eurent souvent pour théâtre nos contrées du bas Berry, de même que quelques-uns des épisodes sanglants de nos guerres de religion. Il y avait donc convenance à rapprocher, des faits particuliers à notre abbaye, ceux qui appartiennent à l'histoire générale, nationale ou ecclésiastique et à celle de notre province, et qui ont avec les premiers une connexité plus ou moins étroite.

C'est ce que nous explique très-bien l'auteur, qui s'excuse d'avoir, en agrandissant son cadre, empiété sur l'histoire générale au lieu de s'en tenir strictement aux choses intérieures de l'établissement religieux dont il s'occupait : « Qu'on ne nous suppose pas, dit-il, l'ambition d'écrire » une histoire ecclésiastique ; mais la biographie de notre monastère

(1) L'abbaye de Déols portait d'argent à trois fasces de gueules.

» serait, il nous semble, inintelligible, si nous n'indiquions pas l'état où
» il s'est trouvé corrélativement aux différentes époques de notre his-
» toire. Nous nous croyons donc obligé d'en rappeler à grands traits les
» vicissitudes politiques et religieuses. Avouons aussi que, dans le long
» drame que remplissent les débats de l'Etat et de l'Eglise, l'abbaye de
» Déols s'est bien rarement mise en scène, et que ce sera presque tou-
» jours à la sagacité supplétive du lecteur à lui faire le rôle qui lui
» appartient et que personne ne s'est avisé d'écrire. »

Ce que l'on n'avait point encore tenté jusqu'ici, M. Grillon des Chapelles l'a exécuté très-heureusement, et son livre rempli d'intérêt est une sorte de résumé d'histoire générale, dans lequel notre illustre abbaye se présente toujours sur le premier plan.

L'abbaye de Déols fut fondée en 917 par Ebbes le Noble, prince de Déols. M. des Chapelles nous donne, d'après M. Raynal, le texte de l'acte de fondation, et il nous fait remarquer que « toute l'histoire de l'abbaye » est en germe dans cet acte, » qui lui assure une accumulation illimitée de richesses, une indépendance absolue de l'autorité civile et de l'autorité épiscopale, et même en certains points de celle du saint-siège. De là de longues querelles avec les seigneurs dont les ancêtres avaient été ses principaux bienfaiteurs, une lutte incessante contre les prétentions des archevêques de Bourges, et ce qui lui devint plus fatal, le relâchement et la corruption qu'y introduisirent l'opulence et l'oisiveté.

Cet acte est l'une des pièces les plus curieuses que nous ait laissées le moyen âge. « Que ceux qui oseront toucher aux biens des moines, y est-il dit, fussent-ils princes, comtes, évêques ou le pontife romain lui-même, qu'ils soient enlevés de la terre des vivants... ; qu'ils subissent le sort de Dathan, d'Abiron, de Judas, d'Héliodore, d'Antiochus... ; qu'ils soient contraints à payer mille livres d'or à ceux qu'ils auront injustement attaqués, etc. »

Aux grands biens et aux privilèges concédés à l'abbaye par Ebbes, son fondateur, les libéralités des princes qui lui succédèrent et les dons multipliés des fidèles en ajoutèrent de très-considérables ; la faveur des papes lui valut aussi de nombreux et importants bénéfices. Ces richesses s'accrurent tellement que, dans le *xvi^e* siècle, outre les biens-fonds, les rentes, dîmes, droits, péages et redevances de toute sorte, l'abbaye possédait de quatre à cinq cents bénéfices, dont plus de cent quatre-vingts dans le diocèse de Bourges, et le surplus dans d'autres diocèses.

Les souverains pontifes avaient une prédilection marquée pour l'abbaye de Déols, qu'ils surnommaient la *mamelle de Saint-Pierre*, qualification qui n'était due sans doute qu'à une exagération flatteuse, car la taxe

de Rome était fixée à 4,000 florins seulement. Plusieurs papes l'honorèrent de leurs visites et y firent même un séjour assez prolongé ; mais, suivant la remarque de M. des Chapelles, « les soucis d'une réception onéreuse » étaient peut-être les seules pensées que fit naître chez les moines la » présence toujours peu désirée de ces hôtes exigeants. »

Comblée de biens dès le moment de sa fondation, l'abbaye ne tarda pas à ressentir les conséquences nécessaires de cette opulente situation. Des désordres de plus d'un genre se produisirent dans le monastère, et sous la prélatrice même de saint Bernon et de saint Odon, ses deux premiers abbés, « la sage constitution de saint Benoît ne fut pas tou- » jours observée, et il fallut souvent rappeler à la discipline des moines » qu'entourait de tous côtés une corruption contagieuse. »

Dans l'un de ses écrits, Odon cite une preuve de ce relâchement qui s'était manifesté si rapidement. « Le moine Gauzlin étant mort, fut mis » dans le cercueil avec un capuchon bleu, ce qui était une recherche » contraire à la règle. Aussi le défunt fut vu dans une apparition par un » autre moine, qui rapporta que Gauzlin s'étant présenté sous cette coif- » fure devant saint Benoît, celui-ci avait refusé de le reconnaître jus- » qu'à ce qu'il eût remplacé son capuchon élégant par celui de l'obser- » vance. »

En vingt endroits de son livre, M. des Chapelles nous dévoile des manquements bien plus graves à la discipline, et ces abus s'éten- daient d'autant plus que « les conciles étaient impuissants à les com- battre. »

Les démêlés entre les religieux de Déols et les archevêques de Bourges tiennent une assez grande place dans l'histoire de l'abbaye. L'indépen- dance dont jouissait celle-ci en vertu de l'acte de sa fondation, était toujours vue de mauvais œil par l'autorité épiscopale, et ces dispositions étaient augmentées encore par la rivalité qui s'était établie entre le clergé régulier et le clergé séculier. Les rois de France ou les papes furent souvent obligés d'intervenir dans ces querelles, qui prirent quel- quefois un tel caractère d'animosité qu'on ne se borna point aux armes spirituelles, aux excommunications prodiguées d'une part et méprisées de l'autre, on en vint même aux voies de fait, et l'archevêque Jean Cœur, par exemple, venant à Déols faire la visite de l'abbaye en vertu de lettres apostoliques, vit accourir à sa rencontre une foule de moines et de séculiers armés de bâtons, qui le maltraitèrent en vociférant, et lui arrachèrent sa croix et le bâton d'argent qui la supportait.

Sous la première dynastie de la maison de Déols, « la bonne intelli- » gence avait presque constamment régné entre l'abbaye et les barons

» de Châteauroux, ses patrons et ses bienfaiteurs. » Il n'en fut plus de même sous les princes de la seconde race. « Le premier des Chauvigny » eut avec les moines de si vifs débats sur la justice, les libertés et les » foires du bourg, que le pape Célestin III prononça une sentence d'in- » terdiction sur toute la terre de Châteauroux. » Plus tard, des querelles non moins vives surgirent à l'occasion des honneurs que prétendaient les seigneurs et que les religieux refusaient de rendre.

Nous trouvons dans l'ouvrage de M. des Chapelles une foule de particularités sur le monastère de Déols; mais ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt que nous offre ce livre, c'est que nous pouvons y suivre tous les développements qu'ont pris les principaux ordres monastiques qui ont marqué aux diverses époques de notre histoire. M. des Chapelles s'est attaché à nous faire connaître le but que se proposait chacun d'eux, les distinctions qui les différenciaient, les rivalités qui se sont produites entre eux. Ceci est de l'histoire générale; mais nous devons savoir beaucoup de gré à l'auteur de nous avoir, à propos d'un simple monastère de notre Berry, donné le résultat de ses études sur un sujet qui ne pouvait que nous intéresser très-vivement.

M. des Chapelles nous dit quelle fut l'origine et la condition des premiers moines dans les commencements du christianisme. « Un besoin » de retraite et celui de reporter sa pensée des tristes certitudes de ce » monde aux consolantes espérances d'un autre, sont tellement naturels » à l'homme, que l'on trouve, à peu près dans tous les temps et dans » toutes les religions, des ermites et des cénobites. » Bientôt se multiplient les établissements pour la vie commune : l'austérité de ces reclus volontaires, voués à la prière et au recueillement, leur attire des donations abondantes, « et l'on voit s'accumuler les richesses là où s'affichait » le culte de la plus humble pauvreté. » Le relâchement et la corruption venant à la suite, les couvents s'abandonnent à tous les scandales. La nécessité d'apporter un remède à ces désordres oblige à réformer la constitution de nombre d'établissements monastiques, et de saints et illustres personnages se vouent à cette tâche. Nous citerons entre autres saint Benoît de Nursia, saint Benoît d'Aniane, saint Bernard, saint François d'Assise, saint-Dominique et notre premier abbé de Déols, saint Odon. Robert d'Arbrissel, le fondateur de Fontevrault, s'attache à relever la condition de la femme « traitée encore alors avec le mépris que le senti- » ment de la force inspire souvent pour la créature plus faible, » et il lui assure « une réhabilitation plus réelle que celle entreprise de nos » jours. »

Les réformes n'étaient pas plus tôt accomplies que de nouveaux abus venant à se produire, on était contraint de réformer encore et d'imposer

de nouvelles règles, qui ne tardaient point à devenir inefficaces. Ainsi se sont formés, par la modification successive des premiers qui furent établis, tous ces ordres religieux qui pullulent au moyen âge et que caractérisent la diversité de leurs règles et de leurs costumes. Ils deviennent si nombreux, que le concile de Latran, de 1215, « porte défense d'*inventer* » des ordres nouveaux, de peur que la trop grande diversité n'apporte » la confusion dans l'Église... »

Dans l'apparition successive de tous ces ordres religieux, M. des Chapelles nous fait remarquer que « les progrès d'un ordre nouveau » étaient souvent le signal de la décadence d'un autre; et les Bénédictins » primitifs avaient un grand désavantage sur tous ces moines de création » récente dont le nom servait à la gloire d'un réformateur, ou soi-disant » tel, en crédit : soi-disant tel, » ajoute notre auteur, « parce que les » modifications apportées dans les constitutions nouvelles n'étaient la » plupart du temps que puériles et extérieures. Il n'y a jamais eu, à » vrai dire, que deux grandes divisions de moines : les Bénédictins et » les Franciscains ; les ordres propriétaires et les ordres mendiants. »

La confusion qui résultait de l'établissement de nouveaux ordres aussi nombreux, n'était que le moindre des maux. Les désordres gagnaient de plus en plus, l'indiscipline était à l'ordre du jour. On voyait des moines, comme à Déols, chasser leur abbé, ou bien, comme à Saint-Denis, « s'in- » surger avec leurs serfs contre un concile, et mettre les évêques dans » la nécessité de s'évader de la ville sans avoir rien fait. L'archevêque » de Sens, en fuyant comme les autres, reçoit un coup de cognée entre » les épaules, et à peine évite la mort. »

A cette époque déjà reculée, le désordre était partout, dans l'État comme dans l'Église. Les derniers Carlovingiens, rois sans force et sans autorité, laissaient dominer l'anarchie : l'influence d'une femme faisait nommer à Rome un pape de vingt-cinq ans, et le comte de Vermandois faisait élire archevêque de Reims son fils, un enfant qui n'en avait pas cinq. Des membres du clergé poussaient l'oubli de leurs devoirs jusqu'à se montrer l'épée au côté et vêtus d'habits mondains ; les évêchés et les abbayes entraient dans les conventions matrimoniales ; des supérieurs laïques dissipaient sans scrupule les revenus des communautés dans le faste et la débauche : si quelque contestation s'élevait pour la jouissance d'un bénéfice, on recourait aux armes et on s'emparait des églises par violence, au lieu d'aller devant les juges ecclésiastiques qui devaient en connaître. Nous n'en finirions pas, si nous voulions citer ici tous les genres de désordres qui signalent l'époque dont nous parlons. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire toutes ces particularités.

On y lira encore avec non moins d'intérêt tout ce qui concerne les

rivalités entre les différents établissements monastiques; l'antagonisme des ordres nouveaux contre les anciens; les querelles entre l'Université et les ordres mendiants, « bien plus faits pour le combat que pour le » recueillement et la prière; » les commencements et les progrès d'un nouvel ordre qui domine tous les autres, celui des Jésuites, dont l'auteur nous fait connaître l'organisation, le but et les moyens d'action.

L'ouvrage dont nous rendons compte nous donne encore des détails fort intéressants au sujet de la *commende* et des désordres auxquels elle donna lieu. La commende était l'administration et la jouissance du temporel d'un bénéfice par des ecclésiastiques séculiers, et souvent même par des laïques. On comprend à quels abus devait aboutir un tel état de choses. On voyait « de pauvres reclus manquant du nécessaire, et dont la pitance » était rognée par un élégant abbé qui dissipait à la cour des revenus » insuffisants pour ses plaisirs... Les luttes de la mense abbatiale et de » la mense conventuelle étaient un texte inépuisable de plaidoyers et » de procédures. »

Mais les excès de la commende étaient encore dépassés par le régime des abbés *fiduciaires*, sorte de prête-nom qui fournissaient à de grands seigneurs laïques le moyen de jouir de bénéfices ecclésiastiques.

Notre auteur ne suppose pas que l'abbaye de Déols ait jamais subi ce dernier genre d'humiliation. Mais il est certain qu'elle a été assez longtemps en commende. « Elle avait une assez belle dot pour exciter la » convoitise des prélats les mieux posés à la cour. »

Cette convoitise fut, à l'égard de notre malheureuse abbaye, poussée beaucoup plus loin par le prince de Condé, qui, avec l'aide des Jésuites, obtint, en 1622, la sécularisation à son profit de ce riche bénéfice.

Telle a été la fin de cette puissante abbaye de Déols, qui avait compté plus de six siècles de prospérité soutenue, jusqu'au jour où, cinquante ans avant sa sécularisation, la fureur aveugle des partis porta dans ses murs la dévastation et l'incendie. Après ce désastre, les religieux ne cherchèrent point à relever ce temple qui faisait l'ornement du bas Berry et l'admiration de nos aïeux; ils se bornèrent à consacrer sur l'airain le souvenir de cette grande catastrophe. On lit l'inscription suivante sur une cloche suspendue encore à la tour de l'église de Saint-Étienne-de-Déols :

Post deflagrationem hujus tam preclarissimi templi
et cenobii, fecerunt hanc simphoniam religiosi suis particulatim
expensis. 1576 mense octobris.

De l'incendie de 1567, les pierres seules restèrent debout, ruines im

posantes et magnifiques qui attestèrent encore, pendant près de trois siècles, la grandeur et la puissance de notre illustre abbaye. M. des Chapelles flétrit avec une vive indignation le vandalisme qui de nos jours (1830) a fait réduire en moellon et vendre comme pierres à bâtir ces beaux restes, sauf quelques débris insignifiants et « une tour heureusement épargnée.... *parce qu'elle a servi de jalon aux ingénieurs* » pour l'alignement de la route d'Issoudun à Châteauroux.

Mais si l'antique monastère fondé par Ebbes le Noble ne subsiste plus, si les voûtes superbes de son temple ne s'offrent plus à nos regards, abritée du moins sous quelques vestiges échappés au marteau, la Charité, fille du ciel, a ouvert dans ces lieux un asile à l'enfance délaissée, et la *Maison des orphelines* remplace aujourd'hui la *maison du Seigneur*.

Personne ne lira sans une vive émotion les pages consacrées par M. des Chapelles à l'éloge si vrai et si mérité de ce nouvel établissement et des dames si dévouées qui le dirigent.

A la suite de cette *Notice sur l'abbaye de Déols*, M. des Chapelles a fait réimprimer deux autres Notices déjà insérées dans les Annuaires de l'Indre des années 1846 et 1853 ; la première, sur les anciens seigneurs de Déols et de Châteauroux ; la deuxième, sur les archevêques de Bourges. Il était convenable de rapprocher, en les reproduisant, ces deux parties de la première, qu'elles viennent compléter à des points de vue différents. Plusieurs fois l'auteur a dû se répéter, en rappelant dans la première Notice des faits ou des observations déjà consignés dans les deux autres. Si c'est un inconvénient, il est bien compensé par l'avantage que présente chacune de ces trois parties, de former un tout suivi et sans lacunes. Le lecteur peut d'ailleurs passer facilement de l'une à l'autre, au moyen d'une chronologie comparée, appliquée à chacun des personnages qui y figurent, abbés, princes ou archevêques.

Dans la quatrième partie se trouvent réunis de nombreux documents relatifs à notre abbaye de Déols. La communication de ceux qui offrent le plus d'intérêt est due à l'obligeance de M. le vicomte Ferdinand de Maussabré et de M. Lemaigre. Telles sont des pièces inédites concernant la confirmation des privilèges de l'abbaye ; le règlement par le pape des différends survenus entre elle et l'archevêque de Bourges ou le premier des Chauvigny ; la sécularisation de cet antique établissement, etc. On y trouve encore un bail des revenus de l'abbaye, qui n'est pas l'une des pièces les moins curieuses.

M. des Chapelles nous a donné aussi la *Chronique* de l'abbaye de

Déols, extraite de l'un des nombreux ouvrages du Père Labbe, et un extrait du *pouillé* du diocèse de Bourges en ce qui concerne notre abbaye, c'est-à-dire un relevé complet des bénéfices qui en dépendaient.

Sous le titre d'*Antiquités déoloises*, M. des Chapelles a reproduit une douzaine de pièces manuscrites qui lui ont été communiquées par M. Lemaigre, et en tête desquelles nous trouvons une sorte de chronique écrite au xvii^e siècle et contenant la fameuse légende de Denis le Gaulois, vieux conte reçu par la crédulité de nos pères; puis une relation de plusieurs miracles arrivés à Notre-Dame de Déols, et notamment de celui de 1187; le texte des actes de fondation de l'abbaye, etc., etc.

Ces compléments ajoutent beaucoup à l'intérêt que présente la *Notice sur l'abbaye de Déols*, et nous devons compter le livre de M. des Chapelles parmi les bons ouvrages publiés sur l'histoire de nos contrées.

2^o Débris de monuments antiques découverts à Bourges. — Le siège et la destruction d'Avaricum, capitale des Bituriges, par César.

1.

Le côté méridional de la ville de Bourges est encore fermé par l'enceinte fortifiée construite sous la domination romaine. Les murs de cette enceinte sont en moellons smillés, avec des rangées alternatives de briques de grande dimension, suivant l'usage des Romains.

Il eût été désirable, assurément, au point de vue historique, que cette antique enceinte fût conservée dans son style primitif et simplement consolidée.

Cependant l'administration municipale de la ville de Bourges a cru devoir faire démolir l'une des tours qui la composent, et qui faisait partie de la clôture actuelle du jardin de la caserne de l'artillerie, sur l'esplanade dite de Saint-Michel. Cette démolition a été l'occasion de riches découvertes archéologiques dont on avait eu déjà la trace à l'époque de fouilles et de démolitions précédentes, en 1810 et en 1852.

Les débris qu'on rencontre se trouvent au-dessous du sol actuel, et ils servaient de fondation, dans une profondeur de plus de 6 mètres, à la tour gallo-romaine qu'on vient de renverser.

Ils sont nombreux et variés, et ils offrent le plus grand intérêt pour la science. C'est, en effet, évidemment la dépouille d'une cité brillante, avancée en civilisation, que l'on extrait ici. Il y a des chapiteaux, des bases, des fûts de colonnes, des entablements de monuments de divers

caractères et de diverses dimensions. Quelques-uns des fûts de colonnes sont cannelés, d'autres sont couverts de feuilles sculptées et disposées en écailles, d'autres sont frustes et à peine terminés. Il en est quelques-uns qui ont un mètre et plus de diamètre, ce qui suppose des proportions considérables dans les édifices auxquels ils appartenaient ou auxquels ils étaient destinés.

Les entablements et les corniches sont dessinés et sculptés en général dans le caractère grec, et l'on n'a point trouvé encore de vestiges fournissant la preuve que le plein cintre romain aurait été posé sur les chapiteaux et sur les entablements.

On a extrait aussi un grand nombre de larges blocs sans caractère sculptural, mais à pans coupés en losange, comme les blocs inégaux qui composaient très-souvent les murs des maisons et des monuments grecs. Sur tous les blocs se rencontre l'entaille destinée à recevoir les crampons de fer qui devaient les lier entre eux. Quelques-uns ont conservé la marque du fer de ces crampons, mais aucun morceau de fer n'est resté, et il n'y a aucune trace de mortier.

Le fer a-t-il été retiré pour l'usage de la guerre, par le peuple qui habita la ville antique, ou bien a-t-il été enlevé par le vainqueur après une dévastation ? Pourquoi les pierres de monuments qu'on retrouve ainsi n'ont-elles point de traces de mortier ? Faut-il en conclure que les monuments auxquels elles appartenaient ont été élevés suivant le procédé des Grecs, qui n'employaient point de mortier, tandis que les Romains ne manquaient guère de s'en servir ?

Enfin, faut-il penser que ces grands débris ont appartenu à la cité gauloise d'*Avaricum*, capitale des Bituriges, conquise et ruinée par César, ou faut-il croire qu'ils sont d'une époque postérieure, et qu'ils proviennent de l'époque de la domination des Romains, pendant laquelle les monuments gallo-romains de la ville auraient été renversés pour faire les fondations de fortifications dans le but de résister aux invasions des barbares du Nord ?

Telle est la question que se sont posée les historiens du Berry, question encore aujourd'hui en discussion, et qui acquiert, en fait, d'autant plus d'importance, qu'il paraît certain que toute l'antique enceinte gallo-romaine de la ville de Bourges aurait reposé sur des débris de même nature qui sont enfouis aujourd'hui, en grande partie, sous les constructions modernes, mais dont on retrouve la présence en plus d'un endroit. Il aurait donc existé naguère sur le vieux sol de la Gaule centrale une vaste et magnifique cité emportée par une catastrophe dont l'histoire n'a point encore pénétré le mystère.

Nous n'avons point la prétention de résoudre ici cette question d'archéologie historique, mais nous voulons satisfaire la curiosité de nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les éléments du débat. Les hommes spéciaux jugeront ensuite.

Nous avons pensé, toutefois, que cette curiosité serait avant tout satisfaite par le récit du drame imposant qui se rattache à l'histoire de la ville de Bourges dans l'antiquité, drame toujours rempli d'émotion et d'intérêt scientifique, et dont la connaissance jette d'indispensables lumières sur la difficulté d'archéologie que nous venons d'indiquer.

II.

César avait déjà fait plusieurs campagnes dans les Gaules et soumis presque entièrement le pays, lorsqu'à la fin de l'année 53 (avant J. C.), les circonstances parurent favorables aux populations gauloises pour secouer le joug que la conquête romaine leur avait apporté avec tant d'humiliations, de souffrances et de servitude.

Rome était dans l'anarchie, livrée tout entière aux désordres et aux combats que suscitait l'antagonisme du parti de César et du parti de Pompée.

L'insurrection de la Gaule centrale trouva bientôt un chef digne de se placer à sa tête : ce fut Vercingétorix (c'est-à-dire, suivant certains étymologistes, le grand chef des cent têtes), l'un des personnages les plus importants de l'Arvernie (l'Auvergne), plus redoutable encore, dit un auteur de l'antiquité, par son génie que par la force de son corps et sa valeur guerrière.

A la nouvelle du mouvement qui agitait les populations gauloises, César, obligé par sa gloire d'abandonner le terrain des brigues politiques, avait quitté Rome.

Il traverse, malgré les rigueurs de l'hiver, les Alpes maritimes et les Cévennes, et il attaque les Arvernes, afin de forcer Vercingétorix, qui occupait alors le pays des Bituriges, à revenir dans ses montagnes.

Ce n'était là qu'une diversion. César continue sa course vers le nord. Il surprend et saccage *Genabum* (Orléans), vengeant ainsi le meurtre de Cotta et celui de quelques autres marchands romains que les Gaulois y avaient égorgés. Puis il s'avança de *Genabum* vers le centre, à la tête de dix légions.

Vercingétorix ne tarda pas à le suivre, mais ce ne fut que pour assister à la prise d'une des villes frontières du pays des Bituriges, *Noviodunum*.

Alors les Gaulois comprirent qu'il fallait renoncer à une guerre méthodique où leurs bandes intrépides, mais peu rompues à la discipline et à l'unité du commandement, avaient trop souvent le désavantage devant l'organisation et la puissance des légions romaines. Ils se décidèrent, en conséquence, à faire le vide devant le vainqueur, en brûlant et détruisant toutes les villes dans la contrée qu'il venait envahir.

En un jour, vingt villes des Bituriges sont brûlées par leurs habitants, sur l'ordre du conseil de l'armée gauloise.

Mais lorsqu'il fallut décider si l'on incendierait et détruirait Avaricum (Bourges), capitale du pays, un irrésistible sentiment se manifesta; les Bituriges se jetèrent aux pieds des chefs en versant des larmes: « Ne nous forcez pas, dirent-ils, d'incendier cette ville, presque la plus belle de toute la Gaule (*pulcherrimam propè totius Gallie urbem*), la protection et l'ornement de notre cité! Voyez, la rivière et les marais l'entourent et la protègent; un seul passage très-resserré y donne accès; doutez-vous que nous ne puissions aisément la défendre? » (César, *Commentaires*, livre VII.)

On céda enfin à ces supplications, et les Bituriges furent chargés de la défense de leur capitale, qui allait soutenir un siège célèbre, immortalisé par l'histoire de l'antiquité.

Bientôt César parut devant *Avaricum*, et comme la situation de la ville ne permettait pas un investissement complet, le général romain résolut de l'attaquer par le seul endroit où elle fût accessible, la crête du coteau situé entre la rivière et les marais. De son côté, Vercingétorix, dont l'armée inquiétait incessamment l'attaque de César, parvint à jeter dix mille combattants dans la place.

César, dans ses *Commentaires*, nous a donné la description de la fortification gauloise. Elle ne ressemblait point au système importé dans la suite par les Romains.

Elle consistait principalement dans des rangées de poutres reliées ensemble par des traverses intérieures dont les intervalles étaient remplis de terre qu'on surmontait de rangées de grosses pierres, et ainsi de suite jusqu'à ce que la hauteur nécessaire fût atteinte.

César reconnaît que cette construction particulière à la Gaule, dont l'aspect était loin d'être désagréable à l'œil, présentait de grands avantages pour la défense des villes; car la pierre, dit-il, protège le mur contre l'incendie, le bois le défend du bélier, et l'ouvrage tout entier, solidement maintenu par ces poutres de 40 pieds de longueur, ne saurait être ni ébranlé ni démoli.

Il éleva d'abord un *agger* (ou amas de terre) sur le point qu'il avait

choisi en face du rempart de la ville, puis il fit dresser les mantelets et construire deux tours d'attaque.

Dès lors le siège se poursuivit avec activité, malgré la résistance opiniâtre des assiégés.

Entre les deux tours d'attaque et en vingt-cinq jours, César fit achever une terrasse longue de 330 pieds et haute de 80, construite vraisemblablement suivant un mode semblable à celui de la fortification gauloise.

De leur côté, les Gaulois exhaussaient leurs murs par des tours en charpente couvertes de cuirs, et, à mesure que celles des Romains s'élevaient, ils élevaient aussi les leurs, afin de n'être point dominés.

Ils faisaient des sorties continuelles, mettaient le feu aux ouvrages des Romains, comblaient les mines ouvertes par ces derniers, secondés qu'ils étaient, du reste, par des pluies abondantes et par la rigueur de la saison.

Une nuit, tandis que César assistait aux travaux suivant son usage, il vit, vers la troisième veille, de la fumée s'élever de la terrasse. Les Gaulois y étaient parvenus au moyen d'une mine et y avaient mis le feu.

En même temps, et poussant de grands cris, ils font une double sortie de deux côtés des tours d'attaque. D'autres, restés sur les murailles mêmes, lancent contre la terrasse des torches embrasées, de la poix bouillante, du bois sec et d'autres matières incendiaires.

La confusion se mit un moment parmi les Romains. Mais César appela deux légions qui étaient de garde et à proximité. L'ordre fut bientôt rétabli. Les Romains reprirent l'offensive et parvinrent à repousser les sorties des Gaulois, à retirer leurs tours, à couper la terrasse afin d'en éteindre le feu.

Cependant le combat continua terrible pendant toute la nuit, les assiégés dirigeant toujours leurs attaques sur les tours à demi incendiées et sur les ouvrages endommagés des Romains, maintenant bien difficiles à défendre.

Les Gaulois furent héroïques. César en cite un exemple mémorable rappelé plus d'une fois à la jeunesse studieuse de nos lycées : « Un Biturige, dit-il, placé en face d'une des portes de la ville pour alimenter le feu qui consumait une de ces tours, y lançait des boules de suif et de poix qu'on lui faisait passer de main en main; frappé au côté droit par un trait parti d'une machine de guerre, il tomba mort. Le Biturige le plus proche, passant sur son corps, lui succéda jusqu'à ce qu'un autre trait vint le renverser à son tour; un troisième prit sa place, puis

un quatrième, et le poste ne fut laissé vide qu'alors que le combat fut terminé. »

Cependant l'insuccès avait découragé les assiégés. Le lendemain, la garnison, d'après les ordres et les conseils de Vercingétorix, malgré le désespoir des habitants, annonça l'intention d'abandonner la ville.

César, instruit de ces dispositions, profitant du mauvais temps qui relâchait la surveillance de l'assiégé, feignant lui-même une apparente inaction, fait appel tout à coup à l'ardeur de ses soldats et il ordonne l'assaut.

En un instant les Romains escaladent les murailles et les tours, et ils en chassent les assiégés.

Les Bituriges ne sont pas encore vaincus ; ils se rangent en forme de coin (*cuneus*) sur la place publique et dans les lieux découverts, se préparant à combattre avec le courage du désespoir.

Mais César fit occuper immédiatement tout le circuit des remparts, afin de fermer la retraite aux assiégés.

Cette manœuvre habile décida le succès. Les Gaulois, intimidés, ne tardèrent pas à se débander, à fuir vers l'une des portes de la ville qui donnait sur le marais. Mais là presque tous furent massacrés, les uns par les fantassins, les autres par la cavalerie lancée à leur poursuite.

Alors la cruauté romaine put se satisfaire et venger les meurtres de Genabum. Elle n'épargna ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants. De 40,000 individus que renfermait alors *Avaricum*, 800 à peine purent se sauver et rejoindre le camp de Vercingétorix.

Le pillage succéda à tant d'atrocités, et il fut tel, dit l'excellent historien du Berry, M. L. Raynal, que plus tard le butin d'*Avaricum* était devenu un mot proverbial : *Excitari se avaricensibus præmiis...* (mot d'un centurion de la 8^e légion au siège de Gergoria. César, *Commentaires*, t. VII.)

Telle fut alors la destinée d'*Avaricum*, le boulevard de la Gaule centrale.

Mais depuis cette grande et lointaine époque, les femmes de Bourges, suivant l'expression de l'auteur antique, n'ont pas même entrevu la fumée d'un camp ennemi. Le sol sacré de la vieille Aquitaine a été le palladium de la France ; il a servi d'asile et d'abri à la nationalité française avec Charles VII et Jacques Cœur, et de suprême refuge à nos armes héroïques, avec l'armée de la Loire, après Waterloo.

III.

Il nous reste maintenant à exposer quelles sont les opinions qui se sont produites sur l'origine des imposants débris trouvés sous la tour gallo-romaine, maintenant démolie, qui faisait partie de l'enceinte de l'antique capitale des Bituriges.

Ce qu'il convient de remarquer d'abord, c'est que toute la partie de cette tour qui s'élevait hors de terre avait sans altération le caractère gallo-romain, et qu'elle se composait uniquement de moellons smillés et de rangées alternatives de briques.

Les énormes pierres composant les fondations et qui sont des débris de monuments, ne se montrent qu'au-dessous du sol actuel; mais ce sol évidemment a été rapporté, et il a servi à combler un fossé existant au pied du rempart.

La série des assises en pierre descend à une profondeur de plus de 6 mètres, et ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que cette énorme fondation est pleine, c'est-à-dire qu'il n'y est point tenu compte du vide intérieur qui existait dans la partie supérieure de la tour. De plus, il est constaté que les blocs correspondant au périmètre extérieur formaient parement ou, autrement dit, qu'ils étaient rangés symétriquement sans qu'aucun d'eux fit saillie sur l'autre.

Cette disposition ne paraît explicable que par l'intention, ou de se garantir contre la mine, si la fondation de la tour était enterrée, ou de se garantir du bélier, si cette base était en partie à découvert.

Dans tous les cas, bien évidemment, on n'a pas ménagé l'emploi des débris énormes qu'on avait sous la main, et on a voulu élever à tout prix un formidable rempart.

Quelle catastrophe a produit une pareille extrémité? Quel est le peuple énergique qui a enfoui ces débris de monuments sous des remparts? Ces débris sont-ils gaulois, et proviennent-ils de la dévastation, suite de la victoire de César, ou sont-ils le résultat d'un sacrifice volontaire fait par les Gallo-Romains, cinq siècles plus tard, au moment de l'invasion des hordes du Nord?

Tels sont les problèmes sur lesquels l'histoire générale et l'histoire locale sont restées muettes jusqu'ici.

M. le colonel Saint-Hippolyte, l'un des auteurs de la carte du Dépôt de la guerre, dans un Mémoire sur les diverses enceintes de la ville de Bourges, adopte comme principe général l'opinion émise par M. Mérimée, et de laquelle il résulte que les fortifications des villes gallo-romaines auraient été construites à la hâte par les Romains.

« Les sculptures, dit-il, trouvées dans les fondations (il s'agit des découvertes de 1810 et de 1852) offrent une grande correction de dessin et une belle exécution. On ne peut s'empêcher d'y reconnaître le beau travail du ciseau romain du temps des premiers empereurs. Ce n'est pas sous Auguste (Auguste, selon Suétone, aurait fortifié plusieurs villes gauloises), cinquante ans après la conquête, que les édifices récemment construits auraient été démolis pour bâtir à la hâte de nouvelles murailles. Rome était prospère; elle régnait sans rivale. Aucune exigence politique ne prescrivait de telles destructions. Ces considérations ont fait émettre l'opinion que les fondations de l'enceinte gallo-romaine appartenaient au rempart construit précipitamment par les Bituriges pour résister aux Romains; ce qui supposerait que non-seulement les Gaulois possédaient de grandes villes, mais de plus qu'elles étaient ornées de monuments riches en architecture, rivalisant avec les chefs-d'œuvre de la Grèce, et surtout de Rome.

» Je ne ferai pas, ajoute M. de Saint-Hippolyte, remonter la construction de la muraille à un temps si éloigné; je ne la porterai pas même au règne d'Auguste; je supposerai qu'il y a eu deux époques distinctes de ces murailles, l'une déterminée par des circonstances imminentes pour la puissance romaine, telle que l'irruption des Francs avant la victoire de Constantin (305); l'autre appartenant à l'état de tranquillité amené par le succès de cet empereur. Menacés de l'irruption subite des Barbares, les Gallo-Romains établissent avec empressement les fondations des murailles, dans lesquelles ils emploient sans ciment les démolitions des monuments qui ornaient la cité. Les matériaux pouvaient avoir été sculptés 200 ans auparavant.

» Dès que Constantin eut vaincu Ascaric et Ragaise, les craintes vives du premier moment furent bientôt calmées, et la muraille continua de s'élever avec un mode de construction qui annonce moins de précipitation. Jusqu'à fleur de terre, l'enceinte n'est composée que de blocs (*maceria*) placés sans beaucoup de soins; mais au-dessus, la muraille présente le caractère de la maçonnerie des troisième et quatrième siècles. »

M. Raynal, l'historien du Berry, partage l'opinion qui précède. Il pense (chap. III) que les monuments gallo-romains ont été renversés dans le quatrième siècle, soit pour la défense de la ville, soit parce que le christianisme avait condamné à la destruction les temples des divinités païennes. C'est aussi l'opinion de la plupart des membres de la commission historique de la ville de Bourges et de M. Raynal, que les villes gauloises, malgré une certaine civilisation de leurs habitants, n'avaient qu'une sorte de luxe splendide et grossier; que les édifices et les maisons

qui les composaient étaient bâties en bois et couvertes de planches et de chaume, et qu'elles ne devaient point avoir de monuments. (*Histoire du Berry*, p. 36.)

Au contraire, un autre historien spécial, M. de Barral, ancien préfet du Cher, dans sa notice sur les murs d'enceinte de Bourges, imprimée en 1810, à la suite des fouilles opérées par ses ordres, a eu surtout en vue de prouver que les Romains n'avaient point apporté la civilisation dans la Gaule, mais que cette civilisation y existait avant eux ; que les débris trouvés en 1810 (pareils à ceux qui se présentent aujourd'hui) ont appartenu à la ville gauloise, et que ce sont les Gaulois qui, après avoir élevé des monuments splendides, les ont sacrifiés à la défense d'Avaricum au moment de l'invasion de la Gaule par César.

Il appuie son opinion à cet égard sur un fait que nous avons signalé nous-même, à savoir que les fondations dont il s'agit ne sont pas cimentées, ce qui indique qu'elles remontent à une époque antérieure aux Romains, car ces derniers cimentaient toutes leurs constructions. D'un autre côté, ils n'employaient pas la pierre seule dans leurs murailles, mais concurremment la pierre et la brique, ainsi qu'on le voit dans la partie conservée de l'enceinte gallo-romaine qui s'élève au-dessus du sol.

D'ailleurs, ajoute-t-il, comment admettre que les Gallo-Romains auraient été réduits à cette extrémité de renverser leurs monuments pour en construire des remparts ? S'il en était ainsi, le haut du mur offrirait autant et même plus que sa base tous les indices de la précipitation qui aurait contribué à sa construction. Or c'est le contraire qui existe : le mur au-dessus du sol est entièrement et régulièrement gallo-romain.

M. de Barral conclut de là (ce qui s'applique à la tour démolie aujourd'hui) que l'ensemble de la construction des remparts de Bourges aurait appartenu à deux époques qu'il ne faut point confondre : la fondation serait gauloise, et la partie supérieure serait gallo-romaine.

On pourrait admettre encore qu'après la raine de la ville par César, les Romains employèrent ses débris pour fonder leurs fortifications.

Mais peut-on admettre chez les Gaulois une civilisation aussi avancée que celle qui est indiquée par ces imposants débris ?

Telle est ici la question.

Strabon, Trogue-Pompée, affirment que les Gaulois s'étaient assimilés bien avant l'ère romaine la civilisation de la Grèce par les Phocéens, fondateurs de Marseille.

Florus, cité par M. de Saint-Hippolyte, dit que les Gaulois possédaient une grande industrie : les fabriques de savon, les tissages des étoffes, les verreries, les fourneaux à étamer, émailler, argenter, et ceux à fondre les monnaies, enfin des fabriques de beaucoup d'objets de luxe, prouvent la civilisation admirée par les Romains longtemps avant la conquête.

Il faut aussi rappeler ces paroles citées par César, qui caractérisent ainsi *Avaricum* : *pulcherrimam propè totius Gallicæ urbem*.

En présence de pareils témoignages, et quoiqu'on puisse vouloir appliquer ici le mot bien connu appliqué à la Grèce (*quidquid Græcia mendax refert in historiâ*), il a été permis de croire, nous le reconnaissons, que les compagnons de Vercingétorix n'étaient pas des barbares habitant des cabanes, et que la ville centrale des Gaules a pu posséder des monuments dignes de cet art grec duquel elle s'était inspirée.

Cependant il faut reconnaître aussi que l'opinion de M. de Barral est bien discutable en présence du caractère sculptural des débris qui révèlent le style composite employé par les Romains, et surtout depuis que, dans la fouille faite en 1852, on a trouvé parmi les fondations d'une autre tour, aujourd'hui démolie, sur une pierre tumulaire (existant encore), une inscription en langue latine qui indique que le tombeau avait été élevé par un père romain à sa fille : *Actioni Mamerc. (Mamercus) Lup. (Lupus) filicæ*.

On peut tirer de là cette conclusion que les fondations dont il s'agit auraient été faites pendant le séjour des Romains et non antérieurement.

Mais il est possible de supposer aussi, répétons-le, que les Romains auraient employé pour ces fondations les débris de la ville gauloise.

Enfin, fait assez extraordinaire, on n'a rencontré encore aucune pierre indiquant d'une manière certaine l'emploi du plein cintre qui différencie principalement l'architecture romaine de l'architecture grecque, et aucune inscription latine ou autre, excepté celle dont nous venons de parler.

Il y a donc dans tout ceci un problème d'archéologie qui nécessiterait l'intervention des hommes spéciaux.

Il serait désirable que l'administration municipale et la commission historique de la ville de Bourges fissent dessiner ou reproduire par le daguerréotype les sculptures qu'on vient de découvrir, et que les spécimens fussent adressés promptement à la commission des monuments historiques, au ministère d'Etat, afin que l'origine de cette belle trou-

vaille d'objets antiques fût parfaitement déterminée par la science des hommes compétents.

Dans tous les cas, que les imposants débris enfouis sous le vieux sol berruyer soient gaulois ou qu'ils soient gallo-romains, ils portent le témoignage de la grandeur passée d'une antique et noble cité; ils nous montrent que de brillantes civilisations ont pu périr, et que nous devons aimer d'autant plus tout ce qui doit nous maintenir et nous pousser dans le perfectionnement et le progrès.

P. DUPLAN fils.

3^e Notice sur l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun.

Par M. Eug. ROYET, interne en médecine.

Dans un ouvrage fort intéressant qui a pour titre : *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*, publié en 1847 par M. Pérémé, on trouve l'histoire complète de nos fondations religieuses.

L'une d'elles, l'abbaye de Notre-Dame, située dans la partie de la ville appelée le Château, a subi les vicissitudes les plus diverses. Affectée successivement, depuis 1793, à des destinations plus ou moins mondaines, son église a dû récemment céder l'emplacement sur lequel elle a été élevée à la construction d'un palais de justice, dont la première pierre a été posée avec une certaine solennité le 8 mai 1856.

Les fouilles, exécutées pour l'établissement des murs de fondation du nouvel édifice, ont mis à nu la crypte de cette église. Elles ont fait découvrir aussi de nombreux tombeaux, dans quelques-uns desquels on a trouvé des corps revêtus d'habits pontificaux, des crosses, des vases, etc.; mais de dates et de noms, aucune trace.

Dans l'intérêt de l'histoire de ces temps reculés, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être quelque utilité à reproduire par le dessin ces divers matériaux archéologiques, restes précieux de l'un des plus anciens monuments de notre province, contre la dispersion desquels la sollicitude éclairée de l'édilité issoldunoise a déjà pris de sages mesures (1).

Mon unique but est d'aider à les sauver de l'oubli, en les présentant à l'étude et à l'interprétation de plus compétents que moi. J'appelle toute la bienveillante indulgence de MM. les membres de la Société sur mon travail, purement graphique, dont le mérite principal est la plus scru-

(1) Par une récente et unanime délibération, qui consacre une allocation toute spéciale, le Conseil municipal de la ville d'Issoudun vient de s'associer plus complètement encore à l'initiative prise par le maire, M. Daussigny.

puleuse fidélité, et je n'ai nullement la prétention de l'avoir rendu complet, je me hâte de le dire, par les observations personnelles et les renseignements d'origine locale que je vais consigner ici.

D'après le plan par terre de l'abbaye et de ses dépendances, l'ensemble des constructions couvrait une surface considérable. C'est une particularité remarquable et bonne à noter en passant, qu'un monument si important et qui a traversé tant de siècles, n'était en apparence soutenu par aucune fondation. Une sorte de plancher grossièrement maçonné, sans profondeur, mais d'une grande résistance, reposant sur un sol complètement mouvant, en tenait lieu. Le terrain était, en effet, si peu consistant en cet endroit, qu'il a fallu creuser de 7, 9 et 11 mètres pour asseoir le nouvel édifice qui s'achève actuellement.

L'église avait la forme et l'orientation habituelles; le style général de son architecture et de celle de la crypte, dont nous allons parler, paraît remonter à l'ère romane secondaire. L'ogive n'y apparaît que comme accident, dans des restaurations dont les plus importantes sont du XVI^e siècle.

La crypte, placée sous le chœur, comme la plupart des chapelles souterraines des XI^e et XII^e siècles, était assez bien conservée. Son plan, que je dois à l'obligeance de M. Choignard, architecte de la ville d'Issoudun, en donne une idée exacte. Elle offrait la forme rectangulaire, et sa voûte était soutenue par quatre rangs de colonnes. (Pl. I.)

La planche II représente plusieurs chapiteaux de ces colonnes. L'ornementation en diffère, mais elle appartient bien au style roman. Ces chapiteaux sont tous formés de feuilles plus ou moins élégantes. La *fig. 1* en montre un caractéristique de l'époque (XI^e siècle). C'est le plus simple et en même temps un des plus communs que l'on rencontre. Il se compose seulement de deux larges feuilles recourbées en volute.

Les chapiteaux (*fig. 2* et *fig. 5*) se rapprochent un peu de celui-là.

Celui représenté *fig. 4* est cubique en haut et arrondi en bas, et a les plus riches moulures.

Aucun d'eux n'offre de traces de peinture.

Voici les dimensions exactes de ces colonnes et chapiteaux :

Diamètre des colonnes.	0 ^m 33
Hauteur des futs de la travée du milieu.	1 40
— — des travées extrêmes.	1 10
Hauteur des chapiteaux (non compris le tailloir). . .	0 44
Largeur du sommet.	0 50
Largeur du tailloir.	0 68

Hauteur du tailloir.	0	12
Largeur des arcs doubleaux du milieu.	0	45
Largeur des arcs doubleaux extrêmes.	0	80
Les cintres de ces arcs au-dessus du plein cintre. . .	0	15
Les voûtes d'arête au-dessus du plein cintre . . .	0	45
Hauteur de la naissance de la voûte du chœur au-des- sus des autres.	0	50

Dans le mur de fond de la crypte, on a découvert des fragments de sculpture d'un travail fort remarquable. (Pl. VII, fig. 1.) Ils étaient engagés dans la masse de la construction comme de simples matériaux, et il n'y avait évidemment dans leur emploi et leur distribution aucune intention ornementale.

A quel monument antérieur ont pu appartenir ces fragments? Les billettes et les feuilles que l'on y remarque ne semblent pas les faire remonter à une époque bien antérieure à celle des chapiteaux.

C'est également dans les murs de cette crypte qu'ont été trouvées les clefs en fer figurées pl. VI, fig. 1 et 2.

Les fouilles de l'une des chapelles de l'église ont fait découvrir deux tombeaux, composés l'un et l'autre d'une seule pierre de 2 mètres de longueur, et creusés de la même manière que ce que l'on appelle dans notre pays des *noues*, espèces d'auges destinées à recevoir l'eau des toits et à faire abreuver les bestiaux.

L'un était vide.

L'autre, placé sous un cintre, renfermait des ossements, une crosse assez bien conservée, en cuivre émaillé, et sa hampe dans toute sa longueur.

La crosse, que j'avais dessinée de grandeur naturelle et qu'il a fallu réduire, est formée de deux tours de spire assez élégamment ornementés et se terminant par une sorte de triangle dont les sommets sont des feuilles recourbées. Sur l'espèce de sphère qui sépare la crosse de sa hampe, se voient plusieurs petites têtes saillantes, entourées d'un nimbe, et qu'il est assez difficile de reconnaître sans la loupe. La crosse est dorée et émaillée de bleu; mais le temps a, en certains endroits, tout confondu (Pl. IV, fig. 1.)

Quelques personnes ont prétendu que le tombeau où cette crosse a été trouvée était celui de Gérunce, 52^e archevêque de Bourges, abbé commendataire d'Issoudun, dont l'avènement, suivant notre vieil historien Chaumeau, eut lieu en 901 et le décès en 942. D'autres auteurs, substituant à cette dernière date celle de 948, font opérer par Gérunce,

en cette même année, la translation de l'abbaye de Saint-Paterne d'Issoudun dans le Château, sous le vocable nouveau de Notre-Dame.

M. Pérémé rejette cette opinion et paraît démontrer d'une manière irréfutable qu'en 984 l'abbaye était encore à Saint-Paterne, et qu'elle n'aurait été transférée que vers l'an 1000.

Si l'incertitude cesse pour l'époque à laquelle il faut faire remonter la fondation de Notre-Dame, elle demeure complète quant à l'identité du dignitaire ecclésiastique dont la sépulture a été livrée ainsi à l'investigation. On peut affirmer cependant que ce ne sont point là les restes de Gérunce, et l'observation suivante semble venir à l'appui de cette affirmation :

Tous ceux qui ont écrit sur la matière et qui font autorité, s'accordent à constater que ce fut seulement vers le XII^e siècle que l'on commença à sculpter la statue du défunt sur quelques tombeaux. Or le couvercle de celui qui nous occupe est sculpté, et, à l'absence de mitre, à la position des mains, les prélat les ayant ordinairement croisées, et surtout à la manière dont est portée la crosse, la volute en dedans, symbole d'une autorité limitée à l'enceinte abbatiale, il est difficile de ne pas reconnaître, dans le personnage représenté, un simple abbé. Mais ce fut sans doute un des plus illustres.

Cette sculpture est presque intacte. L'abbé y est représenté la tête nue. Sa chasuble, formée de plis très-abondants, est parcourue de haut en bas par une bande sans ornement, quoiqu'à cette époque on mit beaucoup de soin à la décorer (pl. III).

De chaque côté, en haut, sont deux anges dont la tête repose sur un nimbe rond et uni (pl. IV, fig. 2). Ils tiennent à la main un encensoir se rapprochant de la forme orbiculaire, ce qui le distingue de ceux d'à présent. L'ange de gauche est presque entièrement détruit.

Dans l'emplacement du chœur de l'église, on a découvert d'autres tombeaux. L'un était composé d'un cercueil en bois de très-petite dimension, ayant la forme de ceux de nos jours, à couvercle plat, et enveloppé d'un petit mur en moellon revêtu de plâtre. Il ne renfermait que du chanvre et du linge en mauvais état.

L'autre était plus petit et les ossements accusaient un enfant de douze à quatorze ans. On y a trouvé quatre vases en terre, placés deux à la tête et deux aux pieds. Ces vases, de poterie très-mince, contenaient du charbon et de l'encens. Destinés aux usages ordinaires de la vie, ils paraissent avoir été convertis ainsi en cassolettes funéraires, comme c'était la coutume alors, et les trous pratiqués à dessein sur deux d'entre eux portent encore des traces de fumée (pl. VI, fig. 3 et 5).

Deux autres, plus importants, étaient formés chacun de quatre pierres assemblées, mode de construction plus économique et plus fréquemment employé. Le premier contenait un corps arrivé à cet état de destruction latente, ou plutôt d'apparente conservation, qui maintient la forme jusqu'au moment où, comme cela est advenu ici, le moindre choc fait tout tomber en poussière. Ce corps était revêtu d'habits pontificaux et entouré d'une ceinture; leurs lambeaux, bien qu'en partie décomposés, permettaient néanmoins encore de reconnaître un tissu riche et d'une souplesse que n'ont pas les étoffes spéciales employées actuellement. Il y avait, en outre, des débris de chaussures larges et pointues, la hampe d'une crosse, une gourde et une sorte de disque en bois d'un diamètre de 23 centimètres environ, dont l'usage m'est inconnu. Les fig. 4 et 5 de la pl. V représentent les anneaux de la ceinture.

Sur l'une des pierres du fond de ce tombeau, à l'extérieur, on remarquait des chiffres romains informes, qu'on a, un peu hasardeusement, je crois, traduits par la date 1014.

Le couvercle était sans sculpture.

Un quatrième tombeau renfermait une fiole en verre, qu'on a à tort dénommée *lacrymatoire*, et qui, d'après M. Champollion-Figeac, n'avait d'autre destination chez les Romains que de recevoir les parfums funèbres. Elle servait chez nous autrefois, selon toute apparence, à contenir l'eau bénite déposée dans le cercueil. La fig. 2 de la pl. V la montre de grandeur naturelle.

La fig. 1 de la même planche représente l'un des supports, le seul qui subsiste du plus apparent et du principal, sans doute, de ces monuments funéraires.

La plupart de ces sépultures ont évidemment été plusieurs fois visitées, à des époques et avec des intentions bien différentes, et, peut-être aussi par les pieux habitants eux-mêmes de l'abbaye, qui, lorsqu'ils purent prévoir leur prochaine expulsion, auront voulu sauver de la profanation les restes vénérés ou les objets sacrés et précieux qui y avaient été déposés.

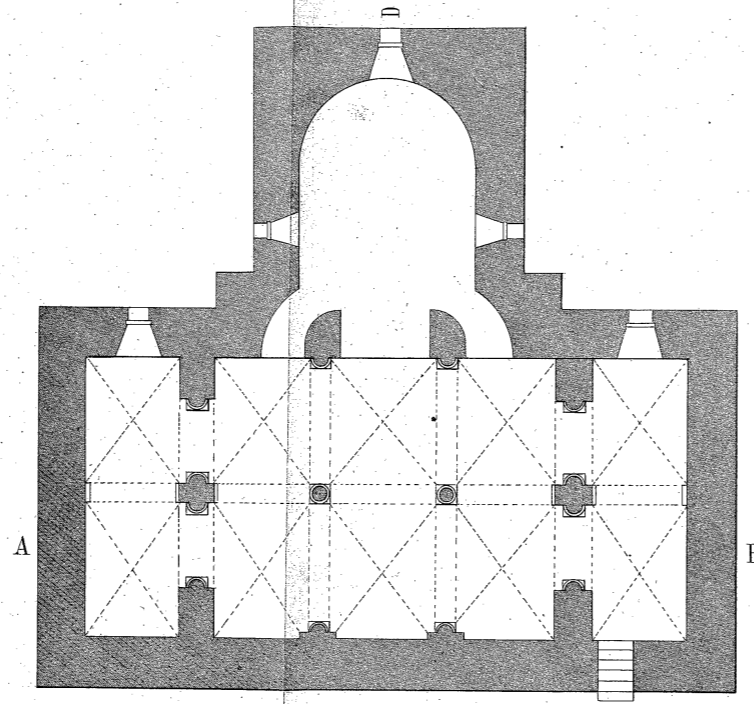
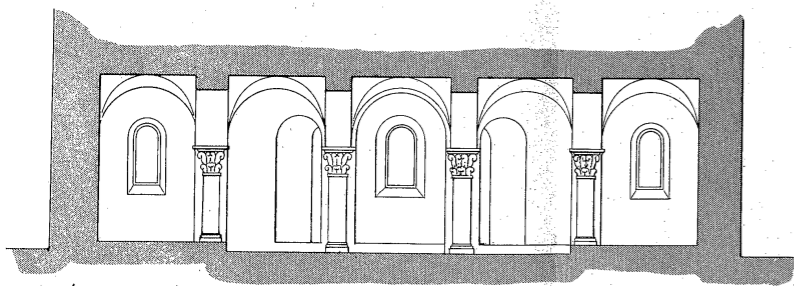
Il y avait encore de nombreuses tombes, rangées en lignes parallèles, qui n'ont paru offrir aucun intérêt historique sérieux.

Au milieu des terres a été trouvé un fragment de crosse en os, reproduit, pl. V, fig. 3, de grandeur naturelle. La partie recourbée était formée par un reptile dont il ne reste qu'une partie. Au centre était un personnage grossièrement sculpté et percé de trous en plusieurs endroits.

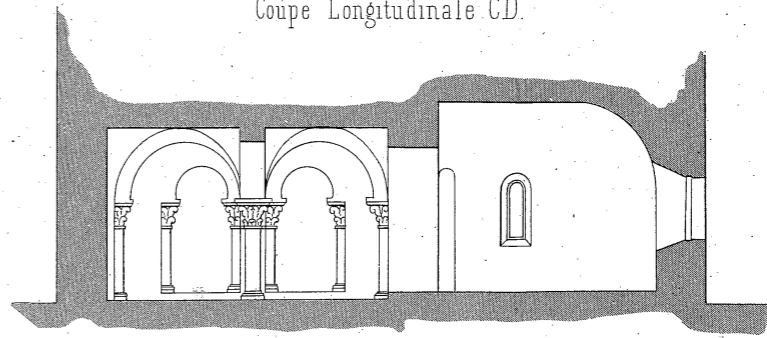
La fig. 4 de la pl. VI représente une clef en bronze d'une conservation parfaite, que l'on suppose avoir été celle de l'un des tabernacles.

PLAN

Coupe Transversale AB.



Coupe Longitudinale CD.

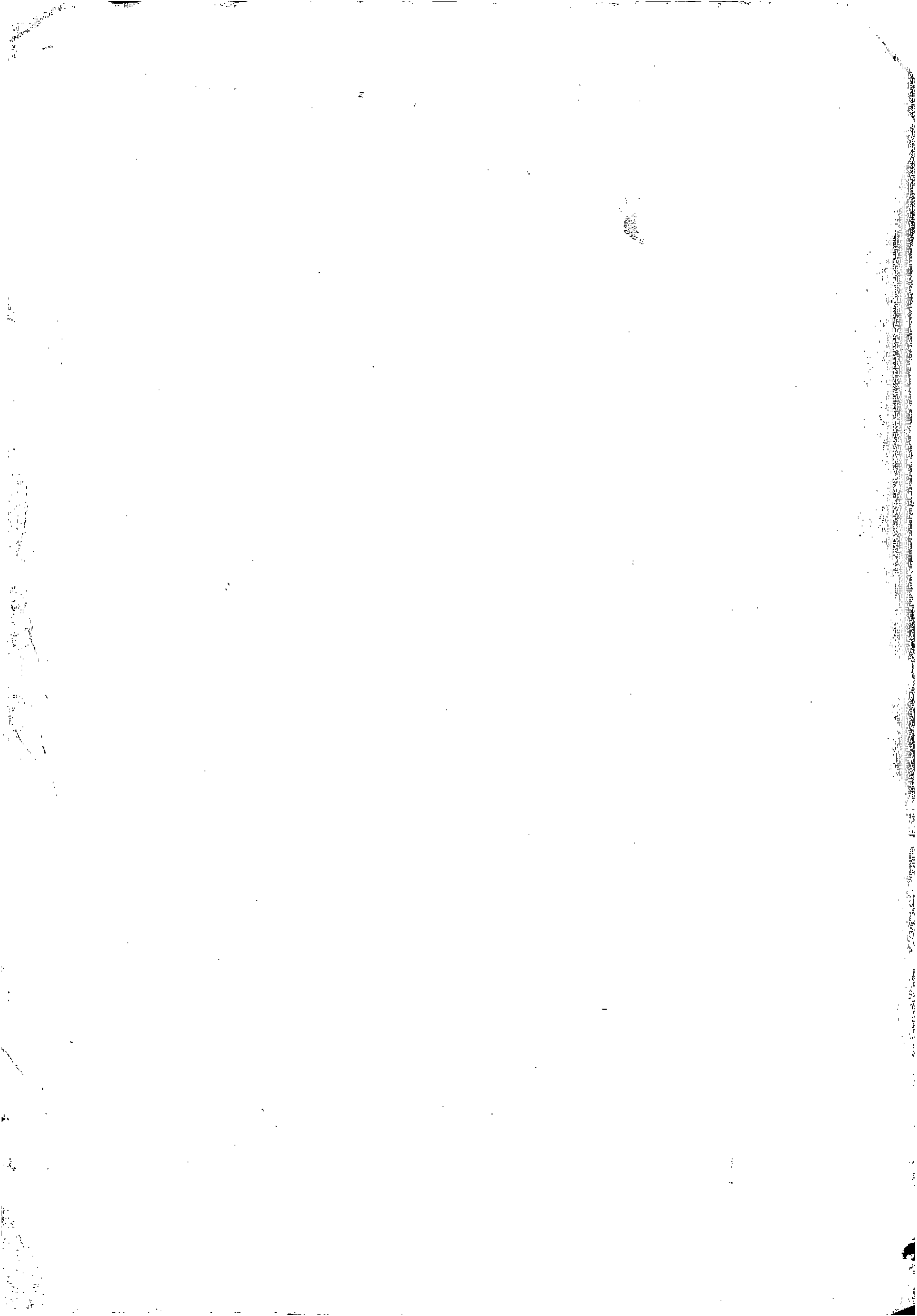


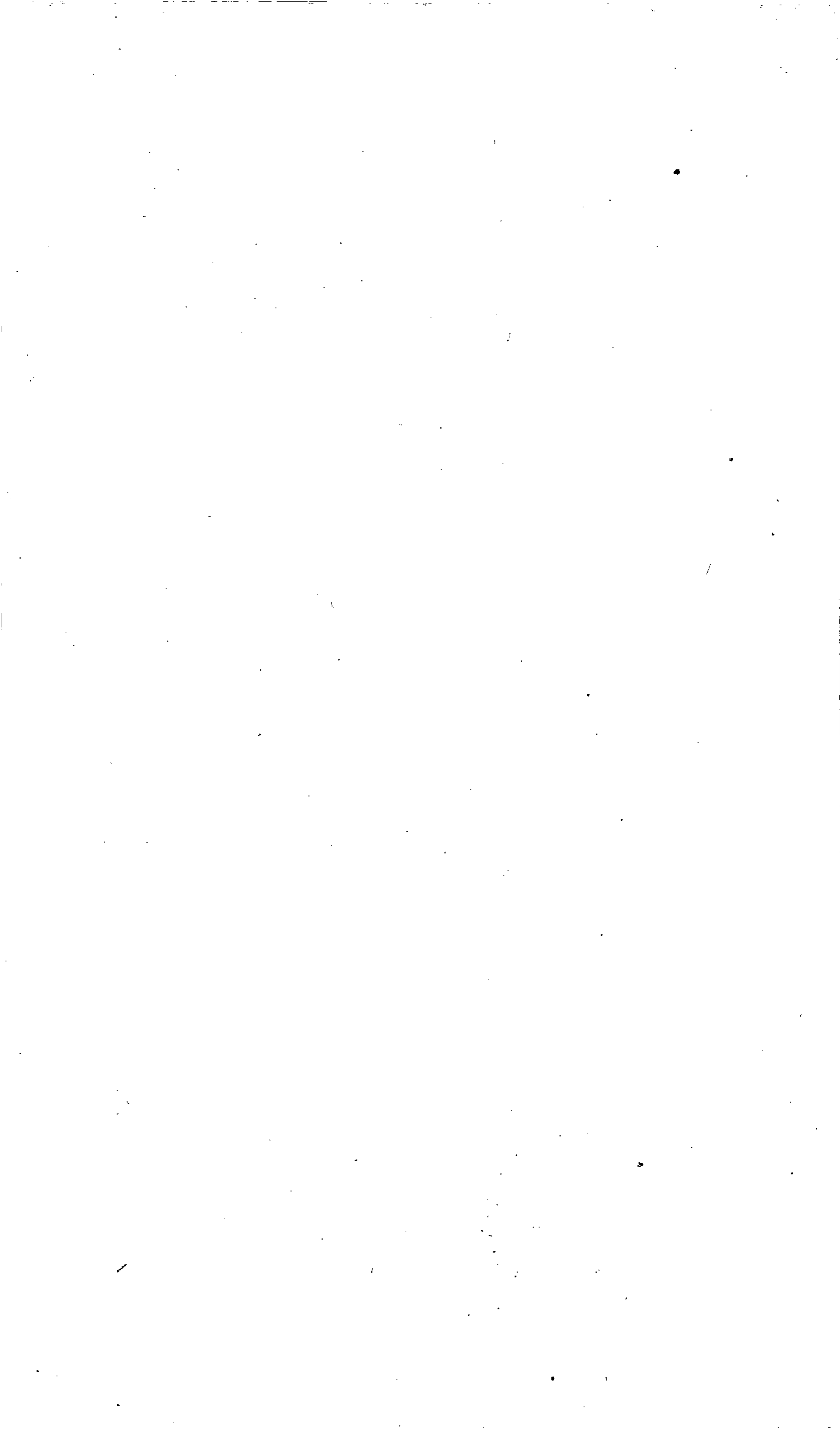
Échelle de 0,01^m pour 1^m00^m.

Paris Nageloni Chazot et C^{ie}

CROQUIS DE LA CRYPTÉ DE L'ANCIENNE ABBAYE D'ISSOUDUN (INDRE)

(PL. I, F^o 241)





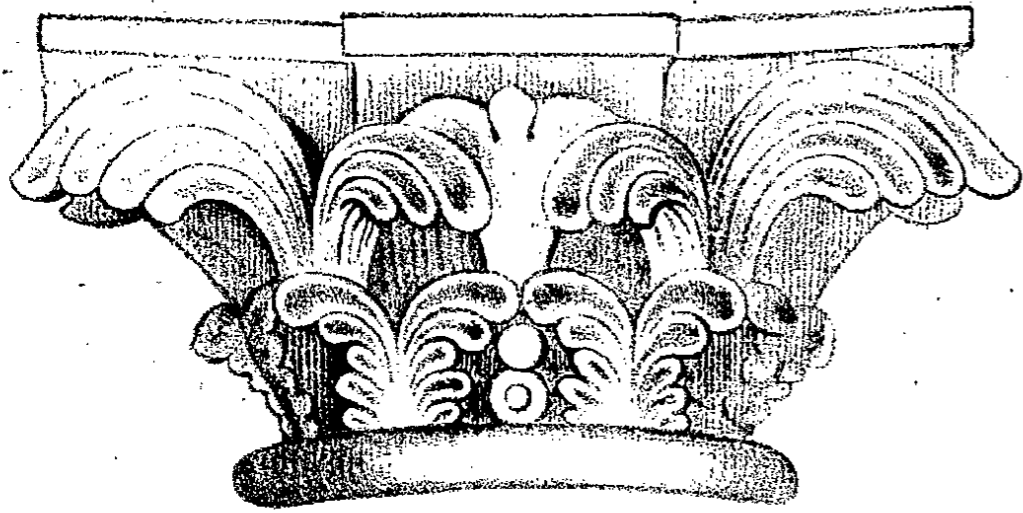


Fig. 3.

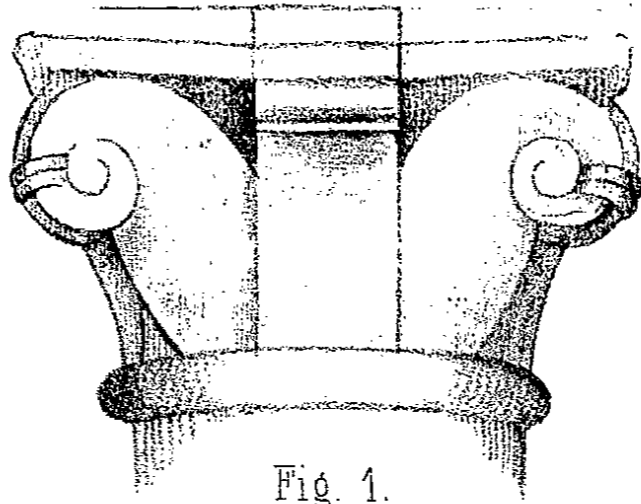


Fig. 1.

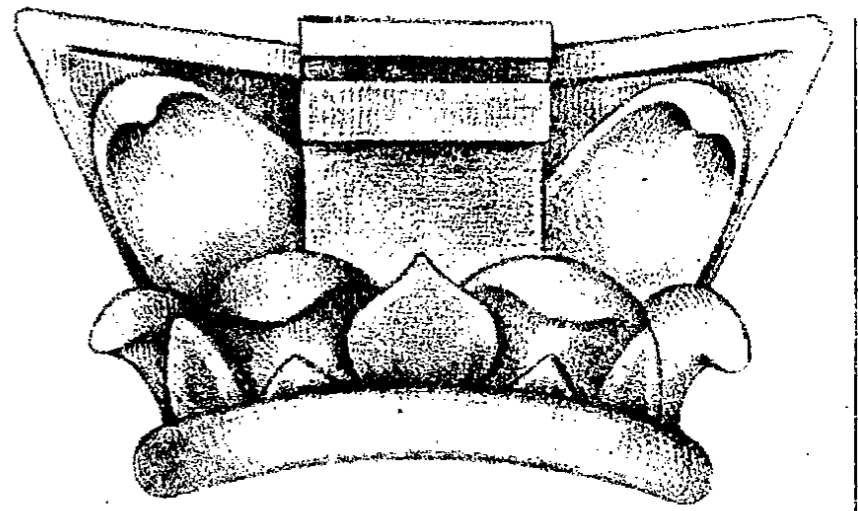


Fig. 2.

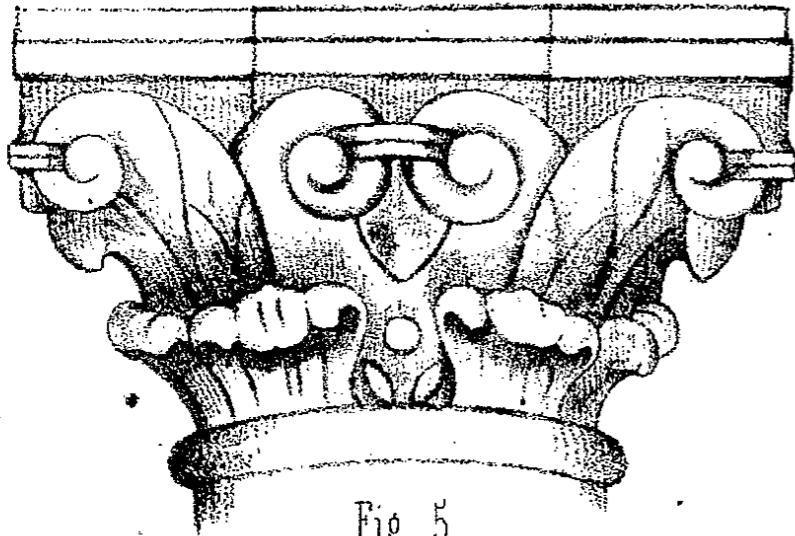


Fig. 5.

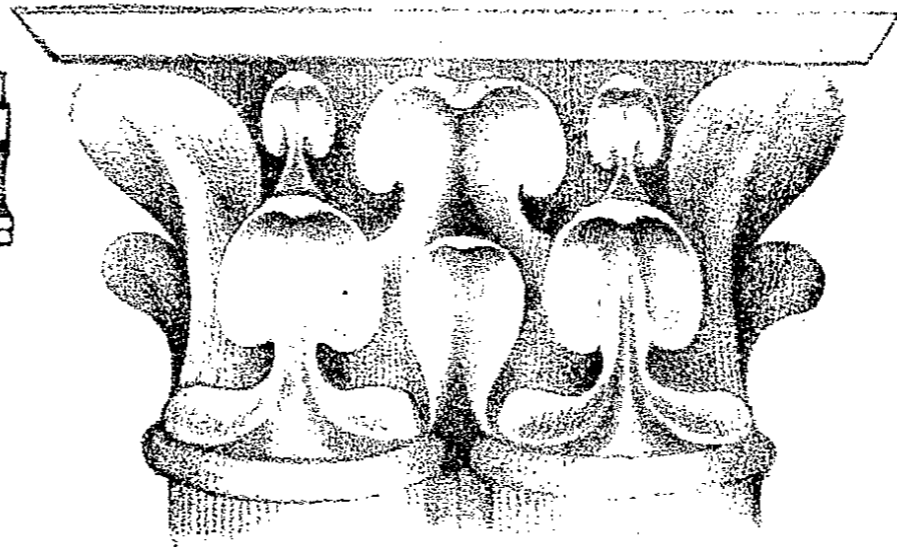


Fig. 6.

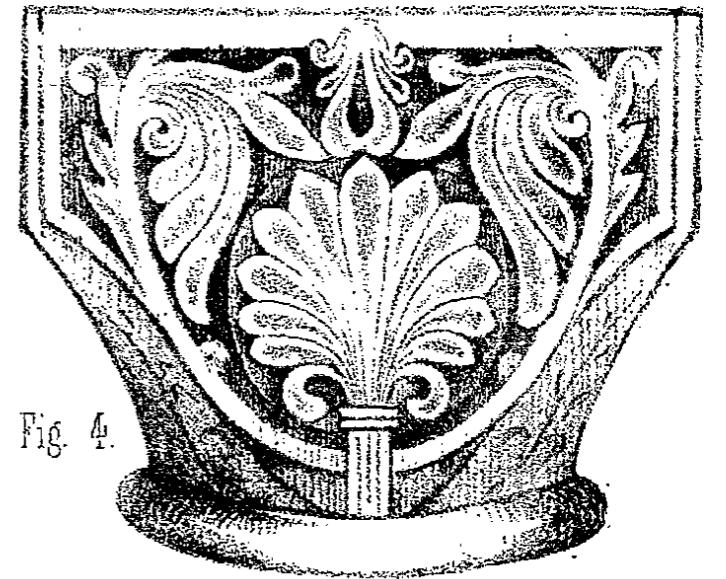
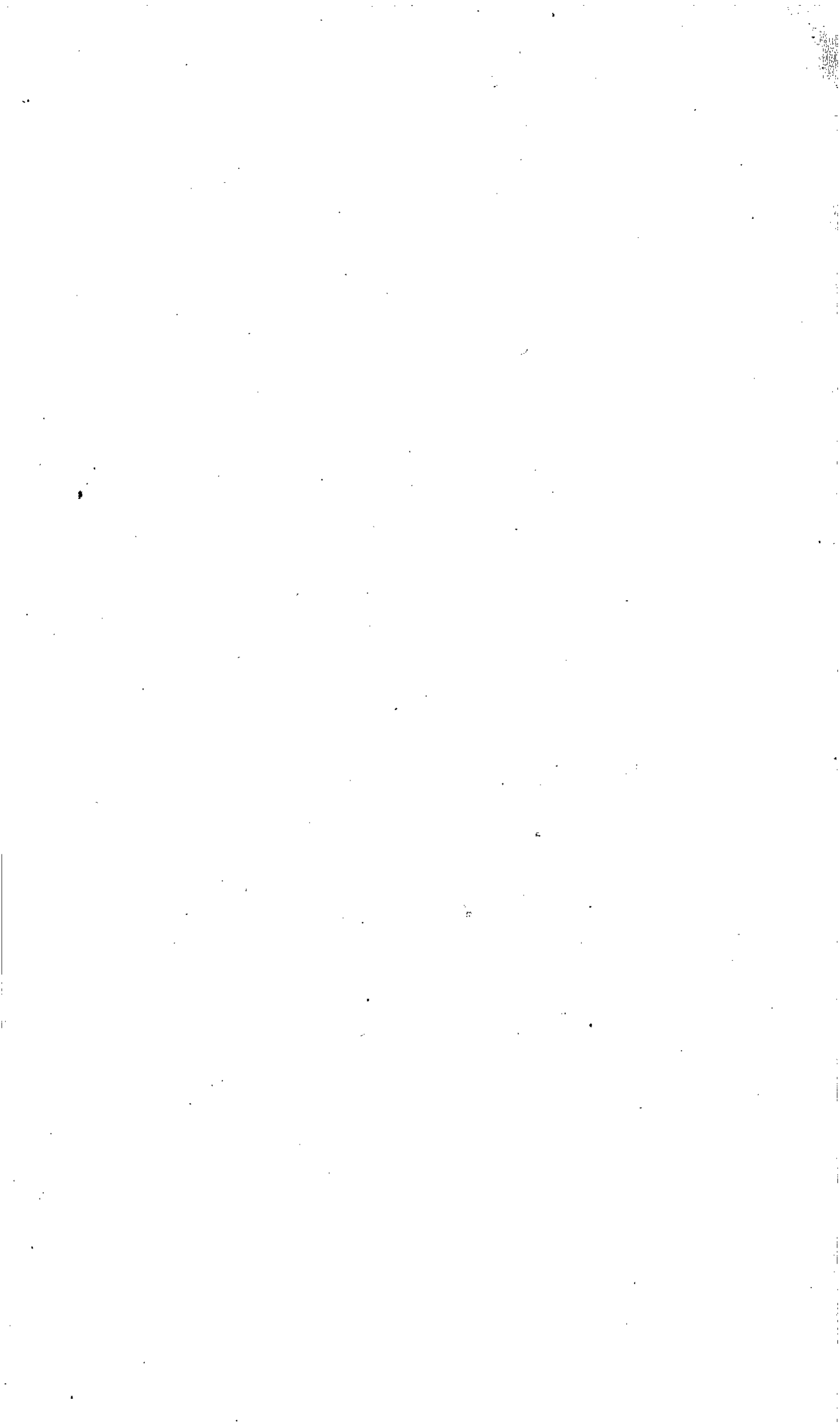


Fig. 4.







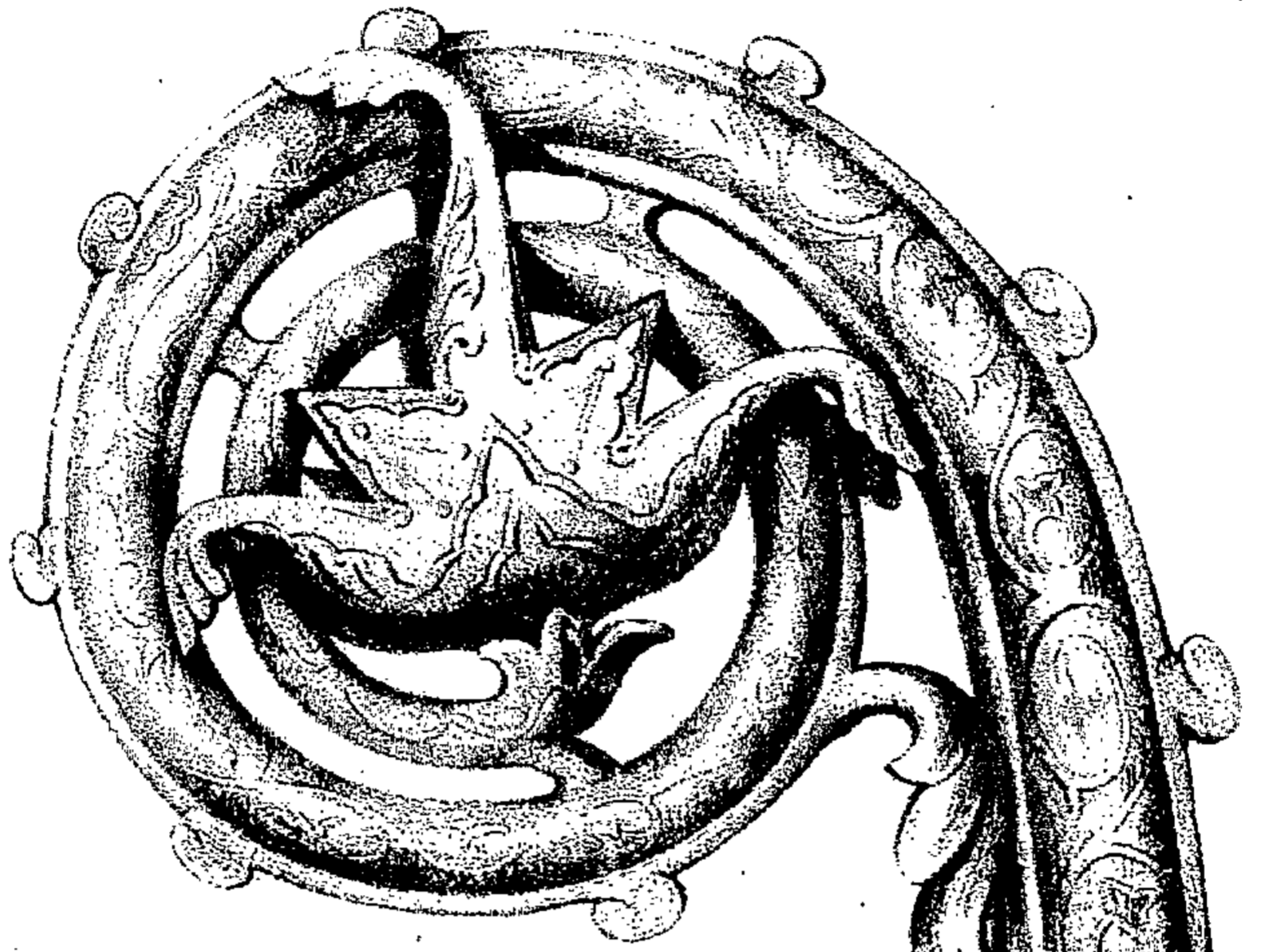


Fig. 1.



Fig. 2.

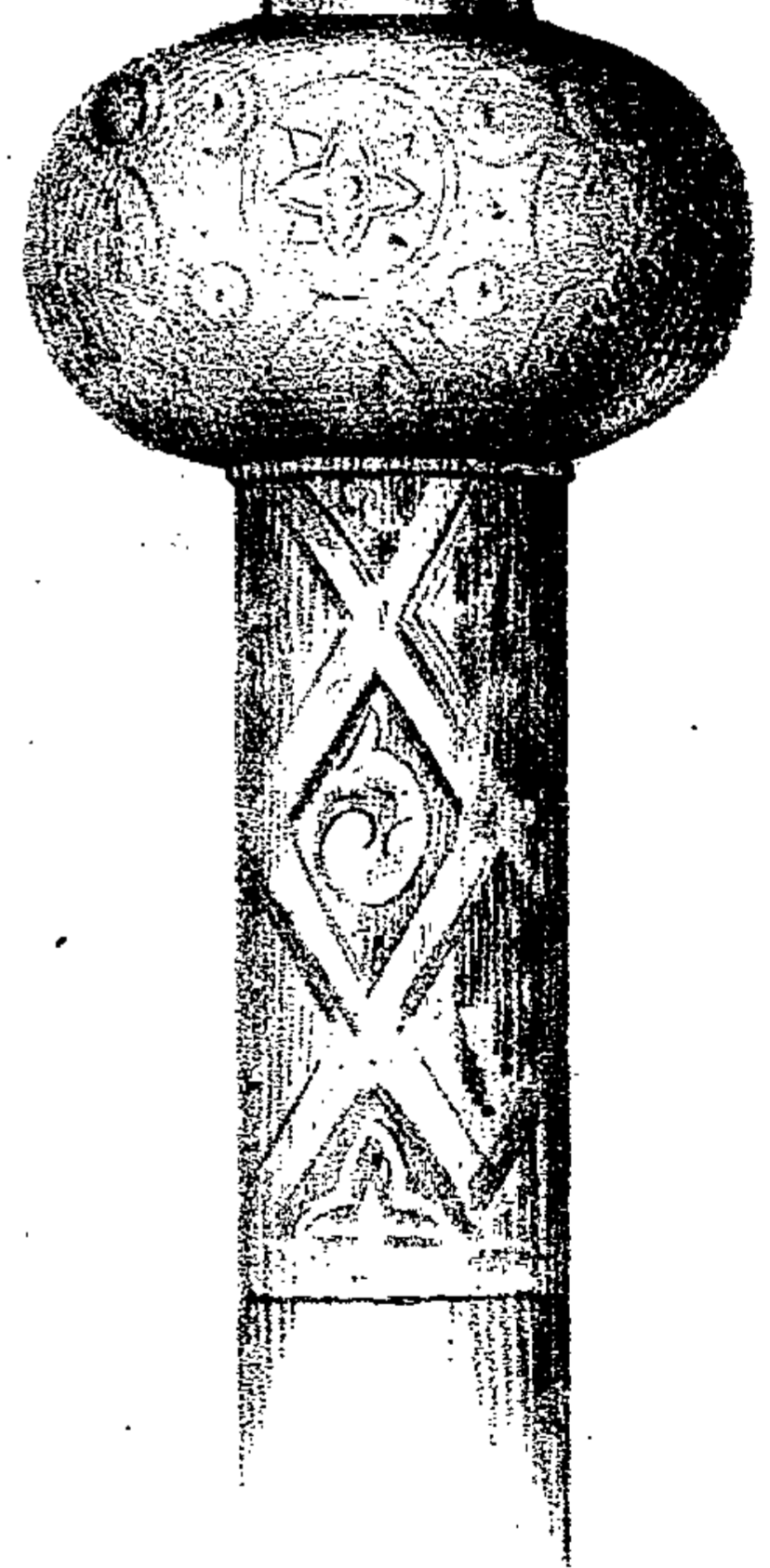




Fig. 1.

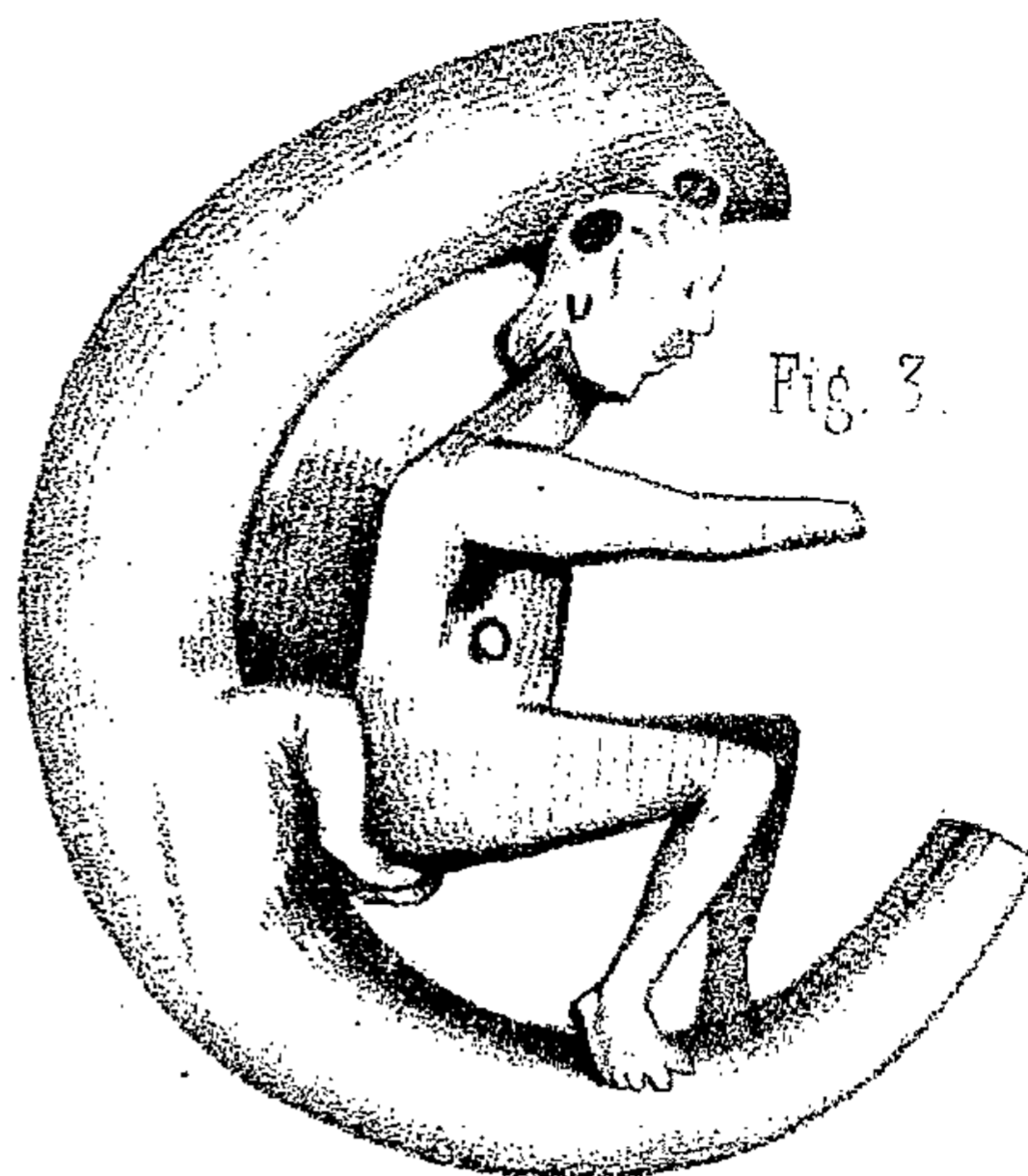


Fig. 3.

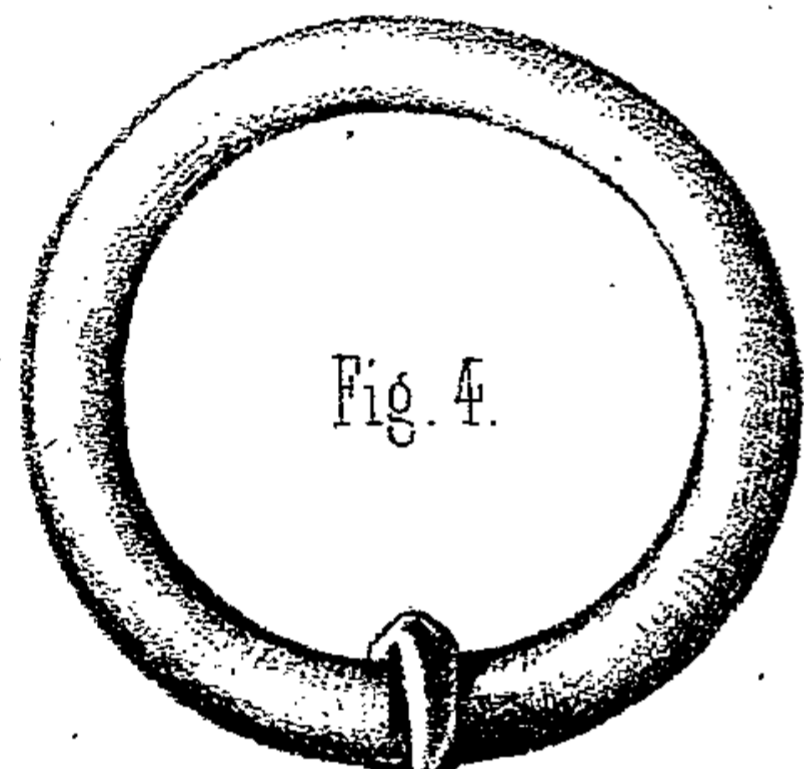


Fig. 4.

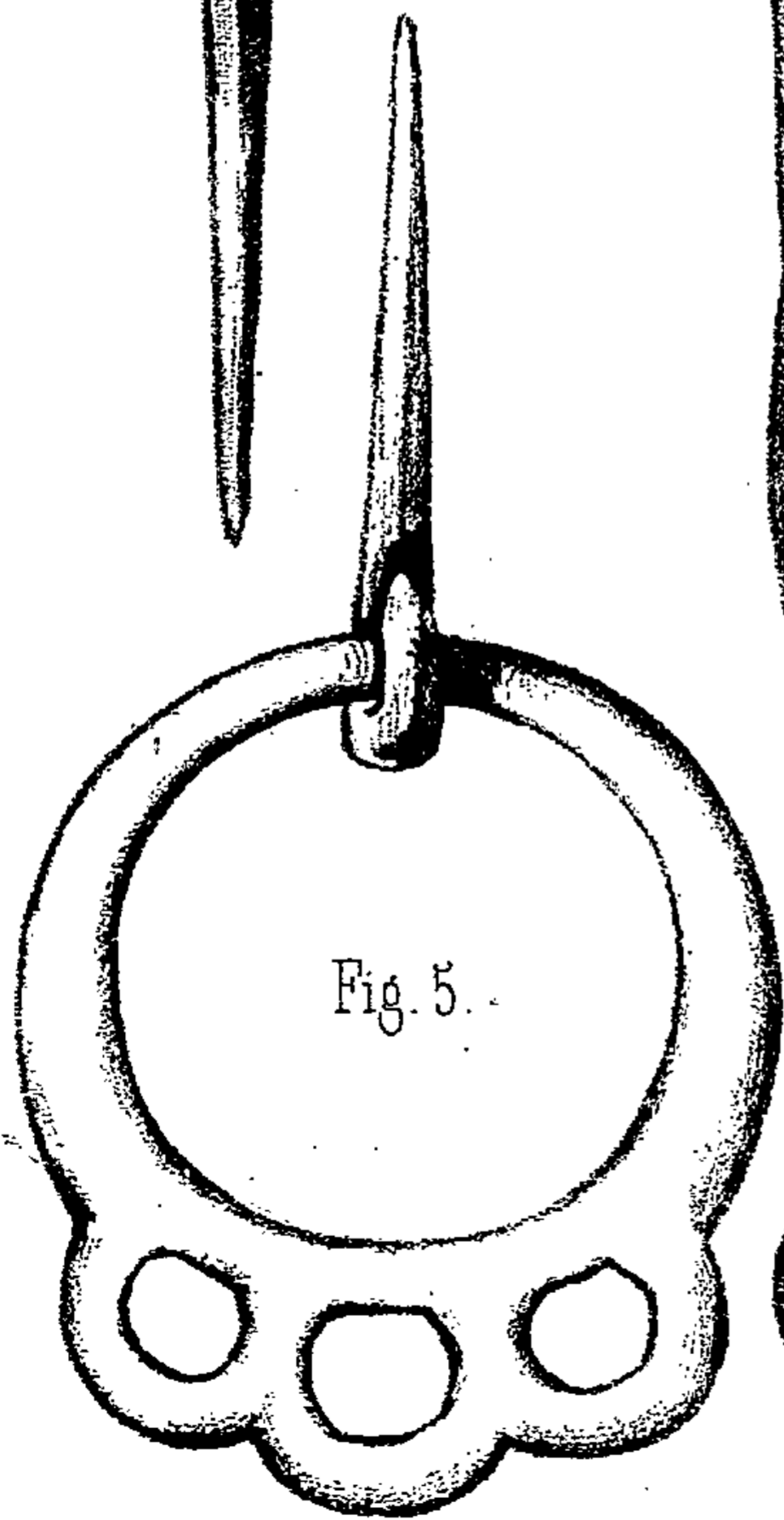


Fig. 5.

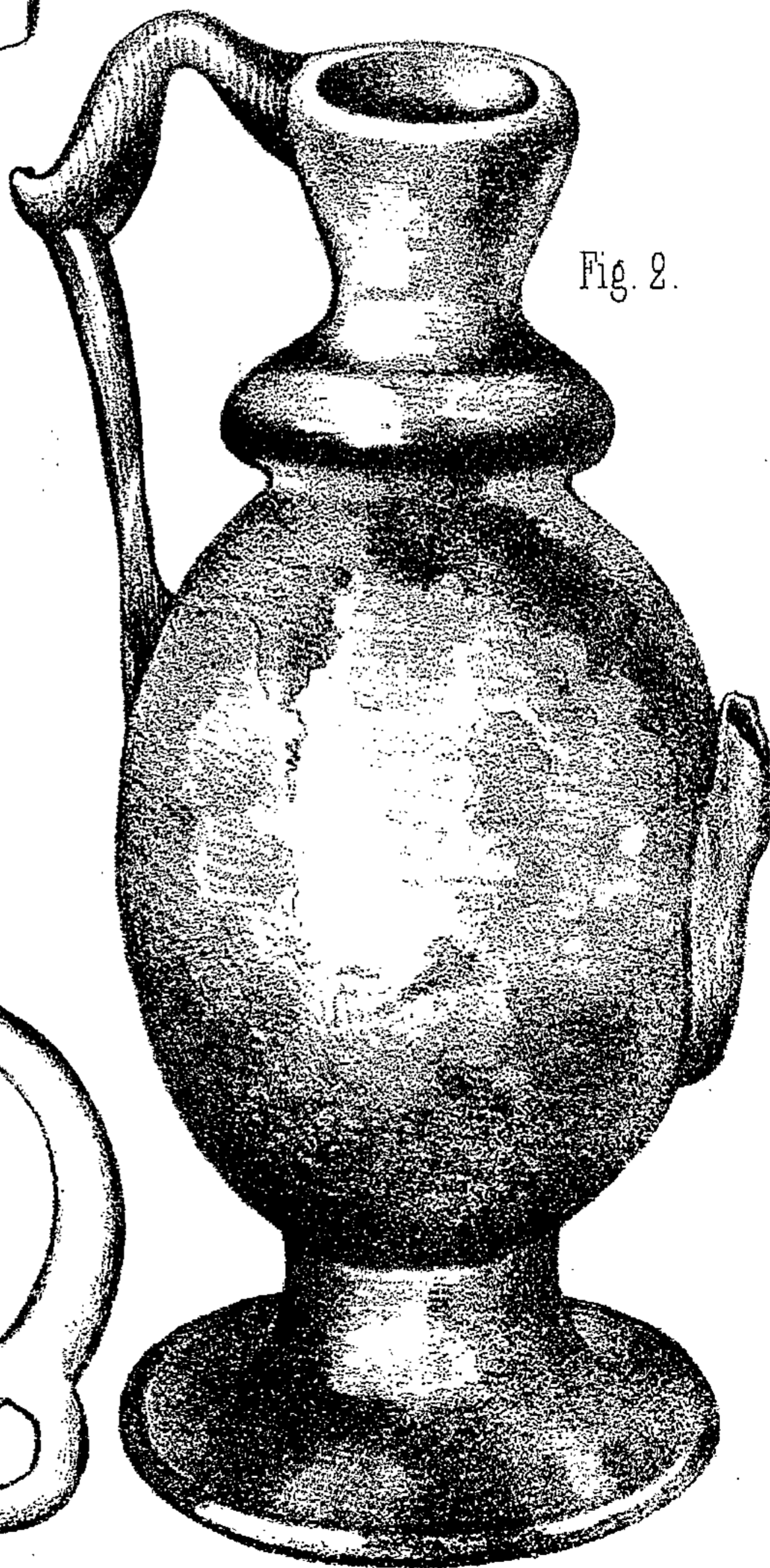
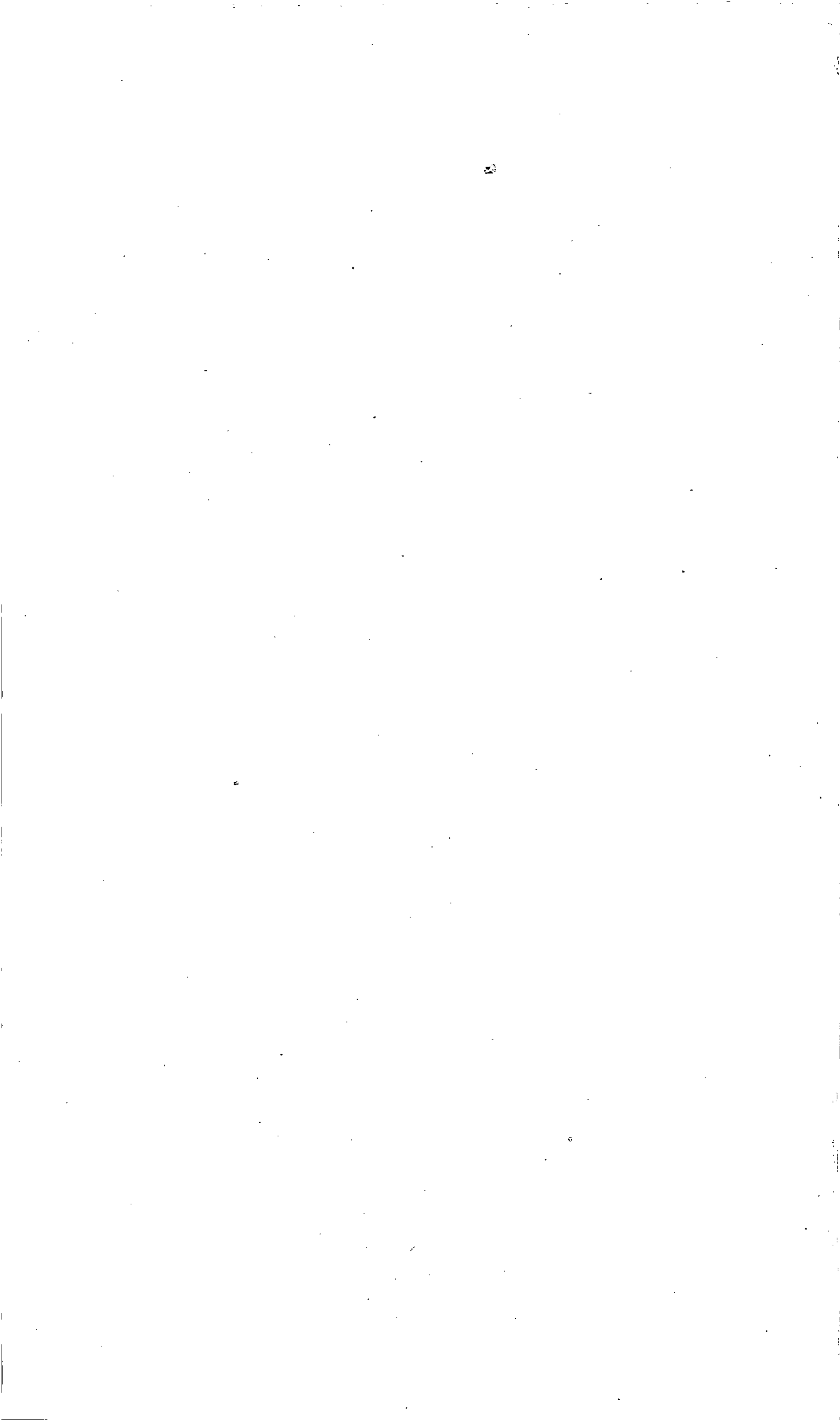
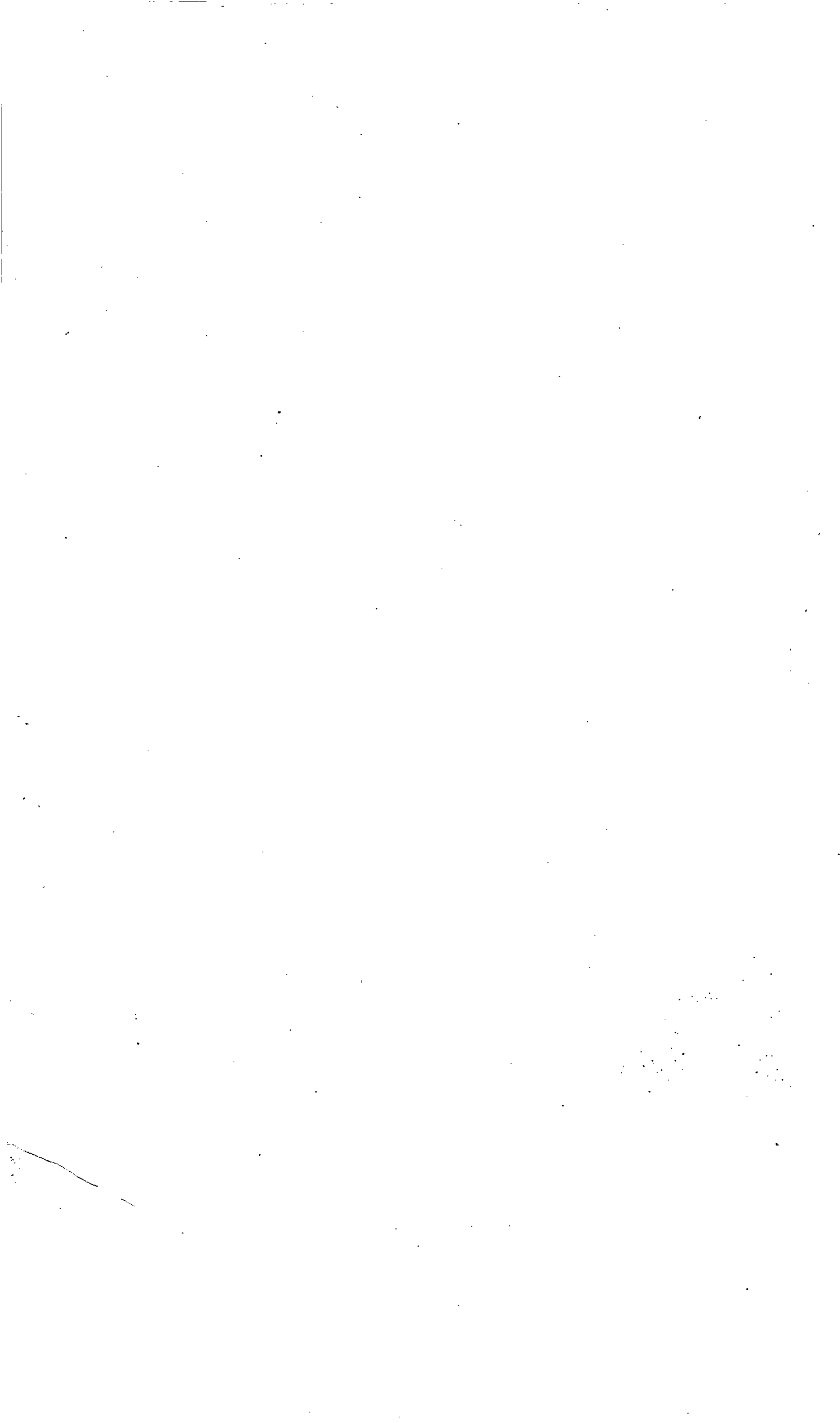


Fig. 2.





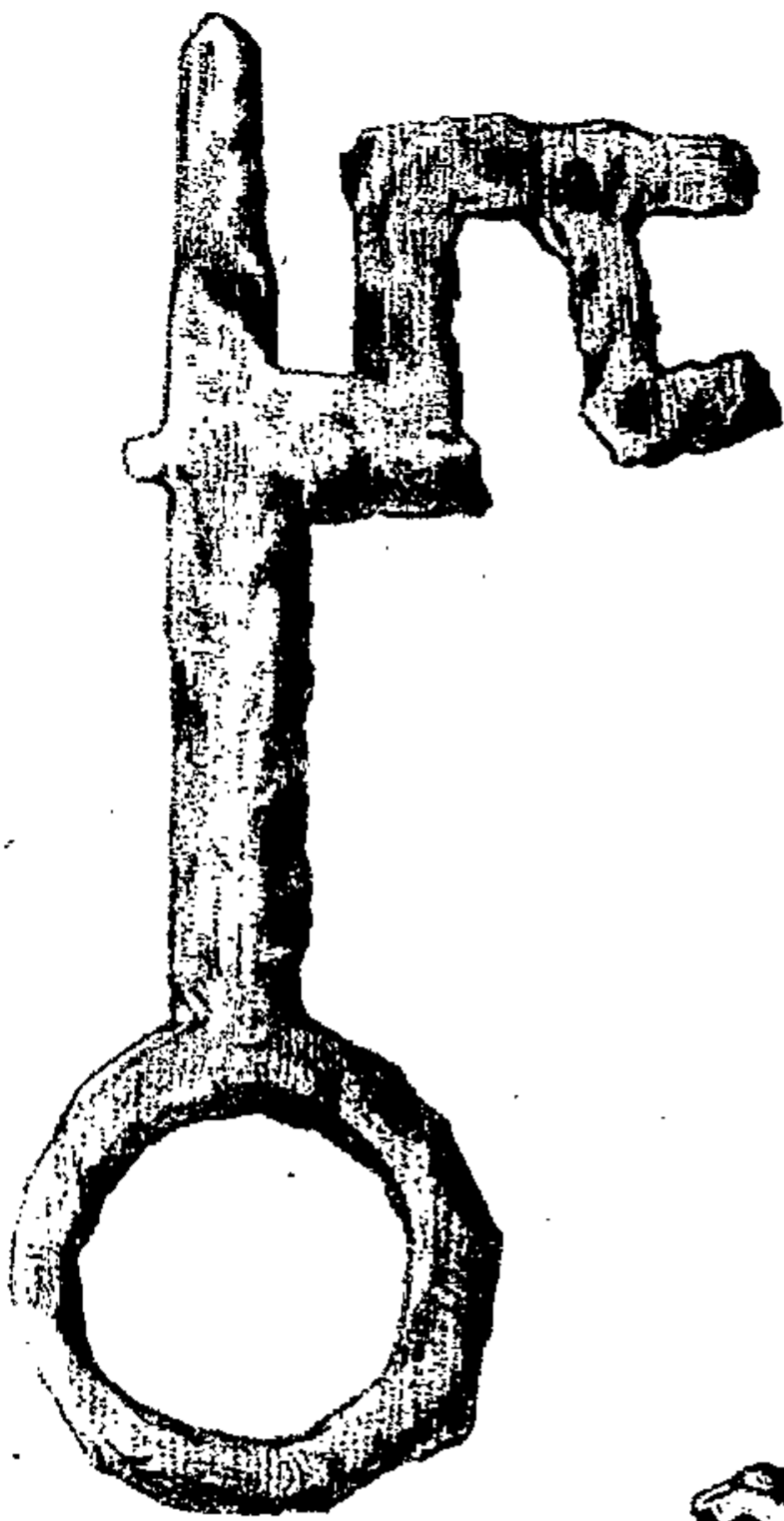


Fig. 1.

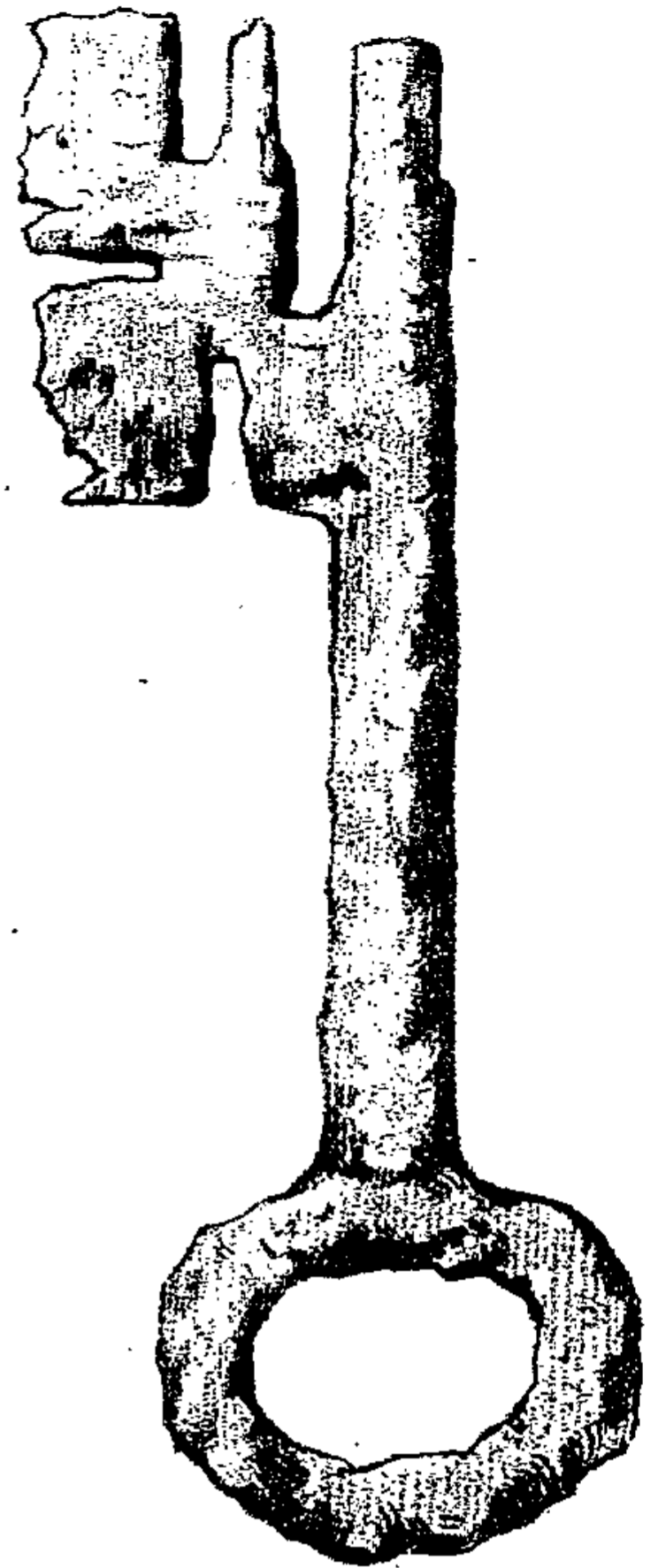


Fig. 2.

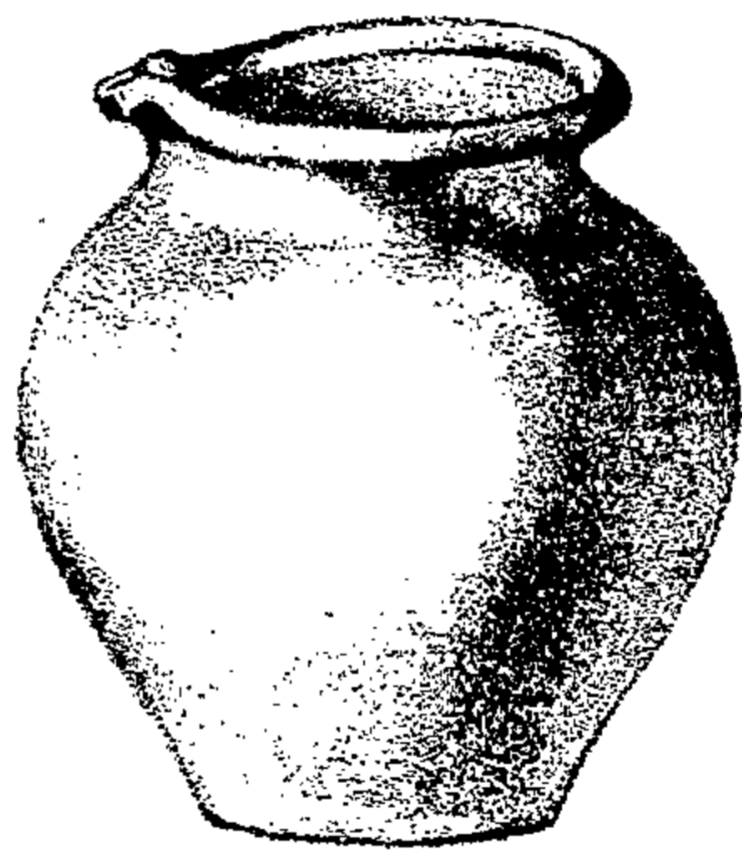


Fig. 3.

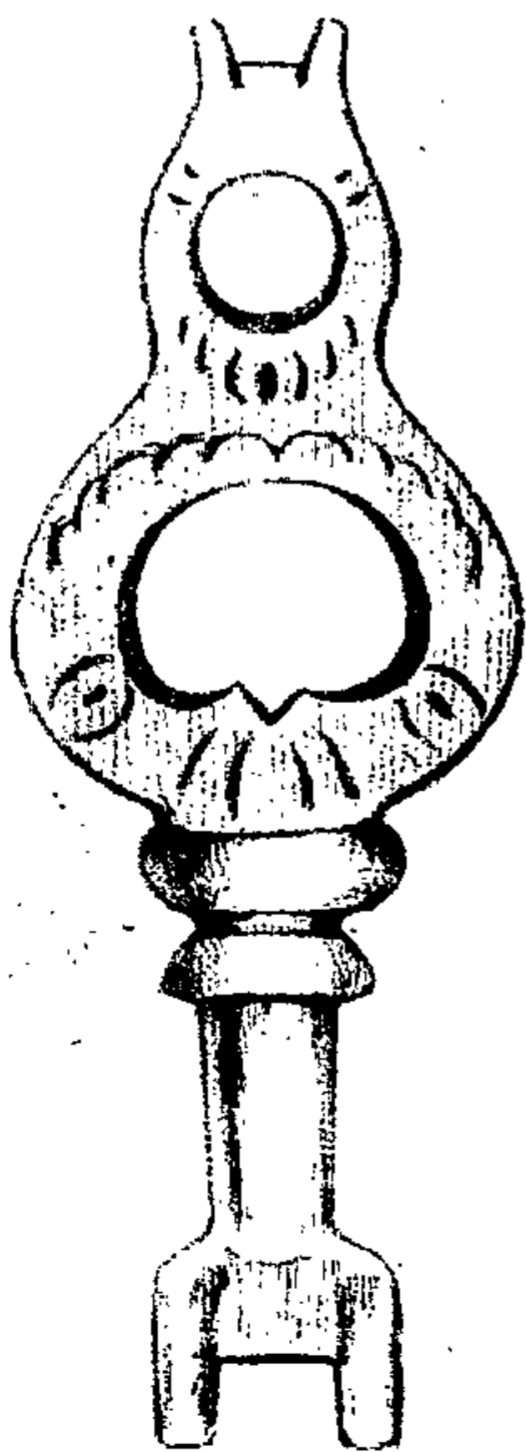


Fig. 4.



Fig. 5.

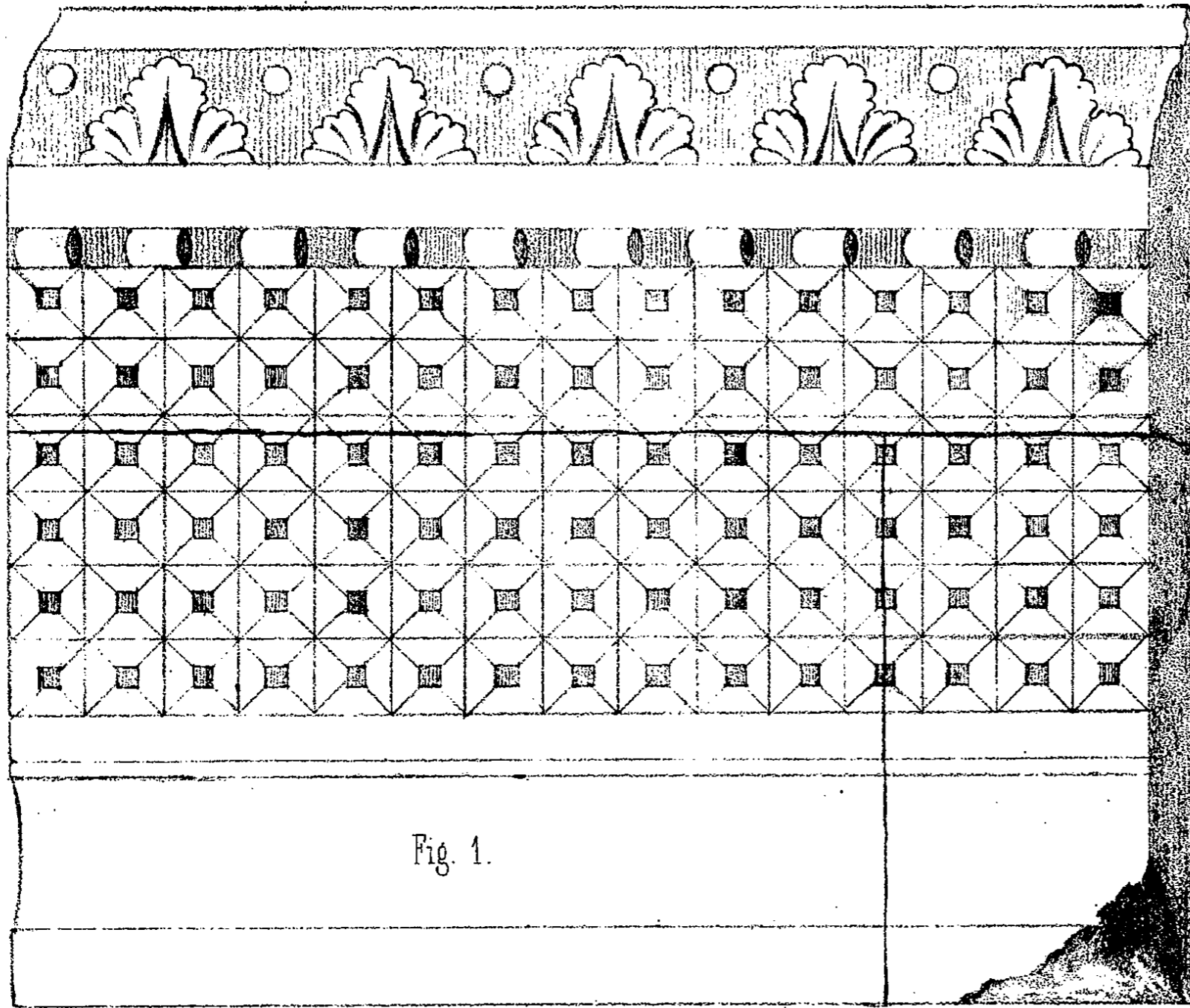


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

2010

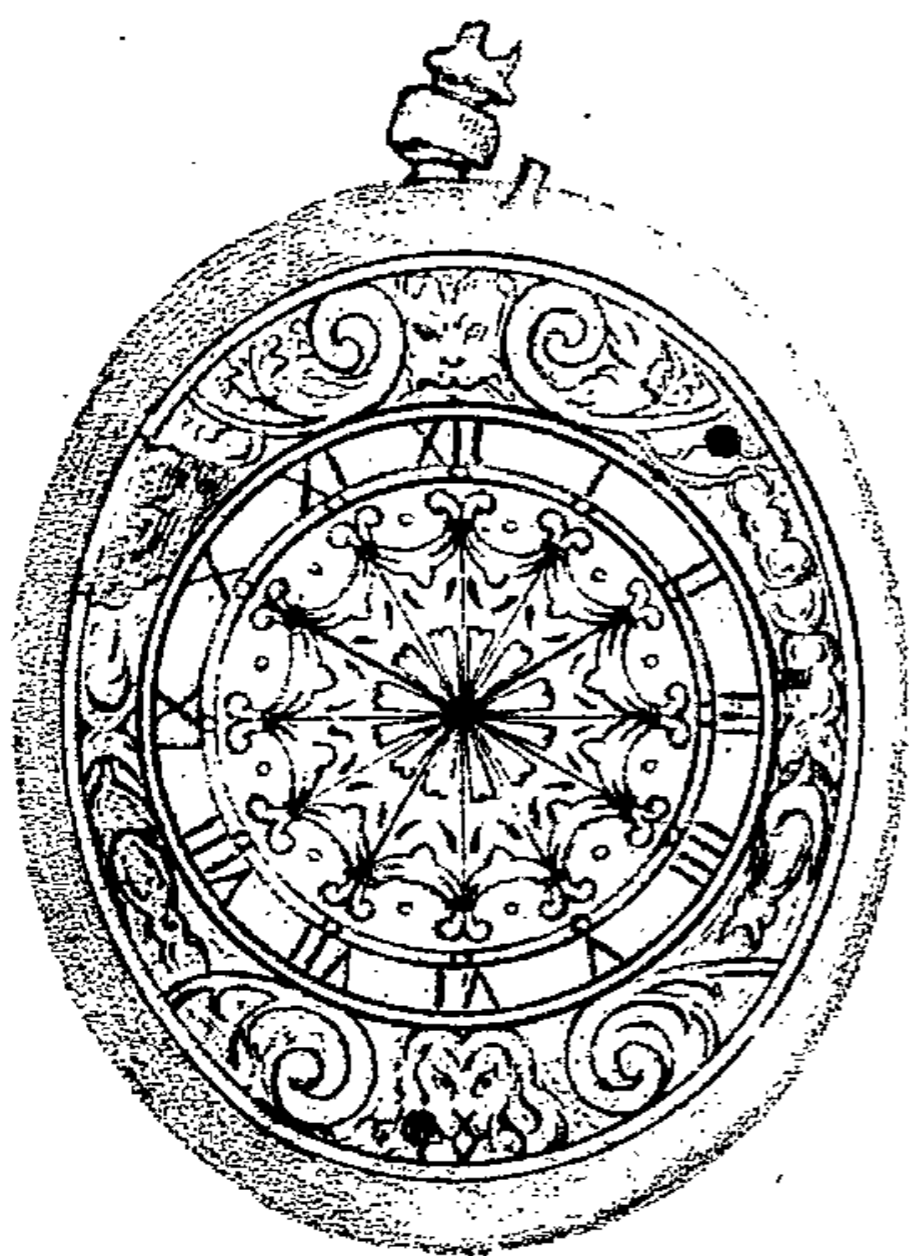


Fig. 1.

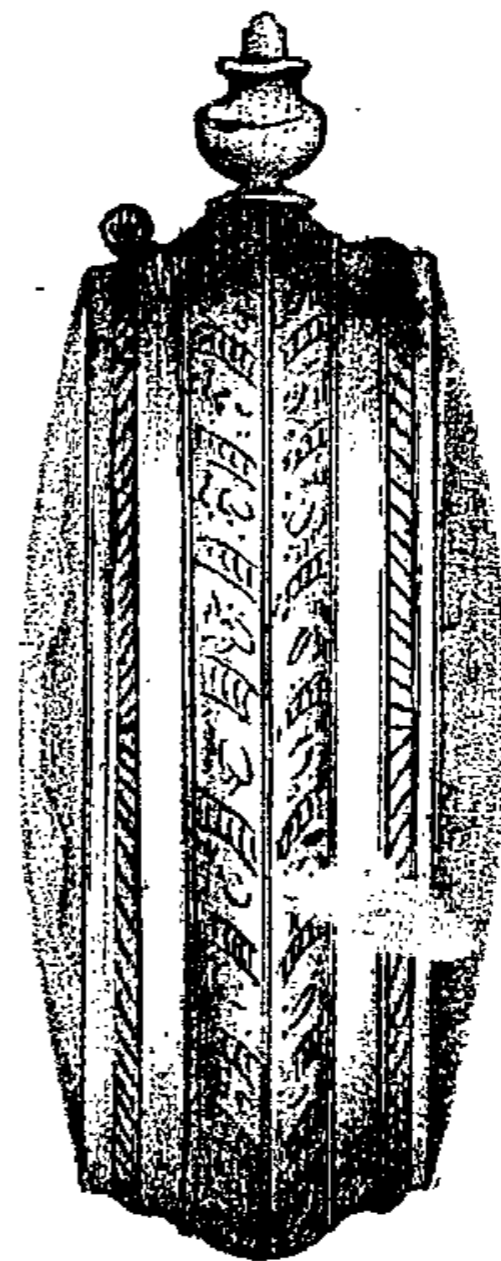


Fig. 2.

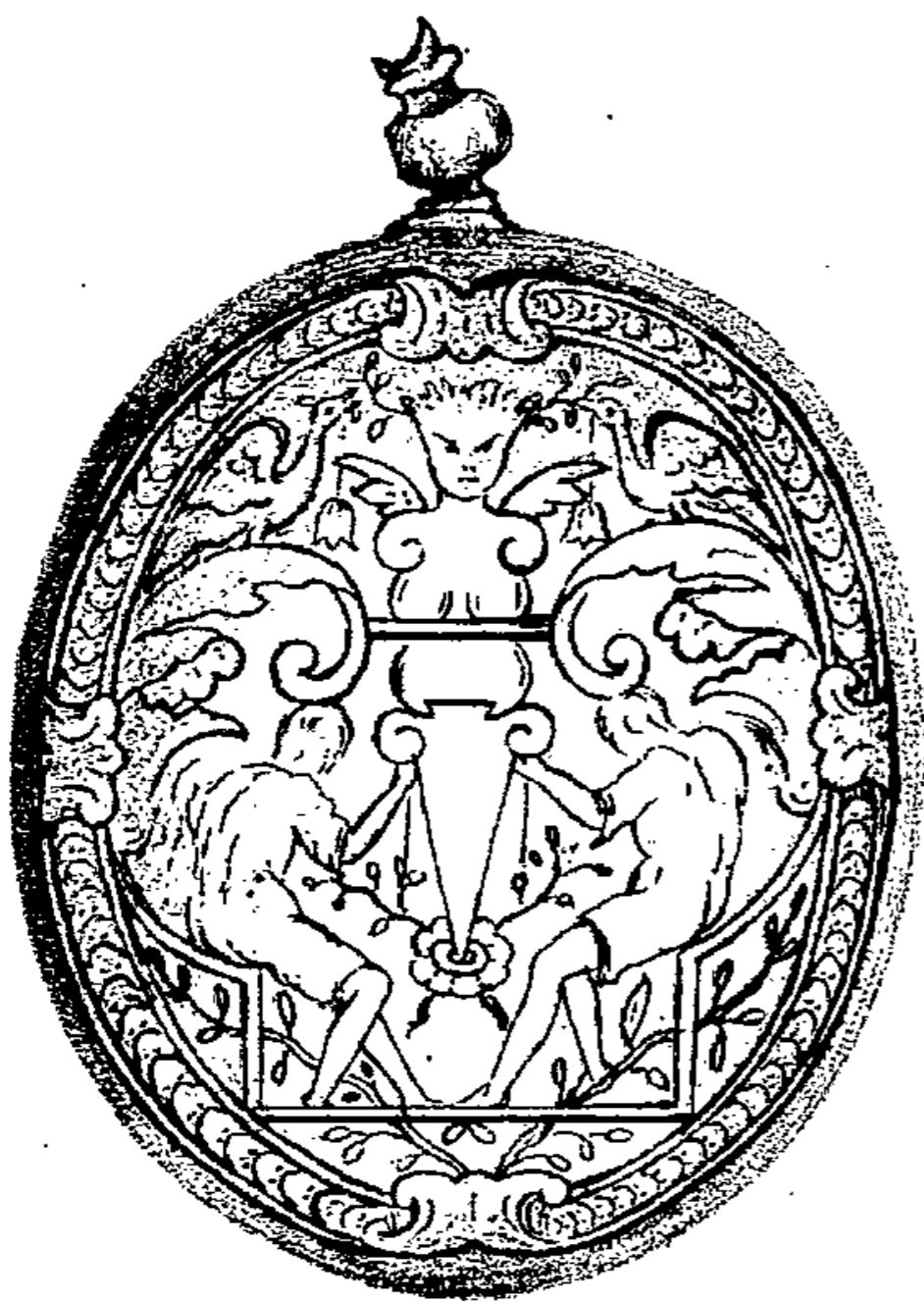
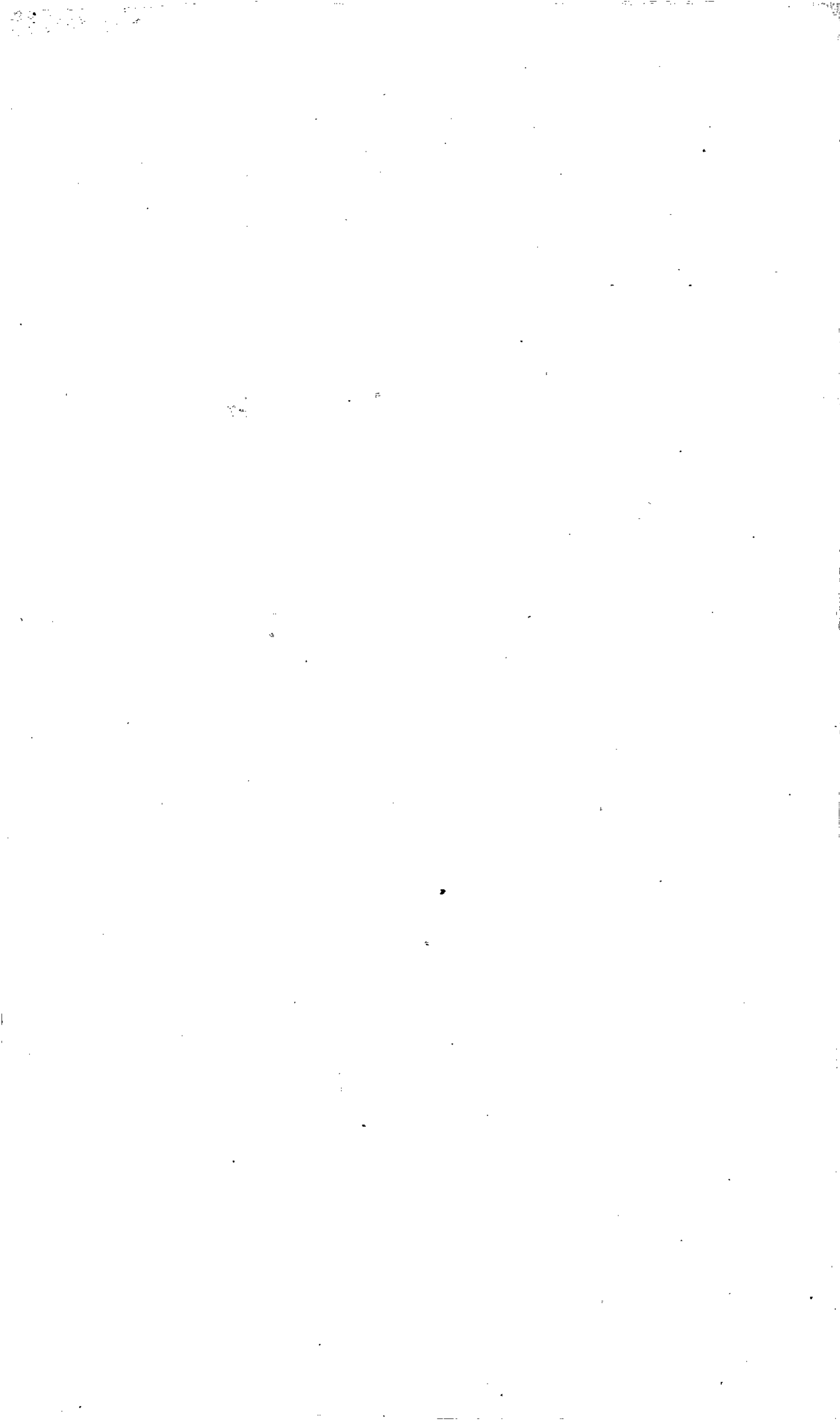


Fig. 3.



Fig. 4.



Pour donner une idée de la sculpture des cloîtres, j'ai dessiné le chapiteau de leurs doubles colonnettes (pl. II, fig. 6).

Enfin, on a recueilli encore :

Des monnaies en grande quantité, environ deux mille, dont quelques-unes sont précieuses en raison de leur extrême rareté, indépendamment de l'authenticité de leur origine issoldunoise. Elles ont été l'objet déjà de savantes dissertations.

Deux sceaux, que j'ai figurés pl. VII.

L'un (fig. 2), de forme ronde, avec armoiries, porte cette légende : s. (*sigillum*) AD CAVSAS. On revêtait sans doute de son empreinte les actes et décisions de l'autorité abbatiale.

L'autre (fig. 3), ovale, richement historié, représente l'Annonciation, avec cette légende : s. *gardiani frat. minoru. covetus lochantis*; il n'a pas dû appartenir au même établissement religieux.

Leur date paraît assez clairement indiquée par le genre de caractères employé pour les inscriptions : lettres capitales de la fin du XIII^e siècle pour le premier, et, pour le second, minuscules anguleuses usitées dans le XIV^e.

La montre (pl. VIII) se rattache bien indirectement, sans doute, à mon sujet, et surtout aux époques diverses dont les objets que j'ai décrits sont contemporains; mais elle a été trouvée en même temps, par suite des mêmes travaux de déblai ou de nivellement, et j'ai été déterminé à la reproduire par la richesse et le fini remarquable de son dessin. (Fig. 1, la montre vue par sa face antérieure; 2, son profil; 3, face postérieure; 4, couvercle.)

Tel est l'ensemble, un peu disparate, je l'avoue, de mon travail, sur lequel ont dû nécessairement réagir les éléments dissociés que j'ai cherché à réunir et à fixer.

En terminant, je réclame de nouveau, en faveur du but que je me suis proposé, l'indulgence des hommes de science qui sont l'honneur de la Société du Berry.

4^e Rapport de M. de la Tramblais sur une notice concernant les anciennes monnaies de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun, communiquée à la Société du Berry par M. HENRI CROCHET, de Châteauroux.

Une notice relative aux anciennes monnaies de notre pays vous a été adressée par un de nos compatriotes, M. H. Crochet, de Châteauroux; je dois vous dire tout d'abord que cette notice est pleine d'intérêt.

M. Crochet est un amateur passionné de médailles ; dans son ardeur toute patriotique, il s'est attaché surtout à réunir les monnaies frappées par les princes des maisons de Déols et de Chauvigny, qui ont possédé pendant plus de six siècles nos contrées du bas Berry ; il est parvenu à rassembler un certain nombre de types dont il vous soumet une description détaillée, et, pour quelques-uns, des dessins d'une remarquable exactitude.

Afin de mettre de l'ordre dans l'exposé de ses recherches, M. Crochet a établi parallèlement la suite chronologique des rois de France et la série des seigneurs de Déols et de Châteauroux, depuis le *x^e* siècle jusqu'au *xv^e* inclusivement, c'est-à-dire depuis Laune, père d'Ebbes I^{er}, jusqu'au dernier des Chauvigny. Un embranchement de ce tableau fait ressortir les seigneurs d'Issoudun issus de la maison de Déols.

Durant la période que considère notre compatriote, la principauté de Déols tenait une grande place parmi les grandes divisions féodales qui se partageaient la France et l'Aquitaine. L'étendue de ses possessions, le nombre de ses places fortes, l'importance de ses revenus, la mettaient alors au même rang que quelques-unes de nos principales provinces, à tel point qu'un écrivain de la fin du *xiii^e* siècle estimait que notre principauté valait autant que la Normandie tout entière. Si l'on veut voir quelque exagération dans cette assertion du chroniqueur, je ferai remarquer qu'en diverses occasions ce furent surtout les forces militaires de Déols qui contribuèrent à repousser les formidables invasions des Normands, en préservant ainsi le Berry de leurs déprédations.

Déols et Châteauroux étaient comme la double capitale de la principauté. Séparées l'une de l'autre par une distance de quelques portées d'arbalète seulement, ces deux places se prêtaient une force mutuelle. Aussi, durant les guerres que nous eûmes à soutenir contre les Anglais, leur réduction fut-elle souvent le but des efforts des parties belligérantes.

On comprend dès lors toute l'importance qui s'attache à l'histoire monétaire de ces deux villes, et nous devons féliciter M. Crochet de tout le soin qu'il a pris pour en réunir et nous en faire connaître les types divers.

Les monnaies de Déols se rencontrent assez fréquemment sur notre territoire. C'est ce que fait remarquer M. Crochet, qui signale différentes circonstances où elles ont été trouvées en nombre considérable. Ainsi, en défonçant un jardin situé à Déols, près de l'église Sainte-Marie, on découvrit une telle quantité de ces monnaies qu'il y en avait, dit-on, un plein panier. Environ 1,800 deniers ont été mis au jour en nivelant une place à Issoudun. Vous avez reçu, au sujet de cette importante trou-

vaille, une notice intéressante de M. le capitaine Pays; et l'un de nos honorables collègues, M. Pérémé, vous en a rendu compte dans un rapport fort spirituel, inséré dans le dernier de vos comptes rendus. On en a trouvé aussi dans un ancien cimetière de la commune de Brion. Enfin, dans ces derniers temps, en travaillant aux déblais du chemin de fer, à environ deux lieues au delà de Châteauroux, on a rencontré, près du hameau de la Gerbe, un trésor dont M. Crochet évalue l'importance à 15 ou 18,000 pièces de monnaies baronales, sinon davantage, parmi lesquelles se faisaient remarquer, avec plus ou moins de rareté ou d'abondance, des monnaies des seigneurs de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun.

Le plus souvent M. Crochet a décrit les monnaies dont il parle sur les originaux mêmes qu'il avait sous les yeux; mais quelquefois aussi, d'après des notes qui lui ont été communiquées ou des ouvrages qu'il a consultés; ce qui ôte à ces dernières observations un caractère de certitude que j'aimerais à rencontrer toujours en pareille matière. Le moindre changement, la moindre altération du type ou de la légende d'une monnaie amènent de prétendues variantes qui ne se voient dans aucune collection. Il suffit d'une lecture incomplète sur une monnaie mal conservée ou d'une faute d'impression ou de gravure dans un livre consulté, pour donner lieu à ces erreurs. Ainsi, sur un denier déjà connu de Raoul V, M. Crochet a lu RADVLFVS DO (dominus), et au revers DVX MILCE, tandis que M. Pierquin de Gembloux, qui a reproduit cette pièce dans ses planches, a écrit DVX MILICE, et que l'on trouve dans l'histoire du Berry de M. Raynal, cette forme : DVX MILICIE. On voit quelles difficultés rencontre sous ses pas le numismate qui veut éclairer ces différents textes.

M. Crochet, qui cite assez souvent M. Pierquin de Gembloux, ne le fait cependant qu'avec une grande réserve, et presque une sorte de défiance. Peut-être n'a-t-il pas tout à fait tort. En effet, M. Pierquin ne se montre pas toujours exclusivement voué au culte de la vérité. « Ne craignez pas, me disait-il un jour, de propager cent erreurs, si ce n'est qu'à ce prix que vous pouvez faire connaître une seule vérité. » M. Crochet nous signale des monnaies ou deniers d'Ebbes II, de Raoul V et de Raoul VI de Déols, et de Raoul III d'Issoudun, dont la description par M. Pierquin de Gembloux présente de très-notables différences avec celles qu'il a observées lui-même. De quel côté est l'erreur? Je ne suis point en mesure de prononcer ici, mais je crois que toute confiance doit être accordée à notre compatriote.

D'après M. Crochet, ce fut Eudes qui, le premier des princes de Déols, frappa pour lui-même les monnaies que ses prédécesseurs faisaient

battre pour le roi. Il aurait adopté, comme signe distinctif de ses monnaies, une sorte d'étoile évidée à cinq pointes, et comme formée d'un seul trait continu se repliant angulairement sur lui-même. Plus tard, à partir de Raoul VI, l'étoile se forma de deux triangles enlacés, et présenta dès lors six pointes. M. Crochet semble regarder ce signe comme un souvenir traditionnel, comme une marque ou une distinction toute locale. Cette observation n'est peut-être pas exacte, l'étoile à six pointes des monnaies de Déols et d'Issoudun se faisant aussi remarquer sur des monnaies royales ou baronales étrangères à nos localités, et notamment sur quelques pièces carlovingiennes, parmi lesquelles je citerai ici un sou de Charles le Simple.

Quoi qu'il en soit, il serait peut-être intéressant pour notre histoire locale de rechercher à quelle époque l'étoile fut adoptée pour nos monnaies déoloises, et à quels motifs on doit attribuer l'addition d'une pointe à l'étoile primitive. Cette dernière circonstance ne saurait tenir à la suzeraineté de Déols ou Châteauroux sur Issoudun, puisque nous remarquons les six pointes sur des monnaies au type d'Issoudun, et en particulier sur un denier de Guillaume I^{er} de Chauvigny, portant d'un côté GVILERMVS, et de l'autre EXOLDVNI.

Suivant M. Crochet, ce fut à partir de ce Guillaume que disparut sans retour l'étoile à cinq ou à six pointes, dite de Déols ; les autres Chauvigny, successeurs de Guillaume, remplacèrent ce signe par leurs armes, qui étaient d'argent à cinq fusées et deux demies de gueules, selon La Thaumassière, M. Raynal et les divers auteurs, et d'or aux fusées de gueule, selon M. de Maussabré, qui appuie son opinion sur des témoignages irrécusables. Les armes de la première race des princes de Déols, d'argent à trois bandes de gueules, ne se voient sur aucune de leurs monnaies.

Le nom de Déols fut maintenu pendant longtemps dans la légende des monnaies déoloises ; mais il cessa d'y figurer à partir du milieu du XIII^e siècle, et le nom de Châteauroux lui fut substitué. Doit-on en conclure que les ateliers monétaires de Déols furent transférés dans la ville de Châteauroux, devenue désormais la résidence de ses princes ?

M. Crochet nous signale diverses pièces où se voit en légende le nom d'Issoudun, une de Guy de Chauvigny, une autre de Raoul, etc. Il est certain que cette ville eut aussi ses ateliers travaillant pour le compte de ses seigneurs particuliers et de ceux de Châteauroux.

M. le capitaine Pays émet l'avis que toutes les monnaies de la principauté étaient frappées à Issoudun. M. Crochet repousse cette opinion, et je partage entièrement le sentiment de ce dernier, en m'appuyant sur

l'acte qui confirme à l'abbaye de Déols le privilège de prélever deux sous par mille sous de la monnaie frappée à Châteauroux.

Lorsque toute la puissance féodale du pays était concentrée à Déols ou Châteauroux, il était difficile d'admettre que les principaux ateliers de fabrication des monnaies ne fussent pas sous la main des seigneurs, dans le lieu habituel de leur résidence. Il eût été impolitique et même dangereux d'en agir autrement. A mon avis, Issoudun n'avait donc à cette époque qu'un atelier monétaire de moindre importance.

Outre les monnaies frappées dans cette dernière ville par les seigneurs de la maison de Déols, M. Crochet nous donne le dessin d'un denier de Richard Cœur-de-Lion, portant d'un côté RICARD. REX, et de l'autre EXOLDUNI; témoignage certain du séjour de ce prince dans cette partie du Berry. Comme pendant, nous trouvons aussi, dans la notice qui vous est soumise, le dessin d'un denier de Philippe-Auguste, portant d'un côté REX FILIPUS, et de l'autre DE DOLIS. Cette singulière légende, reproduite ici plus exactement que dans M. Raynal, cité à cette occasion par M. Crochet, donne à penser à notre honorable historien que Philippe, pressé par les circonstances, se servit d'un des coins des princes de Déols pour battre monnaie à son propre nom.

L'étude de nos monnaies déoloises présente une assez grande difficulté; c'est celle de l'attribution qu'on en doit faire aux divers seigneurs qui se sont succédé dans la principauté de Déols ou Châteauroux. Nous avons, en effet, deux de ces princes du nom d'Ebbes, six ou sept du nom de Raoul; nous avons trois André de Chauvigny, trois Guy, trois Guillaume. Ajoutons à ceux-là les seigneurs de même nom, issus de la même maison, qui ont possédé à titre particulier les fiefs d'Issoudun, de Charenton, de La Châtre, etc. On comprend quelle confusion doit résulter de la conformité de tous ces noms appartenant à des personnages différents et à des temps divers. Et si l'on considère qu'à cette époque les monnaies ne présentent aucun millésime, que les noms ne sont accompagnés d'aucun nombre ordinal qui puisse leur assigner, comme dans nos monnaies modernes, un rang chronologique, on voit à quelle incertitude on est exposé dans la classification de ces monuments si intéressants pour l'histoire de nos contrées.

M. Crochet discute avec beaucoup de sagacité les raisons qui doivent conduire à la détermination de celles de nos monnaies qui paraissent encore incertaines, et malgré sa réserve, et je dirais presque sa timidité, il parvient souvent à éclaircir des points restés jusque là fort obscurs.

Je n'essaierai point de le suivre dans ces discussions minutieuses. Je dois borner ici l'examen du travail consciencieux et très-remarquable qu'il

vous a présenté. Ce que je viens d'en dire suffira, je crois, pour vous en faire apprécier le mérite et l'importance.

Nous ne saurions trop engager M. Crochet à continuer ses recherches, à les étendre, à compléter la série de nos monnaies déoloises. Une suite de dessins de ces monnaies, rangés chronologiquement, aurait le plus grand intérêt. Veuillez, Messieurs, l'encourager dans cette tâche, qu'il s'efforcera, j'en suis persuadé, de remplir à votre intention.

Je conclus à ce que la Société témoigne à M. Crochet ses remerciements pour la notice qu'il lui a soumise.

INDICATION DES MONNAIES FIGURÉES DANS LA PLANCHE CI-CONTRE.

- N^{os} 1. Monnaie d'Eudes l'Ancien : ODO DVX = DOLEO CIVES.
— 2. Monnaie de Raoul III : RADVLFVS = XOLIDVNI.
— 3. Denier de Raoul V : RADVLFVS DOMINUS = DVX MILICIE.
— 4. Monnaie d'Ebbes-le-Noble : EBO DE = DOLIS.
— 5. Monnaie de Raoul VI : RADVLFVS = DE DOLIS.
— 6. Denier de Philippe-Auguste, roi de France : REX FILIPVS = DE DOLIS.
— 7. Denier de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre : REX RICARDUS = EXOLDVNI.
— 8. Denier de Guillaume I^{er} de Chauvigny : GVILERMVS = EXOLDVNI.
— 9. Monnaie de Guillaume III de Chauvigny : GVILEMVS (sic) DOMINUS = CASTRI RADVLFII.
— 10. Monnaie de Guillaume III de Chauvigny : GVILERMUS DOMINVS = CASTRI RADVLFII.

5^o Note archéologique relative au château Gordon, près Sancerre, et à la place Gordaine, à Bourges, par M. GEMAHLING, chef du bureau de la statistique à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Cette note comprend l'examen de médailles de l'époque gallo-romaine, découvertes à Saint-Thibaut-sous-Sancerre, rive gauche de la Loire, emplacement probable du château Gordon, et une discussion sur l'origine du nom de la place Gordaine, à Bourges, et du château Gordon.

EXAMEN DES MÉDAILLES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, DÉCOUVERTES A SAINT-THIBAUT, APRÈS LE RETRAIT DES EAUX DE LA LOIRE (crue du 7 juin 1856).

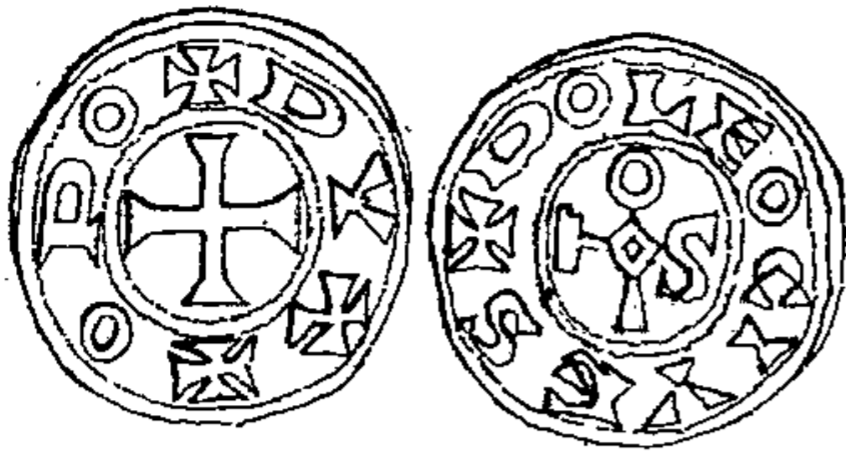
(Voir la planche, page 253.)

Nous avons l'honneur de soumettre à l'examen de la Société du Berry treize médailles de l'époque gallo-romaine, recueillies à Saint-Thibaut (Cher), par M. de Malherbe, juge de paix de Sancerre.

1^o Sept pièces de monnaie d'airain, frappées sous l'empereur Gallien, fils de Valérien, an de Rome 1012 et de notre ère 260.

2^o Une pièce de monnaie admirablement conservée, à l'effigie de

N^o. I.



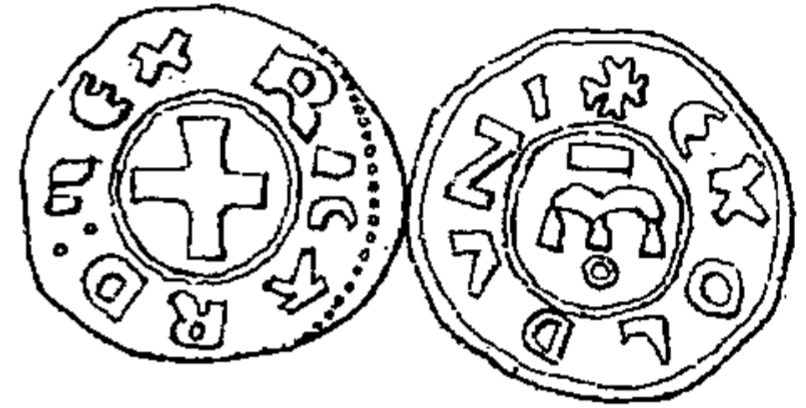
N^o. VI.



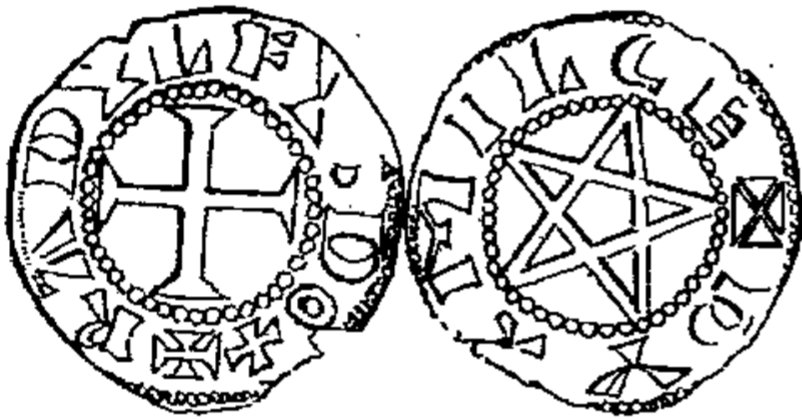
N^o. II.



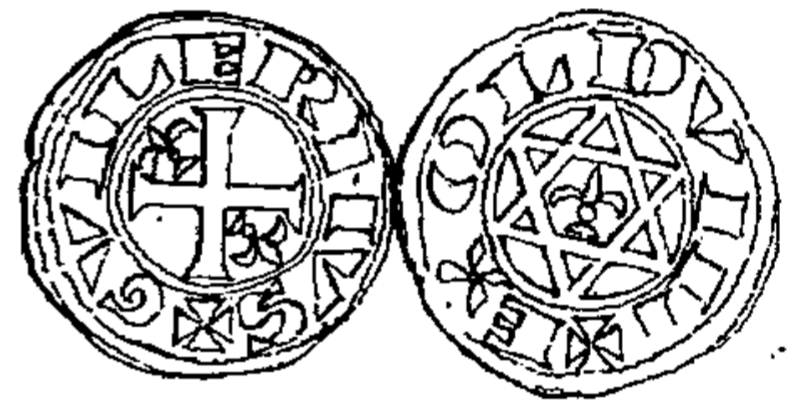
N^o. VII.



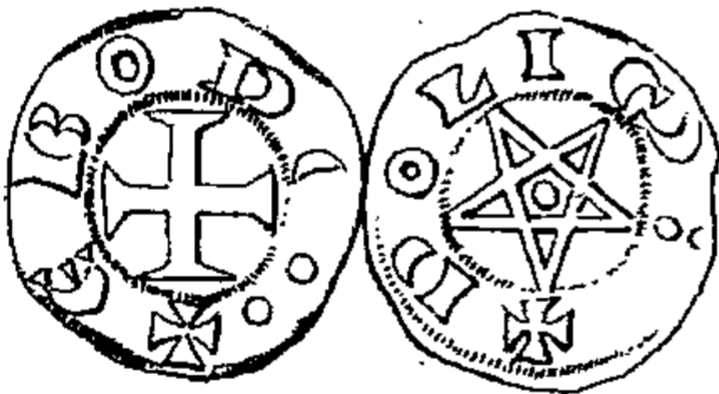
N^o. III.



N^o. VIII.



N^o. IV.



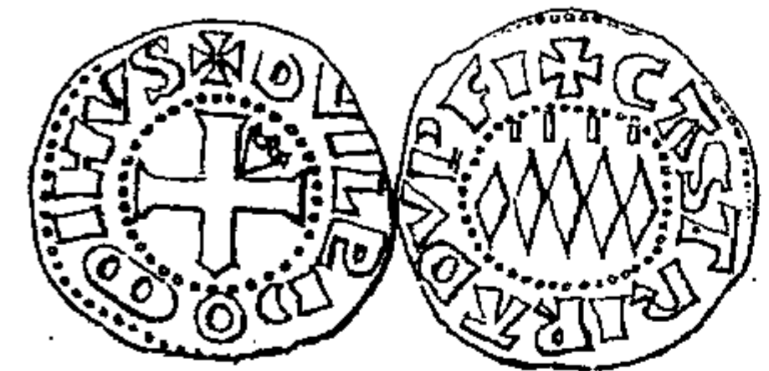
N^o. IX.

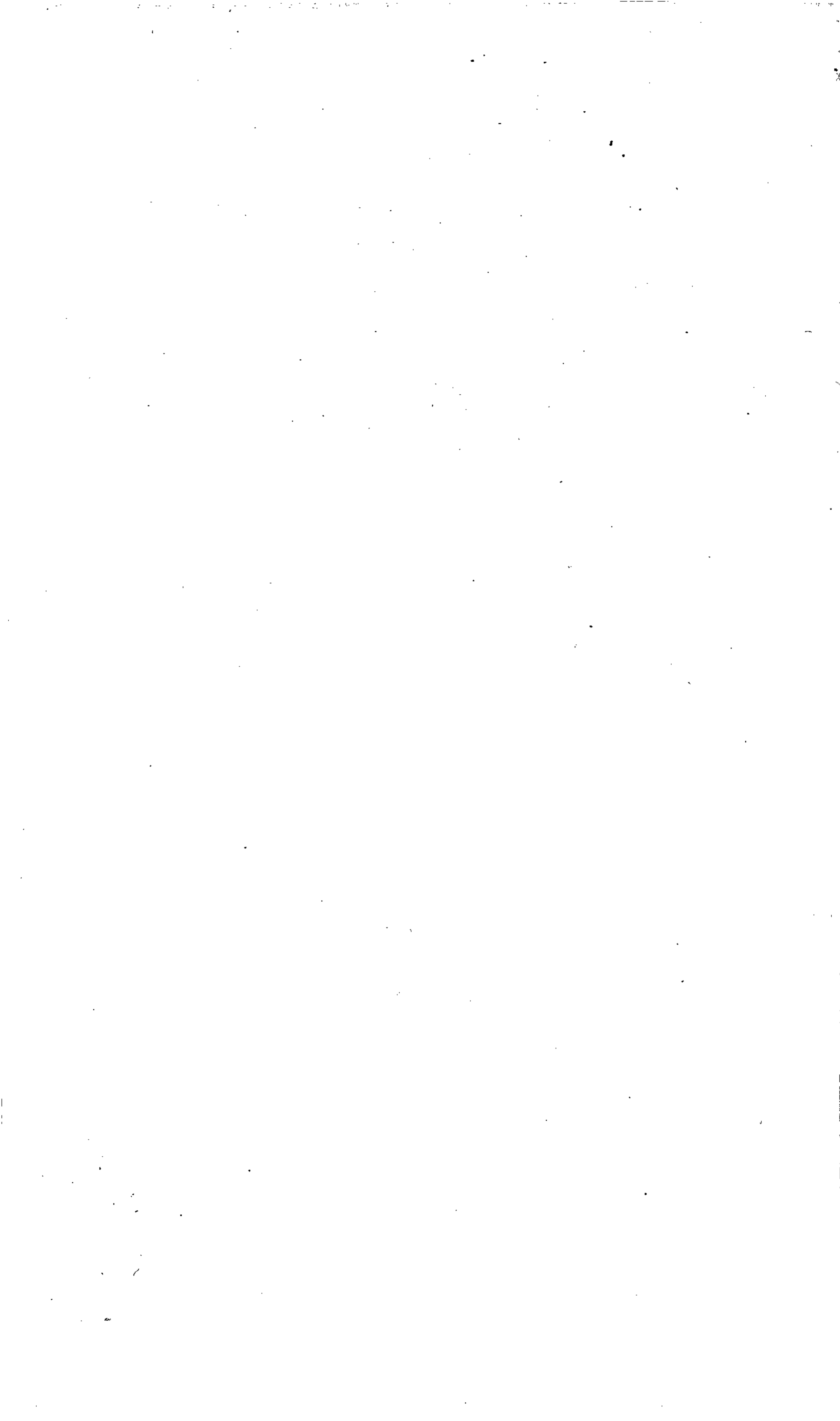


N^o. V.



N^o. X.





Claude II, an de Rome 1020 et de J.-C. 268, et une pièce (très-petit module) paraissant être de la même époque.

3° Une pièce de monnaie d'airain, argentée sur les deux faces, frappée sous Probus empereur; an de Rome 1028 et de J.-C. 276.

4° Une pièce de monnaie d'argent, frappée vers la même époque et dont il n'est pas possible de fixer exactement l'origine; deux pièces (monnaie d'airain très-petit module), datant également du III^e siècle de l'ère chrétienne. En tout, treize médailles remontant à l'occupation des Gaules par les Romains.

Après le retrait des eaux de la Loire (crue du 7 juin 1856), le bruit se répandit à Sancerre que des antiquités de diverses natures, appartenant toutes à l'époque gallo-romaine, avaient été mises à découvert au village de Saint-Thibaut. M. de Malherbe se hâta de se rendre sur les lieux, et trouva un assez grand nombre d'enfants occupés à ramasser des pièces de monnaie gallo-romaine, des clous d'airain en quantité considérable, des débris d'armes, des lampes, des agrafes, etc., etc.

M. de Malherbe recueillit en un instant trente médailles environ, et une agrafe d'airain, d'un beau travail, dont la partie supérieure était ornée d'une tête de louve très-remarquablement conservée.

Cette agrafe est armée de son épingle encore adhérente au corps même du bijou. Les yeux de la louve sont profondément creusés dans l'airain.

Cet objet d'art, ainsi qu'un certain nombre de médailles, ont été offerts par M. de Malherbe à M. Raynal, le savant historien du Berry, et notre honorable vice-président.

M. de Malherbe m'a donné treize médailles provenant de la même origine. En se livrant à un examen attentif des terrains bouleversés par l'inondation de la Loire, on ne tardait pas à reconnaître les traces non équivoques d'un grand établissement remontant à l'époque gallo-romaine. Les débris de constructions, les amas de tuiles romaines, les armes, les clous d'airain, les médailles remontant à la première moitié du III^e siècle de l'ère chrétienne, tout doit porter à croire qu'aux lieux mêmes de la découverte, existait, lors de l'occupation des Gaules par les Romains, un de ces camps retranchés dont ils savaient tirer si bon parti.

Nous avons admis (et en cela nous n'entendons infirmer en rien l'opinion de l'historien du Berry) que le (*Gordonas castrum* ou *Cortonum castrum*) château Gordon pouvait bien être situé sur l'emplacement même du village actuel de Saint-Thibaut, et non à Saint-Satur, comme l'a pensé M. Raynal.

Si notre opinion est mal fondée, elle semble du moins probable, surtout en raison de la découverte récemment faite; car si le château Gordon était situé à Saint-Satur, on admettra bien qu'il y avait aussi, à Saint-Thibaut, un grand établissement du même genre. Maintenant, comment les Romains auraient-ils vu la nécessité de placer si près l'un de l'autre, deux camps retranchés semblables? Nous ne prétendons pas trancher cette question, nous nous bornons à la poser, laissant aux hommes dont l'opinion fait loi en ces matières le soin de l'approfondir.

Le sac et la destruction du château Gordon sont racontés par M. Raynal (page 118, vol. I de l'*Histoire du Berry*).

D'après le bréviaire de Saint-Satur, saint Romble (*Sanctus Romulus*), solitaire de Subligny près Sancerre et dont une chapelle en ruines située à mi-côte de la ville porte encore le nom, vivait vers l'an 463, époque de la bataille d'Orléans, où Ægidius, maître des milices romaines, et Childéric, roi des Francs, défirent Frédéric, frère de Théodoric, roi des Visigoths. Ægidius, poursuivant les Visigoths, dont une partie s'était réfugiée au château Gordon, les y força, livra tout au pillage et jeta les habitants dans les fers. Saint Romble intervint et tenta d'exciter la pitié du vainqueur.

La destruction du château Gordon semble devoir dater de cette époque (v^e siècle).

Pour donner plus de force à l'opinion que nous émettons relativement à l'emplacement du *Gordonas Castrum*, nous ajouterons qu'on peut très-raisonnablement supposer que la Loire se séparait en deux bras au-dessous de Ménétréol, pour se rejoindre ensuite en aval de Saint-Thibaut. Certains îlots qui existent encore dans le lit actuel du fleuve, un peu en amont de Sancerre, indiqueraient qu'il y avait une différence de niveau dans le cours de la Loire, une sorte d'exhaussement de terrain; or il n'y aurait rien d'inadmissible dans l'opinion des gens du pays, rapportée par M. Raynal (tome I, page 7, notions préliminaires), à propos du château des *Eaux belles*, dont les restes de murailles montraient des anneaux d'amarrage. Le château des *Eaux belles* était donc bâti près de l'eau ou dans l'îlot même formé par la Loire.

Le château Gordon pouvait bien également être situé dans cet îlot; commandant le pays des deux côtés du fleuve — position parfaite pour la défensive — (*defensaria*). Nous le répétons, la découverte récente donne quelque vraisemblance à notre opinion.

A quelque distance de Sancerre, la Loire forme également plusieurs îlots. Le premier, qui porte nom d'îlot du Bannay, est livré à l'agricul-

ture; le second, d'une étendue assez considérable, appartient à un des membres de la société, l'honorable M. de Vogüé. La Loire est donc coutumière du fait, si nous pouvons parler ainsi...

Comment l'ancien îlot a-t-il disparu, par suite de la retraite du fleuve dans un lit unique ? Telle est la question que nous nous posons, et nous ne trouvons pas de réponse complètement satisfaisante.

Il est possible que la partie du lit de la Loire dont l'exhaussement séparait alors les eaux du fleuve et lui donnait deux bras, ait été successivement aplanie par les nombreux débordements relatés dans l'histoire, et que, par suite, les eaux formant le bras gauche aient été grossir le cours d'eau principal, laissant à sec la partie gauche du fleuve, telle qu'on la voit aujourd'hui, au-dessous de Sancerre.

En 580, après des pluies excessives, la Loire et l'Allier débordèrent ; l'inondation dépassa toutes les limites connues (Raynal, tome I, page 171).

Vers l'époque où Charles *martela* les Sarrasins dans la plaine de Poitiers, une crue des plus extraordinaires fit sortir la Loire de son lit ; des courants d'une rapidité effroyable emportèrent des villages entiers ; on peut admettre que les eaux, par leur abondance et leur force, ont nivelé le terrain et enseveli les ruines du château Gordon, pour dix siècles, si déjà elles ne l'avaient pas été par l'inondation de 580.

Dans la dernière crue, la Loire n'a-t-elle pas enlevé à peu près 2 m. 50 c. de terre, à l'endroit même où l'on a découvert les médailles que nous avons l'honneur de vous présenter ?

Si nous osions conclure, nous dirions que, nous fondant sur ce qui vient d'être exposé relativement à la découverte d'antiquités gallo-romaines à Saint-Thibaut, nous sommes portés à croire que le château Gordon (*Gordonas Castrum*), point de défense du pays, avait été construit par les Romains, vers la pointe N.-E. d'un grand îlot de la Loire, aux lieux mêmes où est situé le village actuel de Saint-Thibaut, et non pas sur l'emplacement où fut bâtie plus tard l'abbaye de Saint Satur, située à plus d'un kilomètre et demi du fleuve.

Nous sommes parfaitement disposés à admettre une autre opinion, si l'on veut bien nous démontrer que la nôtre n'est pas suffisamment fondée.

Dans ce premier chapitre, nous ne nous sommes occupés que de l'emplacement de l'ancienne forteresse gallo-romaine ; dans le chapitre suivant, après avoir traité la question relative à l'origine et au nom de la place Gordaine, à Bourges, nous donnerons notre opinion sur l'étymologie probable du *Gordonas Castrum* (château Gordon).

DISCUSSION SUR L'ORIGINE DE LA PLACE GORDAINE, A BOURGES (1), ET DU
CHATEAU GORDON (2), PRÈS SANCERRE.

(Voir la planche ci-contre.)

M. Raynal, qu'il faut toujours consulter lorsqu'on étudie sérieusement le passé du Berry (3), reproduit *in extenso* une accense (4), par l'abbaye de Saint-Sulpice, d'une place auprès de la porte Gordaine, à Bourges.

Cette charte n'a pas de date. Elle paraît devoir remonter au XI^e siècle.

Nous en extrairons seulement la phrase suivante, en conservant l'orthographe du manuscrit :

« *Est autem ipsa area, infra muros Biturice urbis, juxta portam que, priscis temporibus, a Cortono Castro, Cortinica est vocitata; et una parte adheret muro, altera, via discernitur publica.* »

Il résulte de ce texte et de ce qui fait suite :

1^o Que la porte de ville dont il est question, était désignée ainsi : *Cortinica porta*;

2^o Que les religieux de Bourges (ordre de Saint-Sulpice) concédaient, moyennant certaines redevances, un emplacement situé au-dessous des murs de la ville (*infra muros urbis*);

3^o Que d'après la commune renommée, la tradition (*priscis temporibus*), cette porte avait emprunté son nom à la « *vicaria cortinensis, vel cortinica* » (le château Gordon) (5).

Le château Gordon (6) était un camp retranché (*defensaria*), établi par les Romains sur la Loire, non loin de la montagne où fut bâti Sancerre, dans les siècles qui suivirent, ainsi que nous l'avons indiqué dans le chapitre 1^{er} de cette notice.

La porte de la ville de Bourges, à laquelle fait allusion l'accense de l'abbaye de Saint-Sulpice, et la place qui était voisine de cette porte, doivent-elles leur nom à l'établissement gallo-romain situé à plus de dix lieues de Bourges ?

(1) *Area cortinica*. Raynal, *Histoire du Berry*; pièces justificatives, p. 470.

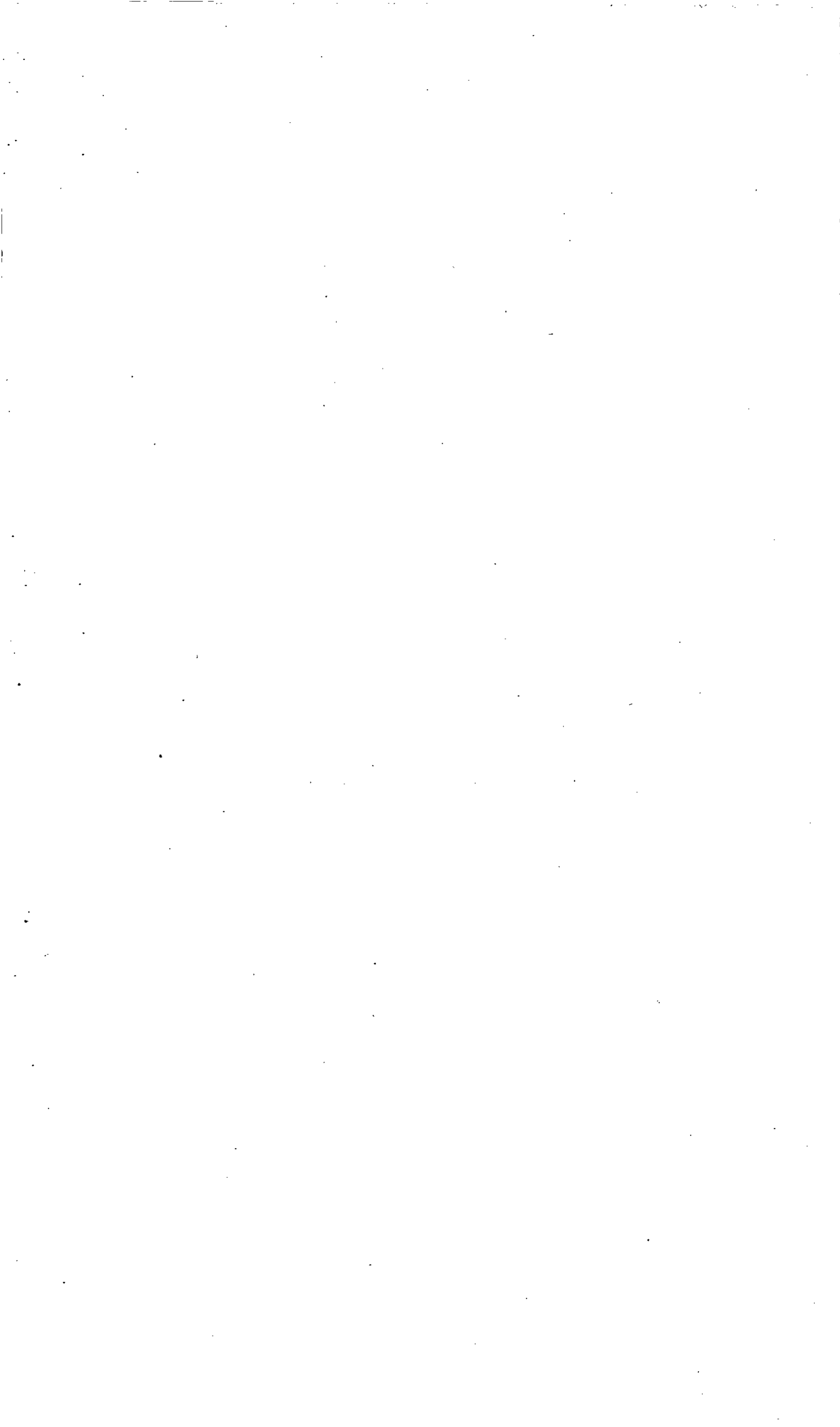
(2) *Vicaria cortinensis, vel cortinica*. Raynal, *Histoire du Berry*, t. 1, préliminaires, p. XLVII.

(3) Page 367, t. 1, pièces justificatives).

(4) Accense (*ad census*) : terme d'ancienne jurisprudence féodale. Dépendance d'un bien, *concedere ad censum*. On dit encore en Berry : Acenser un bien moyennant....

(5) Voir *Histoire du Berry*. Raynal (t. 1, préliminaires, p. XLVII).

(6) Voir la notice relative au château Gordon, lue à la Société du Berry, le 6 juillet 1857.



Telle est la question posée. Nous espérons y répondre d'une manière satisfaisante.

Nous ne croyons pas pouvoir adopter l'explication donnée par les religieux de Saint-Sulpice relativement à l'origine du nom de la porte Gordaine.

Une charte aussi ancienne est, sans aucun doute, un document important et fort respectable; mais nous pensons que cette pièce ne peut faire autorité dans l'espèce. En effet, à cette époque, et pour la rédaction des pièces de cette nature, on se préoccupait peu d'être plus ou moins exact dans les détails d'archéologie et d'étymologie; la preuve de ce que nous avançons paraît ressortir du texte même de l'accense, où on trouve que « *priscis temporibus* » depuis une époque très-reculée, on dit que cette porte a emprunté son nom au château Gordon. Évidemment, pour les religieux de Saint-Sulpice, cette question étymologique était d'une importance fort secondaire et n'avait pas arrêté leur attention d'une manière spéciale.

N'allons donc point chercher près des bords de la Loire et relativement très-loin de Bourges, l'origine de la dénomination donnée à la porte Gordaine; restons sur l'emplacement actuel du marché, mais reportons-nous au plan de la ville au xvi^e siècle (1).

En examinant ce plan avec attention, on remarque à l'endroit même de la place, le cours d'eau appelé l'Yévrette, et sur ce cours d'eau un pont ou passage auprès duquel existait sans doute depuis fort longtemps un *gord* ou *pécherie*.

Or, si nous nous livrons à quelques recherches dans les auteurs spéciaux et dans les manuscrits mis à notre disposition, la signification réelle du mot *gord* ne tarde pas à être précisée d'une manière parfaitement exacte.

En effet, suivant Trévoux, un *gord*, une *gourdaine*, appelée aussi *gordaine*, est une construction faite de pieux fichés dans un cours d'eau, pour y étendre des filets et y prendre du poisson.

D'après Ducange, *Glossaire* et supplément à ce *Glossaire* par Carpentier :

« *Gordana, instrumentum piscandi videtur; gordus: « locus in fluvio » coarctatus, piscium capiendorum gratia.»*

En consultant Félibien, l'auteur le plus complet dans ce genre, nous

(1) Raynal, *Histoire du Berry*, t. III. (Plan de Bourges au xvi^e siècle.) Voir l'extrait de ce plan en regard de cette notice.

trouvons que *gordum*, *gord*, doit être traduit par *passage pratiqué sur les rivières pour la commodité de la pêche*. — Le même auteur cite une charte de Louis VII, à la date de 1137, en faveur de Saint-Martin-des-Champs (1), dont voici un passage :

« *Ludov. rex, etc., etc. ecclesie sancti Martini, quæ predecessores nostri dederunt, confirmavimus et Gordum etiam Poissiacum, in Sequanâ, de dono patris mei, etc., etc.* »

« Nous confirmons les donations faites à l'abbaye de Poissy par nos ancêtres, et, entre autres, le *Gord* situé dans la Seine, que ladite abbaye tient de la libéralité de mon père, etc., etc. »

Dans le même siècle, cinquante ans plus tard, en 1187 (2), on trouve dans une charte de Sainte-Geneviève la mention suivante :

..... *Quantum area molendini... cum utensilibus suis, scilicet Gordana et instrumento piscatorio, quod dicitur, etc., etc.*

Cette citation ne laisse aucun doute, il nous semble : la pêcherie de cette époque était appelée *Gordaine*.

Disons-nous encore que Ducange cite une charte de Robert, duc de Normandie, fils de Richard II, où on trouve la traduction du mot.

« *Dedi quoque piscarium quod vulgo Gordum dicitur, etc.* »

« Avons fait don d'une pêcherie appelée vulgairement *Gord*. »

Dans un cartulaire du prieuré de Saint-Nicaise de Meulan, document beaucoup plus récent, on remarque la phrase suivante :

« Item appartient audit prieuré, un *Gord*, autrement dit ramée, qui est une pescherie dans la rivière entre les deux isles.

Enfin, suivant Sauval et Jaillot (3), il existait auprès de l'emplacement actuel du Pont-Neuf, une petite île qu'on appelait « l'isle à la *Gordaine*, » d'une pêcherie qui y avait été établie.

D'après les passages que nous avons extraits de documents authentiques, on voit que le nom donné à la porte de Bourges, et, par suite, à la place voisine de cette porte, peut parfaitement venir de la *pêcherie*, *Gord*, *Gourdaine* ou *Gordaine* attenant, à cette époque, au passage au-dessus de l'Yèvre.

Ce genre de construction paraît remonter à une époque fort ancienne, car on en trouvait grand nombre en France; les passages au-dessus des cours d'eau contenant des *Gords*, devaient avoir une largeur détermi-

(1) Félib. t. I, p. 53. Lud. reg. VII, chart.

(2) *Charta Sanctæ-Genovefæ, Lutet. Anno 1187.*

(3) *Histoire de Paris*, par de Gaulle, t. III, page 567.

MÉDAILLES DÉCOUVERTES

S^t-Thibaut-sous-Sancerre.

Après le retrait des eaux de la Loire

(Juin 1856.)

PL. XI



Sept pièces de monnaie d'airain,
frappées sous l'empereur Gallien,



filz de Valerien, au de Rome 1,012
et de notre ère 260.

Une pièce de monnaie admirablement
conservée, à l'effigie de Claude II, au
de Rome 1,020 et de J.C. 268, et



une pièce (très-petit module) paraiss-
sant être de la même époque.



Une pièce de monnaie d'airain,
argentée sur les deux faces,

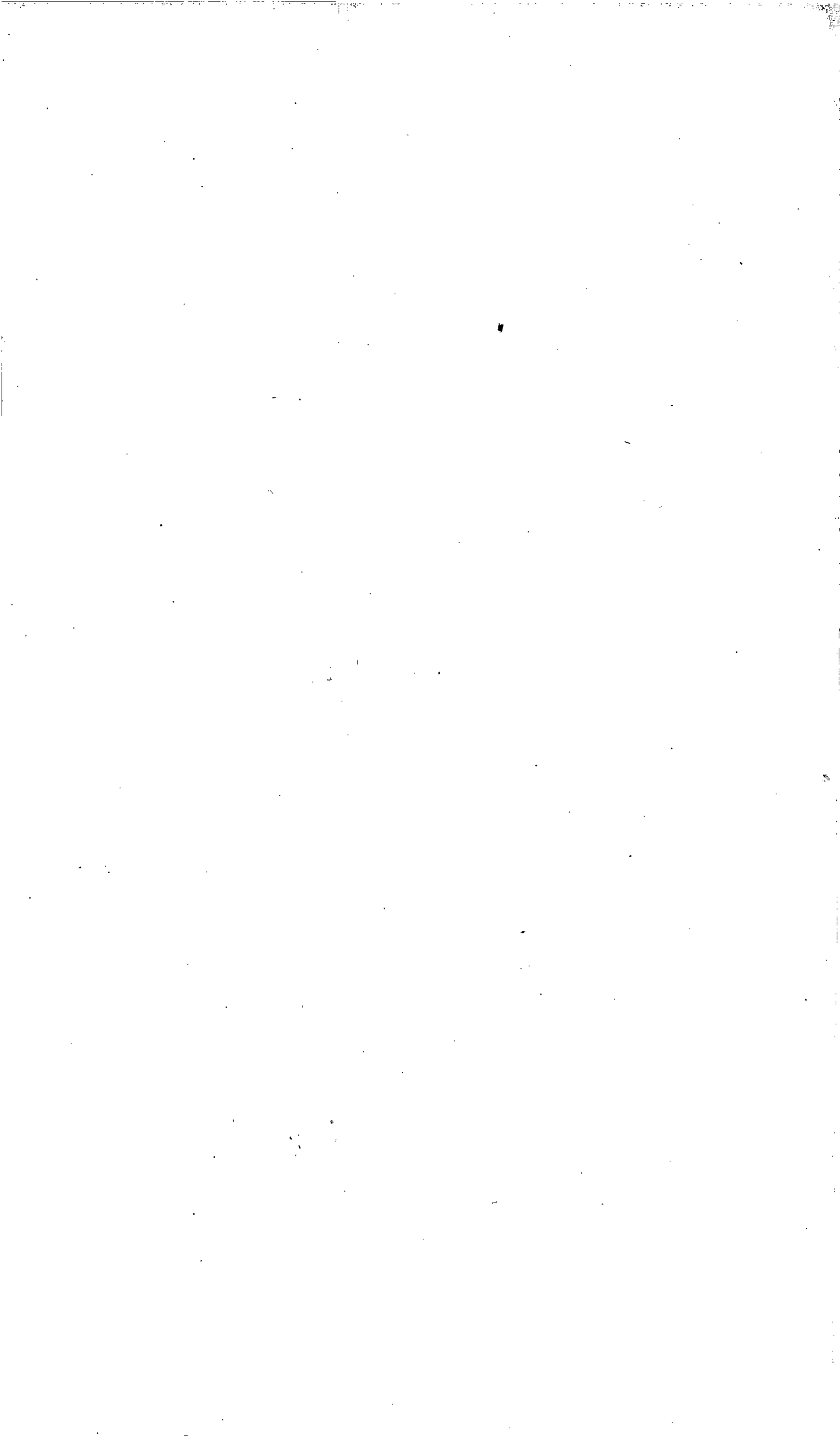


frappée sous Probus, empereur; l'an
de Rome 1028 et de J.C. 276.

Une pièce de monnaie d'argent,
paraissant également remonter au 3^e



siècle de l'ère chrétienne, mais dont il
n'est pas possible de fixer exactement l'origine



née. Une ordonnance de Charles VI, remettant en vigueur certains règlements tombés en désuétude, en fixe définitivement les dimensions.

« Les arches, bords, gords, pertuis et tous aultres passages estant » sur les rivières *de toute ancienneté*, doivent avoir 24 pieds de lé (1), » pour passer et repasser les nefes, bateaux, vaisseaux et marchan- » dises, etc., etc. »

Nous sommes portés à croire, en vertu de ce qui précède, qu'il existait *de toute ancienneté* un passage sur l'Yèvre et qu'une Gordaine ou pêcherie était accolée à ce passage. La porte de ville, puis ensuite la place, en ont pris le nom. Nous préférons cette explication, parce qu'elle nous paraît beaucoup plus vraisemblable, à l'étymologie un peu *lointaine* des bons religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice.

Nous avons, dans le chapitre précédent, donné notre opinion relativement à l'emplacement du *castrum Gordonas*, le château Gordon, près la Loire et au-dessus de Sancerre; nous persistons à croire que ce camp retranché avait été construit par les Romains, entre deux bras de la Loire, sur le lieu même où fut bâti depuis Saint-Thibaut (2).

Nous ajouterons que le nom lui-même (*Gordonas castrum*) semble indiquer clairement que cet ouvrage avait été construit par les conquérants des Gaules, sur l'emplacement d'un Gord (*Gordum*) pratiqué antérieurement dans la rivière pour la commodité de la pêche (*Locus in fluvio coarctatus, piscium capiendorum gratia*. (Ducange.)

En résumé, nous estimons que le château Gordon d'abord, puis la place Gordaine ensuite, ont une origine commune quant à la dénomination, et que cette dénomination leur vient à l'un et à l'autre d'un Gord ou pêcherie.

6° Monnaies offertes à la Société par M. LEMAIGRE, archiviste de la préfecture de l'Indre.

M. Lemaigre, archiviste de la préfecture de l'Indre, membre correspondant, qui, depuis plus de cinquante ans, s'occupe, avec le plus grand zèle, des antiquités celtiques, romaines et du moyen âge de Levroux, sa ville natale, a fait hommage à la Société de quelques spécimens numis-

(1) *Lé* (largeur); on dit aussi *laize*.

(2) Voir l'extrait ci-contre de la carte de Sancerre (environs, à l'époque du siège), joint à la notice faisant l'objet du chapitre I^{er}, et consulter les treize médailles romaines découvertes à Saint-Thibaut lors du débordement de la Loire (juin 1856).

mastiques qu'il a découverts, près de cette ville, sur le sol et dans les entrailles de l'*oppidum* d'une peuplade gauloise importante qui y stationnait lors de l'invasion romaine sous César.

Ces objets consistent en : 1° un anneau en fer et quatre en cuivre ou en airain, qu'il considère comme les premiers signes commerciaux des Celtes; 2° une petite médaille gauloise, coulée en potin, du genre de celles qui paraissent, par leur faire grossier, avoir succédé aux anneaux-monnaie des Celtes, ayant une tête barbare tournée à gauche, et au revers une espèce de taureau pareillement à gauche; 3° une autre médaille avec une tête d'animal féroce, tournée à droite, ayant la gueule béante; au revers, un pégase ou cheval ailé, aussi à droite; 4° une troisième médaille avec tête d'homme à droite; au revers, sanglier marchant à gauche; 5° une quatrième médaille offrant une autre tête d'animal féroce, ayant la gueule ouverte; revers : cheval ailé, tourné à gauche; 6° une cinquième médaille : tête humaine tournée à gauche; revers : cheval libre, courant à gauche; sous ses pieds la légende *ABVDOS*; 7° sixième médaille : tête d'homme à gauche; revers : un aigle ou autre oiseau éployé; au-dessous la légende *VADNAIOS*. Ces deux noms, disent certains auteurs, sont ceux de chefs gaulois du temps de César, inconnus du reste.

M. Lemaigre a offert, en outre, à la Société, comme indigènes de Chateauroux, six *deniers baronaux de Déols*, dont trois frappés par un Raoul de Déols, et les trois autres par Guillaume de Chauvigny, deuxième du nom, mort à Palerme, le 5 janvier 1270, à son retour de son second voyage d'outre-mer.

7° Proposition d'établir un musée dans la tour d'Issoudun,

Par M. ULRICH RICHARD-DESAIX.

La restauration de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie paraît avoir inspiré à M. Ulrich Richard-Desaix l'idée d'utiliser la tour d'Issoudun, et de motiver sa conservation autrement que par le seul souvenir de son histoire.

Nous nous bornerons à analyser la lettre que notre jeune et spirituel collègue a bien voulu nous adresser à cette occasion.

Le vieux et respectable monument d'Issoudun, au lieu d'être abandonné aux injures du temps et aux profanations de tout genre, ne pourrait-il pas être réparé de manière que l'on pût en faire un musée d'une nature qui lui serait appropriée? Comme il est classé parmi les monu-

ments historiques, il serait possible, peut-être, qu'une grande partie de la dépense fût supportée par le gouvernement.

On devrait commencer par rétablir le toit, afin de prévenir tout accès des eaux pluviales. Les réparations nécessaires seraient déguisées par des lierres qui en masqueraient la date récente. Dans la salle basse, on placerait les objets de grande dimension, provenant, par exemple, de la dispersion des restes de l'abbaye de Notre-Dame, dont nous donnons une description et des figures dans ce même chapitre. Un escalier gothique conduirait aux salles supérieures, dont on fermerait les ouvertures par des vitraux du même style. Les premier et deuxième étage auraient pour apanage [des médailles, des armures, des poteries antiques, les manuscrits, livres et gravures concernant l'histoire du pays.

Les murs intérieurs assainis et lambrissés, des tables pour recevoir les gros objets, des armoires pour renfermer les petits, des cases pour les papiers, des bancs, des escabelles, tout cet établissement donnerait confiance et l'on ne manquerait pas d'y apporter une foule de choses curieuses que beaucoup de gens ont recueillies sans y attacher d'importance et qu'ils abandonnent à l'oubli, à la poussière ou à la rouille.

Nous appuyons de tous nos vœux la réalisation d'un tel projet. C'est le moyen d'appeler l'attention sur cette vieille tour qui, menaçant déjà ruine, finirait bientôt par disparaître. Placée au centre de la ville, si on la réparait, si on l'isolait, si on l'entourait d'un square, elle deviendrait, en effet, *la tour Saint-Jacques-la-Boucherie* d'Issoudun.

CHAPITRE IX.

LITTÉRATURE.

Ce chapitre fait connaître, si nous pouvons ainsi dire, le mouvement littéraire de nos deux départements. Il comprend, en premier lieu, un rapport sur quelques opuscules relatifs au Berry, puis un compte rendu du deuxième volume du *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert. M. Raynal, avocat-général à la cour de cassation, vice-président de notre Société, a bien voulu, avec sa complaisance et son zèle ordinaires, dérober quelques instants à ses graves occupations pour se charger de l'examen de ces écrits. Personne, mieux que l'historien du Berry, ne pouvait les apprécier et nous en faire remarquer le mérite.

1° Rapport de M. Raynal sur quelques opuscules relatifs au Berry, *lu dans la séance de février 1857.*

Messieurs, après le remarquable discours qui a inauguré, avec tant d'éclat, la phase nouvelle de la *Société de l'Indre*, devenue désormais la *Société du Berry*, il ne me reste rien à dire sur cette transformation, dont je suis, pour ma part comme originaire du département du Cher, très-reconnaissant envers tous ceux d'entre vous qui l'ont accueillie et consacrée. Je ne doute pas qu'en étendant à la circonscription historique de notre ancienne province le cercle de votre action, la Société que vous avez fondée et qui a déjà rendu tant de services, n'acquière plus de force, de vitalité et d'influence encore, et j'ose espérer que la carrière qu'elle est appelée à parcourir sera longue et prospère; qu'elle deviendra, pour les deux départements jumeaux, un centre de discussions utiles, de rapprochements féconds entre les personnes et les intérêts communs, et qu'aux yeux de tous ceux qui appartiennent à l'ancien Berry, elle apparaîtra de plus en plus, dans cette grande ville où les relations suivies sont si difficiles, comme une heureuse pensée et comme une image de la patrie absente. Là, en effet, nous pourrions tous nous

croire encore chez nous, et quand nous entrerons dans ce salon hospitalier que nous ouvre un de nos honorables compatriotes, il nous semblera que nous revoyons le pays natal, les bords du Cher ou de l'Indre :

Edidit..... rapidi parvi Simoentis ad undam.

Quant à moi, messieurs, j'ai surtout, en prenant la parole, un devoir à accomplir envers vous. Avec vous, les absents n'ont jamais tort. J'ai été bien touché d'apprendre que, lorsque vous aviez composé, à la dernière séance de la Société de l'Indre, le bureau de la Société du Berry, vous avez bien voulu me désigner comme l'un de vos vice-présidents. Ma première pensée, je vous l'avouerai, a été de refuser cet honneur, car des occupations incessantes, et qui m'ont si souvent jusqu'ici privé du plaisir d'assister à vos réunions, me font craindre que vous n'ayez fait un bien mauvais choix, et me condamnent à ne pas prendre à vos travaux la part active que m'imposeraient et la distinction dont vous m'avez honoré, et ma sympathie bien sincère pour la pensée qui vous anime. Mais enfin, il y aurait de ma part trop de mauvaise grâce à répondre à vos bontés par un refus; je ferai de mon mieux, et s'il m'est permis de douter que vous ayez choisi le plus digne, je vous supplie au moins de ne pas douter, pour votre part, de mes sentiments de profonde gratitude.

J'aurais voulu vous en donner immédiatement une preuve, en vous apportant un travail sérieux, utile et longtemps médité, sur un des sujets qui rentrent dans le cercle de vos occupations. Mais le temps m'a manqué; et tout ce que je puis faire aujourd'hui, c'est de vous rendre compte de quelques opuscules relatifs au Berry qui m'avaient été remis avant les vacances par votre honorable et savant secrétaire, ce Berrichon passionné, ne rougissons pas du mot, à qui nous devons tous tant d'actions de grâces et pour la création première de cette Société, et pour l'heureuse modification qui se consomme aujourd'hui.

Les brochures qu'a bien voulu me confier M. Fauconneau-Dufresne sont :

1^o Une notice de 65 pages sur *Cluis et ses souvenirs*, imprimée à La Châtre, et dont il n'y aura pas, j'espère, d'indiscrétion à vous faire connaître l'auteur;

2^o Trois écrits de M. de Laugardière, avocat à Bourges, sur les chansons, prières et traditions populaires du Berry.

La notice sur Cluis, dont je vous parlerai d'abord, est écrite avec soin et avec élégance. Elle est l'œuvre de M. l'abbé Clément, originaire d'Aigurande, ancien professeur au petit séminaire de Saint-Gaultier, aujourd'hui

d'hui curé de Louroux, près La Châtre. Elle annonce un esprit cultivé, les sentiments pieux qu'on devait attendre de son auteur, et un amour vif et éclairé du pays natal.

On aimerait à voir les ecclésiastiques, que leurs saintes fonctions fixent dans nos communes rurales, suivre à l'envi l'excellent exemple qui leur est donné par M. l'abbé Clément, et qui leur avait été donné avant lui par beaucoup de membres honorables du clergé. Bien préparés par de sérieuses études à de sérieuses recherches ; placés, par les services qu'ils rendent et les bienfaits qu'ils répandent, en communication intime avec les populations des campagnes ; appelés à parcourir sans cesse leurs paroisses et à en étudier toutes les parties, qui pourrait, plus utilement et plus facilement qu'eux, réunir les éléments de monographies pleines d'intérêt sur tout ce qui se rattache au passé, au présent, à l'avenir de ces circonscriptions territoriales qui ont si peu varié depuis le commencement de notre histoire ; en faire connaître les productions naturelles, les usages et les mœurs, les traditions et les préjugés, les monuments et les ruines ? Qui pourrait, avec plus d'autorité, en signaler les besoins véritables et les progrès ? Je voudrais, et je crois que cette pensée n'a pas échappé à quelques-uns des prélats éminents qui gouvernent nos diocèses, qu'il existât dans chaque cure de campagne une sorte de registre ou de grand livre sur lequel chaque curé inscrirait le résultat de ses observations et de ses études, dans un ordre qu'il serait très-facile d'indiquer, ou même sans ordre ; que ce livre se transmitt aux successeurs avec les archives du presbytère ; et comme les goûts et les aptitudes sont divers, que celui-ci s'occuperait plus volontiers de géologie, de botanique, d'agriculture ou de statistique, celui-là d'histoire, d'antiquités, du langage ou des traditions populaires, on aurait, après quelques années, le répertoire le plus riche en faits de toute sorte, le plus utile à consulter sur chacune de nos paroisses ou de nos communes. Ces matériaux assemblés trouveraient assurément quelqu'un pour les mettre en œuvre, et ils aboutiraient tôt ou tard à des publications partielles ou collectives d'un grand intérêt. Les anciens Bénédictins avaient commencé et fort avancé un magnifique travail, la *Gallia christiana*, et tout homme qui s'est occupé d'histoire l'a consulté avec un sentiment de reconnaissance profonde pour ces laborieux investigateurs de l'histoire. Un savant, qui n'est pas Bénédictin, mais qui serait digne de l'être, M. Barthélemy Hauréau, la termine aujourd'hui. Mais c'est la France chrétienne du passé que nous décrit la *Gallia christiana*. Il serait digne du clergé actuel, où se trouvent réunies tant de lumières et tant de ressources, de reprendre la même œuvre pour la France du présent, avec l'extension et les modifications que pourraient comporter les circonstances nouvelles.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression que m'inspire l'ouvrage

de M. l'abbé Clément, et revenons bien vite, après avoir improvisé un programme qui aurait assurément besoin d'être plus sérieusement médité; à Cluis et à ses environs.

Cluis-dessus, Cluis-dessous, ou, pour traduire ces vieilles dénominations en un langage plus actuel, le Cluis d'en haut et le Cluis d'en bas, le Cluis supérieur et le Cluis inférieur, c'est-à-dire celui qui est plus éloigné de la Bouzanne et celui qui est situé sur ses bords, doivent évidemment, ce semble, leur origine à la première formation du régime féodal en France et à la construction de deux anciennes citadelles ou châteaux, refuge alors nécessaire de toute supériorité sociale, quelquefois même abri temporaire pour les populations voisines, exposées aux incursions et aux ravages. Cluis, c'est en latin *Closis*. Je lis dans une bulle d'Innocent III, de 1213, publiée par Baluze, et qui contient la longue énumération de toutes les églises qui dépendaient de la célèbre et puissante abbaye de Déols, cette mention, qui prouve que dès lors Cluis était double et avait une assez grande importance : *Ecclesias et capellas omnes utriusque Closis*, « les églises et toutes les chapelles des deux Cluis. » — Il y existait donc, dès 1213, au moins deux églises et plusieurs chapelles. Or nous voyons dans le Glossaire de Ducauge que *closum*, *closus* et même *clusæ*, pluriel féminin, indiquaient des lieux entourés de haies, de murs ou de fossés, des fortifications, des remparts. A la vérité, le verbe *cluere*, *cluens*, et même l'adjectif *cluis* exprimaient, dans la basse latinité, la noblesse, la gloire, l'excellence; et de plus *cloeia* indiquait un lieu renfermé de pieux ou d'osiers, dans une rivière, pour y conserver des poissons. Mais quoiqu'on reste parfaitement libre de choisir entre ces diverses étymologies, c'est à l'idée de forteresse ou de château qu'il semble plus prudent de se rattacher. Il semble donc presque certain que Cluis a une origine féodale et militaire, comme *Louroux*, la paroisse de M. l'abbé Clément, a une origine ecclésiastique et religieuse, *Louroux* dérivant naturellement d'*oratorium*, comme *La Châtre*, la ville où son livre a été imprimé, a vraisemblablement une origine romaine ou gallo-romaine, et doit son nom à quelque ancien camp formé par les conquérants de la Gaule. C'est ainsi que les noms de lieux portent presque tous avec eux la trace des différentes civilisations qui se sont succédé sur la surface du pays.

M. l'abbé Clément nous fait connaître l'état ancien et l'état actuel des lieux. Il décrit les deux *mottes* ou éminences artificielles sur lesquelles s'élevaient les anciens châteaux, et dont l'une fut plus tard abandonnée pour une roche voisine au bord de la Bouzanne; les édifices religieux; d'intéressantes légendes populaires; la série des familles féodales qui ont possédé les seigneuries de Cluis-dessus et de Cluis dessous.

Quoique la plupart d'entre vous aient lu sans doute la Notice de M. l'abbé Clément, nous croyons devoir vous en citer deux passages seulement, pour vous montrer quel charme il a su donner à sa description.

Il nous fait connaître ainsi l'aspect de Cluis-dessous :

« Il est peu de site où les beautés de la nature et les œuvres des hommes rappellent autant de souvenirs. Là, dans un espace très-restreint s'élèvent ensemble deux mottes, les ruines d'un château féodal et un petit sanctuaire de Notre-Dame : tout ce que la religion, l'histoire et la poésie ont de plus grandiose, de plus suave et de plus mystérieux.

» De tous ces monuments, le plus humble est la petite chapelle, et cependant elle seule conserve encore sa première splendeur. Après les jours de deuil et même de profanation, une puissance surnaturelle, devant laquelle s'efface la féodalité, lui a restitué la gloire dont elle fut entourée à l'époque de sa fondation.

» Sur les deux tertres aussi réguliers que grandioses que forment les deux mottes, croissent maintenant des arbres et des ceps de vigne. L'ouvrier qui les planta ne se doutait pas qu'il jetait un linceul de verdure sur la cendre de morts, et les joyeux vendangeurs qui viennent, en automne, cueillir les raisins et les fruits, ne songent jamais qu'ils viennent chercher ce qui fait la joie et la force de la vie, dans le sanctuaire même de la mort.

» Les ruines du vieux château sont encore moins heureuses ; elles ne servent plus de retraite qu'aux oiseaux de proie, qui en ont si bien pris possession, qu'ils s'enfuient en poussant de grands cris, lorsqu'ils sont troublés par quelque voyageur ou quelque pâtre du voisinage, comme si on les chassait d'une demeure qui désormais leur appartient.

» La petite chapelle, au contraire, parle encore au cœur du peuple. Souvent, dans les jours d'été, des vieillards, après de longues heures de travail, et de pauvres femmes qui conduisent leurs troupeaux, viennent s'agenouiller auprès de sa porte d'entrée, pour s'y reposer, par la prière, des fatigues de la journée. C'est là aussi que les mères viennent avec leurs enfants, qu'elles laissent jouer sur le gazon. Que se passe-t-il alors dans ces cœurs simples, attirés par une pensée religieuse près de cette modeste chapelle ? Des choses célestes sans doute, puisque l'on y retrouve tous ceux qui sont le plus près du ciel : — des vieillards, des pauvres et des enfants. »

Il raconte en ces termes le pèlerinage et la grande procession qui ont

lieu à la chapelle de la Trinité, à Cluis-dessous, le jour même de la fête dont elle porte le nom :

« Si l'on en juge par les traditions pieuses qui survivent encore, ce pèlerinage devait autrefois être occasion non-seulement de réjouissances, mais de bonnes œuvres sans nombre. Les pèlerins qui doivent s'y rendre, et il y en a souvent plus de dix mille, s'y disposent d'avance par des actes de religion. Pendant les trois semaines qui précèdent, quelques-uns jeûnent le vendredi et font aux pauvres quelque aumône. Dès la veille de la fête, on se rend à la chapelle, et à minuit commencent les processions particulières. Les pèlerins s'en vont par bandes de trois personnes, en l'honneur du mystère du jour, le front découvert, souvent les pieds nus, le chapelet à la main et dans le plus profond silence. Sur le chemin qu'ils ont à parcourir s'élèvent quatorze croix, à chacune desquelles se fait une station de près d'un quart d'heure. Là, depuis le matin jusqu'au soir, les fidèles se trouvent réunis par centaines, à genoux dans la poussière et se succédant sans interruption, pour venir toucher de leurs lèvres le bois sacré de la croix. Après ces stations, ils se rendent à la chapelle, y entendent la messe et ne se retirent qu'après s'être présentés devant le prêtre pour entendre prononcer sur leur front les paroles saintes de l'Évangile. Pour remplir ce pieux office, les ministres de la religion sont venus à la chapelle dès les quatre heures du matin; et depuis ce moment jusqu'à onze heures, le saint sacrifice est offert sans interruption, afin que les pèlerins, chacun à leur tour, puissent y assister. A onze heures commence la messe solennelle. Alors la chapelle se trouve trop petite; toute l'esplanade se transforme en un temple où la foule, à genoux et en silence, unit ses prières à celles du prêtre, et se prosterne humblement quand la cloche l'avertit du moment de l'élevation.

» Ensuite se met en marche la grande procession.

» Après les bannières, les enfants de chœur et le clergé, s'avance lentement la châsse de la Vierge portée par des pèlerins en longues tuniques blanches. On les appelle les confrères. Ils ne font point de vœux; mais cependant quelques pratiques pieuses forment entre eux une sorte de communauté. Le nombre en est limité, et ils se succèdent quatre à quatre, pour porter l'image de Marie.

» Au temps où les rois se faisaient un honneur de porter, à la Fête-Dieu, les bâtons du dais, les confrères de la Trinité étaient choisis parmi les personnages les plus notables de la cité. Aujourd'hui ce sont presque tous des ouvriers, ou, comme on dit, des gens de la campagne. On trouve quelquefois qu'ils manquent de dignité, mais il serait bien plus convenable de se joindre à eux que de les en blâmer.

» La procession, qui dure quatre ou cinq heures et qui parcourt un espace de onze kilomètres, ne peut être faite à pied par les malades et par les petits enfants; mais ils n'ont pas voulu se priver de cette grâce, ils suivent à cheval, et descendent seulement aux stations, pour recevoir a bénédiction du prêtre.

» Cette procession, qui se déploie dans le pays le plus pittoresque et le plus varié, charme les regards des curieux, qui se placent sur les hauteurs, pour la voir défilier tantôt sur le penchant d'une colline, tantôt dans des chemins bordés de haies vives et de grands arbres. Elle se termine enfin par une touchante cérémonie. Chaque pèlerin, avant de se retirer, veut passer sous la châsse et emporter quelque objet pieux qui ait touché le manteau de la Vierge. La piété de nos pères savait consacrer à Dieu les plus beaux sites de la nature: aux pieds de la colline où s'élève à côté du vieux château féodal le sanctuaire de la madone, la petite rivière de la Bouzanne précipite ses eaux sur un lit de rochers, et les laisse quelquefois s'étendre comme une nappe bleue entre de longues files de peupliers. Mille détours conduisent de la chapelle à ce petit torrent, habitué dès sa source à voir les pompes de la religion, car à Aigurande, d'où il part, il a vu le mardi de Pentecôte une fête semblable, une autre image de Marie l'a protégé et des pèlerins ont emporté précieusement de son onde.

» Parmi les chants religieux qui accompagnent cette cérémonie, il en est un dont les paroles et la mélodie ne se retrouvent dans aucune liturgie ancienne ou moderne. Après chaque verset de psaumes et des litanies, sur un air à la fois majestueux et suppliant, on répète ces mots: *O rex angelorum, Deus immortalis, tu semper miserere nobis.* « O roi des anges, Dieu immortel, ayez toujours pitié de nous. » Quelle que soit son origine, ce chant est fort beau. On ne saurait en imaginer un plus convenable à cette procession religieuse, au milieu des champs: aussi n'a-t-il pas eu besoin d'être fixé dans les livres par les signes de la musique pour se conserver et devenir populaire; tout le monde le connaît à Cluis, et quand on l'a entendu seulement une fois, on ne saurait l'oublier. »

Il nous sera permis peut-être en finissant de mêler une légère critique à ces éloges. L'auteur proteste à plus d'une reprise contre les *froides dissertations*, contre les *sévères exigences de l'histoire*. Il a peut-être raison; mais enfin il nous semble, et nous devons le dire, que son écrit aurait gagné à être un peu plus didactique. Nous sommes bien éloigné de proscrire les légendes: c'est la poésie de l'histoire, et nous ne sommes pas de ceux qui disent: *A quoi cela sert-il?* Elles peuvent toucher le cœur, instruire l'esprit et donner souvent des leçons profitables. Le

beau qui se formule dans les imaginations et les souvenirs populaires a presque toujours un fond de vérité ; il a son utilité, sa moralité et son charme ; mais cette vérité qui en fait le prix, il faut la lui laisser, et je n'aime pas, je l'avoue, qu'on introduise le roman dans la légende et la fiction dans l'histoire, et qu'on nous donne pour de vieilles médailles des pièces nouvellement frappées. Je demande qu'on se borne à reproduire naïvement les trouvailles qu'on a faites. Or cette règle n'est pas toujours observée dans l'ouvrage que j'analyse. J'en citerai un exemple. — Un certain Giraud, seigneur de Cluis, *Cluensis castri dominus*, comme dit le chroniqueur Aimoin, figure, par son nom seulement, au commencement du X^e siècle, dans le récit d'une petite guerre entre seigneurs voisins, comme l'auxiliaire d'Hugues de Gargillesse contre Adhémar de Limoges. Nous avons d'assez curieux détails sur ces hostilités, d'ailleurs peu importantes en elles-mêmes, et que nous connaissons mieux cependant, grâce au moine Aimoin, que beaucoup de faits plus intéressants. Or il est arrivé, vous le savez, qu'un de nos collègues de la Société, dont nous apprécions tous l'honorable caractère et le talent aimable, M. Just Veillat, a pris pour sujet d'un de ses romans berrichons les événements auxquels je fais allusion. Seulement l'étoffe que lui livrait l'histoire était un peu nue, et il avait bien le droit de la broder. Il lui fallait une héroïne : comment s'en passer ? Il a donc introduit dans sa fiction une noble damoiselle, Aliénor de Gargillesse, que je soupçonne de lui devoir son existence, et il en fait la fiancée de Giraud de Cluis. Elle est ravie à son amour, puis reconquise. Je ne veux pas vous redire le roman que vous avez tous lu, et dont notre secrétaire vous a présenté une excellente analyse. Mais voici que la création de M. Veillat devient de l'histoire dans la Notice sur Cluis : Aliénor figure comme un personnage qui a vécu. Or, je l'avoue, il me semble fâcheux, dans une certaine mesure au moins, de mêler ainsi la fiction et la vérité, la poésie et l'histoire. Voilà, à cet égard, tout ce que je voulais dire.

M. Charles Ribault de Laugardière, qui vous a offert quelques écrits sur les traditions et les chansons populaires des environs de Bourges, est un jeune avocat, et, si je ne me trompe, un jeune aspirant à la magistrature, qu'un goût particulier semble porter vers ce genre d'investigations. Peut-être faudrait-il lui conseiller de donner plus d'étendue et de consistance à ses recherches, de rassembler plus de points de comparaison, d'éclaircir et de vérifier plus complètement les textes qu'il a recueillis, avant d'en faire l'objet de ses publications. Mais il répond qu'il a eu l'occasion et la bonne fortune de se faire réciter par quelques paysans un certain nombre de chansons et de prières, et qu'il n'a pas cru devoir les garder pour lui. Vous savez, en effet, par expérience proba-

blement, Messieurs, combien il est difficile d'obtenir de pareilles confidences des habitants de nos campagnes : ils sont en général très-méfiants, et les questions même qu'on leur adresse, la curiosité qu'on leur montre et dont ils ne comprennent pas le motif, les met en garde, et il faut remercier, après tout, M. de Laugardière de nous avoir fait connaître les curieux fragments de poésie populaire qu'il a pu rassembler, et que lui, au moins, reproduit dans toute leur fidélité native.

Les brochures qu'il vous a envoyées et qui ne sont que des réimpressions d'articles insérés dans deux journaux de la ville qu'il habite, le *Courrier de Bourges* et le *Droit commun*, sont au nombre de trois :

1° *Les Noces de campagne en Berry*, et principalement à Bengy-sur-Craon, Mémoire lu à la commission historique du département du Cher, dans sa séance du 14 décembre 1853 ;

2° *La Fête des Rois*, à Azy ;

3° *Lettres* sur quelques prières populaires du Berry.

La première de ces trois publications, les *Noces de campagne*, nous paraît la plus intéressante et la plus complète. Elle retrace des usages qui se retrouvent, avec quelques modifications, dans presque toutes les parties de l'ancien Berry et du Bourbonnais, et reproduit les chansons qui accompagnent chacune des phases de la cérémonie. Nous ne pouvons analyser ce travail, qu'il faut lire. Nous en dirons autant de la *Fête des Rois* et des *Prières populaires*. Ce serait au savant auteur du *Glossaire du centre de la France* qu'il appartiendrait de réunir un jour les matériaux précieux recueillis, pour le département de l'Indre, par M. Laisnel de la Salle ; pour le Cher, par M. de Laugardière, de les comparer aux documents du même genre qui ont été publiés sur des contrées voisines, comme le Bourbonnais et le Morvan, et aussi à ceux que rassemble, au ministère de l'instruction publique, pour toute la France, la commission chargée de la publication projetée des chants populaires. Qu'il nous permette d'en exprimer ici le vœu. La connaissance approfondie du langage, des habitudes intellectuelles et des traditions des habitants de nos contrées, dont le *Glossaire* est un monument si précieux, mettent, mieux que personne, notre honorable président à même de dire le dernier mot sur un pareil sujet.

On peut, au surplus, présumer à l'avance que les résultats auxquels conduirait l'étude sérieuse et critique des chansons populaires du Berry seraient parfaitement d'accord avec les appréciations contenues déjà dans la savante et spirituelle introduction du *Glossaire*.

Nos populations ne sont pas poétiques. On rencontrera bien rarement, et quant à nous, nous n'avons jamais rencontré, dans ces inspirations

de la Muse populaire, les choses touchantes ou expressives, les images hardies, les comparaisons souvent brusques et tronquées, mais frappantes, le sentiment instinctif et profond des phénomènes naturels qu'on trouve dans les chants populaires des populations rêveuses du nord ou des populations ardentes et pleines d'imagination du midi. Non. Ce n'est pas là ce qu'il faut y chercher. Mais on peut y découvrir des fabliaux satiriques, des apologues ingénieux, une certaine verve gauloise et gouailleuse; souvent peu de délicatesse dans le choix des sujets; mais des idées et des railleries piquantes, quelquefois un assez vif mouvement dans le rythme, quelque chose, en un mot, des qualités qui prévalaient jadis dans notre vieille littérature, chez les Marot et les Rabelais, avant que l'étude préférée des anciens, les chefs-d'œuvre de nos grands auteurs classiques depuis Malherbe, et la majestueuse unité du siècle de Louis XIV eussent enlevé à notre langue son caractère un peu familier et ses qualités natives, qui avaient bien leur prix. Ces qualités, elles se sont conservées dans le peuple: c'est là que le *Glossaire* les a retrouvées, et c'est là encore que l'étude des chansons populaires nous les révélera au même degré.

Nos populations ne sont pas non plus très-musicales, quoiqu'elles aiment la danse et le chant. On y trouvera des airs de danse, des *bourrées*, par exemple, un peu monotones, un peu communes pour nos oreilles, mais d'un mouvement assez net, qui marquent bien les allures un peu lourdes de danseurs en sabots. Quant aux airs chantés, ils sont presque tous d'un mode primitif, un peu trainant, un peu triste même en général, mais qui pourtant s'anime et s'égaye parfois; à la voix du chanteur en renom, s'unissent habituellement, au refrain, les voix des auditeurs, et ce sont, il faut bien le reconnaître, des chœurs généralement peu harmonieux. On n'entendra jamais, pendant les longues soirées d'été, ces chants d'ensemble qui, dans les contrées allemandes, ont quelquefois tant de charme et d'originalité.

Mais, de même que l'ancien idiome de nos paysans, ce qu'on pourrait appeler le français primitif s'altère par l'introduction incessante d'expressions nouvelles, ainsi que l'a remarqué M. Jaubert, de même nos vieilles chansons populaires s'oublent et disparaissent pour faire place à je ne sais quels refrains qui, des rues de Paris, se répandent assez vite dans nos campagnes. J'ai entendu récemment *le Sire de Franc-Boisy* dans la bouche de l'un de nos pâtres! La *bourrée* et le *branle*, nos danses traditionnelles, sont abandonnées pour la contredanse, qui le sera peut-être bientôt, à son tour, pour la polka et la mazurka; enfin le costume lui-même subit tous les jours de regrettables modifications. On voit le bonnet *tuyauté* apparaître dans la région des *cornettes*; la robe à

taille remplace le *just à basquettes*; la *capiche*, qui servait d'abri à nos bergères, est détrônée par le parapluie; la *dômaie* a presque disparu, et le chapeau à larges bords est menacé lui-même par le feutre gris.

Le passé s'en va non-seulement dans ses formes extérieures, mais, hélas! dans ce qu'il avait au fond d'honnête, de respectable et d'attachant. Des mœurs nouvelles se forment; le caractère des relations entre les diverses situations sociales se modifie. Sous certains rapports, la position des habitants de nos campagnes s'améliore; leur esprit s'ouvre, et ils sont moins dominés par la routine, qui n'est elle-même que la superstition du passé. En vaudront-ils mieux? Grand problème, que ce n'est point ici le lieu de poser et de résoudre. Mais il faut se hâter, dans la période de transformation que nous traversons, de sauver tous les vestiges qui subsistent encore des anciennes choses, autrement ils achèveraient de s'effacer. C'est là ce qui recommande des travaux semblables à ceux de M. l'abbé Clément et de M. de Laugardière, et ce qui me justifie de vous en avoir parlé si longtemps.

P. S. Depuis la lecture du rapport qui précède à la Société du Berry, M. Charles Ribault de Laugardière a bien voulu lui faire hommage d'une brochure nouvelle plus étendue que ses travaux précédents, et intitulée : *La Bible des Noëls, étude bibliographique et littéraire*. In-8, 99 pp. — Paris, librairie curieuse et historique d'Auguste Aubry, rue Dauphine, n° 16.

Cette nouvelle publication se rattache d'une manière intime aux recherches qu'a entreprises M. de Laugardière sur les chants et poésies populaires qui se conservent encore traditionnellement dans la mémoire des habitants de nos campagnes; elle en forme comme l'introduction naturelle, et offre d'autant plus d'intérêt que les innombrables éditions des Noëls, dont la série remonte au moins à 1582, ont conservé, dans leur forme primitive et dans le langage du temps, plus d'un chant qui offre d'intéressantes analogies avec les chants encore vivants dans les souvenirs populaires.

Les *Noëls*, dans leur ensemble, forment comme le commentaire épique, ou si l'on veut employer une expression plus modeste, comme le *Romancero* du plus grand événement de l'histoire du monde : la naissance du Christ et tous ces détails miraculeux et touchants qui s'y rattachent. Il n'est pas un de ces détails qui n'ait vivement saisi les imaginations; il n'en est pas un qui n'ait donné naissance à plusieurs Noëls, où éclatent au milieu de formes vieilles, familières et quelquefois triviales, mais toujours naïves, la foi la plus sincère et souvent les plus heureuses inspirations. La Vierge Marie et Joseph, l'enfant-Dieu, voué, par son

amour pour la créature, à un sublime et douloureux sacrifice, les anges, les bergers, les rois Mages, sont les personnages de ce drame multiple; la crèche en est le théâtre. Tous les pays, toutes les conditions, tous les âges, la nature même tout entière, viennent y déposer successivement leurs hommages. Jamais sujet ne fut donc plus grand et plus poétique à la fois ! Les *Noëls* sont comme le chœur du monde et de l'humanité autour du divin berceau, destiné à régénérer et à sauver l'humanité et le monde. Le poète inconnu qui a composé ce chœur où se succèdent et s'entremêlent tous les tons et tous les rythmes, c'est le peuple lui-même, le peuple dans la ferveur de sa foi et l'élan de son admiration.

Il faut donc reconnaître que c'est là un sujet d'études plein d'intérêt, une matière neuve et jusqu'ici négligée, et qui peut fournir à la critique littéraire les observations et les révélations les plus instructives et les plus piquantes. Nous félicitons M. de Laugardière d'avoir compris l'importance et la nouveauté d'un tel sujet, et nous le félicitons aussi du soin et de l'étendue qu'il a apportés dans ses recherches. Nous croyons qu'il peut les pousser plus loin encore, les féconder par d'heureuses comparaisons et des informations encore plus complètes, y apporter par suite un esprit plus dégagé des admirations un peu trop faciles et des illusions naturelles que cause toujours un sujet que l'on considère comme une découverte, et en faire un jour un travail achevé et définitif.

Nous ne saurions trop l'engager aussi à persister dans le projet qu'il annonce de préparer et de publier une nouvelle édition de la *Bible des Noëls*. Un choix intelligent de ces chants véritablement populaires, fait, non pas au point de vue de la curiosité du philologue ou du critique, mais dans une pensée de diffusion étendue, d'instruction populaire et d'édification religieuse et morale, serait assurément un service rendu à nos campagnes et à nos ateliers; ce serait mettre à la portée de tous le vrai *cantique*, le cantique qui trouve encore sa racine dans les bonnes et vieilles traditions chrétiennes. M. de Laugardière sait mieux que nous ce qu'il faudrait faire pour atteindre ce but.

2° Notice sur le 2^e volume du Glossaire du Centre de la France, de M. le comte Jaubert, lue à la Société du Berry, dans sa séance de mars 1857, par M. RAYNAL.

Messieurs, on a bien voulu insérer, dans le 3^e cahier du compte rendu de la Société de l'Indre, quelques pages dans lesquelles j'essayais d'ap-

précier, dans son ensemble, autant qu'il m'était donné de le saisir alors, la remarquable publication de M. le comte Jaubert sur le langage populaire du centre de la France, et principalement du Berry.

Alors le 1^{er} volume seulement avait paru.

Le 2^e volume, qui vient de compléter cet important ouvrage, a été publié depuis. Depuis aussi, l'Institut, dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 14 août 1856, a donné le second prix de philologie comparée (fondation Volney) au travail de notre honorable président.

Après un pareil triomphe, après le témoignage des juges les plus compétents en de telles matières, un livre est classé. Nous n'avons presque plus le droit de le juger, et nous ne pouvons que nous féliciter d'un succès dont il est permis à la Société du Berry d'être heureuse et fière, puisqu'il vient couronner les efforts de l'un de ses membres les plus éminents et les plus aimés. Nous ne pouvons oublier, d'ailleurs, que M. le comte Jaubert avait bien voulu depuis longtemps nous consacrer les prémices de ses travaux, en nous lisant, dans une de nos séances, sa spirituelle et savante introduction, longtemps avant qu'elle ne fût publiée.

Les éloges seraient dès lors un peu suspects dans notre bouche, car les liens d'affection qui nous unissent à notre président leur enlèveraient quelque chose du caractère de froide impartialité qui seul donne aux éloges toute leur valeur.

Je me bornerai donc, Messieurs, à vous faire connaître, par une rapide analyse, l'ensemble de l'ouvrage, et à appeler votre attention sur quelques points particuliers.

Vous savez que le 1^{er} volume contenait, outre l'introduction, le glossaire jusqu'à la lettre K inclusivement.

Le 2^e volume nous donne d'abord la fin du glossaire. Puis, comme M. Jaubert semble croire que rien n'est fait, quand il reste quelque chose à faire :

Nil actum reputant, quum quid superesset agendum,

et que pendant l'impression même il lui est parvenu des documents nouveaux et précieux, il a rédigé un supplément considérable qui ne contient pas moins de 200 pages, le tiers d'un volume, et qui comprend :

1^o Ceux des mots précédemment admis dans le glossaire, et qui depuis ont donné lieu, soit à des additions et rectifications dans le texte, soit à des citations nouvelles, soit enfin à des renvois de mots entre eux ;

2^o Les mots déjà mentionnés accessoirement comme variantes de

forme et de prononciation, et auxquels il a paru utile d'attribuer leur rang propre dans l'ordre alphabétique;

3^o Les mots introduits à nouveau dans le glossaire par suite des recherches récentes de l'auteur et des communications qui lui ont été faites, pendant l'impression, par ces correspondants si dévoués qu'il n'a jamais négligé de remercier de leur utile concours, et qu'il a toujours associés au mérite de son livre : MM. de la Tramblais, Duchapt, Laisnel de la Salle, Boyer, Ribault de Laugardière, etc.

Un signe typographique particulier désigne, dans le supplément, les mots qui appartiennent à ces deux dernières catégories.

Vient ensuite la table alphabétique des nombreuses autorités citées dans le glossaire — poètes et prosateurs de toutes les époques, documents imprimés ou manuscrits ; — puis enfin de consciencieux *errata* où l'on rectifie les fautes qui ont pu échapper dans la copie ou dans la composition. Vous savez que l'impression a eu lieu dans cette maison même où notre Société s'est formée et reçoit tous les mois une bienveillante hospitalité : nous nous empressons de dire que par les difficultés spéciales qu'elle présentait, par les soins assidus dont elle a été l'objet, par la beauté des caractères et du papier, elle fait le plus grand honneur aux presses de notre compatriote et collègue, M. Napoléon Chaix.

Tel est, Messieurs, le contenu du 2^o volume, et si nous ne nous trompons, ce simple exposé vous montre déjà avec quel scrupule extrême et quel soin le livre tout entier a été préparé et publié.

Il forme assurément, dans son ensemble, le monument le plus considérable qui ait été jusqu'ici mis au jour sur les idiomes populaires de la France, et par une heureuse rencontre qu'il nous sera permis de signaler une seconde fois, le pays et le moment choisis par M. Jaubert présentaient l'un et l'autre d'incontestables avantages. Le pays, c'est le centre même et le cœur de la France, où s'est formée et parlée d'abord la langue qui, à force d'épurations successives et plus ou moins heureuses, est devenue la langue presque universelle de la société policée dans toutes les contrées du monde. Le moment, c'est celui où une vaste crise sociale et industrielle, la facilité et la rapidité toujours croissantes des communications, le mélange incessant des populations, et, si je puis m'exprimer ainsi, leur pénétration mutuelle, introduisent partout de nouveaux éléments dans le langage, en font périr beaucoup d'autres, et tendent ainsi à effacer, dans une unité monotone, toutes les originalités provinciales.

Après avoir, dans une autre occasion, apprécié de mon mieux l'ensemble, le mérite et l'utilité de l'entreprise et le succès avec lequel elle

a été accomplie; après avoir en même temps cherché à déterminer la valeur, la nature, les qualités essentielles et le caractère particulier de notre idiome populaire, d'après le glossaire lui-même, je voudrais aujourd'hui vous faire remarquer seulement deux points spéciaux qui, à part la collection et l'explication des mots dont se compose cet idiome, donnent à l'ouvrage de M. Jaubert un mérite et un intérêt considérables : je veux parler d'abord de l'abondance et de l'à-propos des citations d'anciens textes qui font du glossaire un si précieux répertoire pour l'intelligence et l'étude de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature, et qui, en attestant des recherches très-étendues, lui donnent une valeur vraiment scientifique; je veux parler ensuite des lumières qu'on y trouve partout répandues sur les mœurs, les habitudes, les traditions de nos populations rurales.

Il était sans doute facile de présumer *à priori* que le langage si vivement original, si coloré parfois, souvent si logique dans ses bizarreries, qu'on parle encore dans nos campagnes du Berry, n'était pas une création arbitraire et de pur hasard — *prolem sine matre creatam*; — qu'il se rattachait par ses origines à une langue généralement parlée dans le pays; que les idiotismes de toute sorte qu'on y pouvait relever avaient leur source et leur explication dans l'état où s'est trouvée à des époques reculées la langue française elle-même, la langue que parlaient alors les classes élevées comme les classes inférieures, les savants comme les ignorants, la langue de la société polie, de la littérature et de la poésie, comme celle des chaumières, des fêtes populaires, des marchés et des foires.

Cela, nous le répétons, était facile à présumer : il en résultait, cependant, ces conséquences singulières, que nos paysans parlent, plus que nous peut-être, le véritable français, le français primitif; qu'on doit retrouver dans leur bouche, il ne faut pas dire la vieille langue, l'expression serait impropre, mais au contraire, la langue jeune encore, avec ce caractère naïf, expressif et logique qu'on retrouve toujours, non sans quelque étonnement, dans les premiers essais des enfants qui commencent à exprimer leurs pensées; — que si donc on veut faire l'histoire de notre langue, il faudra tenir grand compte de ces patois populaires, qui en gardent fidèlement les débris; — que telle forme grammaticale, bizarre en apparence, telle prononciation singulière, telle expression dont la physionomie nous paraît étrange, et que nous considérons comme une corruption de la langue, ont été à l'origine la véritable forme, la prononciation correcte, l'expression généralement admise, et n'ont été abandonnées plus tard que par une sorte de recherche, par l'effet de la mode, par un amour de la singularité et de la nouveauté qui n'a pas

toujours produit de réels perfectionnements; par un excès de purisme, en un mot, qui, sur bien des points, a appauvri la langue, et lui a enlevé quelque chose de son énergie et de sa spontanéité expressive.

Ce que l'on pouvait ainsi supposer, le glossaire le démontre de la manière la plus évidente et la plus complète; et il le démontre précisément au moyen de ces abondantes citations d'anciens textes imprimés ou manuscrits que nous vous rappelions tout à l'heure. Il résulte de la manière la plus saisissante, du rapprochement de ces textes, habilement choisis, avec les expressions encore usitées, et par conséquent toutes vivantes dans nos campagnes, que beaucoup de mots qui nous paraissent aujourd'hui fort extraordinaires et nous étonnent, étaient jadis couramment employés non-seulement dans la langue des affaires, dans les actes privés ou publics, règlements locaux, comptes et inventaires, contrats de toute espèce où, il faut bien le dire, même de nos jours, le style n'est pas toujours irréprochable et admet bien des mots que réproûve, en les omettant, le *Dictionnaire de l'Académie*, mais encore dans la langue littéraire et dans la poésie.

Permettez-moi, Messieurs, de vous en citer quelques exemples empruntés presque au hasard aux citations du glossaire, en laissant de côté ceux que j'ai cités déjà dans mes premières observations.

— *Dévaler*, pour *descendre*, n'est pas absolument proscrit par le dictionnaire de l'Académie, qui le déclare seulement vieux et populaire. Il appartenait autrefois au plus beau langage et vaut mieux assurément que le mot qui l'a détrôné.

Il est noble, dans ces vers de Corneille :

« On ne montera point au rang dont je dévale,
» Qu'en épousant ma haine au lieu de ma rivale. »

Il est gracieux dans ce vers de Ronsard, ce grand artiste en mots auquel notre siècle a rendu plus de justice qu'il n'en avait obtenu jusque-là :

« A la feuille d'hyver qui des arbres dévale. »

Il est solennel et triste, dans ce beau vers qui est aussi de Ronsard :

« Je semble au mort qu'en fosse l'on dévale. »

— *Se musser*, se cacher, se fourrer dans un trou, est expressif; on le trouve dans Régnier :

« Et dessous mon aumusse
» on, l'amour, l'avarice se musse. »

Montaigne même l'emploie dans le sens actif :

« Il faut musser ma faiblesse sous ces grands crédits. »

— *S'acagnarder*, s'accroupir, a été employé par un grand Roi qui fut en même temps un grand écrivain (1), par Henri IV, dont la correspondance, récemment publiée, révèle un talent de style si naturel et si piquant :

« Vous avez secouru des personnes qui étaient dans les rues ou acagnardées près du feu : je vous demande l'aumône pour des gens qui ont servi, qui servent nuit et jour, et employent leur vie à vous tenir en repos. »

— *Escarbouiller*, *escrabouiller*, bien autrement énergique qu'*écraser*, était autrefois de style noble, de la poésie lyrique :

Flaminio de Birague, de l'école de Ronsard, a dit, en d'assez beaux vers, où l'on retrouve un autre mot que nous avons aussi conservé : *trac*, sortie, chemin étroit, sentier :

« Si Jupin esclatant, d'un bras lance-tempête,
» Venoit de nous chétifs *escarbouiller* la tête,
» Toutes et quantes fois nous sortons, vicieux,
» Hors du *trac* ordonné par l'ordre des hauts cieulx,
» Il verroit tost sa main de foudres épuisée. »

Et le maître lui-même, Ronsard, dans la *Franciade* :

« Quand l'hoste faut, il voit toujours sa teste
» S'*escrabouiller* d'une juste tempeste. »

— *Se revenger* remplace dans notre langue populaire, et d'une manière constante, le simple *se venger* : on le trouve dans Amyot et dans Marot.

Amyot :

« Se défendre et revenger de ceux qui entreprendraient de l'assaillir. »

Marot :

« Revenge-moy, prends la querelle
» De moy, Seigneur... »

— *Tuer le feu*, *tuer la chandelle* est une métaphore chez nous très-communément usitée, ailleurs abandonnée ; on la trouve dans Charron, de la Sagesse :

« On se cache, on tue la chandelle pour le faire (l'homme) ; on le fait » à la dérobée ; c'est gloire et pompe de le desfaire. »

(1) V. *Henri IV écrivain*, par M. Jung. — Paris, 1856, in-8°.

Et dans Marot, sur la mort d'une jeune femme :

« On doute pour quelle raison
» Les Destins si hors de saison
» De ce monde l'ont rappelée ;
» Mais leur prétexte le plus beau,
» C'est que la terre estoit bruslée,
» S'ils n'eussent tué ce flambeau. »

— Comme exclamation, *Aga! aga donc!* pour regarder, se trouve dans Vauquelin de la Fresnaye, le poète :

« Aga ! voilà celui
» Duquel la France a reçu tant d'ennuy. »

Et dans Bonaventure Desperriers, le prosateur :

» Aga ! dit-il, ton oreille n'est pas perdue ; la vois-tu ? »

On trouve aussi dans Rabelais, avec une légère variante :

« Agua ! mon émi, » où vous retrouverez aussi la prononciation courante du mot *ami*.

— La prononciation des mots terminés en *oir*, qui se prononçait et même s'écrivait *ouer*, était généralement admise ; et M. Jaubert nous apprend qu'il l'a retrouvée, pendant l'Exposition universelle, dans la bouche d'habitants du Canada, cette France de l'Amérique qui a gardé la langue, les coutumes et aussi le cœur français.

— *Treuver*, pour *trouver*, est encore dans Molière et dans la Fontaine :

« Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve
» Ne ferme pas mes yeux aux défauts qu'on lui treuve. »

Et dans la Fontaine :

« Voici, leur dirent-ils, ce que le conseil treuve. »

— Les conjugaisons des verbes affectent, en Berry, des idiotismes singuliers et qui rappellent, plus encore que tout le reste, cette inflexible logique des enfants qui forment intrépidement les temps les plus invraisemblables pour nous, habitués que nous sommes à toutes les anomalies de la langue, mais au fond les plus naturels.

Par exemple, le verbe *tenir* :

Que je tenisse se trouve dans le roman de *la Rose* et dans la *Coutume du Berry*. Je ne cite que le premier :

« Très-volontiers d'elles cueillisse
» Au moins une *que je tenisse*,
» En ma main pour l'oudeur sentir. »

Les temps : *Je tenrai* ou *je tenrais*, *je venrai* ou *je venrais*, *je lairrai* ou *je lairrais* sont communément employés dans nos vieux auteurs.

Geoffroy Tory, de Bourges, un des plus savants hommes et des plus habiles artistes de la Renaissance, celui auquel il faut attribuer les merveilleux progrès de la typographie et de la gravure sur bois, sous François I^{er}, et dont M. Auguste Bernard vient de publier une si curieuse biographie, nous l'atteste pour le verbe *tenir*.

« L'auteur du livre des *Escheqts* disait en son temps : *tenroit*, et nous disons : *tiendrait*. »

Pour le verbe *laisser*, nous ne rappellerons pas seulement la célèbre chanson de Guillery :

« Te lairras-tu, te lairras-tu mourir ? »

Mais encore le tragique Robert Garnier :

« Me lairrez-vous mourir pour vous, mon Hippolyte ? »

Et pour négliger les hommes de lettres, encore un Roi, François I^{er}, au lit de justice du mois de décembre 1527 :

« Et est ici plus œuvre de Dieu que des hommes, et cela fait présumer que les affaires de France se portent bien, et que Dieu ne les lairra point. »

Quant au verbe *venir*, rappelons aussi un prince, notre duc Jean de Berry et sa célèbre devise :

« Oursine, le temps venra. »

Et encore Bonaventure Despériers ;

« Je n'ai que faire de boire, disoit-elle à cet ivrogne : Ici ! venras-tu ? »

Il me serait trop facile de multiplier ces citations : on n'a qu'à ouvrir le livre et à se baisser pour les prendre. Je vous laisse à penser, Messieurs, ou plutôt la plupart de vous savent déjà, comme moi et mieux que moi, tout ce qu'il y a dans le livre que j'analyse de ces révélations piquantes, de ces rapprochements instructifs, et tout le plaisir qu'on éprouve à rencontrer ainsi, à chaque page, à côté de ces mots qu'on reconnaît comme de vieilles connaissances et de bons voisins de campagne, la preuve de leur origine et en quelque façon de leur légitimité ; en sorte que nous pouvons dire, en faisant une légère variante à un mot célèbre prononcé sur *l'Esprit des Loix*, de Montesquieu : « Le patois berrichon avait perdu ses titres, le Glossaire du centre les a retrouvés. »

Le second point sur lequel j'avais le projet de vous dire quelques mots, c'est l'abondance des renseignements réunis par M. Jaubert, grâce à ses propres recherches et aux communications de ses honorables correspondants, MM. Laisnel de la Salle, de la Tramblais, de Laugardière et autres, sur les mœurs, les traditions, les usages de nos populations rurales.

Chansons populaires, dictons, *rimouères* et proverbes ; cérémonies symboliques encore usitées en certaines occasions ; jeux de toutes sortes, danses de toutes mesures ; assemblées, louées et apports ; termes d'agriculture ; mesures locales ; valeurs de certaines locutions usitées dans les marchés qui se concluent pour des quantités données de certaines marchandises ; préjugés populaires : on pourrait extraire des pages du *Glossaire* un ensemble vraiment curieux d'indications de ce genre, qui, rapprochées et classées, donneraient la plus exacte idée qu'on se puisse former des mœurs, des croyances, des superstitions des habitants de notre ancienne province. Mais cela, Messieurs, vous le comprenez, se refuse à toute analyse.

Je saisis cependant, si vous me le permettez, cette occasion pour entretenir un instant la Société de l'importance d'un travail déjà fait pour un assez grand nombre de départements, qui offre quelque analogie avec les recherches de M. Jaubert, et qu'il serait désirable de voir également accompli pour les deux départements auxquels nous appartenons. La sollicitude que vous manifestez pour tout ce qui intéresse notre commune patrie m'autorise à vous entretenir un instant d'un point où votre intervention peut n'être pas sans utilité, et ma double qualité de magistrat et de Berrichon semble m'en faire une loi.

Le Code Napoléon, tout en résumant, dans un magnifique ensemble, les progrès accomplis dans le droit, et en introduisant dans la législation civile l'union, l'ordre et la clarté, s'en est pourtant rapporté, sur beaucoup de points de détail, à des usages locaux qui ne pouvaient être abrogés sans inconvénient, parce qu'ils reflétaient d'une manière trop intime les mœurs, les besoins, les convenances des populations. Par cela même, il a consacré ces usages auxquels il a donné force de loi aussitôt qu'ils sont reconnus. Quelques-uns se rapportent aux villes et aux constructions urbaines ; la plupart sont relatifs aux choses de la campagne, par exemple à l'exploitation des carrières, à l'usufruit, aux servitudes (l'usage des eaux, mitoyennetés de toute sorte, passages, etc.), au louage des choses ou des personnes, aux congés, aux baux à partage de fruits et à cheptel ; et on s'aperçoit, en étudiant ces questions ou dans la pratique des affaires, que, sous un régime législatif dont le caractère général repose sur une codification très-complète, la loi non écrite, la coutume,

continue cependant à occuper beaucoup plus de terrain qu'on ne le supposerait au premier aspect.

Or il est évident que, dans l'intérêt d'une bonne justice et aussi de la facilité des relations entre les habitants des mêmes contrées, afin d'éviter des contestations très-communes, il serait de la plus grande utilité que les usages locaux ayant force de loi fussent partout recueillis et constatés par écrit, au lieu d'être abandonnés, dans chaque affaire qui se présente, à l'appréciation des tribunaux, que les intérêts contraires s'efforcent toujours de fausser. Il est superflu, nous le pensons, d'insister sur ce point. Les personnes qui deviennent propriétaires dans un pays qu'elles n'avaient pas habité jusque-là, sentiront surtout les avantages d'un document semblable.

Peut-être même, une fois que ces usages auraient été constatés par vous, ne serait-il pas impossible de les rapprocher, d'en effacer à peu près toutes les différences et d'établir sur ce point, comme sur tous les autres, une législation uniforme ; car tout donne lieu de penser que ces différences ne sont pas, après tout, aussi nombreuses et aussi profondes qu'on pourrait le croire.

Le gouvernement avait si bien senti l'importance de la question, qu'une circulaire du ministre de l'intérieur, du 26 juillet 1844, invita les préfets à soumettre aux conseils généraux diverses questions relatives à l'utilité et au mode de composition des recueils d'usages locaux de leurs départements, et à cette occasion il y eut nécessairement des délibérations dans tous les conseils généraux. Quelques-uns prirent des mesures pour la composition de ces recueils, et plus tard concoururent même par un secours à leur publication. Quelques sociétés d'agriculture secondèrent également ces utiles travaux, et il en est résulté plusieurs ouvrages estimables et utilement consultés (1). J'en connais sept, consacrés chacun à un département, et il est possible qu'il en existe un plus grand nombre.

(1) Nous donnons ici la liste des publications de ce genre que nous avons eu l'occasion de consulter ou dont l'existence nous est connue :

CLAUSADE,	<i>Usages locaux ayant force de loi</i> (Tarn). 1843, in-8°.
VICTOR FONS,	<i>Usages locaux du département de la Haute-Garonne</i> . 1845, in-12.
AULANIER et HABASQUE,	<i>id.</i> des Côtes-du-Nord. 1845 (ou 1851), in-12.
PAGÈS,	<i>id.</i> de l'Isère. 1855, in-8°.
QUERNEST,	<i>id.</i> d'Ille-et-Vilaine. 1850, in-8°.
SAUZEAU,	<i>id.</i> des Deux-Sèvres. 1846, in-8°.
LIMON,	<i>id.</i> du Finistère. 1852, in-8°.

Nous négligeons quelques publications qui ne sont relatives qu'aux usages locaux de cantons ou d'arrondissements.

La plupart de ces publications sont faites sur un plan uniforme, et il serait très-dési-

Nous ignorons ce qui a été fait pour l'exécution de la circulaire de 1844, dans les départements qui composent le ressort de la cour impériale de Bourges; ce que nous savons, c'est que le recueil des usages locaux du Cher, de l'Indre et de la Nièvre n'a pas été publié, et nous ne croyons même pas qu'il se soit rencontré jusqu'ici des travailleurs de bonne volonté pour s'en occuper sérieusement (1).

Cependant, avec les cadres qui sont déjà tracés dans les publications que j'ai indiquées; avec le concours assuré à l'avance de MM. les juges de paix, qui seraient appelés à remplir des tableaux tout préparés; avec l'assistance des conseils généraux, on parviendrait aisément chez nous, comme on y est parvenu dans plusieurs départements, à réunir, à classer et à publier ce qui survit encore de ces anciens usages, et à prévenir par là bien des contestations et bien des chicanes.

Le patronage de la Société du Berry et sa reconnaissance seraient acquis, nous le croyons, à une pareille œuvre. D'une utilité plus pratique et plus positive sans doute, mais d'un intérêt moins saisissant et moins général que les précieuses recherches de M. Jaubert et que celles dont j'ai eu l'occasion de vous entretenir dans d'autres séances, elle viendrait cependant s'y rattacher et, en un certain sens, les compléter, puisqu'elle ne serait encore qu'une étude et une reproduction du passé dans un de ses aspects, du passé qui survit dans le présent et exerce encore son action sur les relations des citoyens entre eux, sous la triple forme du droit, des mœurs et du langage.

Nous ne croyons donc pas nous être trop écarté du principal sujet de ce rapport, en vous soumettant le vœu qui le termine, ni avoir trop indiscretement abusé de votre temps et de la bienveillante attention que vous avez bien voulu nous accorder.

rable que celles qui seront faites par la suite adoptassent également les mêmes divisions et le même ordre, afin qu'un jour on pût parvenir à faire un travail d'ensemble qui présentât d'un coup d'œil toutes les ressemblances et toutes les différences qui existent encore sous ce rapport entre les diverses contrées de la France. Il y aurait probablement entre tous les usages plus d'analogie qu'on ne le suppose, et sans froisser les habitudes des populations, on parviendrait sans doute aisément alors à établir l'unité.

(1) Depuis la lecture de ce rapport à la Société du Berry, j'ai su que M. Dupré-Lasalle, substitut du procureur du roi de Châteauroux, aujourd'hui substitut du procureur général à Paris, s'était, vers 1847, fort sérieusement occupé de réunir des renseignements sur les usages locaux de l'Indre. Les notes qu'il avait rassemblées lui ont été redemandées depuis qu'il a quitté Châteauroux et doivent encore se trouver à la Préfecture.

CHAPITRE X.

BEAUX-ARTS.

Quelques détracteurs n'ont-ils pas osé dire que les habitants du Berry avaient peu le goût des arts. Nous voulons les venger d'une telle allégation. Le contenu de ce chapitre montrera que nous fournissons à la capitale non-seulement des amateurs éclairés, mais encore des artistes de mérite : la vente de la célèbre galerie de notre compatriote, M. Théodore Patureau, qui a eu lieu à Paris avec tant d'éclat, et la liste des artistes berrichons qui figurent à l'Exposition de cette année, en deviendront une preuve suffisante.— Nous avons cru devoir faire lithographier, à la fin de ce chapitre, les dessins de plusieurs jolies constructions dont le département de l'Indre s'est embelli depuis peu de temps. Une autre année, sans doute, le Cher nous mettra à même de faire connaître quelques spécimens de ses monuments, soit anciens, soit modernes.

1° Galerie de M. Théodore Patureau.

L'extrême rareté des tableaux de premier mérite, jointe aux prix élevés qu'ils atteignent lorsqu'ils sont mis en vente, et l'empressement avec lequel on les recherche pour compléter les musées nationaux et les galeries publiques, ne permettent qu'à un petit nombre d'élus de posséder des compositions de cet ordre. Il est donc très-difficile de voir aujourd'hui, dans le cabinet d'un amateur, un choix de chefs-d'œuvre d'art tous authentiques, tous émanés de pinceaux célèbres.

Pour former sa collection, il a fallu à M. Théodore Patureau vingt années de recherches, d'efforts, de dépenses, dirigés par un goût plein de zèle et de dévouement; et toutes ces conditions n'auraient pas suffi au succès, sans un concours de circonstances heureuses qu'il importe de signaler.

Ainsi, M. Théodore Patureau a pu profiter des occasions successives

offertes par la vente des collections célèbres de MM. le comte de Perregaux, du Bois, Paul Périer, le marquis de Forbin-Janson, Tardieu fils ; de celle de lord Wellesley ; de la dispersion de la magnifique galerie créée à La Haye par les soins éclairés du roi Guillaume II, et de celle de feu M. le baron Van Nagel Van Ampsen. Enfin, la remarquable collection qu'avaient formée les ancêtres de feu M. Van Saceghem, de Gand, est venue grossir d'une partie de ses trésors le choix de ses tableaux.

A M. Van Saceghem a longtemps appartenu le chef-d'œuvre d'*Hobbema*, connu sous la dénomination de : LES MOULINS, que l'impératrice Joséphine, lors de son voyage à Gand avec l'empereur Napoléon I^{er}, voulut acquérir pour sa galerie de la Malmaison, et que M. Van Saceghem demanda à conserver comme le joyau le plus précieux de sa collection.

A côté de ces chefs-d'œuvre, on pouvait énumérer, parmi les tableaux de M. Théodore Patureau, une magnifique marine d'*Albert Cuyp*, le célèbre peintre qui excellait dans tous les genres qu'il a traités ; des scènes populaires d'*Adrien van Ostade* ; un tableau de *Gonzalès Coques* : LE REPOS CHAMPÊTRE ; une puissante composition de *Rubens* : LES FORGES DE VULCAIN ; un admirable portrait d'*Antoine van Dyck* ; deux vigoureux portraits de *Paul Rembrandt* ; des bijoux de conception et d'exécution de *F. Van Mieris*, de *Terburg*, de *Ph. Wouverman*, de *Van der Heyden*, de *J. Van Huysum*, de *Karel du Jardin*, de *Gabriel Metz*, de *Paul Potter*, de *J. Ruysdaal*, de *Jean Steen*, *David Teniers le fils*, d'*Adrien* et de *William van de Velde* ; une délicieuse production de *Murillo*, etc., etc. ; et dans l'école française, des œuvres de *Watteau*, de *Pater*, de *Boucher*, de *Greuze*, toutes authentiques, toutes de premier ordre parmi les compositions de ces maîtres si justement appréciés.

On comprend qu'une collection de ce genre devait placer le nom de M. Théodore Patureau à côté de ceux des amateurs les plus distingués, dont le goût et la fortune ont si bien contribué aux progrès de la peinture. Sa galerie était à Bruxelles. Les hommes les plus distingués aimaient à venir s'y délasser de leurs graves préoccupations, au milieu des émotions qu'inspirent les compositions des maîtres de l'art. C'était comme un sanctuaire que la capitale de la Belgique n'a perdu qu'avec le plus grand regret ; mais M. Patureau, décidé à se séparer de cette précieuse collection, a voulu que sa patrie en profitât, et que la vente eût lieu à Paris, dans cette métropole des arts, des lettres, des sciences, dans la cité d'élite qui consacre les chefs-d'œuvre.

Dès que la nouvelle de cette vente a été annoncée, elle a mis en émoi tous les amateurs des beaux-arts, ainsi que les administrations des

principaux musées de l'Europe. L'exposition particulière qui a eu lieu les 16 et 17 avril, avait attiré toute la haute société de Paris. Le catalogue, rédigé avec le plus grand soin, contenait des croquis des principaux chefs-d'œuvre. L'empereur y est venu lui-même, accompagné de son ministre d'État. La foule était grande, surtout à l'exposition publique des deux jours suivants.

La vente s'est faite les 20 et 21 du même mois, sous la direction de M. Étienne Le Roy, commissaire-expert du musée de Bruxelles, et de M. Ferdinand Laneuville, peintre-expert, par le ministère de M^e Pillet, commissaire-priseur.

Depuis les ventes des célèbres galeries de Mme la duchesse de Berry, de Mme la duchesse d'Orléans et du maréchal Soult, on n'avait pas vu une telle affluence d'étrangers, belges, russes, anglais, hollandais, etc. Le chiffre total produit par l'adjudication des soixante-dix tableaux de la collection s'est élevé à 846,531 fr.

Voici les prix auxquels ont été adjugés les principaux morceaux :

LE REPOS CHAMPÊTRE, de *Coques (Gonzalès)*; 45,000 fr., à M. le marquis d'Hertfort.

MARINE, par *Cuyp (Albert)*; 26,000 fr., au même.

VUE DE L'ENTRÉE D'UNE VILLE, de *Heyden (Jean Van der)*; 14,500 fr., à M. de Rothschild.

LES MOULINS, d'*Hobbema (Meindert)*; 96,500 fr., à M. Schultz (de Berlin) (1).

LE CUIRASSIER DÉMONTÉ, par *Jardin (Karl du)*; 14,000 fr., à M. Tardieu.

JEUNE FEMME A SA TOILETTE, par *Mieris (François Van, le père)*; 19,700 fr., à M. Le Roy (de Bruxelles).

LE SOMMEIL DE L'ENFANT JÉSUS, de *Murillo (Bartholomé-Esteban)*; 41,500 fr., à M. de Niewerkercke (pour S. M. l'Empereur). Ce tableau avait été payé 8,000 fr., par M. Théodore Patureau, à la vente du marquis de Forbin-Janson, en 1842.

L'ESTAMINET HOLLANDAIS, de *Ostade (Adrien Van)*; 51,500 fr., à M. Moreau.

LE JOUEUR DE VIELLE, du même; 18,000 fr., à M. Tardieu.

ANIMAUX AU PATURAGE, de *Potter (Paul)*; 15,050 fr., à lord Hertfort.

(1) On a su, après la vente, que M. Schultz, agent du musée de Berlin, avait des ordres pour pousser ce tableau jusqu'à 120,000 fr.

UN RABBIN, de *Rembrandt (Paul)*; 15,100 fr., à M. de Surmont (d'Aix-la-Chapelle).

SAINTE THÉRÈSE INTERCÉDANT POUR LES AMES DU PURGATOIRE, par *Rubens (Pierre-Paul)*; sujet mythologique, 16,000 fr.

CORPS DE GARDE, par *Teniers (David, le fils)*; 20,500 fr.

MARINE, de *Velde (William Van de)*; 9,000 fr.

MER CALME, du même; 10,000 fr., à lord Hertfort.

PAYSAGE, par *Velde (Adrien Van de)*; 23,500 fr., au marquis de Hertfort.

HALTE DE CAVALIERS, par *Wouwerman (Philippe)*; 50,100 fr., à M. de Niewerkercke (pour S. M. l'Empereur). M. Théodore Patureau avait acheté ce tableau 10,000 fr., il y a vingt ans.

MARCHE D'UNE ARMÉE, par le même; 12,600 fr., au même (pour S. M. l'Empereur).

PAYSAGE SABLONNEUX, par le même; 30,000 fr., au même (pour S. M. l'Empereur). M. Patureau avait acheté ce tableau 4,000 fr. à Malines.

Le PRINTEMPS et l'AUTOMNE, deux tableaux, par *Boucher (François)*; ensemble 14,500 fr., à lord Hertfort.

PSYCHÉ, de *Greuze (Jean-Baptiste)*; 27,700 fr., au même.

TÊTE DE BACCHANTE, du même; 17,100 fr., au même.

TÊTE D'ENFANT, du même; 10,900 fr., à M. Heine.

Autre TÊTE D'ENFANT, du même; 16,200 fr., à M. Roux.

LE CONCERT CHAMPÊTRE et LA BALANÇOIRE, deux tableaux de *Pater (Jean-Baptiste)*; ensemble 30,500 fr., à M. Heine. Les tableaux avaient été achetés 15,000 fr. par M. Théodore Patureau.

ÉTABLISSEMENT D'UN CAMP et UN CAMPMENT, deux tableaux du même; ensemble 15,100 fr., à M. Fichel. M. Patureau les avait payés 3,000 fr.

AMUSEMENTS CHAMPÊTRES, par *Watteau (Antoine)*; 6,000 fr., à M. de Rothschild.

DEUX SUJETS DE CHASSE, par *Desportes (François)*; ensemble 10.000 francs à lord Hertfort. Payés 1,600 fr. par M. Théodore Patureau, il y a quinze ans.

Cet aperçu doit suffire pour donner une idée du mérite de la galerie que notre compatriote avait formée et pour rendre raison de l'immense intérêt que sa vente a suscité.

2° Artistes originaires du Berry dont les œuvres ont été admises à l'exposition de cette année.

PEINTURE.

SAND (*Maurice du Devant*). — Léandre et Isabelle recevant les hommages des divers types de la comédie italienne et française. — Le grand Bissexte. (Aux environs de la Châtre, les paysans croient qu'une sorte de génie malfaisant se montre dans les années bissextiles ; c'est le soir, dans les marais et les étangs, surtout pendant les inondations, qu'il apparaît et porte malheur à qui le voit.) Ce tableau a été acheté par le Ministre d'État. — Le Loup-Garou. — Sujet tiré du *Pot d'or*, conte d'Hoffmann. (« L'étudiant Anselme suivait des yeux l'archiviste, qui semblait moins marcher que planer. Le vent s'engouffra dans son ample redingote, en déploya les basques et les fit flotter comme une paire de grandes ailes. ») — Le Follet, superstition du Berry ; dessin. — Les Lupins, superstition du Berry ; dessin. — Les Trois hommes de pierre, superstition du Berry ; dessin. — Les Martes, superstition du Berry ; dessin.

BOISSARD DE BOISDENIER (*Fernand*), né à Châteauroux en 1813. — Pifferari. — *Omnia vanitas*. — Intérieur flamand au XII^e siècle.

DESJOBERT (*Louis-Remy-Eugène*), né à Châteauroux. — Médaille 3^e cl. (paysage), 1855. — Paysage : l'Automne dans les bois. — Intérieur d'une garenne (M. de l'Empereur). — Le Pont rompu, vue prise à La Flèche (Sarthe).

PIOT (*Jules*), né à Bourges, élève de l'École des Beaux-Arts. — Portrait de femme.

BORGET (*Auguste*), né à Issoudun. — Au Bengale.

VEILLAT (*Just*), né à Châteauroux. — Une allée d'ormeaux dans le bas Berry.

SCULPTURE.

MARTIN (*Auguste*), né à Dun-le-Roi (Cher). — La Vierge à l'Enfant, style du XIV^e siècle ; statue, plâtre. — Projet pour une cathédrale.

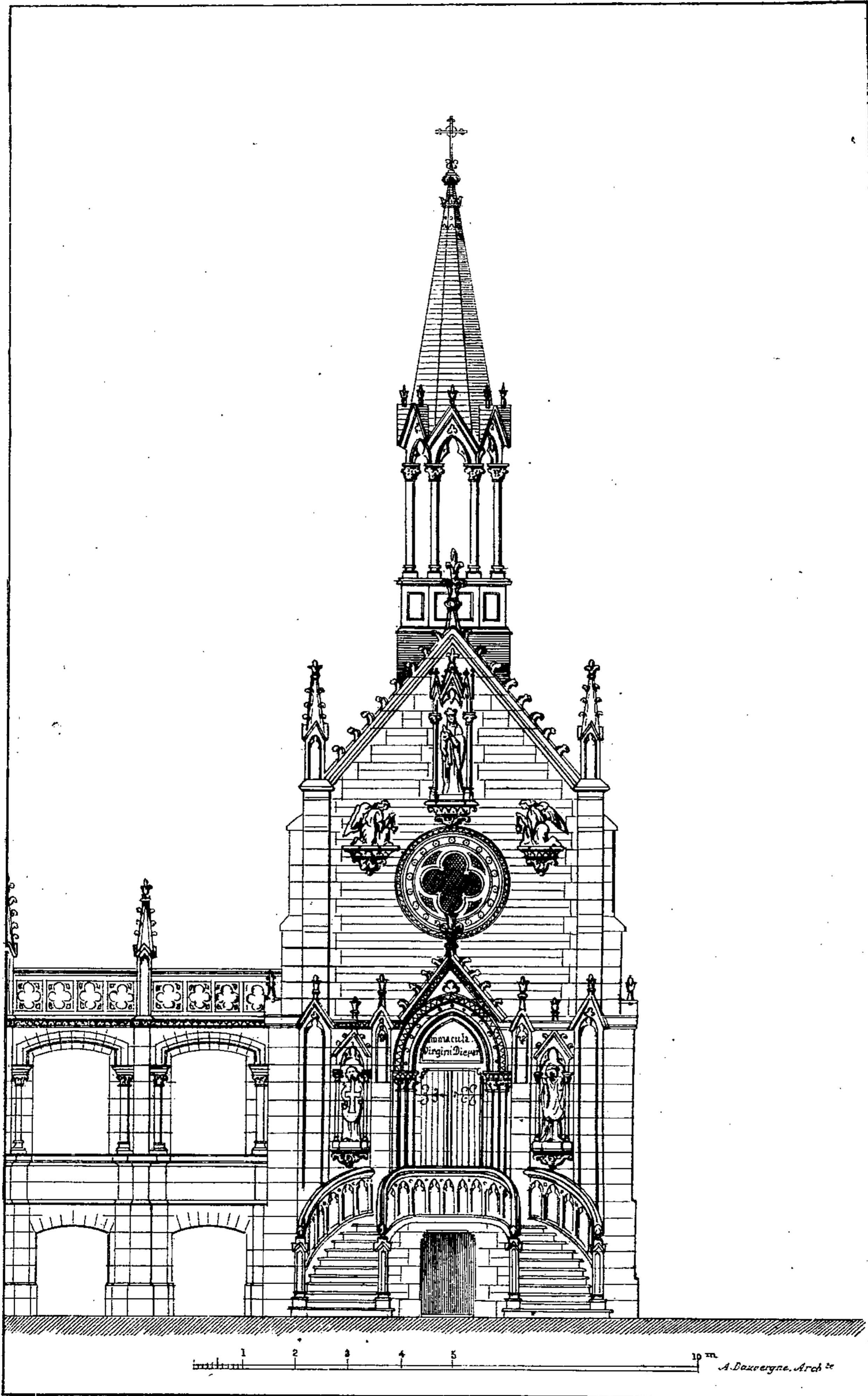
GODEBSKI (*Cyprien*), né à Meiry (Cher). — Portrait de M. l'amiral de Lassus, marbre.

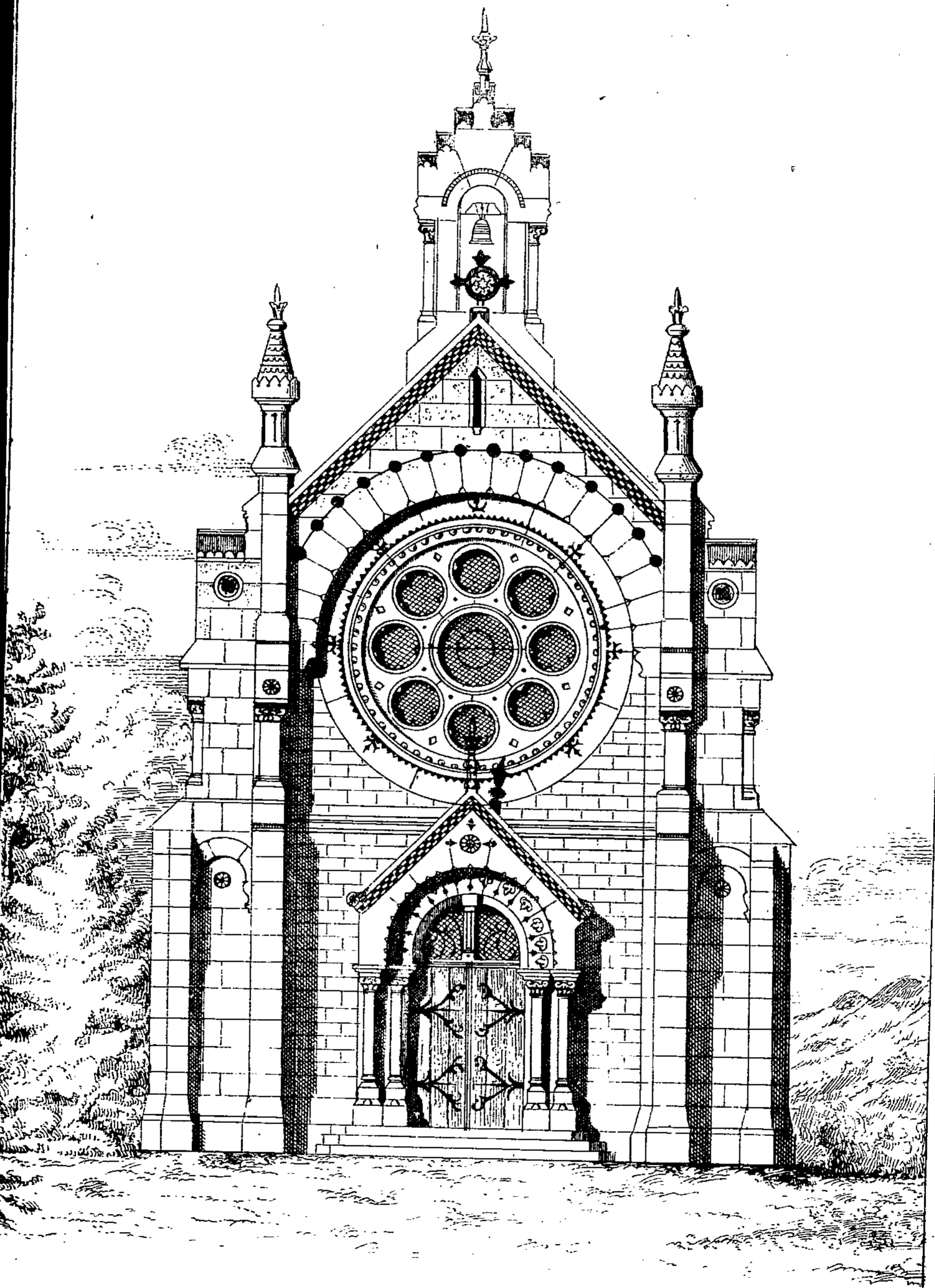
3° Architecture.

Depuis quelques années, quelques jolies constructions ont été faites dans le département de l'Indre. On a bien voulu nous en communiquer les dessins dont nous publions ici la lithographie.

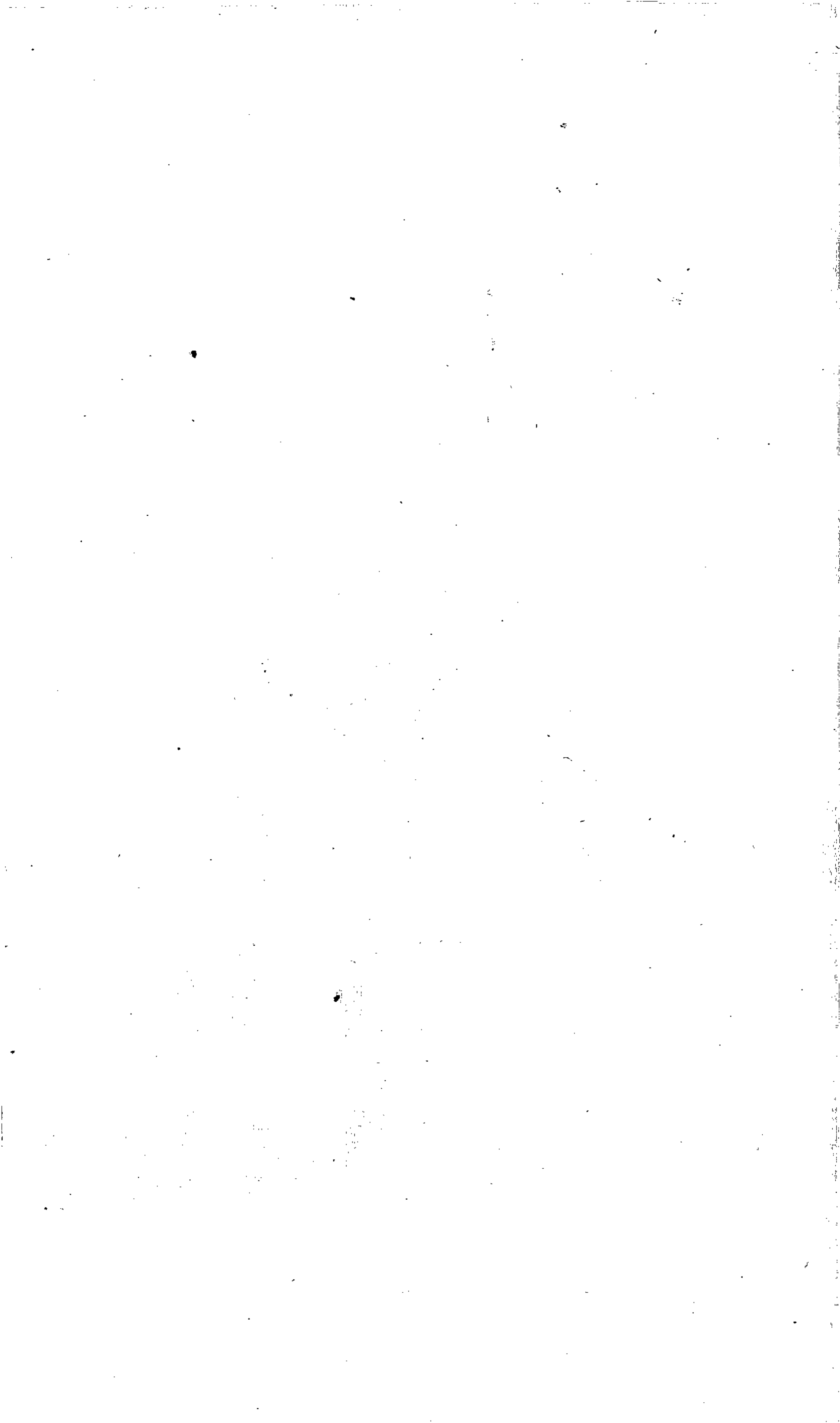


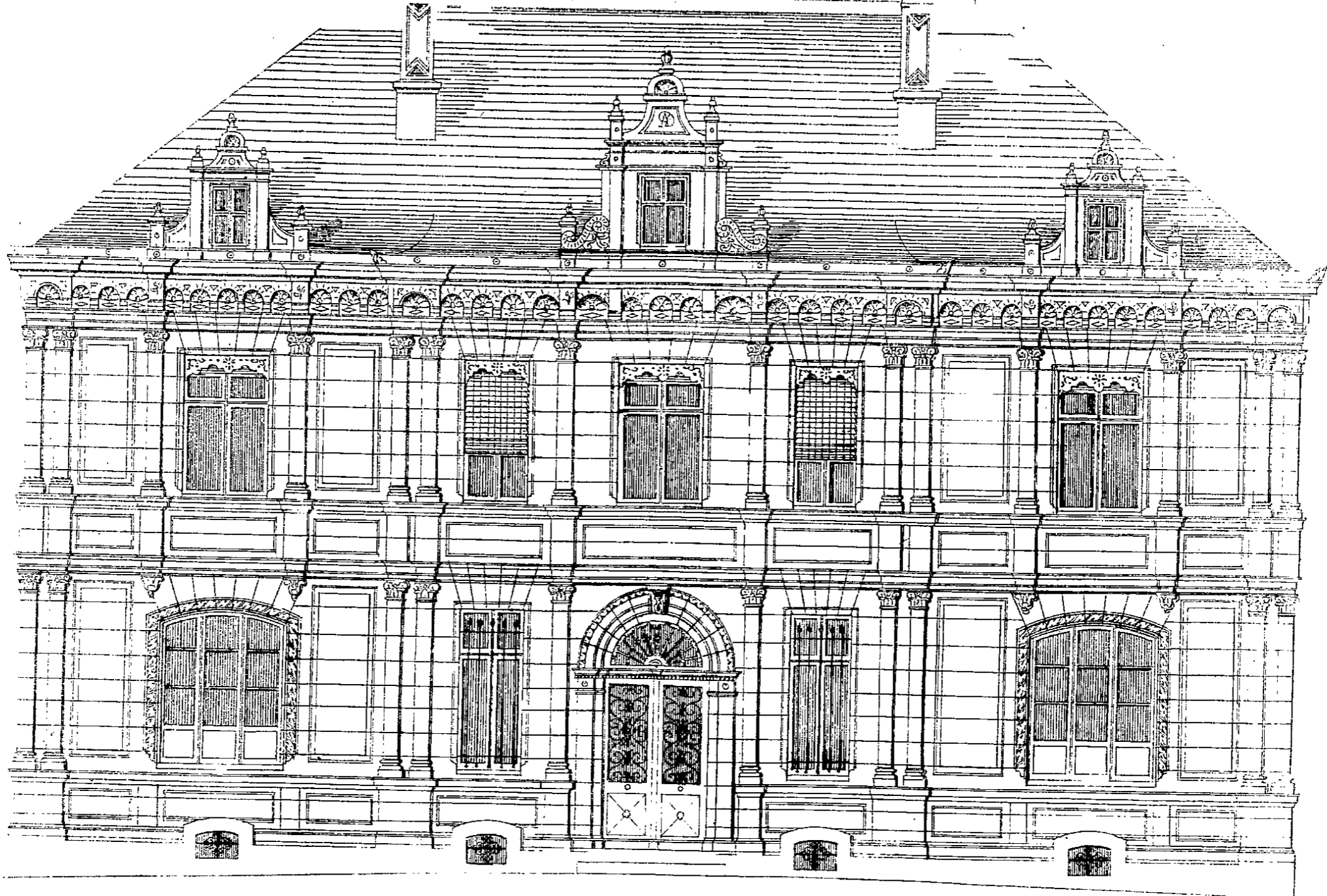
Lith. Napoléon Chaix, et C^{ie}



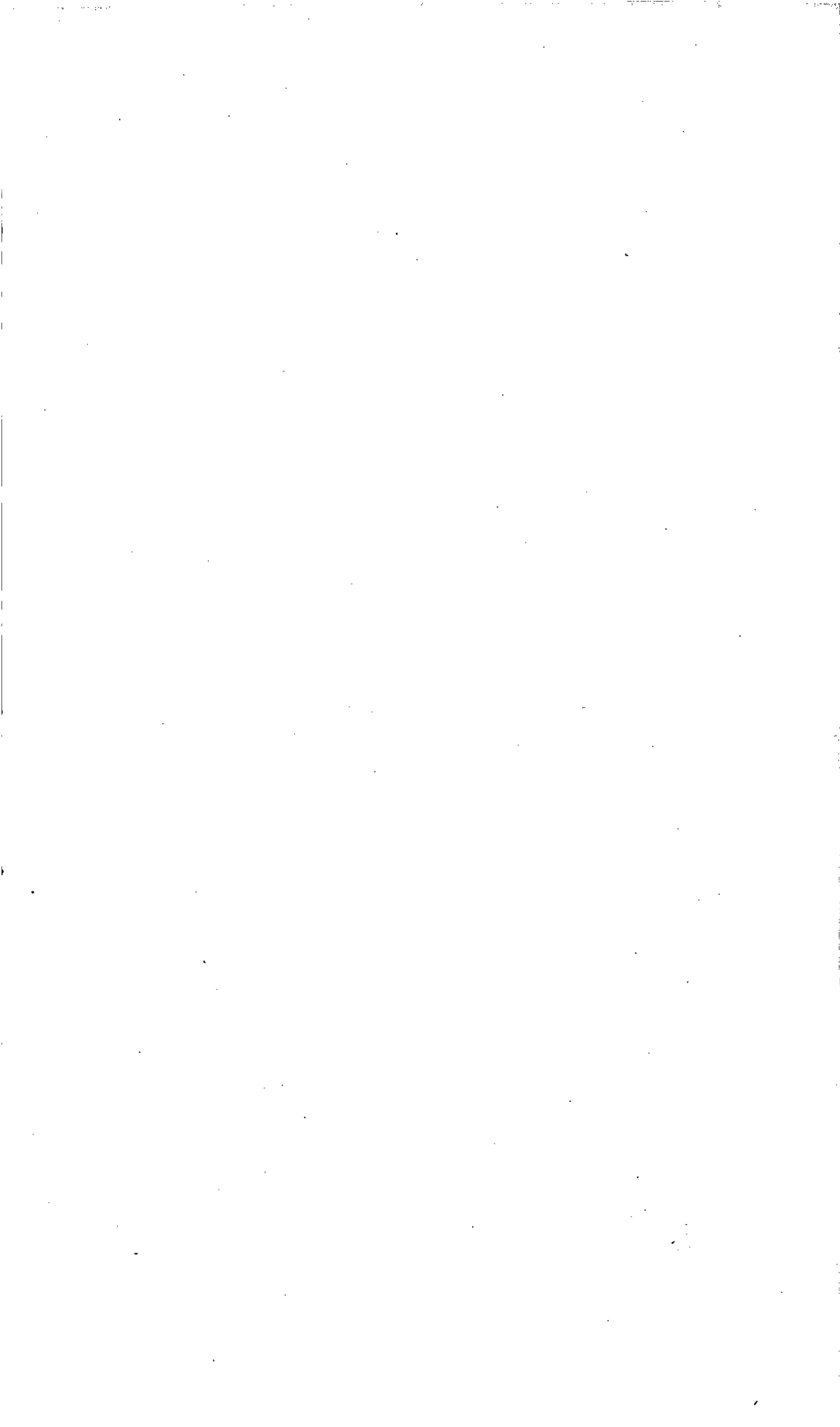


Aymard Verdier archt.





MAISON DE M. DAUVERGNE, Arch^{te} du Dép^t de L'INDRE, rue de la Prefecture à Châteauroux A Dauvergne, arch^{te}



1° La maison de M. Dauvergne, architecte du département de l'Indre, à Châteauroux, près de la préfecture.

2° La chapelle que M. Léonce Marchain vient de faire construire à son château de la Lienne, près Châteauroux.

3° La chapelle que M. Amédée Thayer, sénateur, vient également de faire édifier à son château de Toutvent, à 2 kilomètres de Châteauroux.

CHAPITRE XI.

NOTICES NÉCROLOGIQUES.

La Société du Berry a fait, cette année, des pertes bien sensibles en MM. Muret de Bort, Duris et Larchevêque. Son premier devoir est de payer à ces honorables collègues un tribut de regrets et d'hommages.

Nous donnerons en même temps quelques détails sur la vie de plusieurs de nos compatriotes qui ont laissé les souvenirs les plus distingués : MM. du Ligondès et de Marivault, dans l'Indre; dans le Cher, MM. Hyde de Neuville, Buchet-Martigny, les docteurs Cambournac et Blandin. Nous ne passerons pas non plus sous silence la mort si prématurée et si inopinée de M. Félix Borrel, ingénieur en chef du chemin de fer du Centre, dont les travaux ont été si justement admirés.

M. Muret de Bort.

M. Muret de Bort avait assisté, le 2 mars, à la séance de notre Société. Il paraissait heureux de retrouver plusieurs compatriotes qu'il n'avait pas vus depuis longtemps, et il avait pris un vif intérêt à la lecture de M. Arondeau sur la statistique judiciaire des départements du Cher et de l'Indre, ainsi qu'à celle de la notice présentée par M. Raynal sur le deuxième volume du *Glossaire de la France*, par M. le comte Jaubert. Peu de jours après, tous nos sociétaires, en apprenant sa mort, en ont éprouvé autant de surprise que de douleur. Ils sont venus en grand nombre à la cérémonie funèbre se mêler aux personnages politiques (MM. Guizot, Duchâtel, Dumont, Vitet, etc.) avec lesquels M. Muret de Bort avait été particulièrement en rapport dans l'ancien gouvernement.

Retraçons rapidement la vie de M. Muret de Bort : ce sera le meilleur moyen de faire apprécier tous les services qu'il a rendus à notre pays.

M. Muret de Bort était né à Limoges. Il avait vingt-cinq ans lorsque, en 1816, il fit l'acquisition de la manufacture de draps de Châteauroux. Depuis cette époque jusqu'en 1830, il s'occupa presque exclusivement de relever cet établissement, qu'il avait pris en très-mauvais état. Il occupa sans interruption beaucoup d'ouvriers, introduisit les procédés nouveaux de fabrication, et mit son industrie sur le premier rang.

Constamment il fut juge du tribunal de commerce et président autant que la loi le permettait. En 1821 il entra au conseil municipal et ne cessa d'en faire partie qu'en 1848. Appelé, en 1832, à présider la Société d'agriculture, il s'efforça de donner, dans sa propriété de la Maderolle, d'utiles exemples pour le défrichement des brandes et l'emploi de la chaux, ainsi que pour les semis de bois.

Le département de l'Indre était devenu la patrie adoptive de M. Muret de Bort. Il fut élu en 1834 membre du Conseil général et député de l'arrondissement de la Châtre. Depuis ce moment jusqu'à la chute de Louis-Philippe, il prit une part active aux affaires publiques. Il débuta à la tribune par un discours sur l'éducation professionnelle dans la loi sur l'instruction publique alors en discussion. Dans les sessions suivantes, il fit partie de toutes les commissions importantes et contribua à la confection des lois d'utilité générale : navigation, voies de communication, commerce, industrie, banque, douane, etc. Il fut rapporteur de la loi sur la conversion des rentes et de celle qui assura l'exécution du chemin de fer du Nord. Ce dernier rapport est une des publications les plus remarquables qui aient été faites sur les questions de chemins de fer.

C'est à l'occasion de ces dernières questions qu'il lui fut donné de rendre un éminent service au pays qu'il représentait. Le projet de loi de 1842, qui décrétait les principales lignes de chemins de fer, déshéritait complètement les départements du Centre, sous le prétexte qu'ils étaient trop pauvres et trop sillonnés de montagnes. Par ses efforts, sa persistance et son crédit, M. Muret de Bort parvint à faire classer et exécuter le chemin dont nous apprécions aujourd'hui les grands avantages. — L'influence que la haute intelligence des affaires lui avait donnée le désignait pour le ministère du commerce; il fut sur le point d'y entrer.

Comme membre du conseil municipal, du conseil général, comme président du comité consultatif des arts et manufactures de Châteauroux, il s'occupa sans cesse des affaires du département. Son intervention

fut puissante pour une construction qui devait profiter à la sécurité et aux revenus de la ville : nous voulons parler de la belle caserne située vis-à-vis du parc des équipages militaires. Châteauroux, cité de commerce et d'industrie, lui doit aussi la création d'une succursale de la Banque de France, dont il a fait choisir l'excellent personnel administratif exclusivement dans le pays.

En 1847, à l'époque de la rareté des subsistances, M. Muret de Bort écrivit de Paris au maire de Châteauroux que, vu l'état urgent des circonstances, il venait d'acheter au Havre pour 50,000 fr. de farines ; qu'il croyait l'acquisition avantageuse, mais qu'elle resterait à son compte si le Conseil municipal en jugeait autrement. Cet achat avait dû être fait au comptant. La commune était hors d'état de fournir les fonds ; mais M. Muret de Bort, qui lui-même n'avait pas dans le moment ceux qui étaient nécessaires pour cette acquisition, n'avait pas hésité à les emprunter. Nous ne craignons pas de dire que, dans cette circonstance, M. Muret de Bort fit acte de grand citoyen. Par cette opération, la ville de Châteauroux devint un entrepôt considérable de subsistances qui en furent journellement tirées pour être dirigées sur les nombreuses localités du département qui éprouvaient des besoins.

Après les événements de 1848, M. Muret de Bort demeura pendant quelque temps en Angleterre ; il revint en France dès que la tranquillité fut rétablie, résidant tantôt à sa propriété de Bort, tantôt dans sa manufacture même. Bientôt il rentra, par une double élection, au conseil municipal, et, au renouvellement légal du tribunal de commerce, il fut appelé de nouveau à la présidence. La respectueuse considération dont l'entourait tout le commerce est la preuve des services qu'il avait constamment rendus dans ces importantes fonctions.

Notre Société n'ignore pas, son dernier compte rendu en fait foi, tout l'intérêt que M. Muret de Bort portait à l'établissement du chemin de fer transversal dans l'Indre, avec communication à Montluçon. Le rapport dont il avait été chargé à ce sujet signale parfaitement les avantages que le département de l'Indre doit en attendre. Il s'était mis à la tête de la souscription, qui était indispensable pour faire les études applicables à un avant-projet.

M. Muret de Bort était, en outre, membre du Conseil général de l'agriculture et du commerce de France, et membre de la commission supérieure des chemins de fer.

Outre ses rapports et discours à la chambre des députés et au conseil général d'agriculture et du commerce, il laisse un grand nombre d'écrits sur les questions d'économie publique et d'intérêt matériel. Il

a publié des articles remarquables dans le journal anglais *l'Economist*, dans les journaux de l'Indre et dans ceux de Paris. On n'a pas oublié sa brochure sur la crise monétaire. Ses excellentes vues sur l'agriculture sont consignées dans les nombreux discours et rapports insérés dans les *Éphémérides* de la Société d'agriculture de l'Indre.

D'après ce qui précède, on ne s'étonnera donc pas que la nouvelle de la mort de M. Muret de Bort, survenue d'une manière si rapide et si inopinée, ait produit dans notre département, et à Châteauroux surtout, la plus vive impression. De profonds regrets ne se sont pas manifestés seulement dans les classes élevées, qui appréciaient son mérite, ses qualités et les services qu'il avait rendus; ces regrets ont encore éclaté dans la classe ouvrière. M. Muret de Bort, en effet, s'était toujours montré plein de soin et de charité pour les nombreux ouvriers qu'il employait. Sa sollicitude, que partageait grandement Mme Muret de Bort, s'étendait aussi sur tous les pauvres de la ville. Dans toutes les circonstances malheureuses, il était toujours à la tête des souscriptions; il ne les attendait pas pour envoyer des secours. Membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, il ne recula jamais devant aucun des devoirs que ce titre impose.

La dépouille mortelle de M. Muret de Bort a été transportée, près de Limoges, dans la sépulture de famille; mais pour ne pas priver la ville de Châteauroux de lui rendre les derniers devoirs, elle a été momentanément déposée dans l'église de Notre-Dame, où un service funèbre a réuni un concours considérable composé de tous ceux qui l'avaient connu et avaient reçu ses bienfaits.

M. Duris.

M. Duris était vice-secrétaire de notre Société depuis son origine, et n'avait pas cessé d'en suivre les séances avec assiduité.

Né en 1802 dans la terre du Boisd'haut, près Levroux, qui appartenait alors à sa famille, il fut élevé à La Châtre et demeura à Châteauroux jusqu'à l'époque où, obtenant un brevet de surnuméraire au Mans, il y vint auprès de son beau-frère, receveur des domaines dans cette ville.

En 1830, il fut nommé receveur à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme); un an après il revint au Mans en qualité de premier commis de la direction.

Le désir qu'avait sa famille de le garder près d'elle, la considération dont il jouissait parmi ses collègues et ses chefs, l'engagèrent à conserver longtemps cette position. Cependant il finit par demander le bureau de Silli-le-Guillaume, près le Mans. Il s'y plaisait et comptait y rester, lorsque le directeur général (M. Calmon), qui avait pour lui une estime toute particulière, le nomma, presque malgré lui, vérificateur dans Seine-et-Marne, alléguant qu'un aussi bon employé devait arriver aux emplois supérieurs.

Il passa ensuite quelques années avec le même titre à Paris, où il se maria et préféra se fixer, quelques offres d'avancement qui lui fussent faites pour aller dans les départements.

M. Duris supportait avec la plus grande patience, et sans interrompre ses fonctions, une maladie qui avait commencé avec des apparences bénignes et qui a fini par le rendre tout à fait infirme. Il a succombé, l'an dernier, à Passy, à l'âge de cinquante-quatre ans. Il serait impossible de rencontrer un caractère plus doux, plus aimable, plus obligeant que celui de M. Duris : aussi a-t-il été vivement regretté de la Société et de toutes les personnes qui l'avaient connu.

M. Larchevêque.

M. Larchevêque était depuis plusieurs années dans un état d'infirmité qui ne lui permettait pas de venir à notre Société, mais il conservait un si bon souvenir de son pays, qu'il avait tenu à se faire inscrire parmi ses membres. Il est peu de nos compatriotes qui n'aient eu à mettre à contribution son obligeance pendant qu'il était chef des huissiers à la chambre des députés : aussi était-il généralement connu des Berrichons.

M. Larchevêque, né à Issoudun en 1781, était un des derniers débris de cette immortelle garde impériale, de ces héros des dernières guerres du premier empire. Entré, en 1796, dans la compagnie des canonnières volontaires de la 70^e demi-brigade, il fut incorporé, en 1798, dans le 8^e régiment d'artillerie à pied. En 1805, il fut appelé dans l'artillerie à cheval de la garde impériale. Il assista aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland et de Wagram. Il fit la campagne de Russie et celle de Dresde. A la bataille de Leipzig, ayant eu la jambe fracassée par un boulet, il fut fait prisonnier. Il était maréchal-des-logis-chef. Le 25 septembre 1812, il avait obtenu la croix de la Légion d'honneur.

Après avoir quitté le service militaire, M. Larchevêque fut nommé, en 1816, commissaire de police de la ville de Châteauroux. Il déploya dans ces fonctions délicates un mélange de conciliation et d'énergie qui lui valut l'estime et l'attachement de toutes les classes. Aussi, et nous nous plaçons à le constater à son grand honneur, lorsqu'en janvier 1829, l'augmentation dans le nombre des huissiers de la Chambre des députés lui donna l'idée de solliciter une de ces places, où son titre d'ancien militaire et de légionnaire lui permettait d'aspirer, il reçut tant de témoignages de regrets et d'estime des habitants de la ville et des autorités, qu'il en fut touché au point d'hésiter à accepter son nouveau poste.

A la Chambre, où il devint en 1836 chef des huissiers, en 1842 messenger d'État, il montra la même dignité, le même zèle, la même intelligence, et sut toujours mériter l'affection et les suffrages des fonctionnaires de l'assemblée et des députés. Son courage et son sang-froid ne l'abandonnèrent pas dans les terribles épreuves de 1848.

Le temps de la retraite était arrivé pour M. Larchevêque; le temps des maheurs le suivit de près. Déjà éprouvé dans son foyer domestique, il eut encore la douleur de perdre une sœur chérie qui s'était réunie à lui et dont la compagnie lui était ou ne peut plus précieuse. Des accidents graves l'accablèrent coup sur coup : une fracture du bras, puis celle, bien plus grave, du col du fémur, qui le rendit infirme pour le reste de ses jours. Au milieu de ses souffrances il n'oublia jamais son pays. Si les grands événements du nouvel Empire faisaient encore vibrer sa fibre nationale et guerrière, l'amour du sol natal, celui de notre Berry, ne perdit jamais en lui de son ardeur. Il lisait toujours avec empressement les publications de notre Société.

Le colonel du Ligondès (1).

M. le comte du Ligondès, colonel d'artillerie, doit être placé au premier rang parmi les hommes distingués que la glorieuse expédition de Crimée a enlevés à la France. Sa carrière a été brisée à l'époque où les services qu'il venait de rendre étaient les sûrs garants de ceux que l'on devait attendre encore de son courage, de son expérience et de son instruction. Réunissant toutes les qualités du cœur et celles d'un

(1) Dans le dernier compte rendu de la Société de l'Indre, où nous avons dit quelques mots du colonel du Ligondès, il y a eu à la fin confusion avec son cousin. La notice qu'on va lire, et que notre honorable collègue, M. Lescot de Lamillandrie, a bien voulu écrire pour la Société du Berry, rétablira les faits, et fera complètement connaître le compatriote si distingué et si regrettable dont nous avons à déplorer la mort prématurée.

esprit élevé et bienveillant, il avait rencontré partout des sentiments de haute estime et d'affection. Sous les drapeaux et dans les relations de la vie civile, sa mort a fait mêler à la profonde douleur de sa famille les vifs regrets des personnes qui l'ont connu. Puisse-t-elle trouver quelque consolation dans ces témoignages de notre sympathie !

Afin de rendre cette notice un peu moins incomplète, je vais jeter un coup d'œil en arrière, en recherchant les faits qui rattachent au Berry les ancêtres de M. le comte du Ligondès et les causes qui l'avaient conduit et fixé parmi nous.

La famille du Ligondès était divisée en deux branches. L'une habitait l'Auvergne et l'autre le Berry.

Le *Mémoire sur la généralité de Bourges*, rédigé en 1698 par M. de Séraucourt, gouverneur général de la province, cite plusieurs membres de la famille du Ligondès comme ayant occupé le grade de capitaine dans la cavalerie des armées du Roi. Il les place parmi *les gentils-hommes fort qualifiés et d'une noblesse très-ancienne qui habitaient le Berry*.

On lit des renseignements plus précis dans le *Supplément du Nobiliaire du Berry*, par *Thaumas de la Thaumassière*. Cet ouvrage indique plusieurs alliances entre la famille du Ligondès et celle de la Marche. La première date de l'année 1531.

Jean de Boisbertrand était alors seigneur du château de Connives. Ce fut sa fille, Françoise de Boisbertrand, qui apporta cette terre à la famille du Ligondès en contractant mariage, le 16 juin 1602, avec Léon du Ligondès. On remarque parmi leurs descendants un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Montbrison, et un chevalier de Malte.

Les autres membres de la famille qui continuèrent de posséder Connives se transmirent successivement cette terre jusqu'à Charles-Louis-Joseph, comte du Ligondès, décédé sans postérité le 19 août 1828, après avoir honorablement servi comme officier dans la garde royale. L'amitié qui nous liait s'oppose à ce que je relate ici sa fin prématurée sans payer un sincère tribut aux excellentes qualités qu'il possédait (1).

La branche de la famille du Ligondès qui habite l'Auvergne y possède le château de Rochefort, dont elle joint le nom au sien. Vouée à la carrière des armes, elle s'est particulièrement distinguée dans la marine.

(1) Il était fils de M. Claude-Mathurin, marquis du Ligondès, et de M^{me} Marie-Anne Garat de Saint-Priest.

M. Alphonse, comte du Ligondès, né à Bourges le 19 juin 1804, donna à ses études la direction de l'École polytechnique ; il y fut admis le 1^{er} novembre 1822.

N'ayant eu, au début de sa carrière, aucune occasion de gagner plus rapidement ses grades, il était capitaine au 7^e d'artillerie, en 1832, lorsqu'un des tristes épisodes de nos guerres civiles vint le mettre en évidence.

Le cloître de Saint-Méry était au pouvoir des insurgés. Plusieurs combats engagés contre eux n'avaient pu le leur enlever. Le maréchal Lobau chargea M. du Ligondès de la direction d'une nouvelle attaque. Le capitaine organisa immédiatement le détachement dont le commandement lui était confié, et le conduisit au feu avec tant d'habileté et d'intrépidité qu'il obtint un succès complet.

Le maréchal lui exprima toute sa satisfaction et lui fit conduire sa batterie d'artillerie dans la cour des Tuileries. Le Roi voulut le voir et le décora de sa main.

Deux ans après, en 1834, l'insurrection de Lyon le forçait de remplir son devoir dans des circonstances aussi déplorables.

Les insurgés, au début de leur entreprise, avaient obtenu de grands avantages. Ils occupaient la Guillotière, et avaient monté des canons dont ils se servaient habilement. Il était indispensable, mais très-difficile, de les faire taire. Ce fut le capitaine du Ligondès qui y parvint.

En juillet 1843, M. le comte du Ligondès épousa Mlle Caroline de Maistre. Il s'allia ainsi à la famille du célèbre auteur de plusieurs ouvrages d'un haut mérite, le comte Joseph de Maistre, ministre du Roi de Sardaigne en Russie.

Le capitaine du Ligondès était en garnison à Douai, en juin 1848, lorsque l'horrible lutte engagée dans les murs de Paris décida l'envoi d'une batterie d'artillerie au secours des défenseurs de l'ordre. M. du Ligondès fut choisi pour la commander. Mais les événements avaient marché. Malgré la rapidité du chemin de fer qui le transporta, le capitaine n'arriva à Paris qu'à la fin des premiers combats, et il campa avec sa troupe sur la place de la Concorde.

Quarante-huit heures plus tard, il fut placé à l'Hôtel de Ville, et eut le commandement d'un détachement d'infanterie. Ce fut là que le général Changarnier, frappé des bonnes dispositions qu'il avait prises, et se rappelant les éminents services qu'il avait rendus antérieurement, voulut définitivement l'attacher à sa personne.

Lorsque le général eut le commandement de l'armée de Paris, il

assigna un emploi au capitaine du Ligondès dans l'exécution du plan adopté pour la répression des insurrections de la capitale. Il le fit, en conséquence, installer aux Tuileries avec sa batterie.

En 1849, dans le mois de juin, M. du Ligondès était aux côtés du général Changarnier lorsque celui-ci chargea les insurgés sur les boulevards. Quelques jours après, le général, louant sa bravoure, lui reprocha sa trop grande modestie et son abnégation personnelle. Il ajouta qu'il ne devait pas permettre qu'elles lui nuisissent plus longtemps en le retenant près de lui. En même temps, il lui remit le brevet d'officier de la Légion d'honneur, en faisant observer qu'il ne devait pas jouer à cet officier le mauvais tour de le proposer pour chef d'escadron au choix, puisqu'il allait être nommé à l'ancienneté. En effet, le 13 janvier 1850, ce grade lui était conféré.

Nommé, en 1854, lieutenant-colonel du 8^e régiment d'artillerie monté, il se rendit à Toulouse avec sa femme et ses enfants. Son séjour n'y fut pas de longue durée.

En janvier 1855, le général Beurret le choisit pour chef d'état-major de l'artillerie du 2^e corps de l'armée d'Orient. Il fut promptement à son poste et remplit brillamment ses nouvelles et difficiles fonctions. Partout il se conduisit avec sa bravoure accoutumée. Son sang-froid, sa liberté d'esprit, son intelligence du service, ne lui firent jamais défaut. Ces qualités lui avaient gagné l'estime et l'affection des généraux Beurret et Bosquet. Il était entre eux à l'assaut de Malakoff, lorsqu'il fut frappé à la tête par un éclat d'obus et renversé sanglant sur le terrain.

Nommé colonel sur la proposition du général Beurret, il n'était pas encore entièrement rétabli quand il fut chargé de la rédaction du rapport historique des opérations de l'artillerie dans le siège mémorable de Sébastopol. Ce travail le fatigua beaucoup et le retint en Crimée jusqu'en février 1856.

Il s'embarqua enfin sur le bâtiment de commerce *le Jacquart*, avec quatre ou cinq cents malades. Le typhus éclata parmi eux. M. du Ligondès, malgré les avertissements du chirurgien major, voulut les visiter et les encourager. Cet admirable dévouement eut un funeste résultat. Il contracta bientôt l'affreuse maladie qui régnait à bord, et arriva à Marseille dans un délire continuel, dans un état désespéré.

Un ami fidèle et dévoué, le commandant Martinet, en informa M^{me} du Ligondès ; elle accourut près de son mari et le trouva entouré des soins les plus touchants et les plus généreux. La jeune femme du commandant, poussant le dévouement jusqu'à l'héroïsme, avait quitté son jeune enfant pour s'établir au chevet du mourant dans une chambre infectée

du terrible typhus; elle prodiguait tous ses soins à l'ami de son mari. Tous les deux remplaçaient près de lui les parents, les amis dévoués qu'il ne devait plus revoir !

Quatre jours après son débarquement, M. du Ligondès expira dans les bras de sa malheureuse femme, qui puisa la force de supporter ce coup affreux dans le sentiment des devoirs que lui imposaient ses enfants.

Le cercueil contenant les restes mortels de M. le colonel du Ligondès a été conduit à Paris et déposé dans le caveau de sa famille.

Trois semaines après, celui de sa mère venait l'y rejoindre : survivant, à l'âge de soixante-dix-huit ans, à celui qui était l'aîné et le dernier de ses fils, elle n'avait pu répandre une larme en apprenant sa mort, ni résister à la douleur.

Le même tombeau renferme le cercueil de son père Hercule, comte du Ligondès, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate et celui de son grand-père Gaspard, comte du Ligondès de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau. Il n'est pas possible de parler de lui sans rappeler l'action d'éclat qui est reproduite dans un tableau du musée de Versailles.

Commandant le vaisseau le *Triton*, de 64 canons, il était en croisière à la hauteur de Lisbonne, lorsqu'il fut attaqué par deux vaisseaux anglais, dont l'un était de même force que le sien : il les mit en fuite après quatre heures de combat ; la nuit seule l'empêcha de les capturer. Ce brave capitaine reçut plusieurs blessures. Il en mourut à Brest, peu de temps après son débarquement.

Par ordre de Louis XVI, ce glorieux fait d'armes fut reproduit dans le tableau dont nous venons de faire mention. Une copie fut remise à la veuve de M. le comte du Ligondès. Sa famille conserve religieusement ce précieux et honorable souvenir.

Ainsi, dans la flotte comme dans l'armée, la famille du Ligondès s'est signalée par des actes de courage, de dévouement au pays et par les sentiments les plus généreux.

Le comte Alphonse, dont je viens de retracer brièvement les services, a laissé six enfants ; l'aîné est un fils actuellement âgé de douze ans. Les heureuses dispositions dont il est doué font concevoir les plus belles espérances pour son avenir. Il les réalisera, j'en suis certain, et méritera, à son tour, que l'on ajoute de nouvelles pages honorables à celles que les divers membres de cette famille ont méritées.

J.-A. LESCOT DE LAMILLANDRIE,
Ancien député, membre du Conseil général de l'Indre.

Le capitaine de Marivault.

L'an dernier, nous avons commis une erreur que nous devons réparer. M. de Marivault, capitaine de frégate, n'avait qu'un frère, qu'il a perdu à Sébastopol (1). Dans notre désir de rendre hommage à la mémoire de ce brave officier, nous ne saurions mieux faire que de transcrire quelques passages d'une lettre qui nous a été adressée par M. de Marivault lui-même; on ne les lira pas sans émotion.

« Amédée de Marivault avait choisi, en sortant de l'école de Saint-Cyr, le corps d'infanterie de marine. Comme sous-lieutenant, il avait servi à Cayenne et au Sénégal. Il était lieutenant à Toulon lorsqu'éclata la guerre d'Orient, et il obtint, comme une sorte de récompense, de faire partie des bataillons d'élite fournis par son corps à la 3^e division de l'armée. Il avait alors vingt-huit ans. Trop jeune pour s'être fait un passé à cette époque de paix, il était du moins de ceux de l'avenir desquels personne ne doute. Actif, énergique, fort instruit des choses de son métier, il commença cette guerre avec un véritable amour de l'art, qui le faisait gaiement passer sur toutes les fatigues et les privations qu'entraîne la marche en campagne. Pendant la terrible expédition de la Dobruscha, qui décima l'armée, il m'écrivait presque chaque jour à Baltchik des lettres au crayon, datées du soir de toutes ces funérailles, et qui portent cependant, au milieu des objets sérieux dont elles traitent, l'empreinte de cette gaieté ferme et simple, qui est comme la santé des esprits d'une certaine trempe et laisse voir tout ce qu'on pourrait attendre d'eux.

» Un mois après, nous nous rencontrons au siège de Sébastopol; moi, occupé à construire les batteries 1 et 2; lui, posté, lorsqu'il était de garde, à la gauche de nos attaques, à côté de ces mêmes batteries, vers le ravin qu'on appelait *ravin de la Quarantaine*. Un soir, son bataillon était d'avant-garde dans une tranchée nouvelle en avant de laquelle s'étendait un plateau inégal, coupé de petits murs déjà ébréchés par les bombes. C'était une sorte de territoire contesté, dominé pendant le jour par le canon de la place, lequel permettait à l'ennemi d'y placer ses tirailleurs. Le soir, dès que l'obscurité rendait le tir incertain, nous y lançions nos avant-postes. Chacun traversait en courant l'espace découvert balayé par la mitraille, et gagnait, comme il pouvait, le trou, le mur, le tronc d'arbre qui devait lui servir d'abri.

(1) C'est son cousin germain, Alfred de Vasson, qui est mort du choléra pendant l'expédition de Bomarsund, dans la Baltique; il s'était engagé au 2^e léger et était alors sergent-major.

» Il importait cependant que tous ces éclaireurs fussent distribués d'une certaine façon, en avant de nous, et, dans son désir qu'il en fût ainsi mon frère, au lieu de se borner à des indications, voulut accompagner lui-même et successivement chaque file de deux hommes, faisant trente fois le voyage que chaque soldat ne faisait qu'une seule.

Il sortait une dernière fois de la tranchée pour faire remplacer un blessé, quand tout à coup il s'affaisse sur lui-même, sans dire un mot, sans pousser un soupir, aux pieds du sergent qui lui parlait : un biscaien l'avait atteint au crâne.

» C'était le premier officier qui tombait de cette mort sans éclat des tranchées, mort sans témoins le plus souvent, obscurément bravée et par-là même intimement glorieuse, qui devait pendant onze mois frapper sans relâche autour de nous, et de tous ces morts inconnus faire la gloire de l'armée française... Notre aumônier se chargea de m'avertir, et je pus passer la nuit près de ce pauvre corps encore chaud... Ceux des soldats qui devaient combattre le lendemain prirent, sur la nuit de sommeil qu'ils avaient tous les trois jours, le temps de lui creuser une fosse, et je l'enveloppai dans son manteau, car le bois était alors trop précieux pour qu'on en fit des cercueils. Au matin, les officiers de la brigade vinrent lui dire un dernier adieu ; l'abbé Parabère récita les prières ; et, deux heures après, je retournai à ma batterie voisine de l'endroit où il était tombé, car l'ennemi commençait son mouvement pour cette attaque vigoureuse du 25 octobre qu'on a appelée la bataille de *Balaklava*. Les jours suivants furent aussi un temps de luttes incessantes, où les heures n'appartenaient point à nos sentiments personnels...

» J'ajouterai un fait qui est un trait du caractère de nos matelots et soldats, et qui montre combien, quand de grandes circonstances les entourent, ils vont facilement aux idées élevées.

» J'avais eu à grand'peine d'un vaisseau une croix de bois pour marquer cette place ; plus tard j'y avais fait faire un mur, et il paraît qu'en exprimant le regret de n'avoir pas une tombe, j'avais dit que j'attendrais la prise de la ville.

» Deux vaillants hommes, qui m'aimaient, avaient entendu cette parole, et le 9 septembre au soir, le lendemain même de l'assaut, je trouvai en passant près de la croix deux grandes dalles de pierre blanche, et mes deux hommes auxquels je tendis la main : « Ce sont
» des pierres du bastion central, mon commandant ; nous avons bien
» le droit de les prendre, et nous avons pensé que c'était là ce que
» vous vouliez dire il y a six mois ! »

» Sur cette tombe de soldat est gravé le nom de mon frère avec cette ligne :

« *Tué à son poste le 24 octobre 1854.* »

» Les Russes l'ont respectée jusqu'à présent, et j'ai une parfaite confiance qu'ils ne la profaneront jamais. »

M. Hyde de Neuville.

Les notices nécrologiques que publie annuellement la Société resteraient trop incomplètes, si le nom de l'homme éminent, et on peut dire aussi de l'homme excellent que le département du Cher vient de perdre, n'y était pas rappelé.

M. le baron Hyde de Neuville, né à la Charité, département de la Nièvre, le 24 janvier 1776, d'une famille d'origine anglaise, exilée pour la cause des Stuarts, appartenait cependant au Berry. D'abord, avant la révolution, la Charité faisait partie de la généralité de Bourges; mais des liens plus puissants encore le rattachaient au département du Cher. C'est là qu'il avait épousé, jeune encore, la femme si distinguée et si bonne qui a été la fidèle compagne de sa vie, et qui l'a précédé dans la tombe. Il a passé tous les instants que la vie politique et les relations sociales lui ont laissé de liberté, dans cette terre de l'Étang, près de Sancerre, qu'il aimait tant, et où il a fait tant de bien. Il s'est toujours associé à tout ce qui pouvait servir et honorer son pays d'adoption; il y a laissé de nombreux amis et des regrets sincères. Le Berry peut donc revendiquer, à bien des titres, un nom si vénérable et si cher. Qui ne sait que M. de Neuville lui-même, dont la propriété de l'Étang se compose principalement de vignes, aimait à prendre, dans la conversation et dans ses lettres, le nom de *vigneron de Sancerre*?

Son existence a été si longue et si constamment mêlée, jusqu'à la révolution de 1830 au moins, aux plus grands événements politiques; elle a été agitée par tant de vicissitudes, que sa biographie pourrait avoir tout à la fois l'intérêt de l'histoire et du roman. Il a dû laisser à sa famille les documents les plus précieux et les plus abondants sur l'époque à laquelle il appartient et les personnages illustres avec lesquels il a été en relation; nous ne doutons pas que sa vie ne soit racontée un jour avec le développement et le détail qu'elle mérite si bien. Nous ne voulons ici que rappeler son nom, honorer sa mémoire et exprimer le vœu qu'un récit exact et complet le fasse un jour connaître, et mette en lumière cette figure digne d'être historique, où se combinent le courage le plus aventureux dans la jeunesse, la sagesse politique dans l'âge mûr,

et toujours la bonté la plus touchante, la générosité la plus exquise et une fidélité à ses convictions, portée jusqu'au dévouement et à l'héroïsme, sans que jamais ces invariables convictions aient engendré dans ce noble cœur un sentiment de haine ou d'amertume contre ceux qui ne les partageaient pas.

M. Hyde de Neuville, jeté dès sa jeunesse dans le parti opposé à la révolution, accepta une lutte, alors impossible, avec toute l'ardeur de son caractère. Dévoué à toutes les infortunes, il avait, à dix-huit ans, sauvé bien des têtes, défendu de sa parole ou de son bras bien de nobles cœurs, échappé à bien des périls ; il fut enfin forcé de s'exiler, et de la Suisse, où il avait trouvé d'abord un asile qui cessait d'être sûr, il partit, en 1805, pour les Etats-Unis. C'était M^{me} de Neuville qui, après avoir traversé l'Allemagne au milieu des armées belligérantes, avait obtenu du vainqueur d'Austerlitz l'autorisation pour son mari de se rendre en Amérique en passant par la France.

Il y resta jusqu'à la Restauration. Toujours plein d'ardeur pour le bien, il y avait fondé, sous le titre d'*Economical school*, une école gratuite pour les enfants des malheureux colons de Saint-Domingue, réfugiés en grand nombre aux États-Unis.

En 1814, les espérances politiques de M. Hyde de Neuville avaient cessé d'être un rêve. Il revint en France. Il fit partie de la première chambre de la Restauration. En 1816, il fut envoyé comme ambassadeur aux Etats-Unis, où il retrouva encore toutes les sympathies qu'il avait su s'y concilier pendant son exil, et représenta noblement la France. En 1822, il accepta l'ambassade de Portugal. On sait les services qu'il y rendit, à force de courage et d'autorité morale, au roi Jean VI. Puis, il revint siéger à la Chambre des députés, où sa considération et son influence s'accroissaient chaque jour. Il était l'un des membres les plus écoutés et les plus honorés de ce parti qui ne séparait pas la cause de la monarchie de celle d'une sage liberté et qui seule eût sauvé la Restauration, si elle eût pu être sauvée. Aussi devint-il membre de l'administration connue sous le nom de *ministère Martignac* ; il y remplissait les fonctions de ministre de la marine, et ce fut lui qui, de concert avec son habile et honorable collègue, M. Decaux, ministre de la guerre, organisa cette expédition de Grèce qui excita alors de si vives sympathies. — Mais le ministère Martignac, après quelques échecs dans les chambres, succomba pour faire place à la courte et fatale administration de M. le prince de Polignac. Puis M. Hyde de Neuville vit s'écrouler, en trois jours, cette monarchie qu'il avait tant aimée et si bien défendue. Sa carrière politique était finie : il rentra, pour n'en plus sortir, dans la vie privée, conservant ses affections et ses regrets, mais environné de la vénération

de tous, sans distinction de partis, et uniquement voué jusqu'à sa mort au culte des souvenirs, au commerce de quelques amis fidèles et à l'exercice de toutes les vertus.

La charité surtout, si naturelle à cette âme dévouée, et fortifiée en lui par la foi la plus éclairée et la plus fervente, avait pris une grande place dans sa vie. Tout ce que M. Hyde de Neuville a fait de bien, tous les soulagements qu'il a prodigués à la misère, tous les sacrifices qu'il s'imposait avec empressement pour soutenir ou fonder des œuvres utiles, ne sauraient être racontés; le monde n'en a connu qu'une partie : c'était un secret entre Dieu et lui; mais on savait que sa personne et sa bourse étaient toujours à la disposition de toutes les souffrances. Avec une fortune relativement médiocre et que ses hautes situations avaient entamée plutôt qu'elles ne l'avaient accrue, on s'étonnait de la part toujours si large et si empressée qu'il prenait à toutes les bonnes œuvres. On l'a vu plus d'une fois, pourquoi ne le dirait-on pas? faire un emprunt ou vendre un champ, quand sa bourse était vide et ne suffisait plus à ses aumônes.

La bonté portée à ce point, il faut bien le reconnaître, devient une véritable grandeur. C'était là l'aurole qui restait à M. Hyde de Neuville. On en cite des exemples touchants. Rappelons seulement un trait qui a été déjà rapporté. Un jour il rencontre près de l'Etang une pauvre femme chargée de bois vert : « Vous vous exposez à un procès, lui dit-il. — Je n'en ai pas peur, monsieur, répondit-elle, je l'ai pris chez vous. »

Son dévouement, ses charitables libéralités se multipliaient dans les temps de calamité publique. L'Etang devenait alors plus que jamais la maison de l'aumône et un véritable entrepôt où le pauvre trouvait tout ce qui pouvait soulager sa misère. Et, pour donner un exemple de la charité qui s'y exerçait, un tailleur y était à l'année, entièrement occupé à faire des vêtements pour les pauvres gens du pays. Un hospice, près de la maison, avait été depuis longtemps fondé par M. et M^{me} de Neuville.

On a souvent entendu M. Hyde de Neuville dire : « J'ai vécu bien » longtemps; j'ai entendu autour de moi bien des plaintes sur la méchanceté des hommes, leur perfidie, leur ingratitude; pour moi, je dois le dire, je n'ai jamais eu à me plaindre de qui que ce soit; j'ai rencontré des gens qui m'ont obligé. » Et il aimait à raconter alors les actes de bienveillance et les services spontanés dont il avait été l'objet; par exemple, comment, partant en 1805 de Suisse pour l'Amérique, exilé, proscrit, une personne qu'il connaissait depuis peu de temps, mais qui l'avait bien jugé, lui avait confié une lettre fermée pour un

banquier de New-York, sans lui en dire le contenu : cette lettre, ouverte par le banquier, était tout simplement un crédit de 5 ou 600,000 francs mis à sa disposition, et jetant dans un étonnement facile à comprendre et celui qui la recevait et celui qui l'avait apportée.

Sans doute M. de Neuville n'a pas eu à se plaindre de la méchanceté des hommes : on le comprend; il y a des âmes tellement faites, qu'elles oublient le mal et ne peuvent se souvenir que du bien; des âmes si parfaitement bienveillantes d'ailleurs qu'elles inspirent elles-mêmes la bienveillance à tout ce qui les approche par une sorte d'irrésistible contagion.

C'est par de si hautes et si aimables qualités surtout, plus encore que par les positions éminentes qu'il avait occupées, que M. Hyde de Neuville laissera à tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître, le plus tendre et le plus respectueux souvenir.

L. R.

M. Buchet-Martigny.

Le département du Cher a perdu encore en 1857 un homme qui a laissé les plus honorables souvenirs et rempli avec distinction de hautes positions diplomatiques, M. Buchet-Martigny, ancien consul général de France dans les États d'Amérique.

M. Buchet-Martigny était né à Sury-en-Vaux, arrondissement de Sancerre, département du Cher, vers 1796; il appartenait à une honorable et nombreuse famille de la bourgeoisie du pays. D'anciennes relations d'amitié qui existaient entre son père et M. Hyde de Neuville, alors ambassadeur aux États-Unis, décidèrent l'entrée du jeune Buchet-Martigny dans la carrière des consulats. Il y montra beaucoup de fermeté, de présence d'esprit dans les situations difficiles et d'autorité morale, et y arriva enfin aux fonctions de consul général. Il les a exercées, pendant plusieurs années, dans différentes parties de l'Amérique du Sud, et y a été toujours le protecteur énergique et dévoué des intérêts français, au milieu de l'anarchie qui condamne à la misère et au désordre cette vaste partie du continent américain que la nature a si richement traitée. De nombreuses décorations ont été la récompense des services qu'il a eu tant d'occasions de rendre.

Il y a quelques années, M. Buchet-Martigny avait obtenu le titre de consul général de France dans un État voisin, à Anvers, si nous ne nous trompons. Cependant il crut devoir bientôt prendre sa retraite, et il se retira dans son village natal et dans la propriété où il avait passé son enfance, à Sury-en-Vaux. Il avait recueilli, pendant ses longs voyages, des documents précieux sur les langues des pays qu'il avait parcouru-

rus, et s'occupait d'un grand travail philologique, auquel sa mort prématurée l'a empêché sans doute de mettre la dernière main.

Il était membre et avait été vice-président du conseil général du Cher. Il laisse une fille mariée à M. Hubert, l'un des membres de la Société du Berry.

Nous regrettons de ne pouvoir donner plus de détails sur cet homme de mérite et de bien qui honorait le pays auquel il devait sa naissance.

L. R.

Le docteur Cambournac (1).

M. Cambournac, né le 7 mars 1799, à Aubigny, après de bonnes études commencées dans le lieu de sa naissance et terminées au lycée de Bourges, alla à Paris étudier la médecine sous les habiles professeurs qui faisaient alors la gloire de cette faculté. Reçu docteur en 1824, il se décida, par les conseils et à l'instigation d'un honorable magistrat dont il était le parent, de M. Baudouin, alors procureur du roi au tribunal civil de Bourges, à se fixer dans cette ville pour y exercer sa profession.

D'habiles praticiens possédaient à cette époque la confiance des habitants d'une manière si exclusive, que le jeune médecin dut attendre quatre, cinq et même près de dix années, une clientèle qui ne venait toujours que fort peu. Plusieurs fois, pendant ce stage trop prolongé, il fut sur le point de perdre patience et faillit abandonner la partie pour revenir sur le petit théâtre où son père, médecin lui-même, avait su se faire une honorable mais modeste position. Il en fut heureusement détourné par les conseils de ses amis et empêché par l'intérêt tout spécial qu'il portait à deux établissements charitables auxquels il avait été, dès 1826, attaché en qualité de médecin en chef (la maison de Refuge et l'hospice de la Maternité).

De telles attributions allaient parfaitement, par leur caractère philanthropique, à la bonté de cœur et aux sentiments d'humanité et de dévouement qui étaient le fond de la nature de M. Cambournac; il s'y était consacré tout entier, faisant dans le dernier de ces établissements un cours d'accouchements, qu'il a continué avec un remarquable succès jusqu'au moment où le Conseil général, en 1846, par des motifs d'économie, en décida la suppression; on suppléa à l'enseignement qui s'y

(1) Nous extrayons cette notice d'un article, empreint d'émotion et de tristesse, qui a été publié après la mort de M. Cambournac, dans le *Journal du Cher*, par notre honorable sociétaire, M. Duchapt, conseiller à la Cour impériale de Bourges, lequel était venu à Aubigny pour assister à ses obsèques.

donnait par la création de bourses destinées à l'envoi d'élèves sages-femmes à l'école de Paris. Quant à la maison de Refuge, il ne cessa pas un instant de lui prodiguer ses soins, jusqu'à l'époque où, par un scrupule de conscience dont on peut ne pas approuver la cause, mais auquel on ne saurait refuser son estime, il s'en vit séparer bien à regret ; car il devait tenir, et il tenait en réalité beaucoup à une institution avec laquelle il avait vieilli et qui lui devait, en grande partie, ses améliorations successives et son état définitif de prospérité. Depuis 1845, il était, en outre, médecin du Collège, fonctions dont il se sépara pareillement par le refus d'un serment qu'il ne croyait pas devoir être exigé pour des positions aussi complètement étrangères à la politique.

En 1832, lors de la première invasion du choléra, une commission de trois médecins ayant été chargée par l'autorité d'aller à Paris étudier le redoutable et mystérieux fléau, le docteur Cambournac s'empressa de s'y adjoindre et fit à ses frais le voyage ; ce qui, eu égard à son mince revenu de ce temps-là, ne laissait pas que d'être un sacrifice.

Quoi qu'il en soit de ce long stage, sa persévérance et son talent ne tardèrent pas à avoir la récompense qu'ils méritaient. Sa réputation d'habile chirurgien et de médecin éclairé s'établit de jour en jour et alla bientôt croissant à tel point que, dans les quinze dernières années de sa vie, on a pu dire qu'il n'avait plus un seul moment à lui. Indépendamment des nombreuses visites et des consultations multipliées qu'il avait à faire et à donner en ville, il était journellement appelé au dehors, dans un rayon d'une grande étendue, et il n'y avait pas dans le département ou quelquefois même plus loin encore, un cas de maladie grave pour lequel il ne fût demandé. Ce sont, il n'y pas à en douter, l'activité incessante et la fatigue qu'il lui fallut s'imposer pour répondre à une confiance si grande et si honorable, qui ont amené la ruine de sa santé et par suite sa mort à un âge où l'on pouvait attendre encore de lui tant de services, si ses forces physiques eussent été au niveau de celles de son âme et de la chaleur de son dévouement.

Grand, mais d'une constitution peu robuste et le tempérament altéré par une gastralgie et une maladie de foie qui l'avaient longtemps tourmenté dans les premières années de son séjour à Bourges, il était impossible qu'il pût résister à la vie de fatigue qu'il menait. Depuis quelque temps déjà, on remarquait en lui un grand changement ; une altération profonde se manifestait dans ses traits. Pâle et amaigri plus que de coutume, le pas chancelant et appuyé sur une forte canne, il semblait se traîner plutôt que marcher, et cependant il allait toujours et se prodiguait, souffrant lui-même, aux souffrances qui réclamaient les secours de son expérience et de son art. Les choses enfin en étaient venues à ce

point, vers les premiers jours de septembre, que sa famille alarmée crut devoir l'emmener de Bourges pour le soustraire aux sollicitations auxquelles son dévouement au devoir de son état ne lui eût point permis de résister. On espérait que le repos et les soins affectueux et empressés qu'il allait trouver près de sœurs dont il était chéri, ne tarderaient pas à le rappeler à la santé. Cet espoir a été cruellement déçu. A peine était-il arrivé dans sa ville natale, que la funeste maladie qui couvait en lui éclata, aussi violente que soudaine.

Il succomba le 11 octobre 1856. Outre l'assistance de ses honorables confrères d'Aubigny, d'Argent et de Bourges (MM. Supplisson, Granjean, Rat et Ripart), il en reçut une autre qui dut lui être bien précieuse, celle du docteur Delaunay, de Châtillon-sur-Indre, son bien cher ami et condisciple, qui, à la nouvelle de la gravité de sa maladie, était accouru auprès de lui.

Ses obsèques eurent lieu au milieu d'un nombreux concours de personnes d'Aubigny, auxquelles étaient venus s'adjoindre ceux de ses amis de Bourges et d'autres lieux qui avaient pu être informés à temps du fatal événement. M. Raymond, curé de Notre-Dame de Bourges, qui, quinze jours avant, avait fait le voyage d'Aubigny pour le visiter dans sa maladie, ne voulut pas laisser à d'autres le soin de lui rendre les derniers devoirs. Ce fut lui qui officia, et qui, accompagné du vénérable curé d'Aubigny et de son vicaire, conduisit à la dernière demeure le corps de l'homme de bien qui avait été pour lui, comme pour la plupart de ses clients, autant un ami qu'un médecin.

Sous un extérieur froid et même brusque quelquefois, le docteur Cambournac cachait un cœur essentiellement bon et affectueux. N'aimant pas qu'on l'appelât pour des maladies imaginaires ou des indispositions sans importance, il se prodiguait corps et âme dans les circonstances graves; puis, le danger passé, il se retirait avec une discrétion pleine de délicatesse. Il fallait alors le redemander, si l'on voulait qu'il revint, et encore le faisait-il dans ce cas à son corps défendant.

Les pauvres trouvaient en lui mieux qu'un médecin, et plus d'une fois, chez les malheureux, sous l'ordonnance qui prescrivait le remède, il glissa, sans rien dire, l'argent nécessaire à son achat et à celui d'une meilleure alimentation.

Simple et modeste dans ses goûts et n'ayant d'autres charges que celle de son ménage de garçon, il pouvait, à la vérité, mieux que tout autre, avec le beau revenu qu'il devait à son travail, se donner le plaisir de la bienfaisance. Mais, s'il le pouvait et le faisait, faire, de la part de

ceux qui peuvent, n'est pas chose tellement commune qu'on doive se croire dispensé de leur en savoir gré.

Plus d'une fois aussi, vis-à-vis d'ouvriers peu aisés, dont il s'était même, la plupart du temps, servi à dessein, il lui est arrivé de compenser le prix de soins longs et pénibles avec un mémoire de fournitures ou de travaux de quelques francs, moyen ingénieux et délicat d'assister l'indigence sans l'humilier.

Avec les riches, enfin, il agissait d'une façon large et désintéressée, et la plupart de ses clients de cette catégorie nous diraient que chaque fois qu'ils sont allés le trouver pour s'acquitter de ce qu'ils lui devaient, ils ont été surpris et de la modération de ses demandes et d'avoir à remporter une partie de l'argent qu'ils avaient cru devoir prendre sur eux en se rendant auprès de lui.

La veille de sa mort, M. Cambournac cita à M. Léon Turmeau, juge de paix d'Aubigny, son beau-frère, qu'il n'avait pas fait de dispositions, mais qu'il désirait que ses recouvrements fussent abandonnés, par ses soins, aux bureaux de bienfaisance d'Aubigny et de Bourges, un tiers à celui de la première ville et deux tiers à celui de la seconde, et qu'on donnât, en son nom, aux hospices d'Aubigny et de Bourges, dans la même proportion, différentes créances s'élevant à 24,637 fr. 50 c. Les recouvrements, d'après un état dressé par M. Cambournac, au mois d'avril, et qui ne comprenait que les clients aisés, s'élevaient à 6,572 fr. — Il est inutile d'ajouter que les sœurs du défunt et son beau-frère ont rempli ses intentions et ont remis à qui de droit les créances et les recouvrements.

Le docteur Blandin.

Blandin était proche parent de Cambournac et né dans la même ville, le 8 décembre 1798; son père y exerçait les fonctions de contrôleur des contributions directes. Il fit ses études au collège de Bourges, où toujours il se fit remarquer parmi les lauréats. En 1816, il vint à Paris pour y étudier la médecine. Ses études furent d'abord interrompues par une maladie assez grave; mais dès qu'il fut rétabli, il s'empressa de les reprendre avec la plus grande assiduité.

De 1819 à 1841, il ne quitta pour ainsi dire pas l'arène des concours. On le voit sur la brèche emporter de vive force les prix de l'école pratique, les places d'interne, d'aide d'anatomie, de prosecteur de la Faculté, de chirurgien des hôpitaux, de chef de travaux anatomiques, et enfin la chaire de médecine opératoire, où il vint s'asseoir après Richerand et Dupuytren.

Depuis ses débuts dans la carrière jusqu'à la fin de ses concours, il montra toujours la même aptitude, la même ardeur au travail, la même persévérance. Ses premiers pas furent si rapides qu'à 27 ans il était chirurgien du bureau central des hôpitaux, et à 30 ans chirurgien de l'hôpital Beaujon. Il lui fallut de plus grands efforts pour obtenir la chaire de la Faculté. A 33 ans, il n'avait manqué que d'une seule voix celle de pathologie externe donnée au concours, et lorsqu'en 1841, à l'âge de 42 ans, il obtint celle de médecine opératoire, il semblait n'y être arrivé que tardivement, tant l'opinion du public médical était faite à la promptitude de ses succès.

Doué d'une physionomie douce et gracieuse et d'un caractère heureux qui lui conciliaient à l'avance la bienveillance de ses juges, il la justifiait et la captivait par le mérite de ses épreuves. Sa vive intelligence, son instruction étendue, variée et sûre, son adresse dans les opérations chirurgicales, rendaient la raison de ses triomphes.

Les épreuves des concours n'étaient pas, toutefois, les seules raisons des succès de Blandin; ses titres antérieurs étaient aussi grandement appréciés et ils étaient très-nombreux : enseignement particulier, mémoires d'anatomie, de chirurgie, de médecine opératoire, ouvrages d'anatomie chirurgicale et descriptive, articles nombreux de chirurgie dans les dictionnaires classiques : partout Blandin se distinguait par ses connaissances profondes.

Son nom restera à côté de ceux de Dance, Maréchal et Velpeau dans l'histoire de la phlébite qui suit les grandes blessures, dans celle de l'angioleucite sur laquelle il fonda une théorie de l'érysipèle traumatique. Ses mémoires sur l'amputation partielle du pied, sur l'extirpation des os métacarpiens et métatarsiens sans ablation des doigts et des orteils correspondants, sur l'autoplastie, dont il était un des plus chauds partisans et qu'il propageait par des opérations ingénieuses et habiles, le mettent en première ligne parmi les chirurgiens.

Comme anatomiste, il s'est assuré une place dans l'avenir par ses découvertes et par ses ouvrages : la structure de la langue, la distribution et les usages du nerf récurrent dans le larynx, les racines des nerfs spinaux dont le volume relatif suit le rapport de la sensibilité et de la mobilité dans les diverses parties du corps, les aponévroses du périnée, les communications des vaisseaux lymphatiques avec le système veineux, ont été pour lui autant de sujets de mémoires originaux.

On lui doit des publications d'une grande importance, à la tête desquelles il faut citer ses annotations à une nouvelle édition de l'*anatomie générale* de Bichat, un *Traité d'anatomie chirurgicale*, un *Traité*

d'anatomie descriptive, auquel donnent un grand prix ses connaissances approfondies dans cette branche de la science et les fonctions de chef des travaux anatomiques qui lui avaient été décernées à l'unanimité par les juges du concours.

En 1846, l'Académie de médecine le reçut au nombre de ses membres. Ce fut un nouveau théâtre où son activité et ses facultés vinrent se déployer. Il prit part, avec une ardeur infatigable, à toutes les discussions sur l'anatomie et la chirurgie. On se rappelle celles sur les propriétés des nerfs rachidiens, celles plus récentes touchant les plaies d'armes à feu et les agents anesthésiques.

Malgré les ébranlements imprimés assez souvent à sa santé, Blandin retournait à ses travaux avec constance. Plusieurs fois des blessures anatomiques le mirent à la porte du tombeau; il se relevait de son lit de douleur aussi ferme de volonté, aussi actif d'esprit que si son corps n'avait reçu aucune atteinte. Il allait toujours au delà de ses obligations : comme professeur de médecine opératoire, il n'était tenu de faire des leçons à la faculté que pendant une saison, mais il donnait toute l'année un cours de clinique à l'Hôtel-Dieu, dont il était l'un des chirurgiens depuis 1836. Leçons à l'École de médecine et à l'hôpital, discussions académiques, mémoires et ouvrages de longue haleine, devoirs d'une clientèle nombreuse, son intelligence, sa volonté constante répondaient à tout.

Mais les forces humaines ont des bornes. Une mort prématurée devait terminer cette existence si laborieuse. Blandin venait d'achever son cours de médecine opératoire, qu'il avait fait avec son zèle ordinaire, bien qu'il sentit depuis quelque temps l'influence de l'épidémie cholérique qui régnait alors. Son état s'étant aggravé, il se décida à chercher son rétablissement dans un repos de quelques jours à la campagne. Ce fut un vain espoir : il y fut pris d'une bronchite capillaire qui le décida à revenir à Paris. Des symptômes cérébraux se déclarèrent et il y succomba en peu de jours, le 16 avril 1849, n'ayant pas encore atteint sa cinquante et unième année.

Blandin doit être considéré comme une des gloires de notre Berry. Chirurgien à l'Hôtel-Dieu, professeur de la faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, chirurgien consultant du roi, officier de la Légion d'honneur, il était arrivé à tous les honneurs auxquels on peut aspirer dans sa profession (1). Il serait infailliblement devenu membre

(1) Le Berry, au xvii^e siècle, avait déjà fourni à la capitale un grand chirurgien : Jean MÉRY, fameux anatomiste, chirurgien de Marie-Thérèse, chirurgien-major de l'hôtel des Invalides, appelé par le roi de Portugal pour une maladie de la reine, mem-

de l'Institut s'il avait vécu quelques années de plus. Au premier rang comme opérateur, comme praticien, comme professeur, comme écrivain, il jouissait, parmi les savants et dans le public, de la plus grande considération. Déjà il avait acquis une belle fortune; elle serait devenue très-considérable, s'il lui avait été donné de parcourir une carrière complète. Gendre de M. Leboze, ancien député, il laisse une fille richement mariée, et un fils qui, sous la direction de son grand-père, suit la carrière de l'industrie.

M. Félix Borrel.

M. Félix Borrel, ingénieur en chef du chemin de fer du Centre (section de Vierzon à Limoges), n'appartenait au Berry que pour avoir résidé à Châteauroux pour l'exécution des travaux dont il était chargé. Mais le pays doit conserver le souvenir non-seulement de ses grandes œuvres, mais encore de l'excellence de son cœur et de sa douce sociabilité.

M. Borrel a succombé en mai 1857, dans la force de l'âge, à une longue et violente maladie. A la première nouvelle, son frère et sa sœur étaient accourus du midi de la France pour lui prodiguer leurs soins.

Le cercueil renfermant les restes mortels de M. Borrel, devant être transporté à Sorèze, a été conduit à la gare du chemin de fer avec tous les honneurs dus à un officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. Le convoi avait à sa tête M. le docteur Aimé Borrel, frère du défunt, et se composait de M. le préfet de l'Indre et de tous les fonctionnaires du département, de M. le général commandant la subdivision et des officiers de la garnison, des ingénieurs, des conducteurs et agents appartenant au service des ponts-et-chaussées, et d'une foule considérable qui avait voulu s'associer à ce dernier hommage rendu à l'homme distingué qui venait d'être enlevé à l'affection de ses nombreux amis et du pays.

Le discours prononcé par M. Adamoli, ingénieur en chef du service ordinaire et du service hydraulique, nous fournira les éléments d'une courte notice sur la vie de cet éminent ingénieur.

Après avoir été, dans ses études, constamment l'honneur de l'école de Sorèze, la première alors entre toutes les institutions d'enseignement de l'ancienne province de Languedoc, M. Félix Borrel entra le premier à

bre de l'Académie des sciences, envoyé par des motifs secrets, en 1692, en Angleterre par ordre du roi, l'un des trois anatomistes académiciens pensionnaires après la réorganisation définitive de l'Académie des sciences, ami particulier du président de Harlay et auteur d'une foule d'ouvrages de chirurgie et d'anatomie, *était né à Vatan, en 1645.*

l'École polytechnique, passa le premier de la deuxième à la première division, et sortit le premier de l'École, triple couronne qu'il a été donné à bien peu d'élèves de mériter.

En poursuivant exclusivement la culture des connaissances spéculatives, M. Borrel pouvait justement prétendre à entrer un jour à l'Institut, qui est le guide glorieux de la France savante et industrielle; mais, en se vouant de préférence aux œuvres d'application, il a suivi une carrière plus modeste, où il a su se rendre non moins utile à la société.

Nommé ingénieur des ponts et chaussées, d'abord dans le département de l'Aude, bientôt après à Toulouse, M. Borrel commença à développer cette sûreté de coup d'œil, cette vivacité de conception, cette netteté de décision qui constituent le véritable ingénieur.

Il appliqua ces brillantes qualités aux travaux de conservation des anciennes routes, et aux travaux de construction des routes nouvelles dont le relief très-accidenté du sol rendait l'établissement d'autant plus difficile; mais elles ne tardèrent pas à le faire appeler à la direction d'ouvrages d'un ordre plus élevé, c'est-à-dire aux intéressants travaux de consolidation si habilement conçus et exécutés pour conserver à la ville de Toulouse le pont monumental qui est un de ses plus beaux ornements; aux projets du pont suspendu de Saint-Michel et du quai de Tournis dans la même ville; à la préparation et à la complète exécution du projet de la première section du canal latéral à la Garonne, à partir de l'embouchure du canal du Midi, où il a su édifier des ouvrages d'art qui, par la grâce et la simplicité des formes unies à la solidité, excitent l'admiration non pas seulement des hommes spéciaux, mais de tous.

L'étoile de l'honneur fut la juste récompense du jeune et habile ingénieur qui, par ce beau monument, se montra si digne de succéder à Riquet.

C'est dans cette période d'ardeur juvénile que les facultés expansives d'une âme chrétienne, pleine d'amour pour l'humanité, portèrent M. Félix Borrel à faire entendre les généreux accents d'une parole attrayante, où il rencontra des succès oratoires qu'il ne cherchait pas, et la satisfaction qu'il recherchait, comme l'accomplissement d'un devoir, de communiquer à la Société les inspirations fraternelles d'un cœur dévoué aux progrès de la perfectibilité humaine.

A Toulouse, M. Borrel eut le mérite de réaliser une pensée de Napoléon I^{er}, en reliant, par un ouvrage d'art savamment combiné, la navigation de la partie supérieure de la Garonne à celle de la partie infé-

rieure, en tournant les écueils que les eaux du fleuve présentaient au passage de la ville.

Au reste, sur la plupart des ouvrages qui se sont construits à Toulouse depuis vingt-cinq ans est écrit le nom ou plane la pensée de M. Borrel.

Ingénieur en chef dès l'année 1843, il était appelé, par la renommée de ses œuvres, au foyer de la civilisation moderne, pour concourir à l'étude de ces nouvelles et rapides voies de fer, destinées à régénérer les provinces et même les Etats. Partout, dans ces études, sur la ligne de Paris à Lyon, sur celle de l'Est, sur celle de Vierzon à Limoges, il a déployé cette solidité de vues qui conduit à la solution la plus heureuse des problèmes les plus ardu.

Mais c'est particulièrement dans les travaux de cette dernière voie, de Vierzon à Limoges, qu'il lui a été donné de montrer à un haut degré l'initiative qui crée, le jugement qui dirige, la résolution qui exécute. Dans ces ouvrages grandioses, il a vaincu les difficultés d'un pays hérissé de montagnes. On peut y admirer les voies souterraines qui aplanissent un sol trop élevé, en le pénétrant avec non moins de sûreté que de hardiesse ; ces monuments de pierre, aux proportions romaines, qui, à leur tour, relèvent merveilleusement, pour le placer à la portée du voyageur, le sol infranchissable des vallées profondes ; ces viaducs du palais, de la Gartempe, d'Argenton, et ce magnifique viaduc de la Bouzanne, auquel la plus heureuse combinaison de lignes donne le double aspect d'une élégante légèreté et d'une solidité certaine.

Par ces grands et beaux travaux, M. Borrel avait conquis la dignité d'officier de la Légion d'honneur. A cette juste récompense que lui a décernée l'administration dans sa sollicitude éclairée, vient s'en ajouter une autre non moins flatteuse : *c'est la reconnaissance du pays.*

CHAPITRE XII.

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ.

Ainsi que nous l'avons fait dans nos précédents comptes rendus, nous continuons d'enregistrer, sous ce titre, toutes les publications relatives aux départements du Cher et de l'Indre qui sont adressées à la Société ou qui sont recueillies par elle, et à mentionner également les ouvrages dus à des auteurs de ces départements, quoique ne concernant pas le Berry.

1° Ouvrages offerts à la Société ou recueillis et acquis par elle, concernant le Berry.

1. *Mémoires de la Commission historique du Cher*; Cahier de 1857, contenant : *Notes historiques sur les confréries d'archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville de Bourges*, par M. Boyer; — *Notice sur le cimetière gallo-romain du faubourg Charlet*, par M. de La Chaussée; — *Lettre de Charles VIII au bailli de Berry*, par M. Boyer.

2. *Chemin de fer de Bourges à Montluçon*, par la vallée du Cher, par M. Gallicher, ingénieur civil. — Bourges, 1855, chez Just Bernard.

3. *Notice sur le Concours régional de Châteauroux*, par M. Louis Crombez, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société de secours mutuels de Saint-Etienne à Vendœuvres-en-Brenne.

4. *De la Brenne au point de vue médical*; par M. Boitard (du Blanc), thèse pour obtenir le grade de docteur en médecine. 1857.

5. *Société de Saint-Vincent-de-Paul*; conférence de Châteauroux; rapport fait à l'assemblée du 19 juillet 1856.

6. *Annuaire du Cher*, pour l'an 1857. Bourges, chez Jollet-Souchois, imprimeur de la préfecture, de la mairie, etc.

7. *Almanach du département de l'Indre*, pour l'an 1857. 62^e année. Issoudun, chez H. Cotard, imprimeur.

8. *Société agricole de la terre des Varennes*, à Migné-en-Brenne.

9. *La Bible des Noël's*, étude bibliographique et littéraire, par Charles Ribault de Laugardière, avocat, membre de la Commission historique du Cher et de la Société du Berry, actuellement substitut du procureur impérial à Clamecy.

10. *Quelques renseignements sur l'état et les productions des forges du Berry*, par L. Gallicher. Bourges, chez Vermeil. 1841.

11. *Chemin de fer transversal de l'Ouest à l'Est*, de la Rochelle à Lyon et Strasbourg ; achèvement de deux sections, de Poitiers à Nevers et de Nevers à Châlons-sur-Saône, par M. Maurenq.

12. *Traité sur la pourriture ou cachexie aqueuse des bêtes à laine*, par O. Delafond, professeur à l'École impériale d'Alfort, etc. 1854. 2^e édition.

13. *Traité sur la cachexie aqueuse, et Veillées villageoises* ou petits entretiens sur le bouleau commun; par M. Huard du Pally, ancien membre du Conseil général de l'Indre, membre de l'Académie agricole de Paris. 1857. Châteauroux, chez Salviac.

14. *Histoire de l'abbaye de Déols*, par M. Grillon des Chapelles, ancien membre du conseil de préfecture de l'Indre. Imprimerie et librairie de N. Chaix et C^e.

2^e Ouvrages ayant pour auteurs des Membres de la Société, ou des auteurs du Cher et de l'Indre, mais ne concernant pas ces départements.

1. *Considérations sur le siège, la nature et le traitement du diabète*, par M. le Dr Fauconneau-Dufresne; lecture faite à la Société de médecine de Paris. Paris, 1857, chez Victor Masson, place de l'École-de-Médecine.

2. *Du traitement des maladies du foie par les eaux minérales*; lecture faite, les 6 février et 2 mars, à la Société d'hydrologie médicale, par M. le Dr Fauconneau-Dufresne. Paris, chez G. Baillière, rue de l'École-de-Médecine.

3. *Sur l'enseignement de la botanique à Paris (1853-1857)*; note lue à la Société botanique de France, par M. le comte Jaubert, vice-président de cette Société.

4. *Hommage rendu à la mémoire du baron Ramond*, membre de l'Académie des sciences, député à l'assemblée législative de 1791, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale des Hautes-Pyrénées, préfet du Puy-de-Dôme, conseiller d'Etat, etc., dans la session extraordinaire de 1856 de la Société botanique de France, tenue à Clermont-Ferrand; par M. le comte Jaubert.

5. *Note sur la publication des Illustrationes plantarum orientaliū (auctoribus comte Jaubert et Edouard Spach)*, lue à la Société botanique de France, par M. le comte Jaubert.

6. *Discours prononcé* par M. le comte Jaubert, vice-président de la Société botanique de France, pour l'ouverture de la session extraordinaire de 1857, à Montpellier

7. Sur le dépérissement des arbres de nos promenades publiques, par M. le comte Jaubert. 1857.

8. *Lettre à M. le président de la Société d'agriculture du Cher*, sur le concours de Chelmsford, en 1856, par M. le marquis de Vogüé, ancien représentant du Cher, membre de la Société d'agriculture du Cher, membre correspondant de la Société impériale et centrale d'agriculture.

9. *Discours de M. Prothade Martinet*, en prenant possession de son siège comme procureur général à la Cour impériale d'Orléans, le 5 novembre 1856.

10. *Thèses présentées à la faculté des sciences de Paris*, pour obtenir le grade de docteur ès sciences, par M. J. N. Haton de la Goupillière, ingénieur des mines, répétiteur de mécanique à l'École polytechnique.

11. *Commentaire des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs* pour l'exécution des ponts et chaussées, d'après le dernier état de la jurisprudence du Conseil d'Etat; suivi d'un appendice concernant les lois et règlements relatifs à la matière, par M. Chatignier, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Paris, 1857.

12. *Mémoire sur la conservation des blés dans les silos souterrains*: inconvénients et difficultés que présente ce mode de conservation en France, moyens d'y remédier; par M. le docteur J. Ch. Herpin (de Metz), correspondant de la Société impériale et centrale d'agriculture, membre du conseil de la Société d'enseignement, ancien membre du Conseil général de l'Indre.

13. De la cristallotechnie ou essai sur les phénomènes de la cristallisation, par Nicolas Leblanc, originaire d'Issoudun; 1802. (Ouvrage offert à la Société par son petit-gendre, M. le marquis Mannoury-d'Ectot).

14. *Vie de la bienheureuse Germaine Cousin*, vierge, bergère de

Pibrac, au diocèse de Toulouse, d'après les actes de la procédure canonique ; par M. l'abbé Th. Moulinet, curé de Notre-Dame de Châteauroux. 1856. A Châteauroux, chez Auguste Galliot, libraire.

15. *Vie de la B. Jeanne de Valois*, duchesse de Berry, fondatrice de l'Annonciade, d'après les manuscrits, les auteurs contemporains et les monuments authentiques du procès de béatification (1464-1505) ; par M. l'abbé Th. Moulinet, curé de Notre-Dame de Châteauroux. Paris, librairie de Louis Vivès, éditeur, 23, rue Cassette. 1856.

16. *Histoire des Congrégations religieuses d'origine poitevine* ; par Ch. de Chergé, membre de la commission archéologique diocésaine de Poitiers, etc. ; ouvrage dédié à S. S. Mgr. Ed. Pie, évêque de Poitiers ; chez Dupré, imprimeur-éditeur, rue de la Mairie, 1856.

17. *Les vies des saints du Poitou et des personnages d'une éminente piété*, qui sont nés ou qui ont vécu dans cette province, par le même. Poitiers, même adresse.

18. *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques* ; tome IX. 1857.

19. *Voyage à Rome en 1850* ; par M. Arthur de Grandeffe, 3 vol. Paris, 1857.

20. *Amphithéâtre romain de Tours*, d'après les chartes ; dissertation suivie d'une note sur la chapelle Saint-Gervais et Saint-Prottais de Tours ; par M. André Salmon, élève de l'École des chartes, archiviste honoraire de la ville de Tours, vice-président de la Société archéologique de Touraine.

21. *Notice sur les fourneaux économiques* pour la vente de portions d'aliments à 5 centimes ; par Pierre Klein, ancien juge au tribunal de la Seine, administrateur de la Caisse d'épargne et administrateur de l'un des bureaux de bienfaisance de Paris. (Adressée à la Société.)

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le but des membres de la Société et de se connaître, de s'entr'aider et de s'occuper des intérêts historiques, archéologiques, littéraires, industriels et agricoles du département.

ART. 2.

La Société tient ses séances le premier lundi de chaque mois, de 8 à 11 heures du soir, rue Bergère, 20. — Elle se compose de membres titulaires, de membres correspondants et de membres honoraires.

ART. 3.

Chaque année, elle nomme son bureau, qui est formé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire et d'un trésorier-archiviste.

ART. 4.

Chaque membre titulaire paie annuellement une cotisation de 12 francs. Le trésorier est autorisé à recevoir une plus forte somme de ceux qui désiraient être *bienfaiteurs de la Société*.

ART. 5.

Le refus de la cotisation des membres titulaires sera considéré comme une démission, après décision du bureau.

ART. 6.

L'admission de nouveaux membres a lieu au scrutin secret. La proposition d'admission est d'abord communiquée au bureau. Les deux tiers des voix des membres présents sont nécessaires pour l'admission. Si ce nombre n'est pas obtenu, l'admission est ajournée. — Cependant, sur la proposition du bureau, l'admission peut avoir lieu par acclamation.

ART. 7.

Les conversations et discussions politiques sont expressément interdites.

ART. 8.

Un registre est destiné à recevoir le procès-verbal de chaque séance, et un autre la signature des membres présents aux réunions.

ART. 9.

Le bureau dispose des fonds de la Société; le trésorier rend compte de leur emploi à la fin de l'année.

ART. 10.

Il pourra être apporté des modifications au présent règlement, sur la proposition de trois membres. La discussion n'aura lieu, à ce sujet, que dans une séance ultérieure; les membres en seront prévenus dans la lettre de convocation.

ART. 11.

Les membres de la Société peuvent présenter, comme *visiteurs*, les personnes des départements de l'Indre et du Cher de passage à Paris, ou celles qui y ont des relations; une colonne du registre de présence est réservée pour leur signature.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1857.

M. le comte **JAUBERT**, *, ancien ministre et ancien député du Cher; *Président*.
M. le comte **DE BONDY**, O. *, ancien pair de France; *premier Vice-Président*.
M. **RAYNAL**, O. *, avocat général à la Cour de cassation; *deuxième Vice-Président*.

M. **FAUCONNEAU-DUFRESNE**, *, docteur en médecine; *Secrétaire*.
M. **DECHEZELLE**, avocat à la Cour impériale de Paris; *Vice-Secrétaire*.
M. **NAPOLÉON CHAIX**, imprimeur; *Trésorier-Archiviste*.

Les lettres et envois doivent être adressés *franco* au siège de la Société, à
M. **Fauconneau-Dufresne**, secrétaire.

LISTE DE MM. LES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DU BERRY.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALADENISE, O. ✱, inspecteur général des lignes télégraphiques, 29, rue des Vignes (Champs-Élysées).
AMEUILLE, docteur en médecine, 36, rue Neuve-St-Eustache.
AMY, membre du Conseil général du Cher, juge de paix à Sancoins (Cher).
ANCILLON, avoué, à Bourges.
AUGLERT, sous-chef à la préfecture de police, 9, rue Mazarine.
BALLARD (Charles), secrétaire de la présidence du Sénat, au petit Luxembourg.
BARBANÇOIS (le marquis de), O. ✱, sénateur, membre du conseil général de l'Indre; au château de Villegongis (Indre); à Paris, 8, rue Rumfort.
BARROUX, avocat, 11, rue de Seine.
BAUCHÉ, docteur en médecine, à Clion (Indre).
BAUDIER, ✱ ✱, notaire à Paris, 29, rue Caumartin.
BELABRE (le marquis de), membre du conseil général de l'Indre, au château de Belâtre.
BENGY DE PUYVALLÉE (le comte de), Président de la Société d'Agriculture du Cher, à Bourges.
BENOIT-D'AZY (le baron Paul), à Fourchambault (Nièvre).
BERNARD, C. ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, en retraite, 21, rue Godot-Mauroi.
BERNON (le baron), ✱, maître des requêtes au conseil d'Etat, 3, rue des Saints-Pères.
BERTON, avoué, à Châteauroux.
BERRY, conseiller à la Cour impériale de Bourges.
BERTHAUD, négociant, à Issoudun.
BERTRAND-BOISLARGE, O. ✱, propriétaire, à Châteauroux.
BERTRAND (Henri), O. ✱, lieutenant-colonel d'artillerie, aide de camp du prince Jérôme, 25, rue Saint-Guillaume.
BIGNY (le marquis de), au château d'Ainay-le-Vieux, près Saint-Amand (Cher).
BLANCHEMAIN (de), à Longefond (Indre); à Paris, 7, rue de l'Est.
BONDY (le comte de), O. ✱, ancien pair de France, au château de la Barre (Indre); à Paris, 59, rue de la Victoire.
BOURDALOUE, ingénieur, à Bourges.
BOYER, bibliothécaire-adjoint de la ville de Bourges.
BRANÇON, intendant-trésorier de S. A. I. le prince Napoléon, au Palais-Royal.
BREUILLAUD, ancien négociant, 32, rue de Londres,

MM.

BRYAS (le comte de), député et membre du Conseil général de l'Indre, président de la Société d'agriculture de Châteauroux, au château de Saint-Cyran près Châtillon-sur-Indre.
BUCHET DE NEUILLY (du Cher), 25, rue Louis-le-Grand.
CHAIX (Napoléon), imprimeur, 20, rue Bergère.
CHAIX fils, chef de l'établissement de son père, 20, rue Bergère.
CHARBONNIER, chirurgien-bandagiste, 347, rue St-Honoré.
CHARLEMAGNE, O. ✱, conseiller d'État, 263, rue St-Honoré.
CHARLEMAGNE (Henri), ancien maire de Châteauroux, à Châteauroux.
CHARLEMAGNE (Raoul), maire de Châteauroux.
CHARRON fils, directeur de la succursale de la Banque de France, à Nevers.
CHATIGNIER, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 29, rue Bonaparte.
CLOQUEMIN, membre du Conseil général de l'Indre, maire de Buzançais, 72, rue Bonaparte.
CONSTANTIN (Henri), propriétaire.
CORBIN (Edme), avocat à la Cour impériale de Paris.
CORBIN DE MANGOUX, conseiller doyen de la Cour impériale de Bourges.
J. CORNUAU, ✱, préfet des Landes.
CROMBEZ-FEYERICH (Louis), 5, rue de la Paix, et au château de Lancosme (Indre).
CLAVEAU-ANSELIN (Oscar), inspecteur-adjoint des établissements de bienfaisance, 7, quai Voltaire.
CLUIS, 22, rue Mazagran.
COUTON, fabricant, 50, rue des Vinaigriers.
DAGAMA (le docteur), ✱, 106, rue de Paris, à Belleville.
DAMOURETTE, directeur de la succursale de la Banque de France, à Châteauroux.
DAUVERGNE, O. ✱, lieutenant-colonel d'état-major, 35, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.
DAVID (Honoré), du Blanc, banquier à Poitiers.
DE BEAUFORT (Adrien), ancien juge de paix, 28, rue de Seine.
DECHÉZELLE, avocat, 47, rue Monsieur le Prince.
DELACOU (Ernest), sous-commissaire de marine, 9, à Toulon.
DE LAGARDE (Albéric), avocat à la Cour impériale de Paris, 66, rue Bonaparte.

M.

DELALEUF (Emile), receveur particulier à Paris, 6, place de la Madeleine.

DELALEUF (Gustave), sous-chef au ministère des finances, 16, rue Saint-Florentin.

DE LAMALLE (Victor), propriétaire, 8, rue Richepanse.

DE LA MOTTE, propriétaire, à Argy.

DE LA SALLE, chef d'institution, place de l'Estrapade.

DE LA TRAMBLAIS, *, ancien sous-préfet, au chemin de fer de l'Ouest, rue Saint-Lazare.

DELAVAU, *, député au Corps législatif, membre du conseil général de l'Indre, maire de la Châtre, à Paris, 4, rue Tailbout.

DE LA VILLEGILLE, *, secrétaire du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, au ministère de l'instruction publique, 31, rue de Seine.

DE LESSEPS (Ferdinand), O. *, ministre plénipotentiaire, 9, rue Richepanse.

DE LIMAY, propriétaire, 27, rue d'Amsterdam.

DENIS POISSON, directeur de la ferme-école d'Aubussey.

DESÉGLISES, négociant, à Issoudun.

DESÉGLISES, professeur de langues, 4, rue Blanche.

DES MÉLOIZES (Ernest), * inspecteur des contributions directes de la Seine, 89, rue de Lille.

DES MÉLOIZES (Eugène), * conservateur des eaux et forêts, à Bourges.

DESQUARTS, sous-chef de la préfecture de la Seine, en retraite, 4, rue Montholon.

DU BERTHIER, *, maître des requêtes, 6, rue Mondovi.

DUBESSEY, O. *, conseiller d'État, 29, rue Tronchet.

DUBRAC (Arsène), *, conseiller honoraire de la Cour impériale de Bourges, 144, rue de Rivoli.

DUCHAN, manufacturier, à Châteauroux.

DUCHAPT, conseiller à la Cour impériale de Bourges.

DUFOUR, notaire, 4, place de la Bourse.

DUPLAN, ancien représentant, à Bourges.

DURANTI (le comte A.), au château de Blancafort (Cher); à Paris, 6, rue Joubert.

DURIS-DUFRESNE (Jules), propriétaire, à Châteauroux.

DUVERGER DE HAURANNE, ancien député du Cher, 5, rue de Tivoli.

EMERY, propriétaire, 37, rue Godot-de-Mauroy, et à Lazenay (Cher).

FAGUET-CHEZEAU, conseiller à la Cour impériale de Bourges.

FAISEAU-LAVANNE (du Cher), notaire à Paris, 55, rue Vivienne.

FAUCONNEAU-DUFRESNE, C. *, premier président de la Cour impériale de Besançon.

FAUCONNEAU-DUFRESNE, *, docteur en médecine, à Paris, 33, rue Godot-de-Mauroy.

FAYE, *, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Nancy.

FLÉVÉE DE JEUMONT, *, docteur en médecine, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

FOURCAULT DE PAVANT, notaire honoraire, 374, rue Saint-Honoré.

FOURNIER (Henri), bibliothécaire-adjoint de la ville de Bourges.

MM.

GALLICHET, ingénieur civil, à Bourges.

GAYET, maître clerc de notaire, 131, rue Montmartre.

GEMAHLING, chef de bureau de la statistique de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

GIRARD DE VILLESaison, *, préfet de la Haute-Marne.

GOINBAUT, pharmacien, à Issoudun.

GOURCY (le comte Conrad de), 61, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré.

GRANDEFFE (le comte de), propriétaire, 21, rue Neuve-de-Luxembourg.

GRILLON (Amador), propriétaire, à Châteauroux.

GRILLON (Eugène), *, ancien représentant, ancien maire de Châteauroux, 50, rue Basse-du-Rempart.

GRILLON DES CHAPELLES, *, ancien conseiller de préfecture, 8, rue d'Anjou, faubourg St-Honoré.

GUILLAUMIN, député du Cher, à Brinon-sur-Sauldre (Cher).

GUIMARD, propriétaire, 6, rue du Marché-Saint-Honoré.

GUYOT (Louis), avocat, employé au contentieux de la préfecture de la Seine, 17, rue Jacob.

HAREN, avocat, 106, rue du Bac.

HATON, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue d'Assas, 5.

HATON (Napoléon), professeur à l'École des mines, rue d'Assas, 5.

HERPIN (H.), propriétaire près de St-Marcel (Indre) à Paris, 12, rue du Regard.

HERPIN (le docteur), ancien membre du conseil général de l'Indre, au château de la Beaupinière près Valan; à Paris, 7, rue Taranne.

HIVER DE BEAUVOIR, conseiller à la Cour impériale de Bourges.

HOCHET (Prosper), ancien député du Cher, rue de Lille, 86.

HOCHET (Jules), 95, rue de Lille.

HUBERT (Auguste) (du Cher), 27, rue de la Madeleine.

HUARD DU PALLY, ancien maire d'Argenton, ancien membre du conseil général de l'Indre, à Argenton.

HUARD DE VERNEUIL, 19, rue Duguay-Trouin.

JAUBERT (le comte), *, ancien député du Cher et ancien ministre des travaux publics, à la Guerche-sur-Aubois (Cher); à Paris, 67, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.

JAUBERT (le vicomte Hippolyte), 67, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.

JAVAL (Léopold), propriétaire de la filature du Blanc; 40, rue Chauchat.

JUGAND (Sylvain), négociant, 47, rue Richer.

JUGAND (Jules), docteur en médecine, à Issoudun.

JULLIEN, agent de change, 12, rue Ménars.

LAMBRON, docteur en médecine, maire de Levroux.

LANCOSME-BRÈVES (le comte de), *, ancien membre du conseil général de l'Indre, 19, boulevard de la Madeleine.

LANNEN, propriétaire, 3, rue d'Aumale.

LANSEIGNE, juge au tribunal de commerce de Paris, 48, rue Hauteville.

T. LEFEBVRE, avocat au conseil d'État, 4, rue Hauteville.

LEMOR, *, ancien maire de Paris, 5, rue Saint-Benoît.

LEPINTE (Jules), propriétaire, 9, rue Bourdaloue.

LEBON, substitut du procureur impérial à Clamecy (Nièvre).

MM.

LEROY, *, chef de bataillon en retraite, 25, rue Tronchet.
LETAILLANDIER DE GABORY, ancien magistrat, à Clavières (Indre); à Paris, 51, rue de Verneuil.
LETELLIER DE LA FOSSE, *, propriétaire, membre de la chambre de commerce de Paris, 139, Faubourg Poissonnière.
LETELLIER DE LA FOSSE fils, *, conseiller de préfecture, à Alençon; à Paris, 139, rue du Faubourg-Poissonnière.
LESCOT DE LA MILLANDRIE, membre du conseil général de l'Indre, à Saint-Gaultier.
LETAVERNIER DE LA MAIRIE, 38, rue d'Astorg.
LONGUERUE (comte de), O. *, lieutenant-colonel des cuirassiers de la garde impériale, à l'Ecole militaire.
LOURIOU, d'Issoudun, avocat à Bourges.
LUCAS (Charles), membre de l'Institut, inspecteur général des prisons, 107, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.
LUCQ père, *, propriétaire, au chât. de Diors (Indre).
LUCQ (Charles), membre du conseil d'arrondissement de Châteauroux, 35, rue de l'Université.
LUPIN (du Cher), 9, rue Royale.
P. MARTINET, *, procureur général, à Orléans.
MANNOURY D'ECTOT (le marquis de), 37, rue de la Pépinière.
MARCILLAC (de) (du Cher), avocat à la Cour impériale de Paris, 19, rue du Cherche-Midi.
DE MARIVALT, O. *, capitaine de frégate, 8, rue Saint-Nicolas-d'Antin.
MARTIGNÉ (de), propriétaire, à Saint-Août (Indre).
MARTIN, pharmacien, 14, rue des Jeûneurs.
MASQUELIER, vice-président de la Société d'agriculture, à Saint-Maur, près Châteauroux.
MASSÉ, avocat à la Cour impériale de Bourges.
MASSON, propriétaire, au château de Villedieu (Indre); à Paris, 1, rue de la Ville-l'Évêque.
MAUDUIT, propriétaire, à la Châtre.
MAURENQ, *, propriétaire, 9, rue de Tivoli.
MAUSSABRÉ (le comte de), ancien officier de cavalerie, au château de Puy-Barbeau (Indre).
MAUSSABRÉ (le vicomte Ferdinand de), propriétaire, à Buzançais.
MAYET, pharmacien, 9, rue Saint-Marc-Feydeau.
MESNEAU, 37, rue de Seine.
MEYER, lithographe, 37, rue Croix-des-Petits-Champs.
MIGNÉ, employé comptable, 12, rue Neuve-St-Merri.
MINGUY (le comte du), 23, rue de Verneuil.
MINGUY (Charles du), attaché d'ambassade, 23, rue de Verneuil.
MONESTIER (de Bourges), étudiant en droit, 29, rue Jacob.
NAVELET, propriétaire, membre du conseil général de l'Indre, à Mezières-en-Brenne.
NESLE (le comte de), député du Cher, 55, rue Neuves-Petits-Champs.
OLLIER, banquier, à Châteauroux.
PAGE DE MAISONFORT (du Cher), juge au tribunal civil de la Seine, 11, rue d'Angoulême, faubourg Saint-Honoré.
PATUREAU (Théodore), propriétaire, au château de l'Isle-Savary (Indre); à Paris, 31, rue Saint-Georges.
PAUMULLE (Couté de), docteur en droit et en médecine, membre du conseil général de l'Indre, à Argenton.
PÉRÉMÉ, avocat, attaché au ministère du commerce, commissaire à l'exposition universelle, au palais de l'Exposition.

PETITEAU, joaillier, 1, rue le Peletier.
PICHOT (Léon), propriétaire, à Châteauroux.
PIÉTRI, O. *, préfet du Cher.
PLANCHAT, notaire à Paris, 8, boulevard St-Denis.
PONROY (Arthur), homme de lettres, 89, rue de Grenelle-Saint-Germain.
RAYNAL, O. *, avocat général à la Cour de cassation, 80, rue de Grenelle-St-Germain.
RIBAUT DE LAUGARDIÈRE, substitut du procureur impérial à Clamecy.
RICHARD-DESAIX (Ulrich), d'Issoudun.
RICHTER (le baron de), rue des Dames, 43, à Bati-golles.
ROGER, architecte, correspondant du ministère d'Etat pour les monuments historiques du Cher, à Bourges.
ROLLAND (de), au château de Mennetou-Couture, près Villequier (Cher).
ROUBET, juge de paix à la Guerche (Cher).
ROYET interne en médecine, 24, rue du Dragon.
RUINET, négociant, 118, rue Montmartre, et à sa propriété du Bois, près Saint-Gauthier (Indre).
SALLERON, 6, rue du Chaume.
SANDEAU (Jules), *, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, 19, rue de Lille.
SAUGER, receveur de l'enregistrement, à Paris, 7, rue de Rivoli.
SIMONS, *, propriétaire, 374, rue Saint-Honoré.
SOUVIGNY (de), du Blanc, banquier à Poitiers.
TESTAUD-MARCHAIN, *, docteur en médecine, à Châteauroux.
TESTAUD-MARCHAIN (Léonce), au château de la Lienne, près Châteauroux.
TEISSERENC DE BORT, *, ancien député, 80, rue de Grenelle-Saint-Germain.
THAYER, C. *, sénateur, membre du conseil général de la Seine, 19, rue St-Dominique-St-Germain.
THÉVENIN (E.), employé aux chemins de fer, chaussée de Clignancourt, 87.
THIVIER, négociant, rue Richelieu, 8.
THOURET, propriétaire, 24, rue Richer.
TORCHON (Henri), négociant, 19, rue Jacob.
TOURANGIN, C. *, sénateur, 73, rue St-Dominique-Saint-Germain.
TOURIN, *, inspecteur général des prisons, 41, rue de Bourgogne.
TRUMEAU père *, banquier, à Châteauroux.
TRUMEAU (Edouard), avocat, à Châteauroux.
TOURRATON DES CHELLERINS, à St-Amand (Cher).
VALENÇAY (le duc de), O. *, membre du conseil général de l'Indre, 86, rue de Lille.
VALETTE, O. *, membre du conseil général de l'Indre, secrétaire de la présidence du Corps législatif, à l'hôtel de la Présidence.
VEILLAT (Just), membre du conseil général de l'Indre, à Châteauroux; à Paris, rue Hautefeuille.
VILLENEUVE (le baron de), O. *, ancien préfet, 11, rue Bellechasse.
VINCENT, chef d'escadron en retraite, 7, rue de l'Ouest.
VIVIER DE LA CHAUSSÉE (Alfred), membre de Commission historique du Cher, à Bourges.
VOGUÉ (le marquis de), ancien représentant, rue de Lille, 92.
VOGUÉ (le comte de), 92, rue de Lille.